

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
& DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE CONSTANTINE 03
DEPARTEMENT D'ARCHITECTURE

N° d'Ordre.....
Série.....

MEMOIRE
POUR L'OBTENTION DU DIPLOME DE MAGISTER
OPTION : VILLE ET PROJET URBAIN

Présenté par Sara OULED HADDAR

Intitulé

REFLEXIONS SUR L'EQUITE URBAINE

CAS DE GHARDAIA

Sous la direction de Pr. Abdelouahab BOUCHARB

Jury d'examen :

Président : LABII Belkacem, professeur, Université Constantine 03.

Rapporteur : BOUCHARB Abdelouahab, professeur, Université Constantine 03.

Membre : BENRACHI Bouba, professeur, Université Constantine 03.

Membre : GHARZOULI Lazhar, MC HDR, Université Tébessa.

Soutenue le : .../.../ 2017

REMERCIEMENTS

- ❖ Je remercie, en premier lieu, le Pr. Abdelouahab Bouchareb, mon encadreur, pour avoir dirigé ce travail, pour ses orientations, sa patience et son aide tout le long de l'élaboration de ce travail ;
- ❖ Je remercie l'équipe du laboratoire "ville et santé" de nous avoir guidé avec patience le long de notre première année de post graduation 2014-2015, particulièrement ; le Pr Labii Belkacem, qui est tel un père pour nous, le Pr. Bouchareb Abdelouahab, le Dr Bestandji Sihem, Mr Bouldroue, Mr Kabbouche et Dr Guinadez. Qu'ils trouvent ici toute ma gratitude.
- ❖ Je remercie mes parents pour leurs soutiens de tous les instants et pour m'accorder l'environnement adéquat à prospérer.
- ❖ Je remercie mes amis pour leurs encouragements tout au long ce travail, je cite particulièrement ; Nada, Wissem, Marie, Aymen et Sofiane.
- ❖ Je remercie les gens qui m'ont aidé, qui ont mis à ma disposition l'information nécessaire, quand d'autres m'ont repoussé et découragé, leur aide m'a été très précieuse.
- ❖ Je remercie enfin les membres du jury pour m'avoir fait l'honneur d'évaluer ce travail.

A mes parents

A mes amies, Nada, Marie et Wissem

A Aymen,

Sommaire.

Introduction générale.	1
Problématique.	3
Méthodologie.	6
<u>Partie 1.</u> <i>Ethnicité, territoire et politique publique: concepts et théories.</i>	
Introduction de la première partie	9
Chapitre 1. Ethnicité, territoire et frontière ethnique.	10
Chapitre 2. L'École de Chicago ; les études des communautés en milieu urbain.	36
Chapitre 3. Les Politiques publiques et la diversité culturelle.	51
Conclusion de la première partie	63
<u>Partie 2.</u> <i>Politique publique et diversité ethnique en Algérie à travers le cas de Ghardaïa.</i>	
Introduction de la deuxième partie	64
Chapitre 1. L'État nation, Politique publique et diversité ethnique	65
Chapitre 2. Ghardaïa, un territoire multicommunautaire	90
Chapitre 3. L'avènement de l'État nation : appartenances ethniques, urbanisation et politiques urbaines.	116
Chapitre 4. Ghardaïa; un territoire au cœur des conflits.	149
Conclusion de la deuxième partie	159
<u>Partie 3.</u> <i>Pour un mieux vivre ensemble. Une démarche de projet urbain.</i>	
Introduction de la troisième partie	160
Chapitre 1. L'expérience de Belfast ; projet ou division?	161
Chapitre 2. Pour un mieux vivre ensemble, les concepts de base. cas de Ghardaïa.	173
Chapitre 3. Une esquisse d'une démarche "projet urbain" pour le cas de Ghardaïa.	186
Conclusion de la troisième partie	205
Conclusion générale.	207
Bibliographie.	211
Tables des matières.	218
Annexes.	

La liste des Tableaux:

Tableau.1.Structure ethnique de la population selon le recensement de 1926.....	110
Tableau.2.Statistiques et structure ethnique de la population de l'arrondissement de Ghardaïa en 1954 et en 1958	111
Tableau.3.La croissance démographique des différentes communes de la wilaya de Ghardaïa (1966, 1977, 1987, 1998, 2010)	121
Tableau.4.Programme des logements sociaux dans les quatre communes de la vallée.....	127
Tableau.5.Programme de la promotion foncière publique (1984-1997)	127
Tableau.6.Répartition des lots entre les communes de la wilaya de Ghardaïa	137

La liste des figures:

Figure.1 : Le modèle de zone concentrique de Burgess Ernest, appliqué à Chicago.....	40
Figure.2 : La situation géographique de la wilaya de Ghardaïa et ses limites administratives	90
Figure.3 : Les oueds traversant la région du Mzab	91
Figure.4 : Les premiers établissements humains et les cinq Ksour dans la vallée du Mzab	98
Figure.5 : L'organisation ethnique dans le ksar de Ghardaïa	101
Figure.6 : Les deux axes selon lesquels s'est fait le processus d'urbanisation	112
Figure.7 : Densification de la vallée (1953)	113
Figure.8 : Densification de la vallée (1962)	114
Figure.9 : Le Ksar de Beni Isguen, son extension et leurs frontières	124
Figure.10 : La croissance urbaine de la vallée en 1991 et les frontières ethniques entre les quartiers Yider, Teniet El Makhzen et Oudjoujen.....	125
Figure.11 : Les nouveaux lotissements dans la commune de Bounoura	129
Figure.12 : La localisation des nouveaux lotissements	131
Figure.13 : La situation des nouveaux pôles de croissance prévus par le PDAU de 1998 par rapport à la vallée	133
Figure.14 : Schéma expliquant : le processus d'acquisition d'un lot dans la commune de Ghardaïa, depuis la remise du dossier jusqu'à l'obtention de l'aide frontale, les acteurs impliqués dans l'établissement des listes et les modalités de distribution des lots	140

Figure.15 : La localisation du programme de 9 000 lots à Oued Nechou dans la commune de Ghardaïa	141
Figure.16 : La distribution ethnique dans l'extension urbaine de Oued Nechou, cas du lotissement 4 200	142
Figure.17 : La localisation des nouveaux lotissements de la commune d'El Atteuf ...	144
Figure.18 : Les lieux des affrontements de 2013 à 2015 dans la vallée et les quartiers Arabe et Mozabite dans la ville de Ghardaïa	157
Figure.19 : Graffitis marquant l'entrée au territoire Protestant	163
Figure.20 : Short Strand situé à l'est de Belfast est une enclave catholique habitée par 3500 personnes dans une zone à majorité protestante	164
Figure.21 : Les <i>peacelines</i> majeures à Belfast et le pourcentage des catholiques dans les circonscriptions du recensement en 2001	166
Figure.22 : Schéma des acteurs impliqués dans le processus du projet des lotissements.....	190

Introduction générale.

La ville est le produit de l'histoire, un réceptacle où s'accumule une somme d'expériences humaines. Elle ne se réduit pas à une combinaison de fonctions et d'objets, elle regroupe également des populations caractérisées par leurs diversités sociales ou ethniques.

Belfast, Jérusalem, Nicosie, Beyrouth, Johannesburg sont quelques villes marquées par une diversité culturelle, mais aussi par des conflits intercommunautaires, balisés par le recours à des modes violents. Elles sont profondément et visiblement divisées et marquées par des frontières ethniques. Elles ont du mal à surmonter une ancienne démarcation ethnique dans la vie urbaine.

En fait, ces exemples ne font pas l'exception, depuis toujours la ville est divisée ; parcourue de frontières produites par des inégalités socio-économiques ou une divergence des appartenances raciales, ethniques, religieuses. En effet, la diversité ou la pluralité (sociale, culturelle, ethnique,...) n'est pas un phénomène nouveau. Toutes les régions du monde ont été traversées par des différences religieuses, linguistiques et ethniques, différences introduites par des invasions, des migrations massives ou par des annexions territoriales forcées ou planifiées.

Néanmoins, dans d'autres villes du monde la ségrégation ethnique n'est pas autant manifeste, elle se décline par des mosaïques spatiales et ethniques, où l'envie, la méfiance, l'évitement et la violence caractérisent les relations interethniques dans l'espace urbain.

Il est bien admis que les rapports conflictuels sont inhérents à toute société. En fait, une société sans conflit est une société immobile, statique, elle n'évolue pas. Mais, quand les conflits se multiplient et se transforment en violence, ils deviennent un signe de dysfonctionnements. Hors, la diversité ou la pluralité culturelle n'est pas la principale source de violence, mais c'est le contexte et ses conditions qui déterminent les relations entre différentes communautés dans une société.

Souvent, les conflits portent une façade ethnique, surtout lorsque les groupes antagonistes se rattachent à une sorte d'ethnicités distinctes, laissant dans l'ombre des tensions sociales plus fondamentales.

Honneth Axel¹ a montré que tout conflit social trouve son origine dans une lutte sociale nourrie par l'expérience d'une situation vécue comme injuste ; une injustice entre couches aisées et populaires, autochtones et immigrants, ou entre une majorité et une minorité, dont l'une est puissante et l'autre marginalisée. Cette injustice renvoie à une distribution inéquitable des ressources économiques, sociales, culturelles, et même d'autorité ou de pouvoir.

En général, un conflit social met en jeu des acteurs regroupés, qui n'ont pas tous le même pouvoir. Ils essayent d'user des stratégies pour accéder ou obtenir un tel ou tel intérêt. Le conflit social a toujours un enjeu, on peut gagner ou perdre. Quelque chose est disputée. Souvent, la question du pouvoir et donc du territoire, est centrale.

Les comportements collectifs influencent l'espace urbain, les conflits et les violences accentuent et incitent à la séparation spatiale. En retour, l'espace urbain modèle les comportements et les relations entre les groupes sociaux. Les partitions spatiales, matérielles ou psychologiques, ne sont pas de simples expressions d'une volonté de vivre entre soi, elles renforcent et encouragent les logiques d'antagonisme².

Ainsi, les politiques publiques urbaines ont inévitablement des influences directes sur la géographie ethnique; la planification urbaine, la distribution des ressources foncières et l'allocation des logements, ont des effets potentiels sur les relations interethniques et donc sur leur stabilité ou instabilité.

Le présent travail aborde la question d'équité urbaine dans un cas précis ; Ghardaïa. Il est important de noter que le soubassement de la situation dans cette ville (qui défraya l'actualité durant des mois) se manifeste par des conflits violents. Il est également important de souligner que cette situation, vécue de près, nous motive pour aller dans le sens prônant des réflexions sur les approches et les démarches à adopter que de demeurer passive ou non concernée.

Ceci dit, il demeure important de rester en "marge" de la situation, c'est-à-dire à équidistance du conflit et à surtout en dehors du phénomène de façon à pouvoir le cerner d'une manière objective.

¹ Cité dans LEYDET Dominique, POURTOIS Hervé, Pluralisme et conflit, dans les théories contemporaines de la démocratie, Archives de Philosophie du droit, 2005, pp.71-92.

² CALAME Jon, RICHARD Thomas, La ville divisée: les minorités hors les murs, Politique étrangère, Vol. 75, No. 4, 2010, pp. 783-797.

Conscient de la complexité de la question relative au développement local, surtout quand les conflits ethniques sont "marquants", ce travail d'initiation à la recherche nous pousse à aller, d'une manière frontale, déterminer les conditions sociales et ethniques, les enjeux, les "stratégies" identitaires et l'impuissance des pouvoirs centraux à aplanir un tel conflit, présent mais "non médiatisé".

Dans ce sens, il fallait rester prudent, précautionneux et "impartial"...le choix de l'intitulé en est le premier. L'équité urbaine est davantage un objectif essentiel dans le développement local surtout quand les "disparités" sont fondamentales.

Problématique.

Ce travail est une réflexion sur les événements qui ont secoué le territoire de Ghardaïa, théâtre de conflits intercommunautaires violents entre l'année 2013 et 2015. Qualifiés par certains de conflits "ethniques", ces affrontements ne sont pas nouveaux, ils s'inscrivent dans un cycle déclenché depuis des décennies, mais, cette fois-ci, tellement médiatisés, surtout à travers les réseaux sociaux, ils ont pris une ampleur sans précédent.

De l'extérieur, quand on évoque Ghardaïa, c'est la vallée du Mzab connue pour son patrimoine architectural mondial et son paysage saharien exceptionnel, mais aussi par sa communauté (sociale, religieuse...) qui y vit.

Cependant, moins connues sont les autres groupes ethniques qui vivent sur le même territoire pendant des siècles. Ces autres groupes ethniques "moins" connus des touristes, sont aussi socialement organisés. La différence des intérêts entre les groupes ethniques provoquent des conflits, souvent, "aplanis" par le recours au dialogue entre les chefs traditionnels.

La médiatisation des derniers conflits a suscité beaucoup d'interrogations sur ce qui se passe réellement à Ghardaïa où les gens sont connus par la modération, la modestie et les valeurs de solidarité.

En fait, les populations ayant occupé le territoire de Ghardaïa ont vécu pendant des siècles dans un équilibre socio-économique et écologique, géré par des institutions traditionnelles qui garantissaient l'équilibre du système local. Mais, avec la colonisation française, les prémices de fragilisation de l'équilibre "espace- société", sont apparues.

L'instauration de l'État-nation après la guerre d'indépendance, et la politique d'intégration nationale qu'a adopté le gouvernement, a introduit de profondes mutations sociales, économiques, politiques et spatiales, affectant par là les systèmes locaux et leurs modes de fonctionnement traditionnel déjà déstabilisé.

Le nouvel État algérien, à travers ses politiques publiques, a voulu l'unification et l'intégration nationale en aplatissant les appartenances identitaires régionale et locale. Cette idéologie s'est traduite autant dans les politiques urbaines et dans l'élaboration des plans d'aménagements où les particularismes et les appartenances ethniques ne sont pas pris en considération. Cela, suppose que les villes, non seulement rompent avec l'organisation traditionnelle basée sur les liens de parenté et communautaires, mais aussi, qu'elles deviennent de plus en plus homogènes et manifeste un certain degré d'individualité sous l'effet des mutations socio-urbaines. Mais, les identités collectives ethniques à Ghardaïa n'ont pas disparu et sont traduites dans l'espace urbain par une division ethnique qui exprime des tendances de ségrégation et d'exclusion.

La politique économique et l'idéal de la modernisation espérée par le gouvernement ont affecté la société algérienne. Localement, l'afflux de population de différentes régions du pays a entraîné un déséquilibre démographique (entre les deux communautés) et a été à l'origine d'une urbanisation accélérée, non contrôlée, qui a entraîné la congestion de la vallée et la conurbation des tissus urbains, menant à une multitude de dysfonctionnements et des extensions périphériques non maîtrisées. Les tentatives de planification officielle et ses instruments, toujours dépassés par le terrain, ont fait preuve à plusieurs reprises de l'inefficacité des politiques urbaines à gérer l'espace urbain.

À Ghardaïa, la relation espace-société est forte. Les identités collectives ethniques ont un puissant rapport aux lieux. Ainsi, tout en prenant en considération que les conflits sont la conséquence de plusieurs facteurs et non pas un, d'une part, et que les politiques urbaines influencent l'espace social d'une autre part, nous avons émis les interrogations suivantes:

Quel est le rôle des politiques urbaines, la planification urbaine en particulier, dans la pérennisation de la division ethno-spatiale dans le territoire de Ghardaïa, et par extension dans l'exacerbation des conflits entre les communautés locales?

La production de l'espace urbain et sa gestion ne peut être le seul facteur dans l'accentuation des conflits, ni dans l'atténuation des tensions, mais ce travail se veut une réflexion sur la dimension spatiale et son apport, ainsi ;

Comment peut-on par le processus de la planification urbaine instaurer un mieux vivre ensemble dans un contexte marqué par une diversité et une division ethno-spatiale? Par quelle démarche?

Hypothèses.

L'argument central dans ce mémoire est que la planification urbaine, qui concerne la mise en forme de l'espace social, ne peut marginaliser les enjeux litigieux liés au territoire et l'identité. De plus, les interventions publiques sur l'espace urbain ne doivent pas omettre les conflits présents ou ceux qui peuvent surgir comme conséquences.

L'échec des politiques urbaines en Algérie, et les instruments de leur mise en œuvre, était mis en évidence à plusieurs reprises par des experts et des chercheurs. La défaillance de la gouvernance urbaine est à l'origine de situations d'iniquité dans la distribution des ressources foncières. Alors que dans un contexte pauvre en matière foncière et où le sol est l'un des fondements d'identité, acquérir un lot est un enjeu majeur et suscite une compétition entre les communautés antagonistes à Ghardaïa. Ainsi, la défaillance en matière de gestion et de planification urbaine n'a fait qu'accentuer cet enjeu.

Instaurer un mieux vivre ensemble dans une ville divisée et conflictuelle, passe par la mise en place d'une stratégie d'un développement local, qui exige une planification collaborative qui favorise une équité urbaine, en se basant sur la participation des différents acteurs. Le processus de production de l'espace est une opportunité pour encourager le dialogue entre les communautés antagonistes. La démarche du projet urbain, la concertation et la participation des différents acteurs qu'elle exige le long du processus, permet de mettre en confrontation les enjeux litigieux, surtout ceux liés au sol. En raison de ses caractéristiques, la démarche du projet urbain favorise la production d'un urbanisme qui réunisse, et non qui divise, elle permettra la co-responsabilisation des différentes communautés, contraignantes de travailler ensemble pour un futur commun et pour l'intérêt général.

L'objectif de ce travail tend à ;

- mettre la lumière sur les rapports, enjeux, intérêts/conflits dans le contexte social, ethnique territorial et urbain local,
- Définir les concepts fondamentaux d'une démarche pour un mieux vivre ensemble,
- définir les épures d'une esquisse d'une démarche de projet urbain pour le cas de Ghardaïa.

En outre, la présente réflexion tend à ; élucider le rôle des politiques urbaines dans le maintien de la division ethno-spatiale, donc, dans l'accentuation des tensions entre les communautés locales ; montrer que les dysfonctionnements de gestion et les malveillances sont à l'origine d'injustices dans la distribution des ressources publiques, foncières particulièrement ; présenté l'importance de la démarche du projet urbain pour instaurer un mieux vivre ensemble, d'une part, et le rôle de l'équité comme valeur et principe dans la gestion d'une ville marquée par une diversité culturelle, d'une autre part.

Cependant, il est important de noter que l'expression "diversité" est utilisée dans ce travail dans le sens de différent, c'est-à-dire la coprésence en un même lieu de groupes différents culturellement ou ethniquement.

Méthodologie.

L'étude de la diversité ethnique, des identités collectives, ainsi que les relations interethniques et leurs liens avec l'espace urbain, se trouve au carrefour de nombreuses disciplines.

Ainsi, une approche résolument pluraliste et interdisciplinaire est adoptée dans ce travail. Plusieurs disciplines sont mobilisées dans **la première partie**, en particulier la géographie, la sociologie, l'histoire, la politique, l'urbanisme et l'anthropologie, pour mettre en place le cadre théorique dans lequel nous examinerons d'abord, dans le premier chapitre, les concepts d'ethnie, l'ethnicité et ses théories, le groupe ethnique ainsi que les éléments de définition d'un conflit ethnique. L'objectif est d'élucider comment se manifeste l'ethnicité et quelle est sa relation avec le territoire et les tensions liées au pouvoir et aux ressources. Puis, au deuxième chapitre, nous étudions la relation de l'ethnicité à l'espace urbain en faisant référence à l'école de Chicago, pionnière de l'ethnologie urbaine et des études sur les communautés dans l'espace urbain. Dans le

troisième chapitre, nous essayons de mettre en lien les politiques publiques et la diversité culturelle et comment leur relation est transcrite dans la planification urbaine.

La deuxième partie est consacrée, dans un premier lieu, à l'étude de la politique adoptée par l'État algérien envers les questions d'identités collectives et de diversité culturelle, ainsi, un aperçu sur la constitution de l'identité nationale comme outil stratégique et les revendications liés à certaines particularités ethniques s'avère primordial.

Ensuite, nous abordons le cas de Ghardaïa sous l'angle ethnique, une dimension souvent mise en marge dans les politiques urbaines. Nous essayons de revenir sur la formation de la diversité et son interprétation dans le territoire. De plus, afin de mettre en lien les politiques urbaines et la division ethno-spatiale du territoire de Ghardaïa, nous analysons le processus d'un projet récent de distribution de lots. Enfin, nous revenons sur les derniers évènements violents, leur géographie et leurs interprétations.

La troisième partie se veut une réflexion sur la possibilité et les conditions pour instaurer un mieux vivre ensemble. Pour ce faire, nous faisons référence à l'expérience de la ville de Belfast, qui a des éléments de ressemblance à notre cas d'étude. Puis, nous mettons en exergue quelques facteurs de cohésion sociale, qui s'avèrent essentiels pour un mieux être ensemble. Après, il est question d'interroger la démarche du projet urbain et son apport dans un contexte marqué par la diversité culturelle et les conflits. Nous terminerons par une esquisse de quelques axes stratégiques qui pourraient être menés dans le cadre d'un projet urbain pour un mieux vivre ensemble.

Afin de mener l'analyse de notre cas d'étude nous avons mobilisé une multitude de ressources bibliographiques qui traitent l'histoire du territoire de Ghardaïa, ainsi que les publications de la presse sur les conflits à Ghardaïa, en plus de deux techniques de recherche utilisées, pour rendre visible ce qui est occulté dans les faits surexposés. La première est l'observation en situation ; l'observation participante (technique privilégiée des anthropologues). Cette technique permet de fournir une connaissance de l'intérieur du milieu étudié. Le fait que nous faisons partie du milieu que nous voulons analyser nous a facilité l'observation participante qui exige des alliances avec des informateurs sur le terrain. Toutefois, cette situation nécessite de prendre une certaine distance par rapport au sujet pour une objectivité de l'étude.

La deuxième technique est celle de l'entretien, menée auprès des responsables dans la DUAC, l'APW, et les APC. Nous avons opté pour des questions directes, lorsqu'il s'agit des enquêtés que nous connaissons personnellement, toutefois, vu la sensibilité du sujet, nous avons opté pour des questions indirectes et ouvertes pour les autres.

PARTIE 1:

**ETHNICITE, TERRITOIRE ET POLITIQUE PUBLIQUE:
CONCEPTS ET THEORIES**

Introduction de la première partie.

Cette première partie met en place un cadre théorique qui informera notre réflexion. Elle est organisée en trois chapitres :

- Le vocable "ethnique" est souvent associé au conflit que nous abordons dans ce travail. Ainsi, à travers le premier chapitre, nous essayons d'élucider les concepts d'ethnie et d'ethnicité, autour desquelles se gravitent d'autres notions telles que : identité ethnique, groupe ethnique et conflit. L'ethnicité s'investit physiquement dans l'espace géographique et peut se traduire par des frontières ethniques, c'est dans ce sens que nous interpellons la notion du territoire et nous essayons de montrer son importance en tant qu'un espace d'identification.
- Dans le deuxième chapitre nous abordons l'École de Chicago en tant qu'une référence dans les études des communautés en milieu urbain. Dans la ville de Chicago l'ethnicité trouve son interprétation spatiale en des mosaïques ethniques qui sont des enclaves ou des ghettos. Les chercheurs de cette école ont mis en lumière les interactions que peuvent entretenir les divers groupes ethniques dans un même espace urbain ainsi que l'éventuel processus de leur intégration.
- Les politiques publiques jouent un rôle majeur dans les modes d'accommodation des groupes ethniques dans l'espace urbain. Ainsi, dans le troisième chapitre nous essayons d'éclaircir brièvement les deux politiques publiques saillantes actuellement dans le monde envers la question de la diversité culturelle. Puis, il s'agit de mettre en lumière quelques stratégies urbaines adoptées dans des sociétés diversifiées culturellement.

CHAPITRE 1 :

ETHNICITE, TERRITOIRE ET FRONTIERE ETHNIQUE

Introduction.

En observant le contexte d'étude lors des violences, certains termes ont été (ré) utilisés pour les interpréter et les analyser ; le critère ethnique était de plus en plus interpellé pour labelliser le conflit entre les deux groupes sociaux.

La définition du concept ethnicité met en relation l'émergence du sentiment ethnique lorsqu'il s'agit surtout d'une revendication. Par conséquent le concept ethnicité renvoie à d'autres notions telles que : identité, conflit, frontière et groupe ethniques.

L'ethnie est une forme d'identité collective parmi d'autres qui surgit dans le processus d'interaction entre des groupes qui revendiquent une quelconque identité ethnique. Ainsi, pour le saisir nous nous référons à l'anthropologie et la sociologie.

Quant à l'ethnicité, c'est une action des groupes ethniques en interactions régulières. Celle-ci peut être manifeste au niveau micro, méso et macrosocial. C'est en examinant les théories de l'ethnicité que nous mettons en évidence le fait que l'ethnicité, en général, n'est pas une donnée primordiale, mais une ressource mobilisable selon les contextes et les circonstances, surtout en cas de compétition pour le pouvoir ou les ressources.

La conflictualité, quelle que soit son échelle géographique et son intensité, entretient une relation forte avec la territorialité. L'espace, approprié ou convoité, y tient une place importante. L'espace géographique peut être le cadre, l'enjeu ou simplement le théâtre d'un conflit, voire les trois en même temps. D'où vient l'importance de mettre en relation le groupe ethnique et le territoire.

1. Le groupe ethnique : de l'ethnie à l'ethnicité.

Le terme "ethnie" fut introduit dans les sciences sociales par Vacher De Lapouge¹. Au 19ème siècle, les anthropologues essayaient de répondre à la question : comment désigner les principes sur lesquels se fondent l'attraction et la séparation des populations?² Ainsi, le mot ethnie est adopté pour répondre à cette question et exprimer une forme de solidarité particulière, à partir de liens intellectuels comme la langue ou la culture entre les membres d'un groupe, qui diffère, d'un côté, d'une association basée sur la similitude anthropologique et les liens biologiques, désignée par la race, et d'un autre côté, de la nation, que représente une solidarité produite par l'organisation politique.

L'expansion coloniale des pays Euro-américains était dans une large mesure la créatrice des ethnies. L'étude et la compréhension des systèmes foncier, politique et social des populations indigènes par les colonisateurs, afin de mieux les contrôler, a soutenu l'épanouissement de l'anthropologie, discipline dont l'objet est l'étude des groupes humains. Depuis, les anthropologues ont mené une longue tradition de travaux de terrain orientés sur les groupes ethniques (ou tribus), en se basant sur les enquêtes ethnographiques dans les sociétés dites primitives, où, il était question de ressortir des traits culturels communs pour définir des unités culturelles et dresser un inventaire des groupes ethniques dans le monde. Dans cette vision largement dominante jusqu'au début du 20ème siècle, le groupe ethnique était considéré comme une espèce naturelle, *"un groupe fermé, descendant d'un ancêtre commun ou, plus généralement, ayant une même origine, possédant une culture homogène et parlant une langue commune ; on y ajoutait, mais pas toujours, un autre trait : groupe constituant une unité d'ordre politique"*³.

Cette définition correspondait à l'approche substantialiste de l'anthropologie culturelle comparatiste dont l'objectif est de faire correspondre chaque groupe ethnique à une culture, où, il s'agit d'une classification des groupes ethniques, selon des critères objectifs (la langue, le territoire commun, l'organisation politique...), en des unités

¹ POUTIGNAT Philippe et STREIFF-FENART Jocelyne. Théories de l'ethnicité. Suivi de les groupes ethniques et leurs frontières de Fredrik BARTH, Paris, PUF, 1995.

² Idem

³ MERCIER Paul, « Remarques sur la signification du "tribalisme" actuel en Afrique noire », Cahiers Internationaux de Sociologie, vol. XXXI, 1961. cité dans RINAUDO Christian. La construction sociale de l'ethnicité en milieu urbain. Production et usages des catégories ethniques dans le cadre d'un quartier sensible. Thèse de doctorat. Université SOPHIA ANTIPOLIS, Nice, 1998

culturelles¹. Cette catégorisation était commandée par l'idée que tous les individus possédant des caractéristiques socioculturelles communes constituent automatiquement un groupe ethnique, en plus du critère d'isolat et que chaque groupe constitue une unité discrète support de culture².

Cette vision essentialiste, qualifiée de simpliste, était sujette à plusieurs critiques dont les principaux meneurs étaient Moerman, Leach et Barth. Premier reproche, on ne peut pas définir un groupe ethnique comme une unité socioculturelle à partir d'une liste de traits culturels, qui, pour Barth, ne suffit pas pour distinguer un groupe d'un autre et que la variation culturelle ne permet pas à elle seule de rendre compte du tracé des limites ethniques³.

En fait, les critères utilisés pour démarquer une unité ethnique, tel que la langue, la culture, l'organisation politique, la contiguïté territoriale...etc., ne correspondent pas tout à fait. Les unités délimitées par un critère ne coïncident pas nécessairement avec les unités délimitées par un autre, ce qui rend difficile d'utiliser des critères "objectifs" pour déterminer où une entité ethnique s'arrête et où l'autre commence.

*"L'ethnologie procède toujours à partir de désignations et d'attributions déjà proférées à l'envers de ce que supposerait " une histoire naturelle" du genre humain : c'est en général d'un ensemble déjà nommé qu'elle cherche à savoir a posteriori si ne lui correspond pas quelque culture commune"*⁴. A ce propos, Moerman⁵ a qualifié ces catégorisations ethniques, faites par les anthropologues selon des labels d'identification ethnique produits par les indigènes, de clichés qui ne doivent pas être reproduits par les anthropologues comme des catégories auto-explicatives, mais doivent être elles mêmes expliquées, c'est-à-dire ; le groupe ethnique ne doit pas être considéré comme une espèce naturelle définie une fois pour toute, mais devait constituer l'objet d'étude tout en considérant qu'il fait partie d'un système social plus large composé de plusieurs sous-groupes, où l'interpénétration et le contact permanent entre les groupes sont les conditions de définitions d'un groupe ethnique et le maintien de ses frontières par

¹ POUTIGNAT Philippe et STREIFF-FENART Jocelyne. Théories de l'ethnicité. op.cit.

² Idem

³ Idem

⁴ Idem

⁵ MOERMAN Michael, Ethnic identification in a complex civilization : who are the Lue?, American Anthropologist, New series. Vol.67, N°5, Part 1 (Oct., 1965), pp.1215-1230

rapport aux autres. Comme il le confirme dans ses études menées sur les Lues de Thaïlande :

"I would agree with Murphy (1964 : 848) that "membership in (any group), incorporation within it, is dependent upon a category of the excluded, a sense of otherness... which is of importance for the definition of the social unit and for the declination and maintenance of its boundaries." The Lue cannot be identified - cannot, in a sense, be said exist- in isolation¹ 2.

Cela, nous mène vers une autre critique fondamentale de l'approche essentialiste ; la diversité ethnique n'est pas le résultat de l'isolement géographique et social. Les groupes ethniques se déterminent réciproquement et émergent de la différenciation culturelle entre les groupes interagissants. Car, l'identité ethnique est considérée comme toute autre identité collective ou personnelle, elle se construit et se transforme dans l'interaction des groupes (des individus pour l'identité personnelle) par des processus d'inclusion et d'exclusion qui mettent des limites entre ces groupes, définissant ainsi le "Nous" et les "autres", mais ce qui la différencie des autres identités collectives c'est qu'elle est orientée vers le passé que se représente la mémoire collective³.

Les critiques de l'approche objectiviste et les études de l'ethnicité menées dans la société américaine par l'école de Chicago et leurs successeurs, que nous expliquerons dans un autre chapitre, ont marqué une avancée, vers la fin des années 60, dans la conceptualisation des groupes ethniques qui seront considérés comme des unités auto-définissables, où il s'agit de mettre l'accent sur les processus d'organisation sociale par lesquels se forment et transforment les groupes ethniques. Il s'agit de l'approche subjectiviste qui envisage le groupe ethnique comme une construction sociale.

Le berceau de cette dernière fut la pensée sociale Wébérienne, mais elle ne fut redécouverte que dans les années 60⁴. Dans son ouvrage "Économie et société" et à travers son analyse des relations communautaires ethniques, Max Weber a relevé que l'élément essentiel pour la compréhension des groupes ethniques est le sentiment

¹ "Je suis d'accord avec Murphy (1964: 848) que " l'appartenance à (un groupe), l'adhésion en son sein, dépend d'une catégorie des exclus, un sens de l'altérité ... ce qui est important pour la définition de l'unité sociale et la déclinaison ainsi que l'entretien de ses frontières ". Le groupe Lue ne pas être identifié - dans le sens d'exister- dans l'isolation" traduit par l'auteur.

² MOERMAN Michael, Ethnic identification in a complex civilization : who are the Lue?, op.cit

³ POUTIGNAT Philippe et STREIFF-FENART Jocelyne, Théories de l'ethnicité, op.cit

⁴ FABRICE Patez. Les relations communautaires ethniques selon Max Weber. Les Cahiers du Ceriem, Centre d'Etudes et de Recherches sur les Relations Interethniques et les Minorités, 1997, pp.53-61.

subjectif d'appartenir à une communauté¹. Ainsi, il définit les groupes ethniques comme " *des groupes humains qui nourrissent une croyance subjective à une communauté d'origine fondée sur des similitudes de l'habitus extérieur ou des mœurs, ou des lieux, ou sur des souvenirs de la colonisation ou de la migration, de sorte que cette croyance devient importante pour la propagation de la communalisation² peu importe qu'une communauté de sang existe ou non objectivement* "³. Cela suggère qu'un groupe ethnique n'existe qu'à partir du moment où ses membres ont conscience de leur situation ou de leur(s) qualité(s) commune(s).

L'approche subjectiviste est orientée vers le sens organisationnel des groupes ethniques, elle met l'accent sur les situations d'interaction où se manifeste l'identification des individus à un groupe, à une appartenance surtout dans les situations conflictuelles. Dans ce sens, Barth évoque que la notion de groupe ethnique ne trouve sa pertinence que dans ses aspects dynamiques et processuels, cette perspective suggère que les groupes ethniques doivent être envisagés comme " *des catégories d'attribution et d'identification au moyen desquelles les individus interprètent et organisent leurs interactions* "⁴, ainsi, il ajoute que " *Dans la mesure où les acteurs utilisent des identités ethniques pour se catégoriser eux-mêmes et catégoriser les autres, dans des buts d'interactions, ils forment des groupes ethniques en ce sens organisationnel* "⁵.

Cette conversion vers une approche dynamique et subjective est attachée à une reformulation de la notion de culture et son lien avec le groupe ethnique⁶. Dans cette perspective il ne s'agit plus de prendre la culture comme caractéristique essentielle à partir du quel l'anthropologue définit un groupe, mais comme " *un ensemble de ressources utilisables par les acteurs eux-mêmes pour marquer les différences entre les*

¹ Idem

² "Weber distingue deux grands types de relations sociales que peuvent avoir une multitude de formes ; la relation fondée sur le sentiment subjectif des participants d'appartenir à une même communauté, ou " communalisation", et la relation fondée sur un compromis ou une coordination d'intérêts, dite "sociation" . in WINTER Elke, Max Weber et les relations ethniques. Du refus du biologisme racial à l'Etat multinational, Presse de l'université Laval, 2004. p.141.

³ WEBER Max, Économie et société. L'organisation et les puissances de la société dans leur rapport avec l'économie . Traduit de l'allemand par Jacques Chavy et d'Éric de Dampierre (dir.), Pocket, 1995.

⁴ BARTH Fredrik, "Les groupes ethniques et leurs frontières", in P. Poutignat et J. Streiff-Fenart, Théories de l'ethnicité, 1995.

⁵ Idem

⁶ RINAUDO Christian. La construction sociale de l'ethnicité en milieu urbain. Production et usages des catégories ethniques dans le cadre d'un quartier sensible. Thèse de doctorat . Université SOPHIA ANTIPOLIS, Nice, 1998.

groupes et les ressemblances au sein d'une même catégorie d'appartenance"¹. Ainsi, les traits culturels dont on doit tenir compte sont ceux que les acteurs eux-mêmes considèrent comme significatifs.

Barth les classifie en deux catégories : les traits diacritiques que les individus recherchent et affichent pour montrer leur identité, tels que le costume, la langue, l'habitat et le style de vie ; et les orientations de valeurs fondamentales, c'est-à-dire les critères de moralité et d'excellence par lesquels les actes sont jugés². En s'appuyant sur ces traits communs les groupes humains s'organisent. Et, se manifeste non seulement l'attraction entre ceux qui se sentent appartenir à une même espèce, mais aussi la répulsion envers ceux qui sont ressentis comme différents et étrangers. Cette communication des différences se traduit par l'établissement de frontières ethniques. Néanmoins, cela n'implique pas l'absence de mobilité, de contact et d'interaction, qui sont les conditions même de la perpétuation de l'identité ethnique³.

D'après ce que nous avons énoncé, il est évident que le groupe ethnique n'a pas une définition institutionnelle, il est défini soit selon une approche objectiviste, selon laquelle l'ethnicité renvoie à une appartenance commune ou à une culture matérielle et des pratiques observables, soit selon une approche subjectiviste, où l'ethnicité correspond à une croyance d'appartenance et à une conscience identitaire.

Cependant, classifié un groupe ethnique selon l'une des approches est réducteur. Puisque " *le groupe ethnique est un fait social, non un donné biologique. Ce fait social comporte une part d'objectif, une part de subjectif, il se comprend dans le contexte d'un rapport entre ces groupes où sont mobilisés des agents ethniques, possesseurs d'une ethnicité qui se manifeste sur les plans du comportement collectif, de l'identité et de la mémoire collectives* " ⁴. Donc, saisir un groupe ethnique et son identité se fait dans les situations d'interaction, ainsi comme l'indique Poutignat P. et Streiff-Fenart J.⁵, ce qui est intéressant est bien le processus de désignation et d'attribution d'identité en situation conflictuelle.

¹ Idem

² POUTIGNAT Philippe et STREIFF-FENART Jocelyne, *Théories de l'ethnicité*, op.cit

³ Idem

⁴ JUTEAU Danielle, *L'ethnicité et ses frontières*. Presses de l'université de Montréal, 1999.

⁵ POUTIGNAT Philippe et STREIFF-FENART Jocelyne, *Théories de l'ethnicité*, op.cit

Dans notre cas d'étude, les conflits qu'a attesté le territoire de Ghardaïa dernièrement, du Décembre 2013 jusqu'à Juillet 2015, ont mis sur scène deux communautés ; l'une qui s'identifie et est identifiée en parallèle comme "mozabite" et "Ibadite", contre l'autre qui s'identifie et est identifiée en même temps comme "arabe" et "malikite".

Les labellisations "Ibadite" et "malikite" renvoient à deux différents courants, ou *Madheb*, de l'islam, donc il s'agit d'une identité religieuse. Quant aux labels "mozabite" et "arabe", le premier est utilisé pour désigner les descendants de Beni Meç'ab, d'où vient la dénomination Beni Mzab, qui partagent un héritage culturel, lié principalement à leur doctrine, transmis par leurs ancêtres communs. Le deuxième est employé pour indiquer la communauté Malikite dont la croyance est d'origine arabe (quelle soit réelle ou fictive)¹. Cependant, il est important de noter que ces identifications "Arabe" et "Mozabite" sont générales et ne reflètent pas en détails la composition sociale et ethnique de la population, car chaque groupe peut comprendre plusieurs sous-groupes, par exemple la communauté désignée par "Arabe-malikite" est composée de groupes qui s'identifient par leurs descendances et caractéristiques communes comme les Chaanba, les Béni Merzoug, les Mdabih, les Attatcha et plusieurs autres qui ont constitués depuis fort longtemps la population du territoire de Ghardaïa.

Établir un inventaire des appartenances n'est pas notre objectif, mais il est impératif de clarifier que ces identifications sous-tendent autres appartenances. Nonobstant, pour notre étude nous choisissons de les définir comme ils s'identifient eux-mêmes et sont identifiés par les autres lors des conflits, c'est-à-dire Arabe / Mozabite, ou Malikite / Ibadite.

Les traits culturels que partagent les membres d'un groupe tels que le costume, l'appartenance religieuse, la langue et le style de vie, constituent les marqueurs d'identité du groupe, les signaux sur lesquels se fondent le contraste entre les groupes, ces marqueurs se manifestent et prennent sens dans les situations conflictuelles où l'ethnicité trouve son expression et se traduit par la démarcation des frontières ethniques.

¹ Il faut noter ici que la croyance à l'origine commune est un mythe, parce que les origines lointaines sont assez diverses, la région, en générale, et le territoire national Algérien, en particulier, a connu une multitude d'invasions au cours de son histoire ce qui a induit un brassage de populations et de races, qui, peu à peu sont unifiées, surtout la communauté mozabite du fait qu'elle s'est longuement renfermée sur elle-même.

2. Théories de l'ethnicité: du primordialisme aux frontières ethniques

L'ethnicité, dans le sens large, ne dispose pas d'une théorie, mais de plusieurs approches et théories. Poutignat P. et Streiff-Fenart J.¹ ont classifié six théories de l'ethnicité ; le primordialisme, selon lequel l'ethnicité est acquise et transmise au sein du groupe ; la théorie sociobiologique qui considère l'ethnicité comme extension de la parenté ; les théories instrumentalistes et mobilisationnistes qui considèrent l'ethnicité comme moyen instrumentalisé afin de dissimuler des intérêts de pouvoir, économique ou autres communs, et où les groupes ethniques sont présumés des groupes d'intérêts ; les théories néo-marxistes qui considère l'ethnicité le reflet des antagonismes économiques où l'affiliation ethnique cache des conflits et des distinctions de classe ; l'approche néo-culturaliste où l'ethnicité est appris comme un système culturel et symbolique ; et les théories interactionnistes, développées surtout par Fredrik Barth qui avance les frontières ethniques dans l'analyse de l'ethnicité et le maintien des groupes ethniques.

Un point sur lequel s'accordent ces différentes approches est la critique de la vision primordialiste statique, elles avancent les aspects relationnels et dynamiques de l'ethnicité où le Nous se construit par opposition à Eux.

L'approche primordialiste tient son importance au fait qu'elle est le point de départ à partir du quel se sont élaborées la plupart des conceptions ultérieures. Indépendamment des relations avec les autres, l'ethnicité est transmise dans et par le groupe, le partage d'un héritage culturel transmis par les ancêtres constitue la source d'attachement et de solidarité au sein du groupe. La qualité primordiale fait de l'ethnicité une propriété que l'on ne choisi pas, mais on l'acquies à travers le processus de socialisation.

Malgré les critiques adressés à cette conception, aujourd'hui, nombre d'auteurs reconnaissent la dualité de l'ethnicité : elle a un aspect primordial et un autre aspect dynamique et stratégique. Ainsi, dans ce sens, Juteau D.², accorde deux définitions à l'ethnicité ; la première acquise par la socialisation et la deuxième se construit dans le rapport à l'autre. Si l'ethnicité ne devient opératoire qu'à l'intérieur des rapports constitutifs des communautés d'histoire et de culture, elle existe aussi avant ce rapport. Grâce à la socialisation, nous devenons tous des membres de groupes qui sont

¹ POUTIGNAT Philippe et STREIFF-FENART Jocelyne, Théories de l'ethnicité, op.cit

² JUTEAU D., L'ethnicité et ses frontières. op.cit

historiquement et culturellement spécifiques, à ce propos, Juteau D.¹, a mis l'accent sur le rôle des prédécesseurs à la construction de l'ethnicité et surtout la femme qui a la responsabilité fondamentale de socialiser les nouveaux nés.

Cela, nous rappelle dans notre cas d'étude la communauté mozabite fortement structurée et organisée, où la femme mozabite est la stabilisatrice et conservatrice de cette communauté. La vie de la femme dans la société mozabite est structurée dès sa naissance, pour qu'elle devienne l'un des vecteurs de sauvegarde de la communauté mozabite, à travers l'instruction au sein des institutions traditionnelles et les lois coutumières mises pour préserver la femme et pour assurer la reproduction sociale à travers elle. Ainsi, elle est considérée le pilier de la société et un axe autour duquel tournent toutes les opérations de conservation de leur mode de vie précis, c'est pour cela que la femme mozabite est à l'abri des regards et ne se marie pas hors de sa communauté.

Cela dit, Juteau D., prend sa thèse encore plus loin quand elle s'interroge sur le rôle de la femme dans la construction et le maintien des frontières ethniques. Nonobstant, comme on a dit auparavant, c'est dans le rapport aux autres que la culture et l'histoire d'un groupe acquièrent un sens spécifique pour les acteurs et donnent lieu à la communalisation ethnique, comme l'affirme Weber : "*ni les attributs communs ni la conscience de ces attributs ne provoquent l'émergence de frontières, l'ethnicité est engendrée dans le rapport à autrui*"².

L'ouvrage collectif dirigé par Barth F. "*ethnic groups and boundaries*" a marqué un tournant majeur dans la théorisation de l'ethnicité³, où il s'agit de se focaliser non pas à la description des traits culturels des groupes ethniques, mais aux frontières ethniques et leur entretien, puisqu'elles définissent le groupe ethnique et sa persistance.

Son approche met l'accent sur les aspects génératifs et processuels des groupes ethniques en considérant que les similitudes et les différences culturelles ne vont pas de soi, mais sont socialement organisées. Selon cette perspective, l'ethnicité correspond à une forme d'organisation sociale basée sur une attribution catégorielle qui classe les personnes en fonction de leur origine supposée, et qui se trouve validée dans

¹ Idem

² WINTER Elke, Max Weber et les relations ethniques. op.cit

³ Les textes de Barth sont d'une importance majeure au point où certains chercheurs divisent les études ethniques selon deux périodes ; avant Barth et après Barth.

l'interaction sociale par la mise en œuvre des signes culturels socialement différenciateurs¹ qui déterminent une ligne de démarcation, une frontière, entre les "insiders" et les "outsiders" d'un groupe, dont la pérennité tient à l'existence de cette frontière, indépendamment des changements au sein de la culture.

Pour Armstrong " les mécanismes des frontières ethniques existent dans la tête des sujets plutôt comme des lignes sur une carte ou comme des règles d'un manuel " ². Ces frontières ethniques sont des frontières sociales qui peuvent avoir des contreparties territoriales. Elles déterminent un système social à l'intérieur duquel les valeurs du groupe peuvent être accomplies. Elles canalisent les comportements des individus et les relations sociales.

Les frontières ethniques ne sont pas des barrières, leur franchissement par les individus ne met pas nécessairement en cause leur pertinence sociale. Barth³ affirme que le maintien des frontières ethniques dépend, non seulement sur la reconnaissance et la validation des marques d'identification par les membres des groupes pendant les interactions sociales, mais aussi sur la structuration et l'organisation des situations d'interaction et d'échanges entre les groupes, à travers un ensemble de règles et de prescriptions régissant les contacts dans les domaines ou secteurs présumés offrir des possibilités d'intercompréhension et d'intérêt mutuel. Comme, à titre d'exemple, les activités commerciales, que, pour Weber, édifient les rapports et tressent les frontières entre les communautés, selon ses propos : "*L'échange libre se passe seulement, d'abord, en dehors de la communauté de voisinage et de tous les liens personnels; le marché est un rapport entre les frontières du lieu, du sang, du clan. A l'origine, il est l'unique rapport entre eux qui soit de forme pacifique. A l'origine un commerce visant au profit dans l'échange ne pouvait pas exister entre membres d'une même communauté*"⁴.

Ainsi, il affirme que, toutes les relations inter-ethniques stables et constantes présupposent une telle structuration de l'interaction. Or, ces interactions dans un système territorial englobant assurent une complémentarité nécessaire à la survie des

¹ POUTIGNAT Philippe et STREIFF-FENART Jocelyne, Théories de l'ethnicité, op.cit

² ARMSTRONG John, Nations before nationalim. University of North Carolina Press, Chapel Hill, 1982. cité dans POUTIGNAT Philippe et STREIFF-FENART Jocelyne, Théories de l'ethnicité, op.cit.

³ BARTH Frederick. Les groupes ethniques et leurs frontières, in : POUTIGNAT Philippe et STREIFF-FENART Jocelyne, Théories de l'ethnicité, op.cit

⁴ WEBER Max, Economie et société. L'organisation et les puissances de la société dans leur rapport avec l'économie . Traduit de l'allemand par Jacques Chavy et d'Éric de Dampierre (dir.), Pocket, 1995.

groupes, au regard de certains de leurs traits caractéristiques. Cette interdépendance est dans une large mesure liée au milieu dans lequel se sont adaptés les groupes.

Cela, nous rappelle les relations et les conventions intercommunautaires qui ont marqué le territoire de Ghardaïa, et reflétaient l'interdépendance des groupes nomades et sédentaires qui l'occupaient, où le milieu avait un rôle majeur à structurer leurs interactions. Ainsi, le territoire était l'axe autour duquel se sont consolidés des enjeux de plusieurs natures. Ceci, sera discuté dans la deuxième partie du travail.

D'après ce qu'on vient de dire, les frontières ethniques sont des délimitations socio-psychologique au delà desquelles commence "l'autre", qui est nécessaire à l'identification du "Nous". Cela, est le premier fait de l'ethnicité, la pratique et la construction de distinctions systématiques entre les groupes ethniques, dont l'occurrence dépend de deux processus, l'un interne, au sein du groupe, attaché au phénomène de la socialisation, l'autre externe, lié aux interactions entre les groupes. La conscience de séparation et de différenciation identitaire permet de tracer les lignes de démarcation entre deux systèmes, deux formes d'organisation sociales, qui trouvent une transcription territoriale symbolique; quelle soit cognitive, dans les têtes des sujets, soit en délimitant physiquement un espace appartenant à un groupe. Cette démonstration, nous révèle une trilogie qui met en relation l'identité ethnique, le territoire et la frontière ethnique. Trois concepts fondamentaux et fortement indissociables. Ainsi, il s'agit dans ce qui suit d'étudier le rapport entre ces trois concepts.

3. Territoire, Identité et frontière ethniques.

3.1. Identité ethnique et territoire.

3.1.1. L'identité ethnique, individuelle et collective.

L'identité, d'une façon générale, est construite dans la durée et elle peut s'élaborer à plusieurs échelles. Vinsonneau G. ¹, la définit comme une dynamique évolutive par laquelle l'acteur social donne sens à son être en reliant le passé, le présent et l'avenir.

Elle concerne les individus et les groupes, mais elle se décline en premier lieu à la mesure de la personne. De ce fait, l'identité est d'abord "une représentation de soi même

¹ VINSONNEAU G., Culture et comportement, Armand Colin, Paris, 1997. cité dans DI MEO Guy. L'identité : une médiation essentielle du rapport espace / société. Géocarrefour, vol. 77, n°2, 2002. pp. 175-184.

(...), le fait d'un individu et de sa subjectivité"¹. L'identité, selon Di Méo G.², se décline selon un continuum qui se déroule du sujet jusqu'aux groupes, jusqu'aux collectivités les plus divers. Personnelle ou collective, l'identité se constitue dans un rapport mutuel entre la société et le sujet, selon le double processus de Pierre Bourdieu ; l'intériorisation de l'extériorité et d'extériorisation de l'intériorité³. Donc, une identité est construite selon un processus socio-psychologique, où la personne s'attribue, reconnaît et intériorise un ensemble de valeurs, de traits personnels et culturels ainsi que des normes propres au groupe dans lequel elle appartient et projettent ses attributs de l'individualité. Dans ce sens, elle exprime l'appartenance à une culture, à un imaginaire collectif et à un système de représentation symbolique⁴.

L'identité ethnique peut être définie comme une façon dont les personnes, en raison de leur origine ethnique, se situent psychologiquement par rapport à un ou plusieurs systèmes sociaux⁵.

Aussi, l'identité ethnique, et l'identité en général, se pose en s'opposant, elle fonctionne tel un principe de différenciation et d'assimilation, en s'appuyant sur les similitudes et les dissemblances⁶. La conscience collective d'une société de ses particularités culturelles, se manifeste au cours d'un processus historique d'opposition significative à d'autres catégories humaines constituées de manière similaire. Ainsi, la culture⁷ est, à la fois une référence fondatrice de l'identité ethnique, donc de l'unité d'un groupe, et un moyen d'exclusion des individus ou d'autres groupes.

Les situations de contacts sont considérées dangereuses pour le maintien de l'identité ethnique ; un groupe soucieux de la persistance de ses traits culturels au cours du temps et à travers les générations a tendance à vivre isolé dans un espace exclusif, dans ce

¹ STASZAK J.-F., Les singulières identités géographiques de Gauguin, 2004. cité dans DI MEO Guy, Identités et territoires : des rapports accentués en milieu urbain ?, Métropoles, 2007.

² DI MEO Guy, Identités et territoires : des rapports accentués en milieu urbain ?, Métropoles, 2007.

³ Idem

⁴ Idem

⁵ WSEVOLOD W. Isajiw, Definition and dimensions of ethnicity: a theoretical framework. Paper presented at "Joint Canada-United States Conference on the Measurement of Ethnicity", Ottawa, Ontario, Canada, April 2, 1992.

⁶ DI MEO Guy. op.cit.

⁷ Il faut noter ici que, Bonnemaïson J. affirme que l'ethnie élabore la culture et réciproquement l'existence de la culture fonde l'identité de l'ethnie. De plus, l'ethnie existe par la conscience d'elle-même et par la culture qu'elle produit. in BONNEMAISON Joël, voyage autour du territoire, mission ORSTOM au Vanuatu, L'Espace Géographique, n° 4 , 1981, pp 249-262.

sens, la construction des identités prend une dimension géographique, ce qui fait que, la construction du territoire fait partie des stratégies identitaires¹.

Toute culture, ethnie ou groupe ethnique s'investissent physiquement dans l'espace géographique. En effet, si l'identité est le fruit des interactions entre des mécanismes psychologiques et les facteurs sociaux, et donc, concerne l'individu et le groupe, l'espace géographique est autant au cœur de ces interactions, du fait des rapports forts qu'entretient l'homme avec son cadre de vie matériel et symbolique. Ces rapports, spirituels en premier lieu, sont nécessaires à l'existence et la survie de toute société humaine. Où, l'espace géographique, investi de valeurs symboliques, affectives et matérielles, constitue la scène et l'assise référentielles des représentations et des images identitaires de toute communauté, jusqu'il devient l'extension de l'identité du groupe qu'il anime. Comme le fait remarquer Gilles Sautter², qui considère le paysage³, le prolongement et le reflet d'une société en même temps qu'un point d'appui offert aux individus pour se penser dans la différence avec d'autres paysages et d'autres sociétés.

L'identité ethnique, outil de singularisation et de différenciation, se crée et se conforte par la profondeur de son ancrage à l'espace, qu'elle structure, quadrille et polarise selon ses propres représentations symboliques⁴. De ce fait, Di Méo indique que l'identité est le résultat d'une construction tripartite mettant en interaction trois éléments ; la personne, le groupe et l'espace géographique, dans, et par lequel s'échafaudent les comportements, les pratiques et les représentations des groupes, qui le transforme à leur tour en espace social, en lieux et en territoires⁵. Les groupes ethniques, et sociaux en général, existent par leur référence à un territoire.

L'identité est multiple ; elle est à géométrie variable selon les circonstances. L'être humain appartient à plusieurs groupes et territoires à la fois, il n'a pas une identité unique, mais des identités multiples qui correspondent à des territoires divers, comme l'a

¹ BONNEMAISON Joël et al., Le territoire, lien ou frontière ?, Identités, conflits ethniques, enjeux et recompositions territoriales : colloque, Université Paris-IV et ORSTOM, Paris - Sorbonne 2 – 4 octobre 1995, éd. ORSTOM, Paris, 1997.

² SAUTER Gilles, le paysage comme connivence, Hérodote, n°16, 1979, pp. 40-67. cité dans BONNEMAISON Joël, voyage autour du territoire, mission ORSTOM au Vanuatu, L'Espace Géographique, n°4, 1981, pp 249-262

³ Il considère ici que le paysage comme "une" des formes géographiques identitaires.

⁴ BONNEMAISON Joël, voyage autour du territoire, mission ORSTOM au Vanuatu, L'Espace Géographique, n°4, 1981, pp 249-262.

⁵ DI MEO Guy. L'identité : une médiation essentielle du rapport espace / société. Géocarrefour, vol. 77, n°2, 2002. pp. 175-184.

fait remarquer Edgar Morin, notre identité s'assimile à un *unitas multiplex*¹. Au cours de sa vie, l'individu concilie et maintient un certain équilibre entre ses différentes identités, mais à certains moments, et dû à des facteurs externes, l'une est plus saillante que les autres. Or, l'ethnicité est une donnée qui se manifeste à la moindre occasion et l'identité ethnique s'active dès qu'elle se sent menacée ou méprisée.

3.1.2. Le territoire, un espace d'identification.

Généralement défini comme un espace approprié, le territoire est en premier lieu un construit social. En s'adaptant à un milieu naturel précis, tout groupe social interprète et produit des configurations territoriales correspondantes à ses valeurs, croyances et organisation sociale. Il s'approprie et façonne une portion de la surface terrestre pour assurer son objectif principal de reproduction au cours des temps et afin d'assurer ses besoins essentiels. Ainsi, le territoire, contrairement à l'espace, n'est pas un support neutre, il exprime la projection de structures spécifiques d'un groupe ethnique sur un espace donné, il cristallise ses représentations collectives (et individuelles), les rapports sociaux et ses référents fondateurs². Au cours de ce processus, il acquiert des signes et devient un champ symbolique permettant sa reconnaissance et l'identification du groupe qui l'investit. En parallèle, il contribue à fonder l'identité du groupe et à conforter le sentiment d'appartenance et d'appropriation³.

En fait, le territoire est un concept qui revêt deux sphères complémentaires, l'une matérielle et l'autre idéale. Le territoire, pour les géographes, est considéré comme une construction à plusieurs niveaux⁴. Au premier niveau, l'espace matériel, conçu et visible. Chaque société organise et investit une surface terrestre, selon une spatialité qui lui correspond ; selon ses normes, son mode de vie, ses activités, ses traits culturels.... Or, cette spatialité qui se traduit dans : l'habitat et son architecture, les parcours et les itinéraires, la densité, les configurations spatiales, dressent des axes, des pôles, des lieux et donc une structure géographique dont les paysages sont révélateurs⁵.

¹ Idem

² BONNEMAISON Joël et al., Le territoire, lien ou frontière ?, Identités, conflits ethniques, enjeux et recompositions territoriales. op.cit

³ Idem

⁴ BONNEMAISON Joël, voyage autour du territoire. op.cit

⁵ idem

Au-delà de l'aspect physique qualifié d'objectif, il existe l'espace vécu, subjectif, qui exprime le rapport existentiel que l'individu socialisé établit avec la terre¹. Frémont Armand attribut à l'espace vécu trois dimensions emboîtées : il est un espace de vie, ou un espace-mouvement, formé par la somme des lieux et trajets usuels à un groupe ou à un individu, il s'agit d'un espace de familiarité et de reconnaissance pratiqué différemment par les divers groupes ou les individus formant la société².

Il est un espace social, qui correspond à l'ensemble des interrelations sociales spatialisées, c'est-à-dire il exprime l'imbrication des lieux, des rapports et des échanges sociaux ; par exemple les clivages sociaux et ethniques se trouvent retranscrits dans la configuration spatiale par l'occupation des espaces distincts correspondant aux groupes hostiles³ ; ou quand la religion détermine l'appartenance à une communauté, les différents groupes confessionnels, malgré qu'ils partagent un territoire, mènent leurs vies à l'intérieur des espaces juxtaposés mais fermés et séparés.

Et en troisième lieu, l'espace culturel, qui comprend les valeurs psychologiques qui y sont projetées⁴, on peut reprendre ici la formule de Claude Raffestin : "*le territoire est une réordination de l'espace (...) il peut être considéré comme de l'espace informé par la sémiotique*"⁵, c'est-à-dire l'ensemble des signes culturels qui caractérisent une société⁶. Cependant, Bonnemaïson J. nous invite à ne pas confondre l'espace sociale et l'espace culturel, malgré que la culture et la société sont les deux faces d'une même réalité, selon lui, le premier est produit, il se conçoit en termes d'organisation et de production, le deuxième, animé, se conçoit en termes de signification et de relation symbolique⁷.

A la différence de l'espace qui tend à l'uniformité et au nivellement, le territoire rappelle les idées de différence, d'ethnies et d'identité culturelle⁸. La culture et l'ethnie engendrent le territoire et le mettent en forme. Selon Bonnemaïson J.⁹, la culture

¹ DI MEO Guy, De l'espace aux territoires : éléments pour une archéologie des concepts fondamentaux de la géographie. L'information géographique, volume 62, n°3, 1998. pp. 99-110.

² BONNEMAISON Joël, op.cit

³ idem

⁴ DI MEO Guy, De l'espace aux territoires : éléments pour une archéologie des concepts fondamentaux de la géographie. op.cit

⁵ Idem

⁶ Idem

⁷ BONNEMAISON Joël, op.cit

⁸ Idem

⁹ Idem

traduite en termes d'espace renvoie certainement à celui du territoire, il la considère la créatrice de ce dernier, et que par le territoire s'incarne la relation symbolique qui existe entre la culture et l'espace. Ainsi, le territoire devient un "géosymbole"¹ ; un lieu, un itinéraire, un espace, qui prend aux yeux des groupes ethniques, une dimension symbolique et culturelle où s'enracinent leurs valeurs et se confirme leur identité².

Selon Claude Raffestin³, la territorialité⁴ est d'abord une relation à l'altérité, donc le territoire est d'abord une certaine façon de vivre avec les autres, il est une convivialité en premier lieu. Cependant, il est important de noter que, évoquer une identité ethnique collective à partir d'un territoire suppose une adhésion de chacun à une conscience spatiale partagée. Mais, comme l'a montré Barth F., plusieurs groupes, chacun possédant sa propre identité, peuvent habiter le même territoire, sans avoir pour autant les mêmes rapports à ce territoire en termes d'appartenance, d'appropriation ou de revendication, car, toute culture, et par extension toute ethnie, s'incarne par une forme de territorialité.

De plus, le support territorial des identités n'est pas nécessairement continu et forme un seul bloc, car, comme a affirmé Paul Claval⁵, lorsque la construction de nous n'est pas menacée de dissolution au moindre contact, ce qui compte est la dimension symbolique de certains référents spatiaux, lieux de culte, tombes des ancêtres, dans ce cas comme il a révélé, la territorialité s'exprime en termes de polarité que d'étendue. Ainsi, la société peut former une mosaïque territoriale, où, des groupes ethniques différents se juxtaposent, tout en ayant leurs propres repères qui l'attachent à un espace⁶, liés à des formes et des modalités distinctes de territorialité.

En effet, tout ce qu'on vient de dire, prouve que les groupes ethniques ne peuvent survivre sans territoire, où ils font ancrer leurs valeurs culturels et fixer un espace vécu

¹ Par géosymbole Bonnemaïson entend la forme spatiale vecteur d'identité.

² BONNEMAISON Joël, *op.cit*

³ Cité dans BONNEMAISON Joël, *op.cit*

⁴ La territorialité est, comme définit par Bernard Pecqueur, l'expression des comportements des acteurs qui font le territoire, elle est la dimension dynamique du territoire,

⁵ CLAVAL Paul, Le territoire dans la transition à la postmodernité, in: Bonnemaïson Joël et al., *Le territoire, lien ou frontière ?*, Identités, conflits ethniques, enjeux et recompositions territoriales : colloque, Université Paris-IV et ORSTOM, Paris - Sorbonne 2 – 4 octobre 1995, éd. ORSTOM, Paris, 1997.

⁶ *Idem*

qui leur soit familier¹, la préservation de la territorialité pour chaque groupe est une condition primordiale à son existence et à l'affirmation de son identité.

Le rapport réciproque des sociétés à leur espace comporte une forte dimension identitaire, où, l'espace constitue l'outil d'ancrage matériel et un moyen d'intermédiation qui facilite les processus d'identification et d'appartenance par son appropriation, matériel et symbolique ou identitaire ; une surface terrestre (un lieu ou un ensemble de lieux) est associée à un groupe social au point de devenir l'un de ses attributs, c'est-à-dire de participer à définir son identité sociale², et son assise d'existence. Ainsi, "*Perdre son territoire, c'est disparaître*"³, dans le sens où, Dé-territorialiser un groupe social, est la façon la plus pertinente de le voir disparaître dans un mélange sociologique⁴.

Selon Bonnemaïson J. et Cambrézy L., le territoire, dans les sociétés traditionnelles ou non-industrielles, est défini par le principe d'identification et non pas par le principe d'appropriation⁵. Dans les sociétés traditionnelles le rapport territoire-identité est plus fort et manifesté, à ce propos, ils affirment que, dans la société traditionnelle, le territoire ne peut être perçu comme une entité différente de la société qui l'habite; le groupe local appartient à sa terre tout autant que la terre lui appartient, la relation est d'essence affective⁶. Ce qui compte sont les symboles qui y sont inscrits et les lieux qui les enracinent, ce qui fait que ; le territoire ne peut être partagé, vendu, ou donné; *il est un être et non pas un avoir*⁷.

Nonobstant, le principe du territoire d'identité n'est pas pour autant absent dans les sociétés dites modernes⁸. Mais, à la fonction d'identification se superpose une fonction d'ordre économique et politique plus saillante, où le territoire est inséparable de la question du pouvoir et d'État. Cette relation se traduit par ; le monopole total sur un espace borné et le découpage de cet espace en mailles pour assurer le contrôle social et la domination, qui, expriment une souveraineté nécessaire à chaque État⁹. Dans ce sens,

¹ Idem

² RIPOLL Fabrice et VESCHAMBRE Vincent, Introduction : L'appropriation de l'espace comme problématique, Norois, 195, 2005, mis en ligne le 05 août 2008,

³ BONNEMAISON Joël et al., Le territoire, lien ou frontière ?, Identités, conflits ethniques, enjeux et recompositions territoriales, op.cit

⁴ BONNEMAISON Joël, op.cit

⁵ BONNEMAISON Joël et al., Le territoire, lien ou frontière ?, Identités, conflits ethniques, enjeux et recompositions territoriales, op.cit

⁶ Idem

⁷ BONNEMAISON Joël, op.cit

⁸ Idem

⁹ LOSCHAK Danièle, Espace et contrôle social.

le territoire est lié à des stratégies d'appropriation et de contrôle, devenues nécessaires à la vie sociale moderne.

Une nouvelle forme de territorialité fortement structurée est apparue avec la naissance des États-nations et vient se superposer sur celle qui existe. L'industrialisation et la modernisation des sociétés, qui ont introduit l'uniformisation des conditions de vie et l'adoption de valeurs universelles, ont affecté les structures territoriales et les modes d'organisation de l'espace. Les nécessités de gestion, d'administration, de contrôle et de domination conduisent l'État-nation à mettre en œuvre une vision ordonnée et géométrique de l'espace, où, la logique de la société nationale invite, dans le souci d'affermir la souveraineté, à niveler et dépasser les formes de sociabilité et de culture qui lui préexistaient, et à englober les territoires qui leur correspondaient¹ sous la voûte du territoire nationale, dont la représentation de l'espace est celle d'un plan continu, d'un support, d'une surface divisée par les frontières du maillage politico-administratif.

Dans ce sens, les individus et les groupes sociaux au niveau local se trouvent classifiés et situés dans un espace clos, bien défini, qui répond à des logiques d'aménagement du territoire codifiées et centralisées.

Le territoire est appris par l'État dans le sens utilitariste et fonctionnel ; il remplit une fonction économique, sociale et politique. Il devient un simple support géré et aménagé par les collectivités, afin de répondre aux objectifs et besoins garantissant la reproduction sociale, mais surtout la reproduction de l'État. Ainsi, deux logiques, deux systèmes de valeurs et deux systèmes de représentations, une territorialité politique et une territorialité identitaire se trouvent confronter, ce qui peut engendrer des tensions et des affrontements².

Le territoire-instrument³ tel appréhendé par l'État, à pour fonction de réunir, de transcender les particularismes et les ethnies, il est un "bien commun". La volonté de l'État de dépasser la réalité territoriale et mettre à pied d'égalité tous les groupes ethniques, afin de conforter son pouvoir et éviter les dérives identitaires qui peuvent

¹ BONNEMAISON Joël et al., Le territoire, lien ou frontière ?, Identités, conflits ethniques, enjeux et recompositions territoriales. Op.cit

² CAMBRÉZY Luc, Visions du monde et divisions du monde Facettes de territoire, in : Bonnemaïson Joël et al., Le territoire, lien ou frontière ?, Identités, conflits ethniques, enjeux et recompositions territoriales. Op.cit

³ POURTIER Roland, Rapport de synthèse de l'atelier "Géopolitique", in Bonnemaïson Joël et al., Le territoire, lien ou frontière ?, Identités, conflits ethniques, enjeux et recompositions territoriales. Op.cit

engendrer des conflits, peut produire les effets opposés, comme l'a dit Bonnemaïson J. :
" On peut ne pas aimer l'idée de territoire ou s'en méfier, parce qu'elle porte en soi cette idée de pouvoir et d'une affirmation identitaire qui peut être dangereuse, mais c'est une réalité charnelle inscrite dans l'espace et dans le temps, dont nul ne peut s'affranchir. A vouloir nier le territoire, on risque d'aboutir à des crises, des excès inverses encore plus graves "¹.

Le terme territoire lié à celui de nation, fait référence souvent aux frontières politiques de l'espace national, qui représente les limites de souveraineté et de compétence d'un État. L'ordre politique moderne, selon Foucher Michel², implique la reconnaissance par les autres de frontières d'État démarquées, à base territoriale. Or ces frontières, instituées à partir de décisions politiques, enveloppent des territoires qui forment, d'un côté, le théâtre d'exercice de souveraineté légitime, et d'un autre côté, le cadre de l'attribution et de la transmission d'une nationalité et d'une citoyenneté. Ainsi, la frontière sert de lieu métaphorique à l'identité nationale, ethnique ou civique, séparant deux entités, eux et nous, où il s'agit de représentation, de carte mentale de la communauté nationale, qui a son récit, son histoire, ses mythes et ses lieux³.

3.2. La frontière ethnique, entre identité et territoire.

La frontière est le lieu d'articulation de l'identité et du territoire⁴. Elle est un marqueur d'identité, car comme l'a montré Barth, une identité est impossible à concevoir sans les frontières et "l'autre". La frontière relève de l'ordre de l'appropriation et de la territorialisation, c'est à dire « *d'une relation forte d'un groupe social avec son espace, résultant d'une prise de possession de nature patrimoniale* » comme le relève J.L. Pernay⁵.

¹ BONNEMAISON Joël, Le territoire, nouveau paradigme de la géographie humaine ? in Bonnemaïson Joël et al., Le territoire, lien ou frontière ?, Identités, conflits ethniques, enjeux et recompositions territoriales. Op.cit

² FOUCHER Michel, Obsession des frontières, éd.Perrin, 2007.

³ idem.

⁴ BROMBERGER Christian et MOREL Alain (dir.), Limites floues, frontières vives, éd. de la MSH, 2001, p.386.

⁵ REITEL B., ZANDER P., PERNAY J.L et RENARD J.P (dir). Les frontières dans la ville un objet incongru ? Le cas des villes sud-sahariennes. Dans Villes et frontières Paris Anthropos. Collec. Villes, 2002, cité dans ESCALLIER Robert, Les frontières dans la ville, entre pratiques et représentations, Cahiers de la Méditerranée , 73, 2006.

Le mot frontière est, en français, l'adjectif féminin issu du substantif front, aller en frontière, c'était se porter là où l'ennemi devait survenir, aller au front de la bataille¹, ce qui lui accorde une origine militaire avant d'acquiescer son acception classique politique d'une ligne séparant deux États-nations, deux organisations territoriales et deux systèmes différents.

Devant la modernisation des sociétés et la globalisation, traduites par l'évolution des techniques de transport et de communication, le partage de valeurs universelles, les coopérations transfrontalières, la dynamique et l'ampleur des échanges économiques et le triomphe du village planétaire, la frontière semble s'effacer dans un monde qui prétend plus ouvert.

Mais, la frontière est loin de disparaître, en fait, elle tend à s'affermir et à réapparaître sous d'autres formes, dont les modalités d'inscription spatiale ainsi que la nature des processus et des acteurs territoriaux se sont transformées.

Consubstantielle du territoire, la frontière, de nos jours, traverse l'espace géographique sous formes diverses et observables à des échelles distinctes. Elles ne jouent pas le même rôle et ne présentent pas des effets équivalents.

Présentement, les frontières s'inscrivent et prennent sens notamment dans les espaces urbains, dans les villes, qui sont désormais le lieu central de tous les enjeux, et où la frontière revête plusieurs formes liées aux représentations sociales et aux pratiques des acteurs qui leurs donnent forme et sens.

Pour notre cas nous nous intéressons aux frontières ethniques et leur persistance entre les groupes ethniques au cours d'une histoire commune.

Le processus d'urbanisation qui gagna l'ensemble de la planète est accompagné par un renforcement des différenciations internes ; certains groupes sociaux pratiquent des choix résidentiels qui combinent la mise à distance, le regroupement, la protection et parfois il s'agit plus qu'une simple distanciation sociale mais d'une revendication politique (sécessionnisme).

¹ FOUCHER Michel. op.cit.

On saurait affirmer à ce point que la frontière ethnique sert comme une ligne de défense culturelle. Elle permet de se définir par rapport aux autres. Elle traduit le besoin de construire l'image de l'autre pour donner sens à l'existence d'une communauté.

Les frontières ethniques peuvent se traduire dans l'espace matériellement (physiques ; naturelles ou construites), comme elles peuvent être une construction imaginaire, cognitive, qui relève de l'ordre des représentations où il s'agit des "frontières dans les têtes". Dans les deux cas, elles influencent les comportements et les pratiques des acteurs concernés, même s'ils ne s'en rendent plus compte¹.

Depuis toujours les frontières ont structuré les sociétés dans les villes. Les anciennes cités étaient un tout composé de différentes unités sociales, fonctionnelles, résidentielles plus au moins visibles. Les villes actuelles sont traversées par des lignes de discontinuité ethnique, parfois si franches (comme le cas du mur de Berlin, Belfast et Jérusalem), où la ville est un ensemble de territoires, des lieux, appropriés par des groupes sociaux aux intérêts contradictoires. Elle exprime la juxtaposition de différentes temporalités qui renvoient à des acteurs, à des pratiques et à des interprétations différentes, sinon opposés et conflictuelles.

4. Les frontières ethniques ; la théorie Barthienne

Fredrick Barth est un anthropologue britannique d'origine norvégienne. Il est influencé par l'école de la sociologie des interactions d'Erving Goffman et aussi des théories des groupes corporatifs issues de l'anthropologie britannique². Il a fait des études empiriques sur des individus qui changent d'identité ethnique pour comprendre le processus menant à la reproduction des groupes ethniques³.

Comme nous avons fait remarqué auparavant, Barth considère les identités et les groupes ethniques des questions d'organisation sociale et non pas de contenu culturel. Il explique que la culture n'est pas une donnée fixe, elle recèle des contradictions et des incohérences, et qu'elle affecte de manière différente les individus qui s'en réclame, d'où la culture ne doit pas être comprise comme un élément de définition du groupe ethnique

¹ GUY P. Marchal, «Grenzerfahrung und Raumvorstellungen», in: id. (dir.), Frontières et conceptions de l'espace, op. cit., p. 11. cité dans, KAISER Wolfgang, penser la frontière – notions et approches, Histoire des Alpes, n°3, 1998. pp.63-74. p.68.

² MBONABUCYA Jean Baptiste. Ethnicité et conflit ethnique : approches théoriques, en perspective de l'analyse du conflit des Rwandais. Mémoire de Licence en Sociologie. Université de Genève, Juillet 1998. p.113.

³ Idem

mais une conséquence ou une implication de l'établissement et de la reproduction des frontières entre les groupes ethniques¹. Aussi, il a mis la lumière sur le rôle des leaders ethniques, dans la mobilisation de leur groupe, ils peuvent poursuivre des objectifs politiques propres qui n'ont rien à voir avec la volonté et la culture populaire².

L'environnement et l'écologie ont toujours fourni le cadre principal sur lequel les anthropologues ont cherché à comprendre la différenciation culturelle. Barth a mis l'accent, dans ses travaux, sur les conditions écologiques et comment elles structurent les relations entre les groupes ethniques, il s'agit du lien entre l'ethnicité, le concept de niche et le thème de la concurrence sur les ressources.

Selon Barth F.³, certains systèmes sociaux englobant dépendent de la complémentarité entre plusieurs groupes ethniques, ce qui peut créer un lien positif d'interdépendance ou de symbiose qui les relie au regard de leurs traits culturels caractéristiques. Il considère que les secteurs d'activité constituant le point d'articulation avec d'autres populations culturellement distinctes, comme des niches auxquelles le groupe s'est adapté⁴. Cette interdépendance écologique peut prendre des formes différentes⁵ :

- Les groupes peuvent occuper des niches nettement distinctes dans l'environnement naturel et n'entrer que très peu en concurrence pour les ressources. Dans ce cas leur interdépendance sera limitée malgré leur cohabitation dans cette zone, et l'articulation tendra à s'établir principalement par le commerce.
- Ils peuvent monopoliser des territoires séparés, auquel cas ils sont en concurrence pour l'accès aux ressources et leur articulation comprendra un secteur d'activité politique et peut être d'autres secteurs.
- Ils peuvent se fournir mutuellement des biens et des services importants, c'est-à-dire occuper des niches réciproques et donc différentes mais dans une interdépendance étroite.

Ces alternatives se réfèrent à des situations stables, mais, la forme principale et communément trouver: là où deux ou plusieurs groupes imbriqués sont en fait en

¹ Idem

² Idem

³ BARTH Frederick. Les groupes ethniques et leurs frontières, in : POUTIGNAT Philippe et STREIFF-FENART Jocelyne, Théories de l'ethnicité, op.cit

⁴ Idem

⁵ Idem

concurrence, au moins partiellement à l'intérieur de la même niche¹. Dans cette situation, Barth estime que l'un de ces groupes va déplacer l'autre, ou que des arrangements vont se mettre en place dans le sens d'une complémentarité et d'une interdépendance nécessaires à la subsistance des groupes.

De ce fait, les traits culturels particuliers peuvent être utiles en tant qu'adaptations à des environnements particuliers et à des modes de subsistance. L'échange dans ce cas noue des liens de part et d'autre des frontières ethniques.

Donc, les groupes ayant des caractéristiques culturelles différentes peuvent cohabiter et même diverger culturellement, car ces différences sont adaptées à leur exploitation respective de différentes ressources dans la même zone. À l'inverse, la concurrence des ressources entre les populations avec des caractéristiques culturelles distinctives peut donner une impulsion particulière à leur mobilisation dans l'action collective sur la base d'une appartenance ethnique partagée².

Néanmoins, l'organisation moderne du monde, en États-nation, dans laquelle existent et interagissent les groupes ethniques actuellement, fait que l'étude de ces derniers, leurs frontières, et leur compétition sur les ressources doivent être compris en référence aux structures étatiques.

L'organisation sociale des différences culturelles s'inscrit dans un monde d'administration bureaucratique, centralisé, dominé par le système capitaliste. Tous ces facteurs, et autres, ont certainement des effets sur les groupes ethniques, leurs interrelations et le processus de construction des frontières.

Un État moderne fournit et contrôle une multitude de biens publics soumis à une réglementation, il peut les allouer à des catégories de personnes ou laisser ouvert à la concurrence. L'État organise, réglemente la vie et les mouvements de sa population selon des droits et des devoirs. Il représente une structure politique macrosocial dont l'étendue dépassent largement les groupes ethniques, leurs institutions et leurs relations au niveau microsociale.

¹ BARTH Frederick. Les groupes ethniques et leurs frontières, in : POUTIGNAT Philippe et STREIFF-FENART Jocelyne, *Théories de l'ethnicité*, op.cit

² BARTH Frederick , *Enduring and emerging issues in the analysis of ethnicity*, in: VERMEULEN Hans, GOVERS Cora (eds), *the anthropology of ethnicity ; beyond ethnic groups and boundaries*", éd. Het Spinhuis, Amestredam, 2000. p.p.11-31.

Cependant, différents régimes politiques nécessitent des conditions distinctes pour leur reproduction et perpétuation. Ainsi, chaque État a son propre agenda et politiques publiques envers les groupes ethniques et la population qu'il veut contrôler. De ce fait, Barth¹ suggère que l'État doit être pris en tant qu'acteur, qui a un rôle dans la construction et/ou l'entretien des frontières entre les groupes sociaux au niveau microsocial. Puisque, il estime que la relation d'autorité verticale, entre l'État et ses citoyens, influence de manière décisive les rapports que des individus d'origines ethniques différentes entretiennent au niveau local.

En bref, l'approche qu'adopte Barth F., est que : les politiques publiques menées à l'échelon national, ou macrosocial, ainsi que la politisation de l'ethnicité effectuée par les élites ethniques au niveau médian, peuvent provoquer un changement fondamental des accords interethniques, portant sur un certain *modus vivendi*, en vigueur à l'échelon local².

5. Qu'est ce qu'un conflit ethnique?

Le conflit est un antagonisme entre individus ou groupes dans la société. Les théories du conflit considèrent que dissensions et rapports conflictuels sont constitutifs de l'ordre social. Toute société est faite d'intérêts antagonistes, de divisions et de tensions qui ne soldent pas nécessairement par des luttes déclarées³. Les conflits ne se réduisent pas à un seul type d'antagonisme, ils se jouent sur plusieurs fronts compte tenu du caractère multidimensionnel du monde et de la pluralité des groupes d'intérêts et perspectives⁴.

Alors qu'est ce qui distingue un conflit ethnique des autres types de conflit?

Un conflit ethnique est défini comme suit :

*" Tout conflit **intentionnel** (relation antagonique) qui mobilise l'ensemble ou la **majorité** des membres d'au moins deux groupes ethniques distincts, qui se **reconnaissent mutuellement comme tels** et qui sont **en interaction régulière** dans un même système socio-politique depuis assez longtemps. Un conflit ethnique implique le **rapport de forces**(une lutte) entre les groupes opposés avec l'espoir que l'un des*

¹ BARTH Frederick , Enduring and emerging issues in the analysis of ethnicity. op.cit. p.19-20

² Idem

³ RUI Sandrine, Conflit, in. PAUGAM Serge (dir), Les 100 mots de la sociologie, Que sais-je, éd. Puf, 2010. pp.54-55.

⁴ WEBER Max , Économie et société, Paris, Pocket, 1995. cité dans RUI Sandrine, Conflit, in. Les 100 mots de la sociologie. op.cit.

*groupes puisse imposer son point de vue à propos de l'objet du conflit dont l'enjeu est au moins un élément fondamental parmi lesquels se fonde la définition de l'identité ethnique du groupe ou dans certains cas, un bien voire un droit."*¹

Ainsi, un conflit ethnique est défini par les éléments suivants² ;

- La reconnaissance mutuelle des groupes en conflit, c'est-à-dire ; les membres des groupes puissent identifier et distinguer "Nous" et "Eux", sur la base des critères de distinction objectifs ou subjectifs.
- Les groupes sont en interaction régulière depuis un temps relativement long. Le cas d'un conflit occasionné par un événement éphémère (par exemple la concurrence sur des biens matériels en période de rareté extrême) n'est pas un conflit ethnique, même s'il oppose des groupes ethniques. L'interaction est évoquée pour souligner le caractère connu et permanent des habitudes des uns et autre, la reconnaissance mutuelle des symboles de chaque groupe ethnique.
- Le conflit doit être intentionnel, C'est-à-dire qu'il y a toujours un groupe agresseur ou du moins un groupe qui déclare être agressé par un autre. Le groupe agressé considère que l'agresseur a une intention de nuire les intérêts du groupe agressé.
- La mobilisation ethnique concerne la majorité de ses membres, et non pas quelques individus, au nom de l'intérêt du groupe en question. Hobsbawm E.³, indique que la mobilisation peut être initiée par quelques leaders d'un groupe ethnique, où ils doivent convaincre les membres de leur groupe ethnique d'un enjeu comme un bien commun au groupe concerné.
- La mobilisation ethnique est une démonstration de force, c'est-à-dire qu'il doit y avoir une volonté de domination manifeste de la situation, l'engagement des rapports de force doit être interprété comme une volonté d'un groupe d'imposer son point de vue.
- L'objet du conflit ethnique doit être au moins un des critères de la définition de l'identité ethnique. C'est le critère fondamental pour distinguer un conflit ethnique des autres types de conflits. Ainsi, le conflit est ethnique que dans la

¹ MBONABUCYA Jean Baptiste. Ethnicité et conflit ethnique : approches théoriques, en perspective de l'analyse du conflit des Rwandais. op.cit, p.133.

² Idem

³ HOBBSAWM Eric. Qu'est-ce qu'un conflit ethnique?. In: Actes de la recherche en sciences sociales. Vol. 100, décembre 1993.pp. 51-57.

mesure où un groupe se sent menacé dans son existence par un autre, c'est-à-dire les critères fondamentaux d'identification collective d'un groupe sont en risque de disparaître, ce qui entraînera l'extinction du groupe en question.

De ce fait, on ne peut pas parler d'un conflit ethnique lorsque l'enjeu est autre que l'identité ethnique. Quand les enjeux concernent la reconnaissance du groupe, ou des droits entre des groupes reconnus, ou encore les procédures de redistribution des ressources, nous ne parlerons de conflit ethnique¹.

La mobilisation ethnique d'un groupe ne permet pas de caractériser un conflit d'ethnique, seulement si la mobilisation est une lutte pour son existence et donc son identité.

Pour tous les conflits distributifs avec l'implication de l'État dont le pouvoir ne se trouve pas en mains d'un groupe qui risque d'en abuser en cas de conflit entre ce groupe et d'autres, nous ne parlerons pas de conflit ethnique. Lorsque qu'un État mobilise ses moyens contre un groupe ethnique, lui-même sensé se reconnaître dans cet État, dans ce cas il s'agit d'un conflit ethno-politique².

Hobsbawm E.³ indique que les conflits ethniques sont rares, par contre les conflits de pouvoir au sein des communautés ethniques sont plus fréquents. Généralement, il ne s'agit pas de conflits ethniques à proprement parler, mais des conflits sociaux opposants des groupes sociaux avec des identités collectives distinctes qui peuvent être ethniques, claniques, régionales, professionnelles...etc.

Conclusion.

A travers ce premier chapitre, nous avons pu éclaircir certains concepts et les mettre en relation ; groupe ethnique, ethnicité, conflit ethnique, identité et frontière ethniques ainsi que le concept territoire. Dans le chapitre qui suit nous nous référons à l'École de Chicago et ses pionniers, qui ont mis en relation l'ethnicité et l'espace urbain. Les travaux de cette école ont boosté les recherches, les théories en matière de politiques publiques et urbaines dans les contextes de diversité culturelle et ethnique.

¹ MBONABUCYA Jean Baptiste. op.cit, p.138.

² Idem

³ HOBBSAWM Eric. Qu'est-ce qu'un conflit ethnique. op.cit.

CHAPITRE 2:

L'ÉCOLE DE CHICAGO ; LES ÉTUDES DES COMMUNAUTÉS EN MILIEU URBAIN

Introduction.

Les recherches originelles sur la division sociale dans la ville se sont développées aux États-Unis, à travers les travaux portant sur l'écologie urbaine initiés par les fondateurs de l'École de Chicago, à savoir les sociologues Ernest W. Burgess, Roderick D. McKenzie, Robert Erza Park et Louis Wirth.

Pour ces chercheurs, la ville de Chicago, qui est composée de différents groupes sociaux définis en termes de classe sociale et d'origine ethnique où chaque groupe trouvant une "niche" dans la ville où travailler, vivre et passer ses loisirs, était façonnée par les multiples interactions entre les différentes populations, amenées à coexister sur un même territoire. Ce qui a fait de la diversité ethnique une composante importante dans les études de l'espace urbain.

Les questions liées à l'immigration et l'intégration des minorités ont occupé une place majeure dans les travaux de cette génération de sociologues de Chicago. Ils se sont attachés à décrire et à comprendre les changements sociaux et culturels considérables qui accompagnaient la spectaculaire croissance des villes américaines, produisant plusieurs études sur; la criminalité, la délinquance, l'immigration et l'assimilation, les relations intercommunautaires, la répartition des groupes sociaux dans la ville, etc.

En s'appuyant sur la théorie que les relations sociales sont fréquemment et inévitablement liées aux relations spatiales, Park et Burgess ont mis le premier pas dans les études de la relation entre ethnicité et espace urbain, qui, depuis, ont pris de l'ampleur à la lumière de la globalisation et les mouvements migratoires importants dans le monde.

1. La ville de Chicago ; un kaléidoscope culturel.

Toutes les villes sont aujourd'hui devenues membres du réseau mondial, dominé par les flux d'informations, d'images, de personnes, de capitaux, de technologies et de biens.

Le résultat de la montée de la société en réseau a été la polarisation observée des structures sociales des villes. Les tissus sociaux des villes globales, surtout, sont de plus en plus diversifiés sur différents plans ; culturel, religieux, ethnique, économique, etc.

Depuis la première moitié du vingtième siècle, des flux de migration ont émergé, dues principalement aux processus de décolonisation qui ont traversé le tiers monde et la défaillance du système communiste.

L'Europe a connu l'avènement massif des immigrés, depuis les anciennes colonies, qui cherchaient une vie meilleure dans le pays des colonisateurs. Quant aux États-nations de l'Ouest ont attesté une importante immigration de partout dans le monde. C'est notamment les États-Unis, qui a accueilli des millions de travailleurs, des pays défavorisés, à la recherche de l'*American Dream*, et des réfugiés demandeurs d'asile contre les troubles politiques, l'oppression, le génocide ou l'ethnocide.

A l'aube du vingtième siècle, la ville de Chicago, en plus de New York et Philadelphie sont devenues les trois plus grandes villes Américaines ayant connu un taux de croissance étonnant.

Fondée en 1836, la ville de Chicago a grandi en tant qu'un nœud ferroviaire qui comptait 4 470 habitants (1840)¹. Elle devient une ville industrielle, un centre de commerce et une bourse prospère. Elle connaît un grand incendie en 1871 qui a poussé à sa reconstruction entière en béton et en acier. Les premiers gratte-ciel étaient bâtis et un mouvement architectural moderniste s'y développe qui sera connu sous le nom d'École de Chicago.

En 1890, elle comptait 1 100 000 d'habitants, et presque 3 500 000 en 1930². Une grande partie de la croissance démographique est due aux flux de population en provenance de la campagne américaine et d'immigrants étrangers : Allemands, Scandinaves, Irlandais, Italiens, Polonais, Litوانيens, Tchèques, Juifs. En 1900, plus de la moitié de la population de la ville de Chicago est née en dehors d'Amérique.

¹ COULON Alain , L'École de Chicago. QUE SAIS-JE ?, Cinquième édition, éd.PUF. Paris, 2012.

² Idem

Ainsi, la ville devient une mosaïque culturelle et ethnique, composée de différents groupes de personnes, définis en termes de classe sociale et d'origine ethnique. Et justement son originalité est due à la spécificité de son territoire qui englobe une pluralité de mondes fortement différenciés.

Cependant, les personnes de diverses origines ethniques ne se propageaient pas dans la ville au hasard. Leur répartition et le développement de la ville ont créé une configuration spatiale spécifique, divisant l'espace urbain en lieux avec des communautés ethniques bien distinctes ; les migrants construisent leur identité ethnique dans les régions où ils arrivent et où ils installeront leur lieu de résidence fixe en termes de frontières par rapport aux autres.

La ville est devenue un milieu où vit un mélange de races, de classes et d'ethnies hétérogènes, exposées à la délinquance, la violence et divers problèmes sociaux entre différents groupes. Ainsi, dans ce contexte de migration, les sociologues américains ont fait des études sur les communautés et leur assimilation, un thème central de réflexion et ont étudié les modalités selon lesquelles, au fil des générations, les immigrants se transforment en natifs ainsi que les conditions qui favorisent ou entravent ce processus.

2. L'étude des communautés ; une ethnologie dans la ville

" à l'intérieur des limites de tout territoire naturel, les populations tendent à se distribuer suivant des formes définies et typiques. Tout groupe donne à voir une configuration plus au moins définie de ses composants individuels "1.

La ville de Chicago, qualifiée de laboratoire social, était analysée sous l'angle de la répartition spatiale des communautés sociales et ethniques différentes. Les travaux de l'École de Chicago² se distinguent notamment par leur recours à la métaphore écologique, développée dans le recueil d'articles: *The City*, établi par les pionniers de la sociologie américaine : Park R. E., Burgess E., McKenzie R., Withr L.

L'ambition de ces chercheurs était de fonder une véritable "écologie urbaine" permettant de saisir l'ensemble des relations entre les citoyens dans leur milieu de vie. L'écologie

¹ PARK Robert Ezra, La communauté urbaine: un modèle spatial et un ordre moral, p.194. cité dans GRAFMEYER Yves, JOSEPH Isaac, L'école de Chicago, naissance de l'écologie urbaine, éd. Champs Flammarion, 2004. p.23.

² On désigne sous l'expression " École de Chicago " un ensemble de travaux de recherches sociologiques conduites, entre 1915 et 1940, par des enseignants et des étudiants de l'université de Chicago. in. COULON Alain , L'Ecole de Chicago. op.cit

animale et végétale, qui était alors en plein essor dans le prolongement de la théorie darwinienne, a fourni un cadre de référence pour penser ces relations en termes de compétition, de dominance, d'invasion-succession, de conflit et de symbiose¹.

Pour les sociologues de Chicago, l'apport de la recherche à la résolution des problèmes sociaux se devait de passer par l'observation rigoureuse des faits et la production de savoirs établis selon des règles explicites. Désignée comme qualitative, la méthodologie qui s'est alors développée s'inscrivait en continuité avec les travaux de l'anthropologue William Thomas. Leur méthode s'appuyait nettement sur l'enquête de type ethnographique ; l'observation participante, en plus des récits de vie, les études de cas, l'analyse des documents personnels, les données statistiques ...etc.²

L'observation participante s'apparente à l'ethnologie, où il s'agit de partager pendant un temps une partie de la vie des individus ou des groupes sur lesquels ou à propos desquels porte la recherche. Les diverses recherches de l'École de Chicago ont pris appui sur plusieurs formes de l'observation participante (périphérique, active, ...etc.)³.

Le document :*The City*, développe la métaphore du milieu naturel, au sens écologique du terme, que les vagues des migrants transforment pour mieux s'y adapter. Il s'agissait de dresser un panorama des différentes aires urbaines qui structurent la morphologie de Chicago et qui sont à l'origine de ce que les sociologues urbains de cette ville ont qualifié d'ordre écologique. Penser la ville en ces termes revient à identifier les communautés urbaines attachées à certains modèles culturels ou moraux qui dans leur ensemble finissent par former un groupement de zones naturelles⁴. Ainsi, la ville est conceptualisée comme une mosaïque de sous-communautés vivant dans des limites spatiales précises⁵.

A partir de cette perspective, Burgess a proposé un modèle écologique de structure urbaine articulée autour de cinq zones concentriques, où le territoire est analysé en étroite relation avec les facteurs économiques, urbanistiques et ethniques de la zone naturelle.

¹ GRAFMEYER Yves, JOSEPH Isaac, L'école de Chicago, naissance de l'écologie urbaine, éd. Champs, 2004. p.3.

² Idem

³ COULON Alain , L'École de Chicago. op.cit

⁴ Idem

⁵ STEBE Jean-Marc, MARCHAL Hervé, la sociologie urbaine, QUE SAIS-JE, éd. PUF. Paris, 2007.

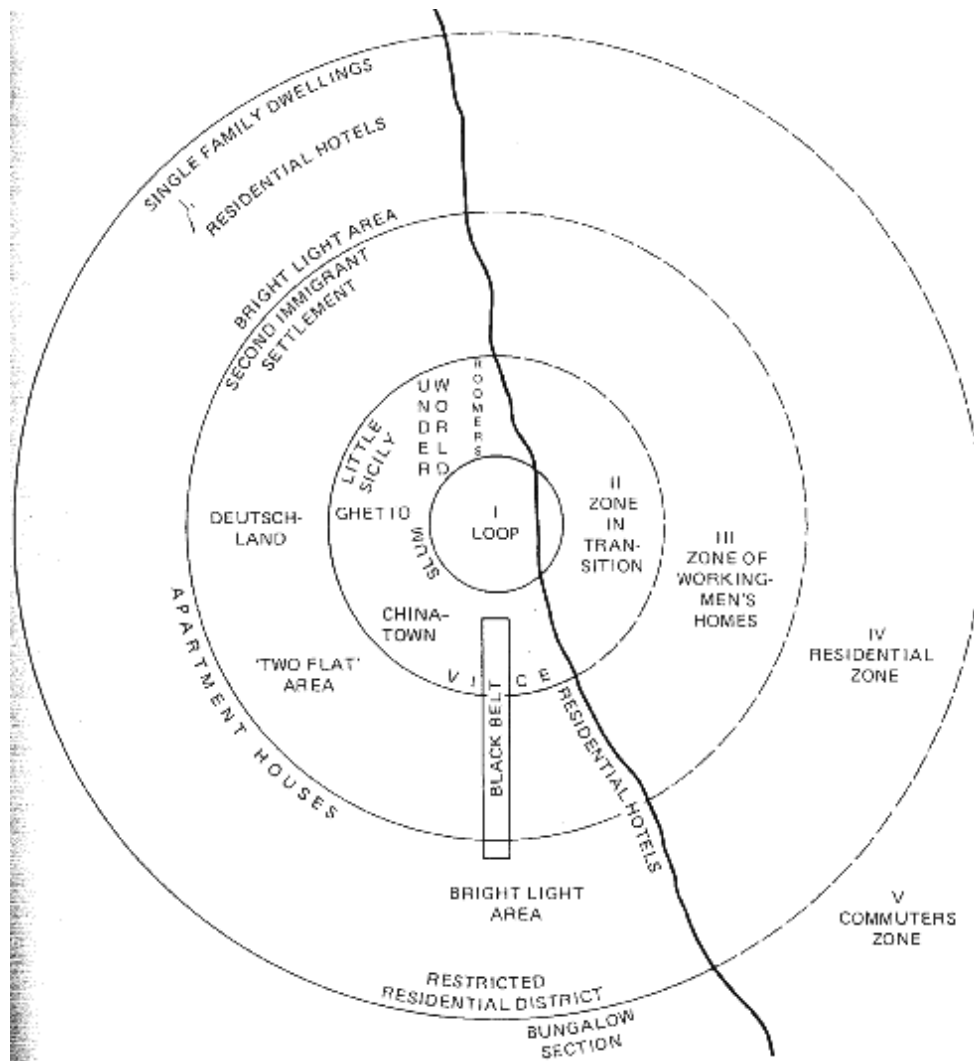


Fig.1.Le modèle de zone concentrique de Burgess Ernest, appliqué à Chicago
 source :PHILLIPS Barbara E., City lights : urban suburban life in the global society, 3rd
 edition, Oxford University Press, New York, 2010, p.51.

Empruntant les méthodes et les notions de l'écologie, Burgess a montré comment se constituent les aires naturelles¹, homogènes, définies par la présence des groupes sociaux déterminés par un peuplement en excluant d'autres. Ces aires sont l'expression d'un processus qui les différencie et les fait déplacer de l'intérieur vers l'extérieur de la ville, au cours de la croissance.

En résumé, les zones concentriques se développent à partir du centre (CBD : central business district), suivie par la deuxième zone de transition, occupée anciennement par des ouvriers américains aisés, elle accumule les nouveaux arrivants, les minorités

¹ L'expression " aire naturelle " s'inscrit dans la logique de la ville comme ordre naturelle, c'est-à-dire que les différentes aires constitutives du tissu urbain ont leur propre logique, elles ne sont pas le résultat d'un projet politique, planificateur et unificateur. Selon cette logique la ville est en mouvement continu et se compose *in fine* de multiples processus d'interaction entre les différents groupes : c'est une mécanique sans mécanicien. in. STEBE Jean-Marc, MARCHAL Hervé, la sociologie urbaine, op.cit.

ethniques organisées en colonies. C'est une zone de détérioration, la partie désintégrée de la ville où, les groupes sont organisés selon leurs appartenances ; "quartier latin", "la petite Sicile" peuplé d'Italiens, le "Ghetto" peuplé de Juifs, "Chinatown", le "quartier des noirs", "Little Poland", "Hobohemias"...etc. La troisième zone correspond à un niveau social plus élevé, occupée en grande partie par les ouvriers américains et la population ouvrière intégrée. Et puis les zones résidentielles périphériques qui attirent les classes moyennes ou supérieures où se trouve le "Gold Coast".

C'est par le mécanisme d'invasion-succession que s'opère dans chaque zone la substitution des catégories plus pauvres et moins assimilées aux couches plus anciennes et plus favorisées ; les immigrants se regroupent dans la ville selon leur origine et au fur et à mesure de leur assimilation à la société, ils se diffusent dans l'espace urbain (invasion), engendrant ainsi la mise en mouvement d'un processus de succession.

Les différents groupes ethniques ont fait des objets d'étude, ainsi que les relations ethniques, culturelles et raciales entre différentes communautés, pour analyser leur processus d'intégration.

Leur analyse a fait montrer que les regroupements ethniques, aux frontières symboliques, sont un lieu de passage, une étape dans le processus d'intégration. Selon Burgess¹ : *" La découverte que les groupes ethniques étaient un gigantesque mécanisme sociologique de défense qui facilitait la survie et l'adaptation des immigrants (communautés auxquelles la deuxième génération voulait échapper) a constitué un résultat majeur de la recherche sociologique sur la ville entre 1920 et 1930. Comme c'était un problème politique brûlant et qu'il y avait une grande diversité dans les communautés colorées d'immigrants, les sociologues ont été fascinés par la recherche ethnologique urbaine. Pratiquement, aucun de leurs travaux n'a été une simple description, dans la tradition qui était celle de l'anthropologie de l'époque. Au contraire, ils étaient analytiques et s'attachaient à montrer les traits de comportement et les processus d'adaptation et de changement propres aux immigrants dans leur nouvel environnement économique. [...] L'hostilité et les tensions entre les différentes communautés ethniques étaient considérées comme des phénomènes objectifs, qu'il s'agissait d'expliquer et non d'aviver en prenant parti pour l'une ou l'autre "*

¹ BURGESS E. W., BOGUE D. J., Contributions to Urban Sociology, Chicago, University of Chicago Press, 1964, p. 325, cité dans COULON Alain , L'Ecole de Chicago. op.cit, p.18

Ainsi, l'étude des étapes du processus d'intégration, selon la configuration écologique de la ville, était à l'origine de la théorie des relations cycliques entre les communautés établie initialement par Robert Ezra Park.

3. Le cycle des relations ethniques.

En décrivant les interactions entre les groupes sociaux immigrants et américains, Park distingue quatre étapes, chacune représente un progrès par rapport à la précédente : la compétition, le conflit, l'accommodation et l'assimilation ; le stade ultime du cycle des relations ethniques, conçue comme une interpénétration et une fusion permettant l'intégration de différents groupes dans une vie culturelle commune¹.

Selon Park, la compétition est la forme d'interaction la plus élémentaire, elle est universelle et fondamentale, elle est l'interaction sans le contact social². Au cours de cette étape, qui va entraîner une nouvelle division du travail, les relations sociales sont réduites à une coexistence basée sur les rapports économiques qui sont décisifs dans le changement social³. Cette compétition est surtout pour l'espace selon la logique de Park.

Dans les circonstances ordinaires, la compétition se passe sans être observée même par les individus qui sont les plus concernés. Ce n'est que dans les périodes de crise, lorsque les hommes font de nouveaux efforts conscients pour contrôler les conditions de leur vie commune, que les forces avec lesquelles ils sont en compétition s'identifient aux personnes. Et la compétition est convertie en conflit⁴.

Le conflit, la deuxième étape, est inévitable lorsqu'on met en présence des populations différentes. Le conflit manifeste une prise de conscience, par les individus, de la compétition à laquelle ils sont soumis. Tandis que cette dernière est inconsciente et impersonnelle, le conflit est au contraire toujours conscient et implique profondément l'individu. D'une façon générale, Park affirme que la compétition détermine la position d'un individu dans la communauté ; le conflit lui assigne une place dans la société⁵. Il s'agit d'une étape décisive, dans la mesure où elle crée une solidarité parmi la minorité.

¹ POUTIGNAT Philippe et STREIFF-FENART Jocelyne. Théories de l'ethnicité. op.cit. p.70.

² PARK Robert Ezra, BURGESS Ernest, Introduction to the Science of Sociology, Chicago, University of Chicago Press 1921, p. 507

³ Idem, p.508.

⁴ Idem, p.510.

⁵ PARK Robert Ezra, BURGESS Ernest, Introduction to the Science of Sociology. op.cit. p.574.

La troisième étape : l'accommodation, qui est la résultante naturelle du conflit, selon Park. Elle représente l'effort que doivent faire les individus et les groupes pour s'ajuster aux situations sociales créées par la compétition et le conflit. Elle est un phénomène social qui concerne la culture en général et les habitudes sociales véhiculées par un groupe.

Pendant la phase d'accommodation, il y a coexistence entre les groupes qui demeurent des rivaux potentiels mais qui acceptent leurs différences. Les relations sociales sont organisées dans le but de réduire les conflits, de contrôler la rivalité et de maintenir la sécurité des personnes¹.

Dernière étape, l'assimilation, où, les contacts se multiplient et deviennent plus intimes, la personnalité de l'individu se transforme. Il y a interpénétration et fusion, au cours desquelles les individus et les groupes acquièrent la mémoire, les sentiments et les attitudes des autres personnes ou groupes et, en partageant leurs expériences et leur histoire, s'intègrent dans une vie culturelle commune².

Park affirme que l'assimilation (culturelle) des différents groupes ethniques, est en revanche réalisée par l'adoption d'une langue unique, de traditions et de codes moraux communément partagés³. Ainsi, il a estimé, en plus d'autres chercheurs, qu'à travers le temps, sous l'effet des forces universalisantes, tous les groupes ethniques vont finir par s'assimiler, ce qui conduit au final au *melting pot* social et la dissolution des groupes ethniques dans la société. Les auteurs de la sociologie américaine dans les années 50-60 ont vu dans l'assimilation des immigrés un processus non seulement inévitable mais tacitement souhaitable pour la marche en avant de la civilisation moderne⁴.

Park a mis le cycle des relations ethniques en corrélation avec la ségrégation résidentielle des groupes ethniques où ; le processus social d'assimilation est lié à trois étapes spatiales inévitable : le ghetto, l'enclave et la banlieue, en se basant sur la théorie qu'il existe une relation directe entre le processus d'assimilation et le modèle spatial de dispersion développé par Burgess.

¹ COULON Alain , L'École de Chicago. op.cit.

² PARK Robert Ezra, BURGESS Ernest, Introduction to the Science of Sociology. op.cit. p.735.

³ COULON Alain , L'École de Chicago. op.cit.

⁴ POUTIGNAT Philippe et STREIFF-FENART Jocelyne. Théories de l'ethnicité. op.cit. p.73-74

4. Le processus d'assimilation : du ghetto à l'enclave et la banlieue.

L'assimilation conduit à la dissolution des marqueurs socio-économiques et spatiaux de l'identité à travers le temps. Ainsi, le *melting pot* social signifie spatialement la disparition ou la fusion des enclaves ethniques.

Dans la réflexion assimilationniste, les différences culturelles entre les groupes ethniques issus des diverses vagues de migration sont perçues comme des archaïsmes caractéristiques des sociétés d'origine des migrants. Elles se transmettront aux générations suivantes de façon de plus en plus diluée pour finalement disparaître dans la société moderne. Selon cette pensée, la société américaine est considérée non pas comme un ensemble de groupes ethniques juxtaposés, mais comme un ensemble d'individus, d'immigrés, qui auront progressivement abandonné la culture de leur pays d'origine pour se fondre dans la société américaine.

Parmi les études des groupes ethniques, Wirth L., s'est intéressé au Ghetto juif. Malgré que c'est une communauté qui a ses particularités, les forces qui sous-tendent la formation et le développement des communautés ethniques urbaines ressemblent étroitement à celles du ghetto juif ¹.

Selon Wirth le ghetto, qui correspond à une certaine isolation, représente une forme d'adaptation d'un groupe ethnique minoritaire dans une société plus large. C'est à travers lequel ils transplantent leur héritage dans un habitat étranger et garantissent leur intégrité.

Le ghetto, exprime une ségrégation élevée au centre de la ville, mais il constitue un tremplin pour les nouveaux arrivants et les descendants des immigrants ; pour se faire une place dans les institutions et la société américaines, qui s'installent un peu plus loin dans des enclaves moins ségréguées. Dans le cas des descendants de la communauté Juif, habitants le ghetto, ils s'installeront dans le "*Deutschland*", un quartier mieux intégré. Puis, les générations suivantes se dispersent et s'installent dans les banlieues, où la pénétration de la société américaine est complète et ils sont assimilés.

¹ WIRTH Louis, The Ghetto, The American Journal of Sociology, Vol 33, N°1, University of Chicago Press. Chicago, Jul.,1927. pp.57-71, p.58.

Ce processus était présumé qu'il s'applique aux autres minorités ethnique et culturelle; les Italiens, les Polonais, les Irlandais, les Latins et les Noirs. Mais cela n'était pas le cas.

Des études établies ensuite, ont montré que le cycle ne s'achève pas par l'assimilation. Si les différentes ethnies et cultures européennes étaient capables de s'assimiler, cela n'était pas le cas pour d'autres groupes raciales et ethniques ; les asiatiques, les Juifs, les hispanophones et surtout les noirs, qui ont acquis les traits culturels de la société américaine sans être assimilés¹ (même quand ils ont un statut socio-économique élevé). En fait, la discrimination sociale et raciale a reconstitué les ghettos noirs, qui se déplacent plus qu'ils se disparaissent.

Cela affirme, d'un côté, que les groupes ethniques ou culturels ne finissent pas forcément par s'assimiler, et le processus n'est pas unidirectionnel. D'un autre côté, le ghetto, l'enclave et la banlieue ne peuvent s'inscrire dans un seul processus.

Selon Peach C.,² il y a deux modèles basiques d'accommodation pour les minorités ethniques dans une société plus large : l'assimilationnisme et le pluralisme (ou multiculturalisme). Il estime que l'École de Chicago n'a pas distingué entre les modèles assimilationniste et pluraliste, entre le ghetto et l'enclave ; le ghetto et la colonie d'immigrants ont été conceptualisés comme des termes interchangeables.

5. L'assimilationnisme et le pluralisme culturel.

L'assimilationnisme repose sur des valeurs universalistes et individualistes. Ainsi, l'assimilation suppose la disparition de la différence, soit par la conformité des nouveaux arrivants au modèle anglo-saxon de la société américaine ou par la fusion (le *melting pot*) qui va broyer toutes les différences culturelles et créer un homme neuf à travers le temps³.

Le pluralisme culturel (ou multiculturalisme) signifie une accommodation des groupes ethniques ou culturels tout en conservant leurs particularités et identités ; l'intégration

¹ COULON Alain , L'Ecole de Chicago. op.cit.

² PEACH Ceri, The ghetto and the ethnic enclave, in. VARADY David P.(éd.), Desegregating the city : Ghettos, Enclaves and inequality. Albany, State University of New York Press, 2005. pp.31-48.

³ MBONABUCYA Jean Baptiste. Ethnicité et conflit ethnique : approches théoriques, en perspective de l'analyse du conflit des Rwandais. op.cit, p.111.

est souvent économique tout en maintenant la fermeture social¹. Milton Gordon² a soutenu que c'était la position, pour des raisons très différentes, des juifs et des afro-américains aux États-Unis.

En outre, ces deux modèles supposent des retombées spatiales différentes. Étant donné que la ségrégation résidentielle est mise en étroite relation avec l'interaction sociale ; où une ségrégation résidentielle élevée suppose une faible interaction sociale et vice versa. L'assimilation nécessite la diffusion spatiale des différents membres des groupes ethniques, ainsi que la mixité résidentielle et sociale entre groupes dominés et groupe dominant. Par opposition, le pluralisme suppose une concentration et une séparation résidentielles.

Toutefois, ces deux options ne sont pas nécessairement volontaires. L'assimilation sociale est renforcée (ou favorisée) par la dispersion résidentielle, ainsi, un groupe souhaitant s'assimiler tend à se disperser, un groupe souhaitant maintenir son identité adopte la stratégie de regroupement. Mais, un groupe qui se disperse et tend à s'assimiler ne signifie pas que le groupe dans son ensemble est favorable à l'assimilation³, la dispersion pourrait être sous les effets des conditions économiques, politiques ou autres.

Cependant, le pluralisme (ou multiculturalisme), qui se traduit, sur le plan spatial, par une tendance à la ségrégation ethnique résidentielle, peut être le résultat de deux raisons diamétralement différentes ; soit une ségrégation ethnique volontairement adoptée comme une stratégie de survie d'un groupe, ou bien, elle est négativement imposée à un groupe plus faible⁴. Ici se trouve la différence entre les concepts de ghetto et d'enclave ethnique.

Marcuse Peter⁵ définit le ghetto comme une zone de concentration spatiale utilisée par les forces de la société dominante pour séparer un groupe de population particulier ; défini selon les critères racial ou ethnique, jugé et considéré comme inférieur à la société dominante.

¹ PEACH Ceri, *The ghetto and the ethnic enclave*, op.cit. p.35.

² Milton Gordon, *assimilation in American life*, 1964, cité dans PEACH Ceri, *The ghetto and the ethnic enclave*

³ Idem

⁴ Idem

⁵ MARCUSE Peter, *Enclaves yes, Ghettos no ; segregation and the state*, in. VARADY David P.(éd.), *Desegregating the city : Ghettos, Enclaves and inequality*. Albany, State University of New York Press, 2005. pp.15-30.

Donc trois éléments qui définissent un ghetto ; la séparation spatiale, l'infériorité et une identité attribuée de l'extérieur. C'est le cas des ghettos noirs, dont la culture et la race sont considérées comme inférieures par la communauté des blancs (désigné par les WASP : White Anglo Saxon Protestants)¹.

Le ghetto noir, dans la ville de Chicago ne s'est pas dissous avec le temps, même avec l'amélioration du statut socio-économique ; les Noirs riches sont séparés des Blancs riches et les Noirs pauvres sont aussi séparés des Blancs pauvres². C'est une ségrégation raciale. En effet, l'amélioration des conditions économiques des Noirs, a donné lieu à une nouvelle forme de ghetto ; *Outcast ghetto*³, dont la population, hyperségréguee, subit une double exclusion ; sur les plans social et économique.

L'enclave est une concentration spatiale produite par le regroupement volontaire d'un groupe de population, qui s'auto-définit par l'ethnicité, la religion ou autres, afin de se protéger et améliorer son développement économique, social, politique et/ ou culturel⁴. C'est le cas de *Chinatowns*, qui se trouvent dans plusieurs villes américaines et les quartiers Juifs.

Malgré leur séparation sociale, les membres des enclaves ethniques sont intégrés économiquement et jouent un rôle clé dans la société plus large et ne sont pas rejetés⁵. De nombreux groupes bien établis et économiquement intégrés utilisent le regroupement résidentiel comme aide à la conservation des caractéristiques ethniques⁶.

De ce fait, les enclaves ont une connotation positive par rapport aux ghettos qui ont une connotation péjorative. Mais, Marcuse P., indique que toutes les concentrations spatiales partagent certaines caractéristiques du ghetto et de l'enclave, il n'y a pas des types purs, donc toute concentration spatiale a des forces et des faiblesses pour ses résidents⁷, certaines enclaves ont un élément involontaire, et la résidence dans les ghettos est parfois volontaire.

¹ POUTIGNAT Philippe et STREIFF-FENART Jocelyne. Théories de l'ethnicité. op.cit.

² PEACH Ceri, The ghetto and the ethnic enclave, op.cit. p.42.

³ MARCUSE Peter, The enclave, the citadel and the ghetto : what has changed in the post-Fordist U.S city. Urban affairs review, vol. 33, n°2, November 1997, pp.228-264.

⁴ MARCUSE Peter, Enclaves yes, Ghettos no ; segregation and the state. op.cit. p.16-17.

⁵ MARCUSE Peter, The enclave, the citadel and the ghetto, op.cit.

⁶ Idem

⁷ Idem

L'assimilation et le pluralisme culturel, et leurs interprétations spatiales ; le ghetto et l'enclave, sont des stratégies adoptées par certains groupes ethnique, raciale ou culturels, volontairement ou forcés. Mais, l'État, par ses politiques publiques et son idéologie, est impliqué directement ou indirectement dans les modes d'accommodation des groupes et leurs répercussions spatiales.

6. Le contexte politique.

L'idéologie publique dominante aux États-Unis a longtemps été intégrationniste et assimilationniste, où les immigrants et la communauté d'accueil partagent une langue, une culture et des valeurs nationales communes, ainsi que des droits constitutionnels communs. L'intégration a été supposée comme une valeur positive et un objectif souhaitable pour les politiques publiques, et particulièrement les politiques urbaines. Elle signifie quelque chose de plus que la non-ségrégation; elle signifie une interaction positive, une mixité, une communication continue entre les groupes¹. Ainsi, une politique intégrationniste aperçoit, normalement, les ghettos et la ségrégation comme mauvais, et que l'allocation involontaire de l'espace à un groupe n'est pas souhaitable que cela se fasse dans le cadre d'action publique ou privée.

Mais, une idéologie dominante n'est pas nécessairement la pratique dominante. Dans le cas de l'intégration au États-Unis ce n'est certainement pas, parce que l'histoire des actions gouvernementales a montré au cours des décennies le soutien à la discrimination surtout raciale envers les afro-américains², à travers la planification urbaine, ce qui a favorisé le phénomène de ghettoïsation.

L'intégration sociale, considérée comme une valeur constituante de la démocratie américaine, était présumée promouvoir la stabilité et la justice sociales³. C'est donc dans une perspective de société égalitaire que les sociologues de Chicago entrevoyaient cette phase finale du cycle des relations raciales et ethniques, puisqu'ils faisaient l'équation entre assimilation et égalité⁴. Mais les idiologies de l'assimilationnisme étaient peu à peu remplacées par celle du pluralisme culturel ; car, les groupes ethniques et raciaux

¹ MARCUSE Peter, *The enclave, the citadel and the ghetto*, op.cit.

² Idem

³ Idem

⁴ JUTEAU Danielle, *L'ethnicité et ses frontières*. op.cit. p.30.

continuent à être et, souvent, à vouloir être. De plus, ni les frontières ethniques ni les inégalités entre les groupes ne sont disparues¹.

Ce qui est clair aujourd'hui, c'est que les États-Unis sont une société loin d'être culturellement homogène sur le terrain. Les villes américaines se distinguent clairement par des districts ethniquement définis. Beaucoup d'Américains choisissent toujours de vivre dans des communautés composées de personnes de même origine ethnique que d'elles-mêmes. Alors qu'une grande partie des Afro-américains sont enfermés dans des ghettos spatiaux et économiques dont il y a peu d'espoir d'échapper.

¹ Idem

Conclusion.

L'école de Chicago est le berceau d'une sociologie urbaine distinctive qui a abordé l'influence de la diversité ethnique sur l'espace urbain. Les études sur les communautés en milieu urbain ont orienté l'attention sur les phénomènes d'ethnicité, d'interculturalité et d'immigration dans les villes.

L'idéologie dominante Nord-américaine a toujours exprimé la volonté d'une assimilation des nouveaux immigrants au groupe dominant (les WASP), il s'agissait de les intégrer socialement et idéologiquement sans altérer la cohésion de la société d'accueil, l'objectif final était toujours d'obtenir l'uniformisation idéologique, culturelle et sociale de la société. D'où la naissance d'une série de concepts tels que ; assimilation, intégration, acculturation, *melting pot*, etc.

Cependant, l'assimilation des différents groupes ethniques, raciaux ou culturels, n'a pas abouti. Tandis que certains groupes réussissent à se fondre dans le *melting pot*, d'autres ressentent le besoin d'être séparés, ou ils sont forcé à la séparation. La ségrégation raciale a empêché une véritable intégration de la communauté noire, d'un côté. De l'autre, les groupes les plus démunis sont restés cantonnés dans leurs ghettos ; comme les hispanophones. Mais, certains groupes européens tels les Irlandais, les Grecs, les juifs ou les Italiens ont en partie survécu pour des raisons culturelles, sociales et religieuses, particulières à chaque groupe, ces derniers sont l'expression d'un processus de désaliénation qui va de pair avec la revendication de la différence¹.

Le pluralisme, manifeste dans l'espace urbain où les diversités ethniques s'insurgent pour revendiquer le droit à la survie, a remis en question la politique d'assimilation. Par ailleurs, d'autres politiques publiques envers les groupes ethniques se sont dessinées, orientées de plus en plus vers la pluralité et le droit à la différence.

¹ MICHAUD Guy, Identités collectives et relations interculturelles, éd. Complexe. Bruxelles, 1978, p. 9.

Chapitre 3:

LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LA DIVERSITÉ CULTURELLE

Introduction.

Heribert A. ¹, distingue cinq politiques étatiques envers les minorités ethniques. L'adoption d'une politique particulière et le traitement réservé aux minorités par des hôtes dominants dépendent des circonstances du contexte.

En plus des traitements extrêmes à l'égard des minorités; tel que l'élimination (génocide), l'expulsion et la domination, que ses formes vont de l'esclavage à la citoyenneté de second classe, l'assimilation et le multiculturalisme se présentent comme politiques étatiques officielles envers les groupes ethniques.

L'idéologie étatique trouve son interprétation dans les politiques publiques, qui ont des répercussions spatiales, que peuvent accentuer les conflits ou les amortir.

1. Les politiques de l'identité : entre l'assimilationnisme et le multiculturalisme.

Comment les pays répondent actuellement à l'émergence de sociétés de plus en plus pluralistes?

En fait, il n'existe pas de réponse unique mais une très grande diversité d'approches en matière de politiques d'intégration. Mais, en simplifiant, deux modèles d'intégration s'opposent dans le monde.

Avec l'augmentation des communautés transnationales à travers le monde, les principaux centres urbains d'accueil reconsidèrent la politique des migrants. Dans de nombreuses économies avancées, la politique publique des années 1940 et 1960 a montré une préférence pour leur assimilation avec la culture hôte². Dans les années 1970, la politique a changé vers une tolérance au multiculturalisme, censé impliquer le respect des principes d'équité et de diversité ; bien que les "identités multiples" soient censées se lier sous une allégeance majeure à l'ensemble de la société³.

¹ HERIBERT Adam, Les politiques de l'identité. Nationalisme, patriotisme et multiculturalisme, Anthropologie et Sociétés, vol. 19, n° 3, 1995, p. 87-109.

² Idem

³ Idem

Une politique d'assimilation implique une forte pression envers les immigrants de se conformer et de renoncer à leur identité sans assurance d'être acceptés pleinement ni traités de manières égales. Elle est associée à la perspective républicaine pour laquelle l'identité nationale ne peut qu'être unique. Les différences ethniques sont ainsi niées, et doivent disparaître grâce à un processus d'assimilation inéluctable.

Le multiculturalisme, reconnu mondialement politique officielle au Canada, se distingue de la vision assimilationniste en reconnaissant des droits multiculturels aux groupes ethniques qui ne font pas partie des peuples fondateurs.

Le terme " multiculturalisme " peut être employé pour désigner un aspect de la réalité sociologique contemporaine ; la pluralité culturelle, aussi, il évoque un ensemble de politiques publiques mises en œuvre afin de gérer la diversité culturelle.

Le multiculturalisme est apparu sous ce nom au Canada, au milieu des années 60, dans un contexte de fortes tensions entre les anglophones, et les francophones du Québec¹.

Le Canada est le premier pays du monde à adopter officiellement, en 1971, une politique explicitement " multiculturaliste ". Celle-ci prévoit des programmes et des services visant à soutenir les associations ethnoculturelles et à aider les minorités à surmonter les obstacles qui les empêchent de participer pleinement à la société canadienne².

En 1988, le gouvernement proclame la Loi sur le multiculturalisme canadien, par laquelle le gouvernement s'engage formellement à promouvoir la participation entière et équitable des individus et des collectivités de toutes origines à l'évolution de la nation et au façonnement de tous les secteurs de la société en établissant des lois visant à la protection de la diversité ethnique, raciale, linguistique et religieuse dans la société canadienne.

Plusieurs pays ont emprunté cette politique, dont, l'Australie qui a adopté l'idée du multiculturalisme en 1973, avec la publication par le gouvernement travailliste d'un document intitulé *A Multicultural Society for the Future*³. Dans les années qui suivent, diverses mesures d'inspiration multiculturaliste sont adoptées, qui visent à instaurer le multilinguisme dans les médias, à instituer des écoles dites " ethniques " et à lutter

¹ WIEVIORKA Michel, Multiculturalisme : le débat est-il clos?. Conférence donnée le lundi 2 mars 2015, à l'INALCO, dans le cadre de Sociétés plurielles, programme interdisciplinaire en SHS de l'Université Sorbonne-Paris-Cité.

² LE COADIC Ronan, Le multiculturalisme, in. Le Coadic Ronan et Filippova Elena (dir.), Débats sur l'identité et le multiculturalisme, Institut d'ethnologie et d'anthropologie, Académie des sciences de Russie. Moscou, 2005, p. 25-51.

³ Idem

contre la discrimination envers les immigrants et les minorités raciales. En 1989, l'État australien devient officiellement multiculturaliste. Il reconnaît à tous les groupes ethniques du pays le droit de perpétuer leur culture singulière et prend l'engagement de leur fournir une assistance à cette fin¹. Désormais, les immigrants qui arrivent en Australie doivent s'intégrer à la société civile et en respecter les règles mais ne sont plus tenus de se conformer à l'ethnicité du groupe majoritaire.

Après son apogée dans les années 90, les politiques multiculturalistes pour beaucoup d'observateurs seraient un échec, non seulement en raison de leur efficacité limitée mais aussi parce qu'elles seraient dangereuses.

En premier lieu, elles seraient d'une efficacité limitée dans la mesure où elles ne changeraient rien au fondement des inégalités sociales mais bénéficieraient surtout aux leaders communautaires, qui tendraient à les manipuler ou à les détourner à leur profit².

En second lieu, elles seraient dangereuses dans la mesure où elles menaceraient de réifier les phénomènes culturels, qui sont, par définition, fluides. En outre, les politiques multiculturalistes, qui visent à lutter contre les injustices que subissent certains groupes culturels, conduiraient à figer ces groupes. Elles entraîneraient également une forme de " racialisation " de la politique publique et renforceraient l'hostilité des groupes qui ne bénéficient pas de politiques multiculturalistes envers ceux qui en bénéficient³.

D'autres observateurs considèrent que le multiculturalisme est une politique efficace susceptible d'être améliorée. Les limites des politiques multiculturalistes, fréquemment évoquées pour mettre en cause ces politiques, seraient contestables : elles ne seraient pas dues aux politiques elles-mêmes mais à l'insuffisance de l'effort accompli en leur faveur ou à des maladresses dans leur conduite⁴.

Selon le rapport mondial sur le développement humain (2004) : "Aucune de ces politiques n'est dénuée de complexité, mais l'expérience de nombreux pays montre qu'il y a des solutions. On peut reprocher à l'éducation bilingue d'être inefficace, mais c'est parce qu'elle n'est pas assez soutenue pour assurer sa qualité. On peut accuser les programmes de discrimination positive de créer des inégalités permanentes ou de devenir une source de favoritisme mais ils peuvent être mieux gérés"⁵.

¹ LE COADIC Ronan, Le multiculturalisme, op.cit.

² Idem

³ Idem

⁴ Idem

⁵ PNUD, 2004, p.9.

Le multiculturalisme a suscité un débat par la philosophie politique le plus long et le plus approfondi. Les relations entre les principes démocratiques et les revendications des minorités ont fait l'objet de débat entre libéraux et communautariens. La figure emblématique du multiculturalisme aujourd'hui ; Will Kymlicka, propose de synthétiser le débat de la manière suivante :

"Si nous simplifions [...] à l'extrême les termes de cette discussion, ceux-ci peuvent être essentiellement ramenés au problème du primat de la liberté individuelle. Les libéraux considèrent que les individus devraient être libres de déterminer eux-mêmes leur propre conception de la vie bonne et se félicitent de la libération individuelle à l'égard de tout état prescrit ou hérité. Les individualistes libéraux soutiennent par suite que l'individu est premier par rapport à la communauté : la communauté tire son importance de sa contribution au bien-être des individus qui la composent. Si ces individus n'estiment plus devoir maintenir des pratiques culturelles existantes, alors la communauté ne peut prendre sur elle de lutter pour la préservation de ces pratiques, pas plus qu'elle ne dispose du droit d'empêcher les individus de les modifier ou de les rejeter. Les communautariens récusent cette conception de l'"individu autonome". Les personnes sont pour eux enchâssées (*embedded*) dans des relations et des rôles sociaux particuliers. Elles ne forment pas et ne peuvent pas non plus corriger leur conception de la vie bonne, mais héritent une façon de vivre qui détermine directement ce qui est bien. Plutôt que de considérer que les pratiques collectives sont la résultante de choix individuels, les communautariens estiment que les individus sont le produit de pratiques sociales. Ils contestent souvent, en outre, le fait que les intérêts des communautés puissent être réduits aux intérêts de leurs membres individuels. C'est, par conséquent, détruire les communautés que de privilégier l'autonomie individuelle. Une communauté vigoureuse doit maintenir un équilibre entre le choix individuel et la protection du mode de vie communautaire et, pour ce faire, cherche à limiter les atteintes que le premier peut infliger au second"¹.

Bien que ce soit, apparemment, un écart radical par rapport à l'assimilationnisme, en fait, le multiculturalisme partageait souvent la même conception schématique de la société opposée à la majorité et à la minorité, ce qui diffère uniquement est que le

¹ KYMLICKA Will et MESURE Sylvie, Comprendre les identités culturelles, éd. Puf. Paris, 2000.

multiculturalisme endosse la séparation de la minorité et de la majorité à l'encontre de l'assimilation¹.

Tout en étant motivé par des intentions bénignes, le multiculturalisme est maintenant vu par beaucoup comme ayant favorisé la ségrégation communautaire et l'incompréhension mutuelle, tout en contribuant à miner les droits des individus au sein des communautés minoritaires.

Cependant, il est important de noter qu'aucun de ces modèles, l'assimilation ou le multiculturalisme, n'est appliqué de manière singulière et totale dans aucun État. Quelques éléments de ceux-ci se combinent avec des aspects du paradigme interculturel émergent, qui intègre le meilleur des deux. Il prend de l'assimilation l'accent sur l'individu; et du multiculturalisme la reconnaissance de la diversité culturelle. Et il ajoute le nouvel élément, essentiel à l'intégration et à la cohésion sociale, du dialogue sur la base d'une égale dignité et de valeurs partagées².

Le terme "interculturalisme" est utilisé de trois façons³ ; premièrement, il peut faire référence à une réalité sociologique, qui émerge à l'occasion d'une rencontre entre personnes venant d'horizons culturels différents. L'interculturalité peut s'observer dans maintes situations de contacts quotidiens, surtout dans l'espace urbain, mais, il ne faut pas confondre "pluralité" et "interculturalité"; qui renvoie plutôt aux situations où la communication fait ressortir les différences entre les individus (ou les groupes sociaux). Deuxièmement, le terme interculturalité peut renvoyer à des traditions de pensées qui correspondent à une façon de voir le monde ou à une orientation par rapport à la diversité de la population.

Troisièmement, L'interculturalisme comme politique de gestion de la diversité, qui reconnaît l'importance de la culture, contribue à souder la société, facilite l'accès aux droits et offre des opportunités. Elle met l'accent sur la nécessité de permettre à chaque culture de survivre et de se développer, mais souligne également le droit de toutes les personnes de contribuer au paysage culturel de la société où elles se trouvent. L'idée de base est qu'une culture ne pourra jamais prospérer si elle reste isolée ; pour être florissante, elle doit entrer en contact avec les autres cultures. La politique

¹ Council of Europe Ministers of Foreign Affairs, White Paper on Intercultural Dialogue "Living Together As Equals in Dignity", Strasbourg, 2008.

² Idem

³ ROCHER François et WHITE Bob W., L'interculturalisme québécois dans le contexte du multiculturalisme canadien, Etudes IRPP, n° 49, novembre 2014. p.4.

d'interculturalité cherche à renforcer les interactions entre les cultures afin de créer la confiance et de renforcer le tissu social.

2. La planification urbaine et la diversité culturelle.

2.1. Stratégies urbaines et gestion de la diversité.

Que ce soit officiellement considéré comme une source de jubilation ou de tribulation, vivre avec la différence et s'occuper du potentiel connexe de séparatisme et de conflit a fait face à de nombreux pays qui ont connu une diversité accrue ces derniers temps. Par exemple, au cours de la dernière décennie en Grande-Bretagne, il y a eu une préoccupation politique renouvelée à l'égard de la société fragmentée et déchirée par la croissance supposée des enclaves ethniques.

L'intervention de l'État concerne la nécessité de réparer la ségrégation spatiale qui promeut des "vies parallèles" vécues dans l'isolement social de "l'autre" communauté, en spirale, dans la méfiance mutuelle qui peut inciter l'inimitié intercommunautaire et même la violence. Au-delà de la création de plus d'opportunités pour l'engagement intercommunautaire, la réponse réside dans la création de nouveaux complexes d'habitation intégrés, diversifiés en matière de tenure sociale et raciale.

Dans l'ensemble, la stratégie britannique pour une plus grande cohésion communautaire comprend¹:

- L'encouragement pour que tous soient impliqués dans la construction d'une vision partagée et d'un sentiment d'appartenance commun, dans le quartier, la ville, la région et le pays;
- La diffusion de la sensibilisation civique et application des droits et obligations mutuels;
- La célébration de la diversité, dans un cadre légal d'équité;
- L'augmentation de la confiance dans les institutions locales pour agir équitablement; et
- La promotion de l'interaction sociale entre des personnes de milieux divers dans le milieu de travail et le quartier; et plus précisément entre les arrivants récents et les citoyens "vétérans".

¹ GAFFIKIN Frank, MORRISSEY Mike. Planning in Divided Cities: Collaborative Shaping of Contested Space. éd. Blackwell Publishing Ltd. Oxford, UK, 2011.

En bref, l'objectif politique est conçu pour minimiser le schéma des "vies parallèles", dans lequel les personnes vivant dans des communautés distinctes opèrent dans l'ignorance mutuelle et parfois la peur. Il s'agit de chercher la cohésion communautaire en aidant les micro-communautés à s'infiltrer ou à s'harmoniser dans un ensemble intégré¹. Ces communautés divisées devront développer des objectifs communs et une vision partagée. Cela semblerait impliquer que de tels groupes devraient également avoir un sens commun du territoire².

De plus en plus, cette approche pour lutter contre la ségrégation et le séparatisme est liée à une autre initiative politique sur l'*empowerment* de la communauté et la réinvention du gouvernement local. Cela met davantage l'accent sur le rôle du citoyen; la décentralisation de l'influence et de la responsabilité des centres de pouvoir existants aux communautés et aux citoyens; des pistes pour plus de débats et défis civiques.

Tout cet effort pour une démocratie plus dynamique est explicitement lié à plus d'**interaction** entre des personnes de milieux différents et plus d'accent sur les **objectifs partagés**. Une plus grande ouverture sur la prise de décision et une plus grande implication dans ces décisions peuvent éliminer les perceptions de l'injustice qui peuvent alimenter l'extrémisme³.

Parekh considère que les villes divisées nécessitent de favoriser un sentiment d'appartenance commun qui ne repose pas sur des racines ethniques ou culturelles, mais sur un "engagement commun envers la communauté politique [...] Impliquant l'engagement envers son existence et son bien-être "⁴.

Des questions politiques aussi difficiles concernant la politique d'identité, le multiculturalisme et les formes connexes de stratification urbaine, avec l'augmentation des communautés transnationales à travers le monde, deviennent urgentes pour de plus en plus de sociétés.

¹ GAFFIKIN Frank, MORRISSEY Mike. Planning in Divided Cities: Collaborative Shaping of Contested Space. op.cit.

² Idem

³ idem

⁴ PAREKH Bhikhu, Rethinking multiculturalism. Basingstoke: Palgrave, 2000, cité dans GAFFIKIN Frank, MORRISSEY Mike. Planning in Divided Cities: Collaborative Shaping of Contested Space. op.cit.

Cependant, selon Bollens¹, quatre modèles de planification dans les territoires en conflit peuvent être avancés: le neutre, le partisan, le modèle d'équité et le résolveur. L'approche neutre est celle qui est délibérément "daltonienne" par rapport au conflit, en adoptant une réponse professionnelle et technocratique qui prétend être apolitique et impartial dans l'affectation et l'utilisation des terres. Pour cette approche, Bollens cite l'exemple de Belfast. Le modèle partisan implique une exploitation calculée de l'État des instruments de planification et de politique tels que le zonage, l'infrastructure et le règlement pour favoriser le groupe ascendant, manipulant souvent des facteurs tels que la démographie et la concentration spatiale comme moyen de soutenir l'avantage dans le conflit. Un exemple souvent mentionné est Jérusalem, où un mélange d'appropriation des terres, de zonage, réglementation de la densité, l'établissement des murs de sécurité, etc. sont déployés pour accroître la judaïsation de la ville. Tandis que l'approche d'équité s'applique aux politiques et à la planification qui permettent d'atteindre un développement de la justice socio-spatial entre les groupes en conflit, le modèle résolveur examine les causes à l'origine du conflit avec une position plus radicale, stratégique et proactive qui met la planification des lieux au cœur de la résolution des conflits².

Selon Bollens³, aucun de ces modèles ne propose une solution à tous les conflits. L'hypothèse derrière l'approche neutre, selon laquelle les planificateurs et les décideurs peuvent dissimuler le conflit, ignore leur rôle dans la formation de l'espace social et l'allocation des ressources publiques. Puisque la planification porte sur l'utilisation du sol et la terre elle-même est au centre de certains conflits urbains, la planification est nécessairement centrale, et son résultat n'est donc jamais neutre, quelles que soient les prétentions de cette inclinaison "neutre".

Le modèle partisan permet au pouvoir dominant d'exercer un favoritisme distributif, intensifiant ainsi la discorde et le grief, et érodant encore la légitimité de l'État comme une influence impartiale. En effet, dans ce scénario, la planification et la politique deviennent des armes importantes dans le conflit. En tant que tels, ils deviennent une partie du problème. D'autre part, les approches de l'équité sont compliquées par le fait

¹ BOLLENS Scott. *Urban peace-building in divided societies: Belfast and Johannesburg*. Boulder, CO: Westview Press, 1999. cité dans : GAFFIKIN Frank, MORRISSEY Mike. *Planning in Divided Cities*.

op.cit

² Idem

³ Idem

que l'égalité, les droits et la reconnaissance culturelle sont intrinsèques aux controverses dans les conflits urbains, sont souvent défendues par chaque partie pour endosser leur perspective partielle et, dans l'ensemble, sont difficiles à démêler de l'ensemble du conflit¹.

En dépit de leurs limites, les modèles d'équité et le résolveur possèdent le potentiel d'offrir des formes de planification pertinentes dans les villes en conflit².

En outre, il existe une nouvelle approche de la planification, en mettant l'accent sur une pratique participative plus intégrée qui peut être très appropriée pour relever les défis particuliers des conflits urbains, où la planification transcende l'objectif étroit de l'utilisation des terres et de l'environnement construit physiquement, en abordant la création de communautés durables grâce à des stratégies visionnaires et intégratives développées par des procédures inclusives dès les premières étapes.

Ce modèle plus proactif, axé sur la valeur et axé sur l'action reconnaît la nécessité d'une perspective plus interdisciplinaire qui traite de manière globale les dimensions liées aux aspects physiques, sociaux, économiques et environnementaux, tout en respectant le caractère distinctif local³.

Ce modèle se rattache à une discussion plus large sur la façon de développer une nouvelle gouvernance qui dépasse la sectorialité vers une pratique plus collaborative et holistique.

Cette pratique marque le dépassement de la planification technocratique, dont les défauts ont été longtemps reconnus ; certains ont montré comment la planification a été mal interprétée comme une activité a-politique légitimée par une culture de professionnalisation qui l'a circonscrit en grande partie sous l'autorité d'experts techniques qui opèrent dans un système décisionnel centraliste. D'autres ont précisé les lacunes d'une méthode de planification procédurale, basée sur l'analyse des systèmes qui se déplace mécaniquement des enquêtes / données aux prévisions jusqu'à la stratégie jusqu'à la mise en œuvre. D'autres encore ont fait noter à la tradition dans la

¹ GAFFIKIN Frank, MORRISSEY Mike. Planning in Divided Cities. op.cit

² Idem

³ Royal Town Planning Institute, juin 2001, cité dans GAFFIKIN Frank, MORRISSEY Mike. Planning in Divided Cities. op.cit

planification de la tentative d'imposition d'un ordre rationnel sur une arène urbaine hétérogène et fragmentée, qui est loin d'être un univers exclusivement rationnel.

Ceux qui perçoivent dans la ville contemporaine, le chaos et la diversité les mieux capturés par la théorie de la complexité et la non-linéarité ont repoussé ces approches réductionnistes et mécanistes, préconisant plutôt une approche participative.

2.2. La planification collaborative.

Depuis les années quatre-vingt-dix, une plus grande reconnaissance des "fragmentations sociales" dans de nombreuses sociétés (découlant d'une plus grande diversité ethnique et culturelle) a suscité le plaidoyer pour "la planification par débat". Cela considère la planification comme un processus lié à une gouvernance entreprenante basée sur un renforcement collaboratif du consensus qui impliquerait le développement de "conversations" entre les intervenants de différents mondes sociaux. L'argumentation d'inclusion, accordée à la résolution des différends plutôt qu'à l'antagonisme, considère le plan et l'élaboration des politiques comme interactifs, dialogiques, démocratiquement négociables et tournés vers l'avenir.

La planification collaborative a été suggérée comme le modèle le plus efficace pour l'intervention dans des villes profondément fragmentées. Elle, comme le concept de gouvernance collaborative¹, désigne la prise de décision, en matière de politique publique, qui est inclusive et basée sur le dialogue entre toutes les parties prenantes, produisant des résultats consensuels. Cela implique que la planification dépend moins des formats juridiques et des enquêtes publiques pour arbitrer dans l'intérêt public; et qu'elle renonce à l'affirmation selon laquelle le processus décisionnel efficace est mieux entrepris par des experts professionnels dans une mentalité bureaucratique et technique.

Le changement de paradigme dans la planification vers les cadres de développement local et l'aménagement du territoire prévoit cette inclination à la "subsidiarité" et ce qui est appelé la "décentralisation démocratique" contrairement aux orthodoxies de l'administration du commandement et du contrôle. Le fondement théorique de la planification collaborative englobe d'autres termes connexes tels que la planification communicative, dialogique, argumentative ou délibérative. Malgré leurs différences nuancées, toutes ces approches croient en l'efficacité de l'engagement et du dialogue

¹ GAFFIKIN Frank, MORRISSEY Mike. Planning in Divided Cities. op.cit.

entre toutes les parties prenantes. En participant comme des informés égaux, dans des forums bien organisés qui optimisent la confiance et la franchise nécessaires à un examen exhaustif des préoccupations, des enjeux et des intérêts.

Au-delà de leurs références sur l'efficacité d'un processus de planification plus souple, et adaptable dans un monde en évolution rapide, les défenseurs de la planification collaborative reconnaissent l'importance de l'engagement avec toute la gamme des parties prenantes, de préférence pas dans des séances distinctes, mais plutôt dans des séances qui offrent la perspective d'échanges discursifs à travers les divisions.

En outre, ces processus ont besoin de formules ingénieuses qui encouragent la définition et la solution du problème à partir d'une négociation plutôt qu'un marchandage rival d'intérêts fixes. Grâce à de telles méthodes, on prétend qu'il existe un potentiel pour que de nombreux conflits soient conceptualisés comme des "tensions créatives" qui offrent une solution "gagnant-gagnant" plutôt que "le résultat gagnant prend tout" ou "somme nulle".

Conclusion.

Entre le modèle des pays occidentaux, d'outre atlantique ; le multiculturalisme, et le modèle républicain ; l'assimilationnisme se dessine un alternatif ; l'interculturalisme. L'échec des deux premiers modèles (le multiculturalisme a encouragé les uns et les autres à s'enfermer, et donc à s'opposer aux autres, au lieu de chercher à vivre ensemble ; l'assimilationnisme ne reconnaît que des individus et n'a jamais voulu parler de diversité culturelle) à pousser les chercheurs, les politiciens, et autres à penser à une alternative plus adaptée à la société moderne qui a besoin d'un *modus vivendi* qui tienne compte de la diversité culturelle et permettra aux cultures d'évoluer au lieu de devenir des essences immuables.

L'intégration, c'est cette capacité et cette volonté de vivre ensemble et de participer à la même existence sociale. Il s'agit d'un processus à double sens, la majorité qui donne aux minorités l'occasion de s'intégrer dans une société englobante, et les minorités qui acceptent de s'adapter à des règles qui rendent possible le vivre ensemble dans une même société, sur un même territoire, dans un même quartier.

L'interculturalisme est pensé comme l'orientation qui favorise une intégration culturelle par la voie des interactions. Elle peut se faire par l'inclusion dans des réseaux de travail,

de voisinage, d'activités de tout genre où des personnes diverses se rencontrent, échangent, défendent des causes communes ou entrent en tension.

Outre les modèles avancés par Bollens, la planification collaborative ; qui exige une décentralisation des pouvoirs et une plus grande implication des locaux, favorise l'interaction et le dialogue entre les communautés. Elle ouvre des perspectives vers une ville partagée pour un avenir partagé entre les communautés belligérantes.

La notion d'un avenir partagé peut être comprise dans son sens le plus évident: une augmentation significative de la vie intégrée et du travail collaboratif à travers le fossé, enracinés dans les principes d'inclusion, de respect de la diversité, de l'équité et de l'interdépendance.

Conclusion de la première partie.

A travers cette première partie nous avons pu présenter que le territoire est le résultat de la projection d'une identité sur l'espace. La relation n'est certes pas à sens unique ; en retour, une part de l'identité peut être produite par l'espace. " *Tout se passe comme si la pensée d'un groupe ne pouvait naître, survivre, et devenir consciente d'elle-même sans s'appuyer sur certaines formes visibles dans l'espace*"¹.

Le territoire peut engendrer de la ségrégation en poussant aux deux processus inverses mais complémentaires de regroupement ; volontaire (une agrégation) et d'exclusion (une ségrégation). Dans les deux cas il s'agit de la construction d'identités communautaires territoriales, à partir de l'identification, de la différenciation de groupes sociaux sur la base d'une quelconque appartenance ; raciale, ethnique, religieuse...etc. donnant lieu à des frontières, qu'elles soient cognitives ou physiques.

Bien que des territoires aux frontières floues peuvent se superposer sans conflits, d'autres enchevêtrés engendrent des disputes et parfois de la violence.

Le sens le plus attesté de l'ethnicité est la présomption d'une ascendance commune, elle est mobilisée dans certains conflits, liés au pouvoir ou à des ressources. Pour la plupart des idéologies d'État, elles ne se prêtent pas à l'ethnicité, sauf, quand elle est au fondement de l'État lui-même.

Tout dépend du contexte, plusieurs politiques publiques envers l'ethnicité et les groupes ethniques existent. Les différents pouvoirs publics utilisent l'espace en tant qu'un moyen pour mettre en œuvre leurs idéologies et affirmer leur pouvoir. Dans les villes, l'espace urbain et sa planification sont le moyen pour intégrer ou exclure les groupes ethniques. Ainsi, les politiques publiques influencent les modes d'accommodation des groupes ethniques, leur organisation spatiale et leurs interactions.

¹ HALBWACHS, 1939, cité par RONCAYLO Marcel, la ville et ses territoires, éd. Gallimard-Folio, Paris, 1990.

PARTIE 2:

**POLITIQUE PUBLIQUE ET DIVERSITE ETHNIQUE EN
ALGERIE A TRAVERS LE CAS DE GHARDAÏA.**

Introduction de la deuxième partie.

La présente partie se penche sur notre cas d'étude. Afin de mettre en lien les politiques urbaines, la diversité culturelle et la division ethno-spatiale dans le territoire de Ghardaïa, il s'agit ;

D'abord, de saisir le contexte dans lequel s'inscrit le territoire étudié. Ainsi, dans un premier chapitre nous revenons sur la politique publique algérienne envers les appartenances identitaires infranationales. Étant donné que les politiques urbaines émanent de l'idéologie étatique, il s'avère nécessaire de retracer les racines de cette dernière et de revenir sur l'émergence du nationalisme que prône l'État algérien.

Ensuite, dans le deuxième chapitre, nous nous focaliserons sur le territoire de Ghardaïa, nous reviendrons sur ; les origines et la constitution des groupes ethniques antagonistes d'aujourd'hui, les relations interethniques entretenues pendant des siècles entre ces groupes, et les diverses mutations introduites par la colonisation française.

Dans le troisième chapitre, tout en faisant une lecture rétrospective de l'urbanisation de l'agglomération urbaine de Ghardaïa, nous essayerons ; d'un côté, d'élucider les impacts qu'a eus l'avènement du système État-nation sur le système local, notamment sur les plans politique, social et urbain, et d'un autre côté, de mettre en exergue la division ethno-spatiale qui caractérise le territoire de Ghardaïa ainsi que le rôle des politiques urbaines dans l'entretien de cette division. A partir de là nous relaterons les enjeux liés au territoire, au pouvoir et à l'identité.

À travers le dernier chapitre de cette partie, nous abordons ; les conflits qui ont eu lieu à Ghardaïa pendant la période 2013-2015 entre les groupes ethniques locaux, les mesures prises par l'État pour apaiser les tensions ainsi que les interprétations saillantes des causes à l'origine des conflits, et au final une démonstration de la géographie des affrontements.

Chapitre 1:

L'ÉTAT-NATION, POLITIQUE PUBLIQUE ET DIVERSITÉ CULTURELLE

Introduction:

La population algérienne est l'héritière de civilisations particulières ayant séjourné sur son territoire à travers le temps. De ce cumul a résulté un brassage et une diversité ethnique et culturelle.

Cependant, la colonisation française suscita des conduites collectives de refus et une opposition, fondée sur un sentiment d'origine commune, d'unité et de solidarité entre tous les membres d'une société relativement plurielle. Ce sentiment commun a servi d'appui au nationalisme algérien. Porté et Promu par les militants de l'indépendance, il a favorisé la naissance d'une communauté nationale attachée par une identité nationale dont la religion et la langue sont des " déterminants " communs sur un territoire redessiné par la colonisation.

Ce nationalisme est devenu le conducteur de l'idéologie du nouvel État, qui vise, à travers ses politiques publiques, l'intégration nationale en aplatissant les appartenances identitaires infranationales (régionale, locale). Mais, il s'est essoufflé dans le temps, car la réémergence des particularités culturelles est devenue un facteur de revendications sociale et culturelle.

Aborder les rapports de l'État à la diversité culturelle nécessite de revenir, d'abord, sur la naissance de la nation et l'identité algériennes, depuis la période coloniale. Puis, d'examiner comment nationalisme et volontarisme se sont conjugués pour donner lieu aux différentes politiques publiques.

La question d'identité en Algérie est complexe. En voulant s'imposer sur le plan international et régional et s'affirmer comme une nation indépendante, l'État s'est appuyé sur la religion et la langue pour renforcer l'appartenance commune. Mais, le dépassement des particularismes qui définissent certains groupes sociaux a suscité des controverses, surtout par rapport à l'amazighité et sa place dans la définition de la nation algérienne.

1. Du mouvement national et de l'identité nationale.

A priori, la construction d'une identité algérienne s'était appuyée sur des fondements de différenciation par rapport à l'identité française. Elle était élaborée dans une conjoncture intellectuelle et politique assez mouvementée. En effet, à l'assimilationnisme prôné par une élite intellectuelle, des voix " traditionnalistes " émanant des oulémas définissaient les valeurs d'une algérianité basée sur la patrie, la langue et la religion.

Quatre tendances étaient à l'origine du mouvement national sous sa forme moderne¹;

- la Fédération des élus, dont Farhat Abbas faisait figure de proue, (qui fonda par la suite l'UDMA²) est une organisation politique issue de l'aile assimilationniste du mouvement des Jeunes Algériens^{3 4}. Sa lutte s'orientait pour l'octroi de la citoyenneté française aux Algériens⁵.
- le PCA, (Parti Communiste Algérien), créé en 1936, prônait la fondation d'une République Algérienne dans le cadre de l'Union Française. Son action se concentrait sur la justice sociale⁶ pour le « prolétariat » algérien.
- Les Oulémas : Le mouvement *islahiste* (le réformisme musulman), né en 1920 avec des actions menées par des personnalités religieuses⁷ (Oulémas), autour de sa figure emblématique, Abdelhamid Ben Badis. L'influence de ce mouvement, qui s'est cristallisé par la suite en l'Association des Oulémas Musulmans Algériens (en 1931), est importante dans la mesure où, il a inséré les points de repères de l'identité nationale. Ces réformistes, influencés par le courant de la Nahda, ne réclamaient pas franchement l'indépendance. Culturalistes, fermes défenseurs de la "personnalité algérienne"⁸, la nationalité politique importait peu par rapport à la nationalité ethnique reconnue musulmane. Initialement, les

¹ REMAOUN Hassan. Colonisation, mouvement national et indépendance en Algérie : à propos de la relation entre le religieux et le politique. Insaniyat, Université d'Oran et CRASC.

² il s'agit de l'Union Démocratique du Manifeste Algérien, fondé en 1946, prônant l'émancipation de l'Algérie sans une rupture avec la France

³ REMAOUN Hassan (Dir.), L'Algérie: histoire, société et culture, éd. Casbah. Alger, 2000. p.51.

⁴ Ce mouvement engloba deux tendances ; les partisans du patriotisme musulman et de la Nahda et les assimilationnistes partisans des valeurs héritées des lumières et de la révolution française. in. REMAOUN Hassan (Dir.), op.cit. p. 49. Après la démission et l'exil de son représentant l'émir Khaled, le mouvement connaît un déclin à la suite de l'abandon par les élus assimilationnistes de la voie nationaliste prise par le mouvement. in. KADDACHE Mahfoud, Histoire du nationalisme algérien 1919-1951, éd. Paris-Méditerranée. Paris, 2004, p.102.

⁵ REMAOUN Hassan. op.cit

⁶ Idem

⁷ REMAOUN Hassan (Dir.), op.cit, p.50.

⁸ Idem

Ouléma se déclaraient apolitiques et voulant avant tout être une association spirituelle destinée à relever le peuple musulman algérien de sa déchéance intellectuelle et morale¹. Ainsi, ils œuvraient pour le retour aux sources de l'islam, la purification des scories maraboutiques, le combat contre le culte des saints et le mysticisme soufi², l'arabisation linguistique et la promulgation d'un statut personnel qui s'inspire de l'islam pour les Algériens³.

- l'ENA-PPA-MTLD. La quatrième tendance, radicale et souvent réprimée, a émergé en 1926 avec la création officielle de l'ENA (l'Etoile Nord Africaine) promu par son leader Messali Hadj. L'organisation œuvra à répandre les idées anticolonialistes et indépendantistes chez les immigrés nord africains. Elle s'illustra surtout par sa position de premier parti politique à réclamer l'indépendance de l'Algérie et sa revendication, entre autres, de justice sociale et d'officialisation de la langue arabe⁴. Elle fut un mouvement populiste, héritier des méthodes d'organisation, d'encadrement et de propagande des communistes, mais demeure nationaliste, attaché à l'islam et à la pensée centraliste et jacobine⁵. Dissoute en 1929, elle re-émerge en parti politique, le PPA (Parti du Peuple Algérien) en 1937, suivant la même conduite de l'ENA. Le mouvement gagna de plus en plus en popularité et inquiéta l'administration française qui l'a dissous en 1939. La répression coloniale renforça le parti qui revêcut clandestinement, et aura comme aile légale en 1946 le MTLD (Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques), qui se présente comme un parti qui réclame la souveraineté et la lutte pour l'indépendance d'un peuple colonisé. Ainsi, il réussit à s'allier plusieurs associations et à en créer de nouvelles : scouts, associations d'étudiants, médersas, mouvements de femmes⁶.

La caractéristique commune entre les trois premières tendances est de ne pas envisager dans les années 1930 une indépendance qui soit possible dans des délais proches. Ses

¹ KADDACHE Mahfoud, Histoire du nationalisme algérien 1919-1951, éd. Paris-Méditerranée. Paris, 2004, p.11.

² Collectif, Histoire de l'Algérie à la période coloniale, co-édi. La Découverte et Barzakh. Alger/Paris, 2012. p.333

³ REMAOUN Hassan (Dir.), op.cit. p.50

⁴ DARMON Pierre. Un siècle de passions algériennes : Une histoire de l'Algérie coloniale (1830-1940), Fayard. Paris, 2009. p.764.

⁵ LACOUTURE Jean, L'Algérie algérienne : Fin d'un empire, naissance d'une nation, éd. Gallimard, coll. Témoins. Paris, 2008. p.90.

⁶ KADDACHE Mahfoud, op.cit. p.15.

divergences se situaient dans le modèle de modernisation et la forme de l'État-Nation à constituer dans le futur¹.

En fait, le triptyque citoyenneté, justice sociale et identité islamique, était présent chez les trois tendances, mais à des priorités différentes².

Pendant la seconde guerre mondiale et à la recherche d'une formule d'union, surtout que les différentes tendances s'orientèrent vers l'indépendantisme dans les années 1940, Ferhat Abbas propose dans une formule politique (Manifeste du peuple algérien) les revendications majeurs du PPA et des Oulémas. L'indépendantisme visait la distinction d'une république algérienne disposant de sa nationalité et sa citoyenneté propre et l'officialisation de la langue arabe³. Le rejet du Manifeste par les pouvoirs coloniaux accéléra l'adhésion de l'union des élus, des Oulémas et le PPA dans l'association de AML (Amis du Manifeste et de la Liberté). Cette formation aura un succès important et attira des adhérents en masse, où le PPA y joue un rôle majeur en diffusant les idées nationalistes⁴.

Cependant, le mouvement PPA-MTLD traversa des crises internes, parmi celles-ci, la "*crise berbériste*" en 1949, provoquée par le désaccord des militants avec la direction du parti sur la définition d'une Algérie arabe et musulmane et la place de l'élément berbère⁵. Ainsi, deux tendances nationalistes s'opposèrent sur la question ; une en faveur d'un nationalisme Algérien qui identifiait la composante berbère explicitement, et autre en faveur d'un nationalisme arabo-islamique qui évacuait la différence ethnique⁶.

Au final, la tendance arabisante prédomina. La direction écarta les principaux meneurs du mouvement berbériste et expulsa des dirigeants kabyles⁷, en avançant comme argument l'opportunité aux pouvoirs coloniaux de tirer parti des divisions internes. D'autant que cette " stratégie " coloniale avait déjà été essayée aux premières années de l'occupation⁸.

¹ REMAOUN Hassan. op.cit

² Idem

³ Collectif, op.cit. p.343

⁴ Idem

⁵ Idem

⁶ LAYACHI Azzedine, Ethnicité et politique en Algérie. Entre l'inclusion et le particularisme berbère, NAQD, n° 19-20, 2004, p. 27-54. p.33.

⁷ STORA Benjamin, Le nationalisme algérien avant 1954, CNRS. Paris, 2010, p.222.

⁸ GHOUATI Ahmed. Entre nation et tribus : diversité culturelle et linguistique en Algérie. in. COHEN James et al. (Dir.), Citoyenneté et diversité, EHC Presses Universitaires Blaise Pascal, 2009, pp.283-304.

Avec la création du FLN (Front de Libération Nationale) en octobre 1954, l'objectif était la restauration de **l'État algérien souverain, démocratique et social dans le cadre des principes islamiques**. Ainsi, il s'adresse aux principales composantes du mouvement national ; les principes démocratiques de l'UDMA, ceux sociaux du PCA et indépendantistes du PPA-MTLD et les principes islamiques des Ouléma, dont le slogan est : "l'islam est notre religion, l'arabe est notre langue, l'Algérie notre patrie"¹.

Le nationalisme algérien s'identifia, pendant la guerre d'indépendance, essentiellement comme arabe et musulman, cette distinction par rapport aux colons français chrétiens, a permis de mobiliser la population derrière le FLN², autant que le refus de la colonisation a cimenté les masses algériennes malgré leur diversité.

Ainsi, fut naitre une communauté nationale dont l'identification plonge ses racines dans la souffrance du colonialisme et l'histoire communes. A l'indépendance, l'Algérie fut déclarée officiellement pays arabe et musulman et les actions des Ouléma, centrées sur la religion et la langue, se transformeront en un programme politique³.

2. Du volontarisme politique.

Territoire libéré, l'État s'est installée et celui-ci s'est donné pour tâche de construire la nation. Le projet intégratif a été une option " politique " adoptant un volontarisme politico-bureaucratique et militaire⁴, par lequel l'État entendait aplanir toute singularité ou toute différence, même culturelle. L'omniprésence de l'État est instaurée à travers un paternalisme social autoritaire. Par nécessité conjoncturelle, le projet final de la construction de l'État-nation pour les algériens, s'était appuyé sur une historicité " idéale " et commune pour des enjeux politiques rassembleurs. L'islamité, l'arabité et aussi la " maghribinité " ont été convoquées pour inscrire les traits de base d'une identité construite en relation aux options politico-culturelles nationales et aux besoins de la géostratégie.

En transférant des modèles du cadre étatique, les rouages institutionnels, les découpages ministériels, les organigrammes de la fonction publique, le mode d'emploi juridico-administratif..., le personnel dirigeant de l'État se pose d'emblée guide unique du projet.

¹ REMAOUN Hassan (Dir.), op.cit. p.53

² LAYACHI Azzedine. op.cit. p.33

³ Collectif, op.cit. p.552.

⁴ MAAROUF Nadir, L'Algérie pluriculturelle : droit à la différence et différence du droit, NAQD, n° 5, 1993, p. 14-25, p.19.

Officiellement issue de la lutte de libération, la légitimité historique est l'unique critère qui appuie l'autoproclamation de l'État en tuteur de la nation. En s'appuyant sur le parti unique le FLN : parti-État (qui se confondent à tous les niveaux), la contestation politique et syndicale était étouffée et toute "déviance " est jugée indigne de figurer dans son projet de construction nationale. Elle est même hors la loi. Le principe considère tout ce qui est favorable au programme étatique est bon pour la société et tout ce qui en dévie est à proscrire¹ .

Ce rapport entre l'État et la société fut qualifié par certains chercheurs de "néo-patrimonial"; *"un système où le centre politique est approprié dans la perspective de maintenir au pouvoir une élite politique qui s'est investie de la mission de modernisation et de construction nationale et étatique (...) et où tous les pouvoirs (économique, législatif, militaire, syndical,...) sont confisqués au nom d'une mystique révolutionnaire par le pouvoir central..."*².

*"Le verrouillage de toute pensée dont l'État n'est pas l'initiateur et le blocage de la société civile astreinte, soit à la sujétion, soit à sa transformation en société politique, a conduit les catégories demeurées intactes ou insuffisamment entamées à se représenter sous des canons a-politiques et aseptisés, du religieux (islamisme) et l'ethnoculturel (spécificité berbère)"*³.

L'État, acteur principal du développement et de modernisation (l'objet de son projet), et pour transformer le paysage socio-économique de la nation, a mené une politique d'industrialisation, en implantant des techniques et des produits, importés, de pays occidentaux, et en concentrant les signes matériels de la modernité sans considération du contexte socioculturel et économique d'accueil.

Ainsi, les villes étaient appelées à assumer des activités industrielles importantes, accompagnées de divers infrastructures, et à drainer une forte population rurale, ce qui nécessita d'importants investissements parallèles en matière de logement, santé et éducation.

¹ DOUMANE Saïd, Heurs et malheurs de la modernité en Algérie, Campus, n°12, p. 12-15.

² LAHOUARI Addi : forme néo-patrimoniale et secteur public en Algérie, in Etat et développement dans le monde arabe, sous la direction de H. El- Malki et J.C. Santucci, éd. CNRS, 1990. cité dans DOUMANE Saïd, op.cit

³ MAAROUF Nadir, op.cit.p.17.

La répartition des " complexes industriels " sur le territoire national se voulait aussi une approche " équitable " dans l'équilibre régional. En effet, cette option de modernisation visait la " visibilité " des actions de l'État envers les régions pour faire face aux revendications particulièrement celles qui s'appuient sur les griefs de marginalisation.

2.1. L'État : acteur unique.

Depuis 1962 jusqu'à la fin des années 1980, l'État centralisateur et aménageur s'est mis à achever et appliquer des programmes économiques et sociaux (habitat) sur la base des outils hérités directement de la période coloniale. Dans un premier temps, et pour mettre un terme au retard technologique et économique, la priorité était à l'industrie et aux investissements productifs instaurés à travers le plan triennal de 1967 et le plan quadriennal de 1970. Puis, pour le rééquilibrage régional des investissements, fut préconisé le 2ème plan quadriennal de 1974 et le 1er quinquennal de 1980. Cela introduisit des rythmes de croissance importants dans les centres urbains en l'absence du fond nécessaire pour sa gestion. Le résultat instaura une situation de sous-emploi, car cette politique n'a pas constitué un substrat économique suffisant devant l'urbanisation fortement exacerbée par l'exode rural massif. En liaison avec l'industrialisation, d'importantes infrastructures avaient fait l'objet de projets colossaux (réseaux routiers, aéroports, ...etc.).

L'État, socialiste, pourvoyeur aux besoins sociaux (rendu possible par les recettes d'hydrocarbures), avait la charge des logements sociaux, qualifié alors de « *droit politique* », accompagnés d'équipements de santé et d'éducation. Mais, la dépendance du logement et des différents équipements de ministères distincts, où chaque secteur applique son propre programme sans une coordination avec les autres secteurs, sans une adaptation aux sites et aux besoins réels des populations ainsi que leurs spécificités locales, ont engendré des espaces de vie désarticulés. De ces conceptions ont résulté des problèmes divers et donné lieu à des villes uniformes comme si le territoire national ne revêt pas une diversité culturelle locale.

Pour mettre en œuvre sa politique, l'État a calqué à un certain degré sa politique urbaine sur le modèle français, en utilisant certains de ses instruments d'urbanisme pour la planification urbaine, tel que le PUD (et le PUP ; Plan Provisoire d'Urbanisme) ; instrument de programmation spatiale, accompagné de PMU (Plan de Modernisation Urbaine) et des PCD (Plan Communaux de Développement) qui portaient les

programmes de développement et d'investissement ainsi que leur enveloppe budgétaire¹. En plus, de la technique du zoning et la grille des équipements (qui se rapporte à des nombres de bénéficiaires et non à des territoires) traduites à travers les ZI (Zone Industrielle) et les ZHUN (Zone d'Habitat Urbain Nouvelle) dont l'objectif était la réalisation de logements collectifs, ainsi que leurs équipements et services. Celles-ci, avec les réserves foncières communales furent un véritable moteur d'urbanisation des villes algériennes, qui devinrent de plus en plus homogènes.

A cette époque du volontarisme et d'autoritarisme; l'État se voulait le porte-parole unique, contrôleur, programmeur, investisseur, financier, réalisateur, poussé par son désir de s'affirmer en tant que force économique et politique sur le plan international.

La société, mise à l'écart dans la gestion de son espace et de son quotidien en général, était appelée à adhérer à cette politique de modernisation, dont les responsables n'ont pas d'expérience. Cet élan de modernisation s'emparait des recettes technologiques conçues et produites dans le monde développé et pour être installées telles quelles. Sans précautions préalables, cette insertion ne prend en considération ni les spécificités, ni les initiatives locales, car considérées alors comme archaïques ou obsolètes. De ce fait, cette politique était vouée à l'échec, et il s'ensuit un " *dialogue de sourd* ", selon les termes de S., Doumane². L'État, apprécié seulement pour ses fonctions distributives, s'était détachée de la société. Cette situation de quasi-incommunicabilité entre la société et son État s'était soldée par les confrontations qui prirent des tournants violents tels que ; les émeutes de 1988, favorisées par le déclin économique et précédée du Printemps Berbère en 1980, qui s'appuyait sur des revendications culturelles et identitaires.

Toutes ces contestations furent réprimées par le gouvernement, dont le réflexe était, en 1989, de se tourner vers le capitalisme, de nouvelles politiques urbaines ainsi que la libéralisation politique qui permit la naissance des associations civiles et la légalisation de plusieurs partis.

Mais, dans la lignée du nationalisme, tout mouvement à caractère politique, selon la loi n° 89-11 du 5 juillet, doit par ses objectifs contribuer, entre autres, à la consolidation de l'unité nationale et à l'épanouissement social et culturel de la nation dans le cadre des

¹ SAIDOUNI Maouia, Éléments d'introduction à l'urbanisme, Histoire, méthodologie, réglementation, éd.Casbah, Alger, 2010.

² DOUMANE Saïd, op.cit.

valeurs nationales arabo-islamiques, au respect de l'organisation démocratique¹. Pour se faire, dans la même loi, l'article 5 stipule; "*aucune association à caractère politique ne peut fonder sa création et son action sur une base et/ou des objectifs comportant ; des pratiques sectaires et régionalistes, le féodalisme et le népotisme [...] ; un comportement contraire à la morale islamique et aux valeurs de la révolution du 1er novembre 1954. Dans ce cadre, l'association à caractère politique ne peut, en outre, fonder sa création ou son action sur la base exclusivement confessionnelle, linguistique, régionaliste, d'appartenance à un seul sexe, à une seule race [...]*"². Et l'article 4 où; "*Toute association à caractère politique doit utiliser la langue nationale [l'arabe] dans son exercice officiel*"³.

Ainsi, malgré cette brèche du multipartisme, qui semble être une ouverture aux différences, l'État insista sur les éléments de l'idéologie nationaliste, en occultant les particularismes et les appartenances régionales, ethniques....

L'autoritarisme et le monolithisme idéologique par le haut alimenta des dynamiques d'affirmation et de revendication particulariste par le bas, donc, il donna appui au paradigme identitaire, qui peut prendre des formes diverses ; religieuses ou laïques, linguistiques ou à fondement territorial, suivant les opportunités du lieu et du moment^{4, 5}.

2.2. Les réformes des politiques publiques.

La défaillance des politiques publiques et la rupture, engendrée, entre la société et l'État sont à l'origine des événements des années 80, qui dénoncent l'illégitimité du régime en place. De ce fait, et devant l'ascension de la mouvance islamiste, l'État prend conscience de la nécessité de rompre avec la politique de "l'acteur unique". Ainsi il s'est engagé à la reformulation de son mode de gouvernement en passant à la libéralisation politique et économique, avec l'introduction d'acteurs distincts à l'action publique. Ce virage politique a secrété un ensemble de réformes dans divers domaines. Principalement, il s'agit d'une reconfiguration des rapports entre l'État et les collectivités locales dans le

¹ Article 3 de la loi n° 89-11 du 5 juillet 1989, relative aux associations à caractère politique

² Article 5 de la loi n° 89-11 du 5 juillet 1989, op.cit

³ Article 4 de la loi n° 89-11 du 5 juillet 1989, op.cit

⁴ MAAROUF Nadir, op.cit.p.18

⁵ Le référent ethno-culturel et religieux en raison précisément de son efficace et de sa prégnance populaire, a pu être exploité par des leaders politiques à des fins électorales (Ait Ahmed pour ce qui est du FFS- Abassi Madani pour ce qui est du FIS) ainsi, ils édifient leur leadership sur le fond de populisme régionaliste pour l'un et islamiste pour l'autre. MAAROUF Nadir, op.cit

cadre de la démocratisation de la décision publique, en favorisant la décentralisation et le développement par le bas.

2.2.1. Les lois relatives à la commune ; une tentative de décentralisation et de démocratisation.

La naissance du multipartisme politique et la transition de l'économie nationale vers l'économie de marché ont été accompagnées d'un nouveau partage des attributs entre l'État et les collectivités locales afin de réaliser une décentralisation économique et politique. La décentralisation renvoie à un transfert de certaines compétences de l'État central aux collectivités locales, elle a une valeur démocratique dans le sens où les collectivités, dotées d'une personnalité morale, auront une gestion autonome assurée par un organe élu. Cette mesure a été promulguée par la loi n° 90-08 relative à la commune qui se voit assignée un rôle important. De par son organe élu, elle constitue le cadre d'expression de la démocratie locale, l'assise de la décentralisation et le lieu de participation du citoyen à la gestion des affaires publiques¹.

Donc, cette transition doit marquer la relation entre l'État central et les collectivités locales (communes) essentiellement par une répartition des rôles, des moyens financiers et du pouvoir décisionnel. La loi précise les attributions de la commune dans les domaines de l'urbanisme, les infrastructures et équipement, l'hygiène, salubrité et environnement, en plus des domaines de l'aménagement du territoire, l'investissement économique et l'habitat. Toutefois, le rôle de la commune dans ces derniers domaines est marginal, car la politique de développement est émise par le haut et la commune ne fait que suivre le plan de développement de la wilaya, qui lui-même se fait d'une façon contractuelle avec l'État qui régit le plan national de développement. Ainsi, toute commune est contrainte de mener son programme de développement par ou avec l'État. Quant aux ressources financières, la loi stipule que "*elle est dotée d'une autonomie financière*"². Ses moyens financiers propres proviennent de la fiscalité et des taxes, le revenu de son patrimoine, les emprunts et les subventions³. Cependant, l'inadéquation des moyens financiers locaux en rapport des charges des programmes arrêtés par les communes et les besoins de leurs populations génère des déséquilibres budgétaires chroniques, les obligeant au recours aux subventions du FCCL (Fons Commun des

¹ Article 84 de la loi n° 90-08 relative à la commune

² Article 1 de la loi n° 90-08 relative à la commune

³ Article 146 de la loi n° 90-08 relative à la commune

Collectivités Locales)¹. Ces emprunts systématiques pour la grande majorité d'elles afin de subvenir à leurs besoins en matière de fonctionnement et d'équipement ont accentué leur dépendance financière vis-à-vis de l'État. Se pose donc la question ; qu'en est-il de l'autonomie financière? De l'autonomie d'action de la commune? Et donc, par extension, celle de démocratie?

Cependant, la nouvelle loi n° 11-10 relative à la commune, qui abroge sa précédente, a introduit de nouveaux règlements², sans pour autant changer la situation réelle du local, qui reste sous la dépendance de l'État.

En fait, la multitude des attributions reconnues par les lois suggère la décentralisation, sans pour autant mettre fin à la dépendance financière. Il s'agit beaucoup plus d'une déconcentration, où autrement, d'une décentralisation partielle (administrative), car en analysant les lois il est clair que la tâche de la collectivité territoriale de base est celui de constructeur et de veilleur sous le contrôle et la dépendance de la wilaya et de l'État.

2.2.2. Aperçu des politiques urbaines depuis 1990.

Les différentes logiques économiques et sociopolitiques se traduisent dans l'espace urbain, puisque les orientations en matière de planification urbaine sont le résultat des choix politiques et idéologiques de l'État. Après une politique urbaine caractérisée par un volontarisme d'État, une reformulation de celle-ci, à partir des années 90, était indispensable pour s'inscrire dans le contexte de libéralisation économique qui nécessite la libéralisation du marché foncier, et donc l'instauration des instruments dont l'objectif principale sera de réglementer l'usage des sols et leurs formes d'occupation.

Ainsi est née la loi d'orientation foncière et la loi relative à l'aménagement et l'urbanisme, n° 90-25 et n° 90-29 respectivement, en plus des décrets exécutifs mettant en place les nouveaux instruments de leur mise en œuvre. Depuis, sont mis en place plusieurs lois et instruments de planification qui traduisent les efforts des autorités centrales pour améliorer la qualité de la production urbaine, surtout après l'engagement

¹ Ce fonds qui est régi par le décret n°86-266 du 04/11/1986, dont les missions et attributions ont été définies par la loi, a pour mission principale la concrétisation de la solidarité financière inter -collectivités locales. Il est chargé d'accorder des subventions aux collectivités locales : attributions de péréquation, pour couvrir les charges obligatoires de fonctionnement, et des subventions exceptionnelles : d'équilibre pour les équipements et les investissements, ainsi que des subventions pour les événements calamiteux.

² Surtout qui correspondent à la participation des citoyens à la gestion des affaires de la commune et la solidarité intercommunale et l'intercommunalité.

de l'État dans la démarche du développement durable et la prise de conscience du rôle de la ville dans l'avenir des régions et du pays.

Avant 1990, il s'agissait d'une politique d'habitat que d'une politique urbaine, avec les ZHUN et les plans de développement (quadriennal et quinquennaux), l'État s'est focalisé sur la répartition des quotas des programmes de logements avec leurs équipements d'accompagnement, même la composante ville en tant que système urbain n'était pas parmi les préoccupations.

Mais, à travers l'instauration du PDAU et du POS, l'État a tenu à concrétiser des orientations de la planification au niveau national (SNAT), régional (SRAT) et de wilaya (PAW). Ainsi, comme les poupées russes, la planification spatiale fait l'objet d'un emboîtement et devient une distribution des projets territoriaux, où la ville est désormais considérée comme une entité support du développement territorial.

Le PDAU et le POS, derniers maillons de la chaîne, se veulent une application et une concrétisation des dispositions des instruments qui les précèdent. En supplantant les PUD, ces deux instruments fixent les orientations de l'aménagement du territoire à l'échelle locale, en définissant les conditions de l'utilisation de l'espace. Toute commune ou groupement de communes doivent être couvertes par un PDAU et un ou plusieurs POS, élaborés par la commune elle-même. Toutefois, dans la loi il est nullement spécifié une quelconque distinction entre les communes ; qu'elles soient rurales ou urbaines, de plaine ou de montagne, steppiques ou sahariennes, ce qui fait que ces instruments sont des outils standards qui n'encouragent pas les traits originaux des communes.

Le SNAT, SRAT (devenu SAEPT¹), PATW et le PDAU sont les instruments de planification. Les deux premiers impliquent différents partenaires concernés: administrations, universitaires, chercheurs, partenaires sociaux entreprises, associations.... " *Le Schéma National constitue le cadre prospectif et réglementaire que l'État et ses démultiplications administratives doivent respecter, pour aboutir à la mise en valeur cohérente du territoire et à la rationalité de son occupation. Les autres instruments SRAT, PATW, PDAU développent et explicitent, chacun pour son niveau,*

¹ Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire(SRAT) est devenu entre 2011-2012 le Schéma d'Aménagement des Espaces de Programmation Territoriale(SAEPT).

*les prescriptions générales de schéma national : ils prolongent, complètent et détaillent le SNAT*¹ .

La planification urbaine ne peut échapper à la politique d'aménagement du territoire, qui incarne les grandes orientations et définit les lignes directrices, le PDAU doit traduire les choix et l'idéologie de l'État. Ainsi, et malgré que le PDAU et le POS doivent être établis à l'initiative du P/APC, et qu'ils requièrent officiellement la participation de tous les acteurs de la ville (les différents secteurs économiques et techniques, l'administration locale et la société civile), ces instruments ne répondent pas nécessairement aux besoins exprimés par les habitants de la commune ou à un besoin du territoire, vu qu'ils s'inscrivent dans une logique descendante où chaque instrument est conditionné par les orientations et les dispositions de l'instrument d'échelle supérieure, et donc contraignant, il restreint l'insertion des particularités locales .

La succession des lois, tels que la loi n° 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel, les lois relatives à l'aménagement et au développement durable du territoire n°01-20, la loi n° 02-08 relative à la création des villes nouvelles, la loi n°03-10 relative à la protection de l'environnement, la loi n° 06-06 portant orientation de la ville, etc., en plus des instruments correspondants dévoilent la conscience des pouvoirs publics aux défis que les villes doivent relever dans l'avenir.

Ainsi, à travers ses lignes directrices et ses programmes, le SNAT 2030² , selon lequel sont instaurés tous les règlements, vise à mettre en place une ville algérienne qualitative, compétitive, attractive et durable, capable de répondre aux besoins de ses habitants et de contribuer à une véritable culture et identité urbaine. Il s'agit de l'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable des villes et asseoir une politique locale de la ville afin qu'elle soit durable et équitable³ . Mais, malgré les efforts déployés, et les essais pour construire une politique de la ville, cette dernière souffre de nombreux dysfonctionnements que font d'elle un champ de tensions multiples, résultat de l'absence d'une politique cohérente de développement urbain et des opérations ponctuelles dont la vision est à court terme.

¹ " Demain l'Algérie, état des lieux", Vol 2, p.79, cité dans RAHMOUN Naima, La planification urbaine à travers les PDAU-POS et la problématique de la croissance et de l'interaction villes/villages en Algérie. Références empirique à la wilaya de Tizi-Ouzou, Thèse de doctorat, université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou, p.56.

² Adopté depuis 2010 selon la loi n°10-02.

³ BEREZOWSKA-AZZAG Ewa, Projet urbain, guide méthodologique, tome 2: comprendre la démarche du projet urbain, éd. Synergie, Alger, 2012.

Différents chercheurs s'accordent sur le fait que les politiques urbaines sont défailtantes en matière de procédures, d'outils et de moyens, et qu'elles sont à l'origine de plusieurs incohérences ; socio-spatiales, socioéconomiques, environnementales...etc.

En synthèse, il apparaît que les constats sur les politiques urbaines et les instruments déployés évoquent de plus en plus l'échec. Le dernier en date R., Sidi Boumediene¹, estime que l'urbanisme en Algérie, et sur sa lancée entamée à partir du modèle français, n'a fait que reconduire des outils " *de distribution des ressources, des rentes et des avantages*" en instaurant une " ségrégation".

Il est clair que la politique urbaine et territoriale par extension s'élabore dans le sillon d'un projet d'intégration nationale, qui aplatit toute aspérité et toute particularité culturelle, identitaire collective ou régionale. Cette politique conduite dans une vision " niveleuse " fait que le " centralisme " soit une option " stratégique ". Cependant, rattrapée par les réalités locales (d'ordre culturel également), les modes de concrétisation, assez éloignées du centre de décision, s'effectuent dans des " ruses " locales qui semblent participer d'une " stratégie ".

3. La complexité de la question identitaire.

3.1. Une arabité " stratégique ".

Un État moderne et souverain, surtout un pays anciennement colonisé, a besoin d'une identité collective, au-dessus des particularités ethniques², auxquelles se rattache la communauté qui est la nation. Cette identité collective, nationale, se manifeste à travers la citoyenneté, qui cristallise les normes socio-juridiques conventionnelles dans un pays. Elle fonde l'égalité devant la loi et institue droits et devoirs des citoyens, quelques soient leurs appartenances ethniques ou régionales.

L'identité nationale, qui permet à une personne de s'identifier à une nation, se base sur l'intériorisation de repères identitaires déterminés souvent sous contrôle de l'État. Cependant, il est bien connu qu'une langue commune est primordiale à la constitution d'une identité collective pour les États-nations. Qualifiée d'officielle, elle sert dans les

¹ SIDI BOUMEDIENE Rachid (dir.), L'urbanisme en Algérie: échec des instruments ou les instruments de l'échec, éd. Alternatives urbaines, Alger, 2013.

² GEERTZ Clifford, "Primordial and Civic Ties", in John Hutchinson and Anthony D. Smith, eds, Nationalism, New York, Oxford University Press, 1994, p.30. cité dans LAYACHI Azzedine. op.cit.p.43.

rapports administratifs et dans les discours officiels, mais aussi elle est un moyen participant à la création d'une conscience nationale.

Mais, dans certaines circonstances elle est à l'origine de tensions. Particulièrement lorsque la langue officielle " étouffe " les patois et les autres langues locales. En effet, absorbant les particularités locales ou ethniques, générant une masse culturelle indistincte, elle conduit à des situations de revendications identitaires orientées sur la " langue ".

Une nation prend sens qu'une fois son indépendance récupérée. Et la plénitude nationale ne devient effective qu'avec une reconstruction de ses fondements existentiels. C'est l'un des motifs principaux qu'a incité l'État Algérien, qui cherche à renforcer sa légitimité par sa politique linguistique et culturelle, à promouvoir la langue et la culture arabes. Cependant, ce privilège à la culture arabe, fortement lié à l'islamité, participait d'une géo-stratégie, mettant en avant la parenté " géographique ", idéologique et culturelle. Dans ce même élan, les cultures locales ont été mises entre parenthèses. Dans un ouvrage majeur M. Lacheraf ¹ relevait la prééminence de la Nation sur la Société.

Valorisant la " légitimité révolutionnaire " comme critère essentiel, l'État algérien entama son arabisation, comme facteur identitaire " opposable " à la francisation. Cet élan de décolonisation a aussi " ignoré " les particularités culturelles locales, souvent jugées comme facteurs de division, que le colonialisme avait manipulé.

La politique d'arabisation relève de la construction identitaire, elle renvoie aux fondements de la nation Algérienne, puisqu'elle la différencie de "l'autre", le colonisateur. L'arabe avait été l'objet de toutes les attentions de l'administration coloniale qui l'a déclaré langue étrangère en 1938, à cause de son statut particulier de langue religieuse². C'est pour cela, par métonymie avec l'islam, elle a pu constituer une "patrie de référence identitaire"³. Ainsi, l'État-nation en formation s'est engagé à appliquer son idéologie arabisante, qui vise l'unification linguistique du pays, malgré les controverses et les paradoxes qu'elle suscita, vu que la majorité des secteurs et des élites (politiques et économiques) sont francophones, d'un côté, et les revendications

¹ LACHERAF Mostafa, L'Algérie. Nation et Société, éd. Maspéro, Paris.1965.

² SAADI-MOKRANE Djamilia, « The Algerian Linguicide », in Anne-Emmanuelle Berger (dir.), Algeria in others' languages, Ithaca, Cornell University press, 2002. cité dans LEPELIER Tristan, « L'arabisation, un mythe ? Pouvoirs et langues dans l'Algérie indépendante », La Vie des idées, 2012.

³ STORA Benjamin, Histoire de l'Algérie coloniale (1830-1954), Paris, La Découverte, 2004. cité dans LEPELIER Tristan, op.cit

culturelles et linguistiques berbères, d'un autre côté. Cela, a polarisé les différences entre les élites francophones, ceux qui avaient fait un cursus universitaire en France, et les élites arabophones, ceux qualifiés de militants révolutionnaires ayant fait des études dans les capitales arabes^{1 2}, et incita la politisation de l'ethnicité berbère.

Selon Leperlier T³., la politique d'arabisation menée par l'État algérien depuis l'indépendance, n'est qu'un discours mythique nationaliste, au sens où, lié à l'islam et la révolution, il confère une légitimité au pouvoir, car, ce discours, repris dans la constitution, est contredit par les faits . Tenu par des élites formées majoritairement en français et non en arabe, l'arabisation n'a touché que les affaires éducatives⁴, juridiques et religieuses, quant à la gestion du pays ainsi que les domaines économiques, techniques et financiers ont resté sous la garde des francophones.

Ainsi, il résulta une arabisation partielle, faute de moyens et de facteurs politiques, favorisant la reproduction d'une élite politico-économique⁵. Selon, Grandguillaume G.⁶, il s'agit d'une hypocrisie sociale de la couche dirigeante "*...utilisant le français pour son pouvoir et sa reproduction, elle prônait l'arabe pour les autres, les condamnant de ce fait à la marginalisation par rapport au fonctionnement réel du pays*".

Cependant, avec l'utilisation de la langue française, durant la première décennie après l'indépendance, et puis l'introduction brusque de l'arabe, la défaillance du système éducatif était évidente de plus en plus. Vu que les moyens scientifiques n'étaient pas ajustés à l'option idéologique, car, l'objectif était défini sans se préoccuper de la faisabilité pratique⁷, où l'arabe est conçue, écrit Maarouf N.⁸, "*... non comme un savoir-faire, mais comme un faire-valoir ou un moyen de coercition dont l'enjeu se situe en*

¹ MAAROUF Nadir, op.cit.p.20.

² Il s'agit de différends liés aux enjeux politiques et économiques. Pour plus de détails voir : LEPERLIER Tristan, op.cit.

³ LEPERLIER Tristan, op.cit

⁴ L'arabisation totale de l'enseignement primaire est entamée en 1980, donc le début des années 1990 voient la première génération d'élèves formés exclusivement en arabe. Quant aux réformes de l'enseignement supérieur ont commencé en 1971, où l'arabisation a touché notamment les filières en lettres et sciences humaines. in MAAROUF Nadir, op.cit..p.20

⁵ LEPERLIER Tristan, op.cit

⁶ GRANDGUILLAUME Gilbert, « Arabisation et légitimité politique en Algérie », in Salem Chaker (dir.) et Institut National des Langues et Civilisations Orientales, Langues et pouvoir : de l'Afrique du Nord à l'Extrême-Orient, Aix-en-Provence, Edisud, 1998, p. 20. cité dans : LEPERLIER Tristan, op.cit.

⁷ MAAROUF Nadir, op.cit.p.20

⁸ Idem

dehors de la langue elle-même ¹ . Ainsi, avec la généralisation de la langue arabe dans les années 80, les premières générations (vers la fin des années 80, début 90) formées exclusivement en arabe sont entrées sur un marché du travail incapable de les absorber², ce qui a nourri les frustrations chez les jeunes, qui sont devenus une cible facile instrumentalisée par les islamistes. A ce propos, Gafaïti H.³, met la défaillance de la politique publique, en général, et celle d'arabisation, en particulier, en relation avec la crise islamiste des années 1990, qui peut être comprise en partie comme "une lutte de classes linguistiques"⁴ , il appuie ses mots par ceux de Willis M., selon lequel "l'exigence formulée par les nouveaux islamistes d'une application entière de l'arabisation doit être comprise comme un pur dispositif d'accès à ces emplois plus ou moins monopolisés par leurs coreligionnaires francophones"⁵. Par conséquent, l'utilisation de la langue a continué d'être un élément important de ségrégation sociale et de tensions politiques, malgré que l'un des objectifs de l'idéologie arabisante menée par le parti unique visée la redistribution égalitaire des richesses⁶, en prônant l'égalité linguistique.

L'arabisation par laquelle l'État a voulu construire l'identité nationale Algérienne, a impliqué l'exclusion des dialectes arabes et berbères préexistants. Ce choix s'est généralement justifié par le fait que l'arabe est la langue de la science, de la révélation, du Coran, et donc elle est supérieure et sacrée. Cet argumentaire tenait à mettre un rapport entre la langue et le sacré, ce qui procure à l'État une certaine disposition à asseoir des facteurs renforçant l'idée d'une histoire officielle et d'une identité commune.

¹ Cependant, Gafaïti H., attribue cette défaillance du système éducatif non pas à l'arabisation comme phénomène en lui-même, mais à la qualité de l'éducation arabophone (et francophone) qu'a souffert d'une combinaison insidieuse de mauvaises décisions administratives et politiques d'une part et de conditions globales de l'autre. (traduit par l'auteur). Pour plus de détails voir : GAFĀĪTI Hafid, « The Monotheism of the Other, Language and De/construction of National Identity in Postcolonial Algeria », in BERGER Anne-Emmanuelle (dir.), *Algeria in others' languages*, Ithaca, Cornell university press, 2002, p.37.

² L'arabisation s'est déroulée assez rapidement dans le système éducatif, mais elle a progressé beaucoup plus lentement dans les fonctions publiques. Alors que le secteur public et les grandes entreprises étaient en grande partie encore francophones. in. GAFĀĪTI Hafid, op, cit, p.31.

³ GAFĀĪTI Hafid, op, cit, p.31

⁴ " Une forte proportion de ces générations formées en arabe provient de familles pauvres, à l'origine rurales, qui ont migré en grand nombre vers les grandes villes. Non seulement ce groupe de plus en plus frustré devenait une source importante d'agitation dans les zones urbaines, mais plus encore, en venant de l'arrière-pays rural, ils conservaient en grande partie le conservatisme religieux de ces régions et étaient donc plus sympathiques à l'activisme islamique et ses idées. Le fait que les groupes ruraux avaient tendance d'être plus pauvres et arabophones, tandis que les groupes plus riches, urbains, restaient largement francophones, signifiait aussi que les clivages sociaux et économiques entre les deux groupes s'élargissaient, sur le marché du travail, renforçant ainsi les tensions sociales déjà existantes " (traduit par l'auteur) in. GAFĀĪTI Hafid, op.cit, p.32.

⁵ Texte traduit par l'auteur. in. GAFĀĪTI Hafid, op.cit.p.33

⁶ Idem.

Dès l'indépendance, le gouvernement a ignoré les minorités ethniques et surtout les revendications liées à la reconnaissance de la culture berbère (la langue tamazight en particulier) comme une composante essentielle de l'identité algérienne. Mais, l'occultation de la question berbère par l'État n'a pas empêché la prolifération de la production culturelle (linguistique, littéraire, artistique), surtout à partir de 1980, consolidant l'identité ethnique des jeunes générations de berbérophones, qui seront par la suite, en plus des élites berbérophones, les porteurs et mobilisateurs de la cause berbère. Les revendications pour la reconnaissance de la langue berbère, dont le pic étaient les événements de 1980 appelés le "printemps berbère", étaient une réaction au renforcement du contrôle de l'État sur la culture et la langue du pays, mais plusieurs facteurs ont également poussé ce mouvement ; les crises politiques, économiques et sociales exacerbées dans le pays depuis le début des années 80, en plus de la répression des recherches linguistiques et culturelles non endossées par l'État^{1 2}. C'est pourquoi, avec la libéralisation politique en 1989, les revendications principales des deux partis et association (FFS, RCD, MCB)³, qui représentent le mouvement berbère, ont mis en avant non seulement la reconnaissance de la langue et la culture amazighes comme éléments essentiels de l'identité nationale, mais aussi la requête d'une réelle démocratisation de l'État.

La question berbère en Algérie est complexe, c'est vrai que le germe du mouvement est la langue et la culture amazighes, mais l'ethnicité n'est qu'un mobilisateur des revendications, comme le dit Maarouf N.⁴ : "*le fait berbère ne s'épuise pas dans l'ethnicité ni dans le registre culturel et linguistique qu'elle présuppose. Toute ethnicité n'est pas d'une façon automatique un "fait sociale". Elle le devient par la jonction entre un imaginaire sémio-affectif et une histoire spécifique*".

Aussi les islamistes, qui ont réussi une mobilisation plus large à l'échelle nationale, ils ont utilisé l'islam comme identité commune mobilisatrice d'une opposition au régime. La combinaison de facteurs historiques, de difficultés économiques, d'une gestion autoritaire et médiocre, de la corruption et de l'injustice, ajoutés à cela des sous-groupes

¹ LAYACHI Azzedine. op.cit.p.30

² Tel que l'interdiction d'une conférence de Mouloud Mammeri sur la poésie kabyle, qui était l'évènement déclencheur du printemps berbère en 1980.

³ Le FFS (front des forces socialistes), constitué en 1963 mais illégal jusqu'en 1989, le RCD (rassemblement pour la culture et la démocratie) constitué en 1989, sont des partis politiques. Le MCB (mouvement culturel berbère) constitué en 1980 est une association.

⁴ MAAROUF Nadir, op.cit.p.17

culturels et sociaux réprimés, qui ne trouvent pas d'institutions adéquates pour canaliser une participation politique, poussent l'ethnicité politisée et la politique ethnicisée dans la voie de sécession plutôt que dans la voie d'intégration¹.

Maarouf N. indique que le recours à l'identitaire infra-national est le résultat d'une promesse non tenue par l'État, qui s'est donné la mission de construire la nation. Ainsi, si le pouvoir a produit trop de fonctions, trop de bureaucratie, *"il n'a pas produit en revanche, suffisamment d'État, il a fabriqué de l'infra-État [...] Et c'est de cette faillite, de cette incapacité à produire de l'État qu'est née la désocialisation et le repli identitaire sous ses formes les plus diverses [...] le repli identitaire dont il s'agit ici ne représente pas une simple modalité du paysage national, il devient alternatif ou tend en tout cas à se substituer à l'État défaillant, ce qui donne lieu à une corporatisation endémique de la société, corporatisation qui n'est pas simplement résurgente, mais de forme syncrétique, composite, tout cela résultant d'une restructuration récente du corps social (acculturation médiatique, modèles de consommation, urbanisation, scolarisation, hiérarchie des revenus, perception de l'environnement international, etc.) et dont les effets semblent irréversibles"*².

3.2. Émergence de facteurs identitaires supranationaux (1988-2000).

La surimposition des facteurs d'une identité nationale " officielle " avait surtout marqué le secteur de l'éducation nationale. Ainsi, les manuels et les programmes pédagogiques souvent superficiels ou falsifiés concernant l'histoire et les réalités locales avaient fini par favoriser l'émergence d'une génération qui a approprié des valeurs idéologiques supranationales. L'extrémisme religieux avait trouvé dans une situation d'anomie et dans les difficultés économiques le terrain favorable pour s'enraciner.

Ainsi, la crise identitaire s'était embourbée dans une autre crise idéologique.

La décennie noire fut marquée par des bouleversements majeurs, dont la radicalisation du mouvement islamiste était le manifeste ultime d'une gestion médiocre à tous les niveaux. Le multipartisme, la libéralisation économique et les différentes réformes des politiques publiques entamées au début des années 90, sont comprises comme une prise de conscience que l'État socialiste ne peut poursuivre son rôle d'acteur unique de

¹ LAYACHI Azzedine. op.cit.p.49.

² MAAROUF Nadir, op.cit. pp.19-20

développement, mais aussi elles étaient un moyen pour (re) légitimer auprès du peuple un régime autoritaire, défaillant, qui n'arrivait pas à remplir ses promesses tenues depuis l'indépendance.

Les réformes ont concerné surtout les secteurs qui apparaissent vitaux, quant aux politiques mises en place dans les autres secteurs, tels que ; l'habitat, l'urbanisme et le foncier n'étaient que les conséquences des politiques de développement suivies. Cette période sera caractérisée aussi par une lutte pour redéfinir la nation algérienne et pour rendre ses systèmes de gouvernement moins jacobins et plus intégrateurs, une lutte pour l'État de citoyenneté que l'Algérie a élucidé depuis l'indépendance¹, il s'agit du mouvement berbère et sa lutte pour la démocratie.

3.3. La revendication berbère.

Avec le discours rebattu de l'unité linguistique et culturelle de la nation, et à la faveur de la libéralisation politique, des associations culturelles et deux partis berbères se sont constitués officiellement sur une base sociologique indiscutablement berbériste².

Pour devenir les canaux d'expression d'une lutte pour une identité algérienne complétée, le RCD et le FFS représentent la structuration politique berbère, mais loin d'être des partis " régionalistes "; qui développent un projet spécifiquement ou principalement berbère, Chaker Salem³ qualifie ces deux partis politiques comme des forces qui cherchent à ; se constituer organiquement et s'imposer sur l'échiquier politique national en s'appuyant sur une aspiration⁴ sociologiquement très présente dans les régions berbérophones (Kabyles surtout)⁵. Car leurs stratégies sont plus au moins indépendantes de l'aspiration populaire qui les porte⁶. D'ailleurs, il dénonce leur "double discours",

¹ LAYACHI Azzedine. op.cit. p.43.

² CHAKER Salem, « La voie étroite : la revendication berbère entre culture et politique », Annuaire de l'Afrique du Nord, Tome XXVIII, éd. CNRS, Paris, 1989.

³ Idem

⁴ L'aspiration d'une inscription constitutionnelle et géographique d'un particularisme et droits culturels qui en découlent. in. CHAKER Salem, op.cit

⁵ Avant la colonisation l'intellectuel Kabyle se référait à des groupes tribaux, à des valeurs sociales, aux confréries, à des saints...mais au 20ème siècle, la référence essentielle devient la langue, secondairement la conscience d'une historicité berbère du Maghreb, dont les racines sont antérieures à l'islam. Mais cela n'est pas un hasard, c'est le fait d'une politique kabyle instaurer par la colonisation, qui, à travers la forte scolarisation dans les régions montagneuses berbérophones (Kabyles), ainsi que la production et la diffusion des travaux historiques, linguistiques et ethnographiques, a bouleversé l'image de soi et l'identité des berbérophones, qui se réfèrent désormais à la langue, à l'histoire commune et à la berbéricité du Maghreb, jusqu'à que cette région sera entourée d'un mythe, et se développera à son sujet une certaine "anthropologie berbère" (expression de Jacques Berque). GHOUATI Ahmed. op.cit

⁶ CHAKER Salem, op.cit

ethniste radical (qui appellera à la mobilisation des berbères face aux arabes) à destination du public berbérophone, d'une part, et un discours politique national modéré qui réclame la simple reconnaissance de la dimension berbère de l'identité nationale, d'autre part¹ .

La revendication berbère, axée sur une remise en cause du dogme de l'unité linguistique et culturelle de la nation, a maintenu la pression sur le gouvernement, (affaibli par la guerre contre l'islamisme) qui a fini par la création du Haut Commissariat à l'Amazighité (HCA) en 1995² (qui entre autres doit superviser l'introduction de cours de tamazight à l'école) et l'introduction de la dimension amazigh dans la définition constitutionnelle de l'identité nationale en 1996³ . Mais, en parallèle, l'État continua son idéologie arabisante à travers la législation linguistique, en promulguant ; la loi n° 91-05 portant la généralisation de l'utilisation de la langue arabe dans tous les domaines, modifiée en 1996, en général, elle impose l'usage unique de la langue arabe, interdit toute "langue étrangère" et prévoit pour les contrevenants de fortes amendes ; l'ordonnance n° 97-09 portant loi organique relative aux partis politiques, qui abroge la loi n° 89-11 mais reprend les mêmes articles cités plus haut ; la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur de 1999, et d'autres lois qui concerne l'éducation nationale et la formation. Or, cette politique linguistique n'a fait qu'accentuer les conflits idéologiques et politiques notamment entre l'État et le mouvement berbère.

Les évènements du printemps noir en 2001 et la violence avec laquelle étaient repoussées les manifestations, ont poussé les habitants à prendre les choses en main, en renvoyant les partis politiques et les remplaçant par les structures villageoises traditionnelles connues par le nom de *aarouch*, qui devinrent sous le nom de Mouvement Citoyen les agents d'expression des revendications populaires traduites dans la plateforme d'El Kseur.

Ce document comporte un seul point sur la question identitaire, et les autres réclamations concernent majoritairement des problèmes politiques et socio-économiques globaux, ainsi, ce courant se présente comme une voix kabyle, mais aussi

¹ Idem

² LAYACHI Azzedine. op.cit.p.37.

³ Dans le préambule de la constitution du 28 Novembre 1996, qui stipule : "... Le 1er novembre 1954 aura été un des sommets de son destin. Aboutissement d'une longue résistance aux agressions menées contre sa culture, ses valeurs et les composantes fondamentales de son identité que sont l'Islam, l'arabité et l'amazighité...".

une voix des revendications de tous les habitants du pays¹. Après que le gouvernement s'est engagé en 2002 de reconnaître le tamazight comme langue nationale (en avril 2002) et officielle (Révision de la Constitution en mars 2016), le mouvement s'est concentré sur les points qui restent (liés à l'autoritarisme, l'injustice, le chômage, la corruption), tandis que l'État utilisa sa connotation ethnique pour le taxer d'ethno-sécessionnisme, de séparatisme et l'accuser d'être une menace pour l'unité nationale². Cette "ethnisation du conflit politique" visait, selon Layachi A.³, à amortir l'impact du mouvement social pour le confiner à la Kabylie. Or, cela a favorisé l'ascendance de la faction ethniciste radicale, qui prône pour un nationalisme berbère, incarné dans le MAK (mouvement pour l'autonomie de la Kabylie). Par conséquent, le mouvement qu'a commencé comme une lutte citoyenne pour redéfinir la nation algérienne et pour rendre ses systèmes de gouvernement plus intégrateurs, s'est tombé dans le piège du repli identitaire ethniciste, ce qui a limité sa portée politique jusqu'à aujourd'hui⁴.

Le mouvement berbère est l'expression de deux ensembles de problèmes d'égale importance⁵ ;

- le premier : l'élimination de repères ethniques forts dans la définition d'une identité nationale commune, qui est officiellement et principalement arabe,
- le deuxième : l'ensemble des problèmes économiques, d'autoritarisme, d'injustice et de corruption.

En effet, loin d'être un problème ethnique ou culturel, les reformulations de la question berbère interprètent un défi majeur qu'affronte l'Algérie : *celui de formuler une citoyenneté qui assumerait les aspirations divergentes voire contradictoires de ses citoyens*⁶. Le champ identitaire est une voix à travers laquelle s'expriment les oppositions au régime, cela, est le point de convergence du mouvement berbère et du mouvement islamique, qui entretiennent une relation complexe⁷.

¹ LAYACHI Azzedine. op.cit.p.37-38.

² Idem, p.40

³ Idem.

⁴ MERHOUM Nesma, Le berbérisme algérien, une ethnicité imaginée, Sciences Po, Campus Menton, 2016.

⁵ LAYACHI Azzedine. op.cit.p.48

⁶ MERHOUM Nesma, op.cit.

⁷ Pour plus de détails voir : LAYACHI Azzedine. op.cit.p.35

Malgré que les deux mouvements divergent sur la forme de contestation et qu'ils avancent dans des directions opposées ; où les uns plaident pour un ordre laïc et une société multiculturelle, plurilingue, et les autres défendent un ordre hégémonique et une société conservatrice, islamique et arabe, les deux mouvements ont des griefs communs¹ et une forte opposition aux systèmes de gouvernement. Le mouvement berbère est circonscrit dans une région, mais sa protestation concerne tout le pays, il s'inscrit dans la lignée de remise en cause sociale du régime avec l'ethnicité et la langue comme principaux mobilisateurs², comme le fait remarquer Layachi A.³, : "*lorsque les questions de la langue et de l'identité ethnique ne sont pas abordées de façon satisfaisante par la société et l'État, elle deviennent un puissant catalyseur de mobilisation en réaction à d'autres problèmes comme l'inégalité économique, un gouvernement autoritaire, la corruption, l'injustice, etc. Elles continueront à inciter à une mobilisation fondée sur un certain nombre de caractéristiques identitaires telles que la religion, la langue, l'ethnie, ou la classe sociale*". Dans les années 90, était l'islam et dans le début de ce millénaire le tamazight et il continue de l'être, malgré l'officialisation récente de la langue amazigh que certains considèrent de la poudre aux yeux qui vise à apaiser les esprits.

Pour Layachi A., traiter la question berbère nécessite de revenir sur le fond du problème; "démocratiser l'État"⁴. "*L'élite qui dirige la nation se doit d'accepter un nouveau contrat social négocié entre l'État et la société, contrat qui reconnaisse la diversité ethnique et linguistique du pays et qui répond aux aspirations du peuple de justice et d'équité, de perspectives économiques et de représentation véritable au sein d'institutions qui participent à la prise de décisions*"⁵. Sinon, la répression poussera les revendications à la radicalisation et la clandestinité, autrement, ventiler les protestations à travers des organismes représentatifs qui n'ont pas le pouvoir d'influencer les politiques publiques, pourra mettre le mouvement en latence, mais ne résoudra pas le problème à long terme et il rebondira dès qu'une crise majeure frappera le pays.

¹ LAYACHI Azzedine. op.cit.p.35-36.

² Idem p.48

³ Idem

⁴ Idem

⁵ Idem, p.50

Conclusion.

Au lendemain de l'indépendance, le nouvel État-nation réuni par sa lutte contre le colonisateur, a proclamé l'islamité et l'arabité comme fondements d'une identité nationale, supra-communautaire, autant revendiquée, qui lui différencie de l'autre et lui permet de regagner sa dignité culturelle disqualifiée et réprimée par l'autre.

Dans le but de son projet modernisateur, voulu intégratif, l'État s'est donné la légitimité de s'autoproclamer acteur unique du développement, en adoptant un volontarisme politico-économique et en transférant pour sa mise en œuvre, ô paradoxe, le code de " l'autre ".

L'option du paternalisme social autoritaire était présentée comme une modalité nécessaire à la mise en œuvre de la modernité, appuyée par l'idéologie culturelle, elle est voulue au dessus de tous les particularismes, catégories et groupes culturels ou sociales existants. La société, mise à l'écart, était contraignante devant les transformations totales qui ne correspondaient pas aux réalités locales. Entraînant une déchirure traduite en contestations violentes.

L'acceptation, minimaliste, de la différence, c'est-à-dire politique (le pluripartisme), était une (ré) action pour (re) légitimer un régime défaillant. Cependant, les identités ethno-culturelles qui ont servi, autrefois, un relais au bénéfice du mouvement national, sont devenues les matériaux de revendications politiques contre ce régime, introduisant une exacerbation des dissimilitudes et une segmentation de la société algérienne et soulevant des questions de démocratie et du droit à la différence.

Quant à la politique urbaine, elle est la continuation des choix idéologiques de l'État et donc au dessus de toutes les particularités locales, puisqu'elle est inscrite dans la logique du centralisme et du nationalisme. Mais jusqu'au aujourd'hui, elle n'a pas donné le brassage escompté, puisqu'elle est affrontée aux réalités locales et aux systèmes locaux survivants, qui ont développé des stratégies correspondantes à leurs intérêts et enjeux locaux.

Enfin, il est clair que le projet " National " avait depuis l'indépendance concerné la Nation au détriment de la Société. En effet, en l'absence d'un projet de " société ", la question de l'identité reste occultée ou considérée sous le seul angle de la construction

de l'état. Mais, cette question existentielle resurgit car elle est d'un réalisme incontournable aussi bien psychologique que " territorial ".

Chapitre 2:

Ghardaïa, un territoire multicommunautaire

Introduction.

Le présent chapitre sert, non seulement, comme une introduction à notre cas d'étude, mais aussi un tremplin pour comprendre l'impact des politiques publiques algériennes dans notre contexte.

Ainsi, il s'agit de revenir sur l'histoire de la région de Ghardaïa, et précisément la vallée du Mzab pour retracer ; premièrement, l'origine de la diversité ethnique qui caractérise ce territoire, et deuxièmement, les relations interethniques qui ont entretenu les groupes ainsi que leur interprétation spatiale. Aussi, nous exposons les différentes mutations (sociales, économiques, politiques, urbaines) qu'a connu la société surtout pendant la période de la colonisation française, qu'avait un impact indéniable sur les relations communautaires et le rapport de la société à son territoire.

1. Présentation de la wilaya de Ghardaïa.

La wilaya de Ghardaïa, située à 600 Km au sud de la capitale Alger, est composée de 9 daïras et 13 communes, dont quatre sont traversées par l'oued Mzab: Daïa Ben Dahoua, Ghardaïa, Bounoura et El Atteuf. Elles constituent, ensemble, le territoire de la vallée du Mzab. La commune chef lieu ; Ghardaïa, est la plus importante sur le plan démographique.

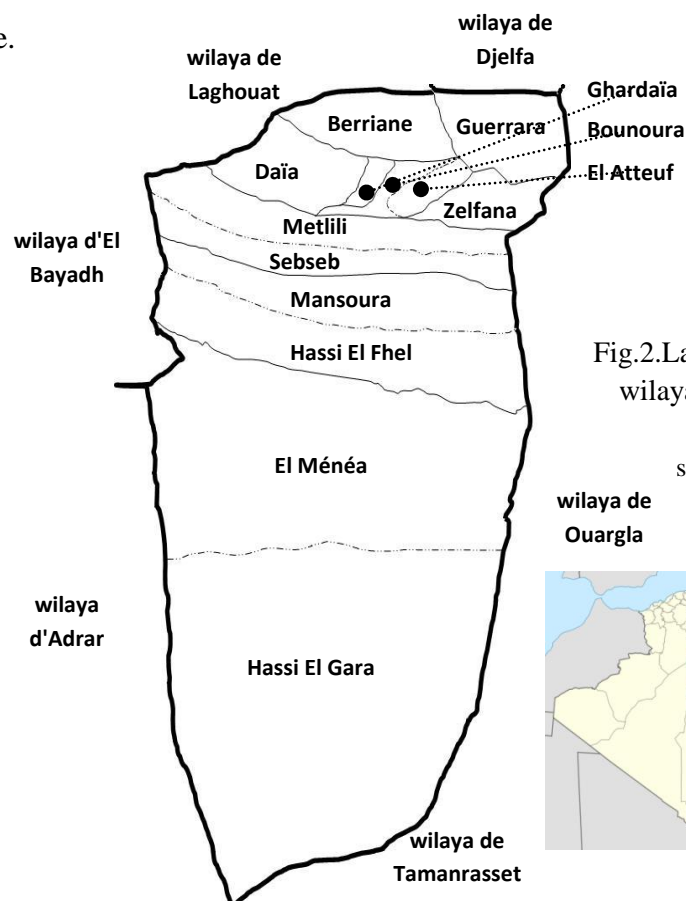


Fig.2.La situation géographique de la wilaya de Ghardaïa et ses limites administratives

source: www.google.com

L'ensemble géomorphologique dans lequel s'inscrit le territoire de Ghardaïa est un plateau rocheux appelé Hamada. Ce plateau crétacé est formé par des calcaires durs du Turonien, il est raviné en tous sens par l'érosion fluviale du début du quaternaire¹, donnant lieu à des crêtes et buttes escarpées, d'où le nom "chebka", et un réseau d'oueds dont les quatre principaux sont : oued Zegrir, oued N'sa, oued Mzab et oued Metlili.

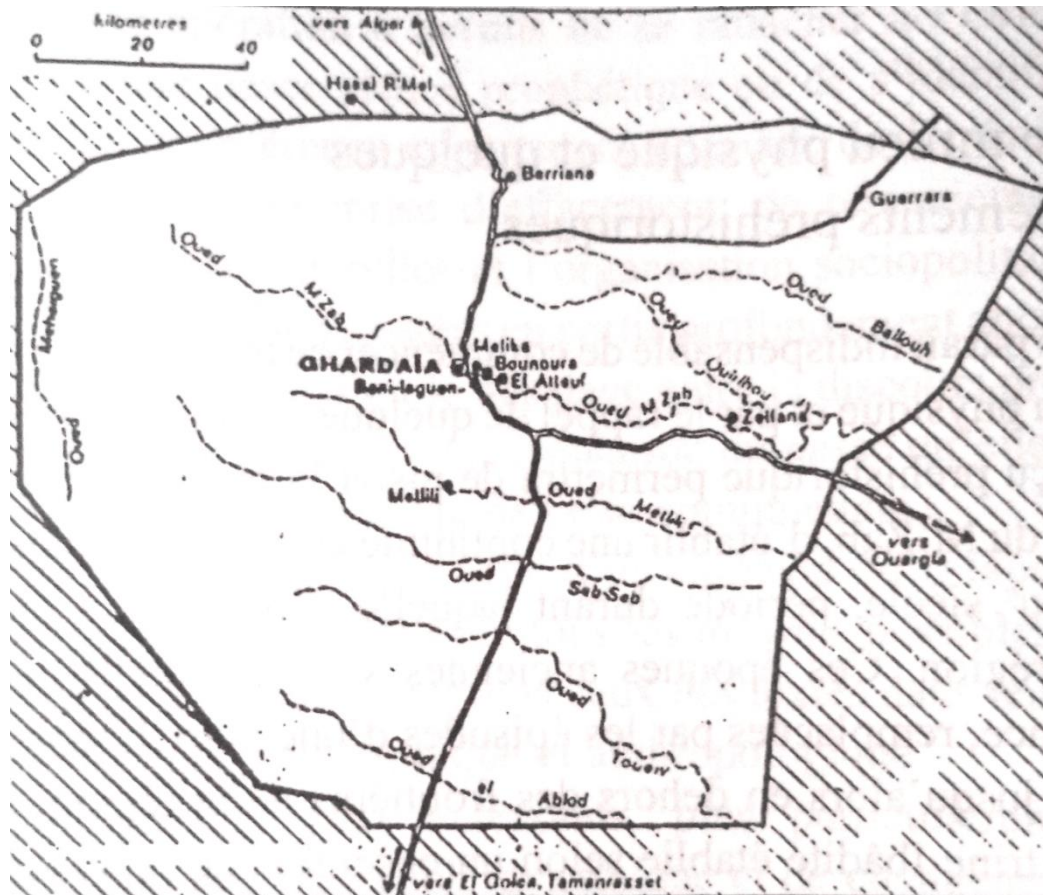


Fig.3. Les oueds traversant la région du Mzab.

source: CHERIFI Brahim. Le M'zab études d'anthropologie historique et culturelle. Alger, éd. Sédia, 2015. p.64.

L'oued Zegrir, qui prend sa source à l'oued Ajerma au nord ouest, passe au nord de Berriane pour atteindre Guerrara en aval et se dirige vers le sud-est pour terminer son parcours à la vallée du Zgag².

L'oued N'sa se situe au sud de l'oued Zegrir, il prend sa source à Tilghemt (Laghouat), et passe au nord-est du Berriane et se dirige vers le sud où il reçoit l'apport de deux

¹ DONNADIEU Catherine, DIDILLON Henriette. Habiter le désert: les maisons mozabites, éd. Mardaga, 1977. p.23.

² CHERIFI Brahim. Le M'zab études d'anthropologie historique et culturelle. Alger, éd. Sédia, 2015. p.66.

affluents, Soudan et Bellouh, il continue son cours vers le sud-est pour atteindre sabkhet Safioune au nord de Ouargla¹.

L'oued Mzab se dirige du nord-ouest vers le sud-est. Ces deux principaux affluents ; oued Labiod et Touzouz se trouvent en amont de Ghardaïa². Il est rejoint par d'autres en aval, particulièrement par oued N'tissa, qui traverse la palmeraie de Beni Isguen, et oued Azouil qui traverse la palmeraie de Bounoura.

La partie connue par la vallée du Mzab occupe un segment de l'oued Mzab et les deux bouts des deux affluents, le Ntissa et le Azouil, c'est où sont implantées les ksour de la pentapole ; Ghardaia, Mélika, Beni Isguen, Bounoura et El Atteuf, occupés majoritairement par une communauté ibadite (les Mozabites). A ceux-ci s'ajoute en amont de l'oued la palmeraie de Daïa créée par la communauté des Mdabih.

L'oued Metlili, situé au sud de l'oued Mzab, où sont implantés la palmeraie et le ksar de Metlili, occupé par la communauté des Chaanba.

Sur le plan ethnique, le territoire de la vallée du Mzab se caractérise par la diversité de sa population, ayant différentes origines. Mais, il s'est caractérisé toujours par la prévalence d'une certaine dualité ; politique, à une période, puis ethnique, selon laquelle la population est classifiée par les appartenances religieuses et/ou ethnique.

2. Aux origines de la diversité ethnique.

Le territoire de Ghardaïa est le réceptacle de plusieurs communautés ethniques, catégorisées selon les doctrines religieuses Ibadite et Malikite, ou autrement, appelées selon la descendance, Arabe et Mozabite, dotant, ainsi, le territoire d'un caractère duale retranscrit spatialement. La dualité ethnique que revête le tissu social actuellement, trouve ses racines dans les premiers temps d'occupation du territoire, où diverses communautés ont pénétré les lieux à la recherche de la sécurité. Dans ce qui suit nous essayons de retranscrire brièvement l'origine des premiers groupes ayant occupés le territoire de Ghardaïa.

¹ Idem

² Idem

Les historiens et les chercheurs s'accordent que les premiers établissements humains dans la vallée du Mzab étaient au 10^{ème} siècle J.C¹ fondés par des Moutazilite². Des petits ksour qui se trouvaient plus bas que ksar El-Atteuf actuel, où le premier Ksar appelé Aghrem Nat lazadit, en arabe ksar Soufa, était établi par Slimane Ben Abd El Djebar. De nos lectures deux versions se sont présentées quant à leurs origines, une version leur attribue une origine Chérifienne Arabe, et une autre leur accorde une origine Zenète berbère. La première appuyée par Motylinski³, qui dit que la tradition attribue, en effet, à un chérif Moutazilite, Slimane ben Abd-el-Djebbar, la fondation du ksar Soufa⁴. Aussi soutenue par Coÿne André qui a dit que : "Il n'y a pas d'arabes agrégés à El-Atteuf, à l'exception de quelques familles de Cheurfa, derniers restes de ceux qui possédaient le sol lors de l'arrivée des Mozabites dans le pays"⁵. Quant à la deuxième version, Chérifi B., s'appuie sur Lewicki et dit que "... ces tribus hostiles seraient des Zenâta Mu'tazilites, apparentés à ceux qui vivaient au M'zab"⁶. Il nous importe peu qui était à l'origine du peuplement de la vallée du Mzab, mais l'existence de deux versions sont révélatrices des tensions existantes aujourd'hui, entre les deux communautés Arabe et Mozabite, sur la question d'antériorité, et par extension sur l'appropriation symbolique du territoire, c'est-à-dire ; qui était à l'origine du peuplement de la vallée, lui appartient ce territoire.

L'époque où les Ketama et les Sanhadja repoussèrent les Zenata dans le Maghreb El Acsa, les Béni Oucine allèrent s'établir dans le désert qui est situé entre le Moulouia et

¹ BEN WALHA Abd El Hamid, Abn'a el Chaânba wa mara'hil el tatawour el had'ari li bilad el chebka, (Les Chaanba et les étapes de l'évolution urbaine de la chebka). Ghardaïa, Sobhi, 2014. Ouvrage en arabe.

² Ou les Ouacilite, se sont les adeptes de la doctrine islamique Ouacilite (Moutazilite) fondée par Ouacil Ibn Ata'.

³ Il dit dans son ouvrage aussi que les Cheurfa de Fez, chassés par la persécution d'un nommé Bou Afia, quittèrent Fez et vinrent mener la vie nomade dans le Sahara. Leur migration les ayant amenés dans l'oued Zegrir et dans l'oued N'sa. Ces Cheurfa se divisaient en trois fractions : Les Ouled Aissa , Les Oulad Brahim, Les Oulad Smail. Pendant longtemps, ils vécurent dans la région qu'ils avaient choisie pour leurs parcours. Un certain nombre d'entre eux aillèrent fonder El-Atteuf. in : CALASSANTI-MOTYLINSKI Adolphe, Guerara depuis sa fondation, éd. ADOLPHE JOURDAN. Alger, 1885. p.13.

⁴ CALASSANTI-MOTYLINSKI Adolphe, Guerara depuis sa fondation. op.cit.

⁵ COÿNE Abel André. Le Mzab. Revue Africaine, vol.23, éd. A. Jourdan, Libraire-Éditeur. Alger, 1879. pp.183-210.

⁶ LEWICKI Tadeusz. Etudes maghrébines et soudanaises, t.,1, p.14. ; t., 2, p.92. cité dans : CHERIFI Brahim. Le M'zab études d'anthropologie historique et culturelle. Alger, éd. Sédia, 2015. p.115.

le Zab¹. Les Beni Oucine regroupe les Beni Mozab et leurs cousins, qui descendent des frères de Mozab, fils de Badine, à savoir Abd El Oued, Toudjine et Zerdal².

" Les Beni Abd El Oued descendaient de Badine Ibn Mohamed. Leur tribu était sœur de celle de Toudjine, des Mozab, des Zardel et des Beni Rached et nous avons mentionné que plusieurs peuples sortis de la même branche occupaient le Mozab, le mont Rached et les bords de la Moulouia"³. Cette population occupante différents lieux dispersés⁴ dans la vallée qui a pris le nom de Mozab était Ouacilite.

La chute de la capitale des Rostémides Tahert en 909 J-C a entraîné le départ des Ibadites vers plusieurs régions, mais le mouvement qui nous intéresse le plus est celui de Yakoub Ibn Aflah, qui était à la tête d'un groupe composé de membres de sa famille et des hommes de sciences, en se dirigeant à Wardjalane⁵(Ouargla), où l'installation des Ibadites a favorisé l'avènement de l'Ibadisme à la vallée du Mzab.

Avant les invasions arabes qui ont repoussé les Ibadites à la vallée, ces derniers avaient déjà pris contact avec les gens de la Chebka où ils restèrent temporairement⁶. Il est attribué à Mohamed Ibn Bakr, qui fonda l'institution religieuse la halqa des Azzaba en 1018-19⁷, la diffusion de l'Ibadisme au sein de la vallée quand il séjournait pendant le printemps ; *"Le cheikh Abu Abd Allah Ibn Bakr avait l'habitude de passer l'hiver dans l'Oued Righ, et retournait passer le printemps dans le désert chez les Beni Maç'ab, et autres qui étaient alors Ouacilites "*⁸. Ainsi, quelques occupants de la vallée ont adopté la doctrine Ibadite. Attirés par la qualité d'eau et de vie meilleure qu'à Righ, Ibn Bakr et ses disciples fréquentés la vallée du Mzab dans le cadre de la conquête de nouveaux

¹ IBN KHALDOUN A. : Histoire des berbères, traduction du Baron de Slane, Paris, Geuthner, 1934, vol.3, p.306. cité dans BENYOUCEF Brahim. Le M'zab : parcours millénaire. Alger, éd. Alpha, 2010. p.30.

² BENYOUCEF Brahim. Le M'zab : parcours millénaire. Alger, éd. Alpha, 2010. p.30.

³ IBN KHALDOUN A. : Histoire des berbères, traduction du Baron de Slane, Paris, Geuthner, 1934, vol.3, p.326. cité dans BENYOUCEF Brahim. Le M'zab : parcours millénaire. Alger, éd. Alpha, 2010. p.30.

⁴ Les historiens dénombrent selon les témoignages vingt et un Ksar dont ils ne restent que des vestiges actuellement.

⁵ BENYOUCEF Brahim. Le M'zab : parcours millénaire. Alger, éd. Alpha, 2010. p.28.

⁶ MERCIER Marcel. La civilisation urbaine au Mzab, études de sociologie africaine. Alger, éd. Emile Pfister, 1922.

⁷ CHERIFI Brahim. Le M'zab études d'anthropologie historique et culturelle. Alger, éd. Sédia, 2015. p.111.

⁸ MASQUERAY Emile. Chronique d'Abou Zakaria, Imprimerie de l'association Ouvrière V. Aillaud, et Cie, Alger, 1879. cité dans : CHERIFI Brahim. op.cit. p.110.

territoires à l'Ibadisme¹, l'adhésion d'une partie de la population a facilité l'installation permanente des Ibadites par la suite.

Les invasions du Maghreb par les riah, les Hilaliens et les Banu Salim à partir de la moitié du 11^{ème} siècle, ont entraîné des migrations progressives des Ibadites vers la Chebka, venants du Zab, de Ouargla, de l'Oued Righ, de Djerid et Djerba, du Djebel Nefoussa, de Djebel Ammour²... qui venaient s'ajouter à la population fraîchement convertit à l'Ibadisme et les Ouacilite, en plus, d'une migration importante de ceux qui ont fui, vers la Chebka au milieu du 13^{ème} siècle J-C, les persécutions de l'Almoravide de Yahya Ibn Ghaniya qui dévasta la ville de Sedrata³. Ainsi, des populations fusionnées de différentes origines ; Berbères, Arabes et Persans ont formée graduellement la communauté Ibadite dans la vallée du Mzab, qui lui a cédé son nom⁴, et connue aujourd'hui par la communauté Mozabite.

Les invasions des Hilaliens et de Banu Salim avaient un rôle majeur dans l'installation de plusieurs tribus arabes sur le territoire Maghrébin et ses différentes régions. Une des fractions Hilaliennes, les Mah'arza descendants de Beni Amer, avant leur migration vers les territoires de Touat et Gourara au 14^{ème} siècle, sont installés au 12^{ème} siècle dans la région de Souareg dans l'oued Metlili⁵, qui est connu comme le berceau des Chaanba. Plusieurs fractions, qui seront à l'origine de la composition de la tribu Chaanba, sont arrivées progressivement entre le 12^{ème} et le 14^{ème} siècle⁶. Le premier noyau des Chaanba était composé de la fraction d'Oulad Ismaïl et les fractions d'Oulad Allouch et Abd Al Kader, dont les ancêtres s'apparentent aux tribus de Banu Hilal et Banu Salim⁷, puis, d'autres fractions d'origine différente ; de Tabelkosa, de Djebel Amour, de Tidikelt, de Djerid tunisien, de Seguiat el Hamra, et même des Touareg⁸, sont installés sur des périodes distinctes dans l'oued Metlili, situé au sud de l'oued Mzab.

¹ CHERIFI Brahim. op.cit. p.111.

² BENYOUCEF Brahim. Le M'zab : parcours millénaire. op.cit.

³ CHERIFI Brahim. op.cit. p.120.

⁴ BENYOUCEF Brahim. Le M'zab : parcours millénaire. op.cit.p.31.

⁵ BEN WALHA Abd El Hamid. op.cit. p.71.

⁶ Idem

⁷ Idem

⁸ CAUNEILLE Auguste. Les Chaanba, leur nomadisme : évolution de la tribu durant l'administration française, éd.CNRS. Paris, 1968, p. 43.

Les conventions établies entre les Chaanba et les Mozabite du Ksar Melika, sur lesquelles nous reviendrons, ont été à l'origine de l'installation de quelques familles Mozabite au sein du Ksar au lieu dit Delbouna¹ à Metlili.

Au 14^{ème} siècle, les fractions de Beni Merzoug (ou les Mrazigue), venants du sud Tunisien, les Merabtine, en plus des Chorfa (au 18^{ème} siècle) venaient s'ajouter à la tribu des Chaanba qui s'agrandit par des groupements d'origines diverses. La tribu s'est évoluée et plusieurs fractions ont migré ; vers la fin du 14^{ème} siècle à El Goléa², au début du 17^{ème} siècle vers Ouargla, fin du 18^{ème} siècle vers El Oued et à la fin du 19^{ème} siècle vers Gourrara et Béni Abbas³, à Tindouf, Tamanrasset et Djanet, jusqu'à couvrir tout le nord du désert⁴.

Éloignés les uns des autres, les Chaanba se sont différenciés et entre eux ils font des distinctions, ceux de Ouargla portent le nom de Chaanba Bou Rouba, ceux de Goléa Chaanba El Mouadhi, ceux de Metlili Chaanba Berazga. Les Chaanba dans leur majorité étaient des nomades, parmi les Chaanba Berazga, la majorité des Ouled Abd El Kader et des Ouled Allouch étaient des nomades, mais, il y avait aussi des sédentaires qui habitaient le Ksar de Metlili ; les Beni Merzoug, les Beni Brahim (à l'origine des Mozabite Ibadite convertit au Malékisme), les Merabtine, Oulad Ismaïl et les Chorfa. Cependant, il est important de noter qu'à la différence des Mozabites, qui pratiquent l'Ibadisme, les autres étaient partisans du culte des saints avant l'avènement du Malikisme dans la région en 1940.

Les mouvements de population de différentes régions n'ont pas cessé, et à chaque fois ils introduisent de nouvelle composante au tissu social local, où plusieurs facteurs étaient à l'origine, tel que la fraction juive amenée de Djerba Tunisienne au 14^{ème} siècle pour sa spécialité en chaudronnerie, et la fraction des Mdabih, semi nomades originaire de Ksar Lelmia au Sud de Djebel Ammour⁵, appelée par des Mozabite de ksar de Ghardaïa pour le renforcement militaire. Depuis, c'étaient la colonisation française, l'installation du système étatique et l'avènement de l'indépendance qu'avaient des effets sur les plans démographique et social de la population.

¹ Idem

² BEN WALHA Abd El Hamid. op.cit. p.117.

³ Idem

⁴ CAUNEILLE Auguste. op.cit

⁵ MERCIER Marcel. op. cit.

Cependant, les fractions d'origines distinctes, que nous avons énumérées, étaient les premiers à édifier les originels établissements humains (Ksour) à Ghardaïa, surtout dans la vallée du Mzab et la vallée de Metlili. Ces populations, différentes par leur territorialité, leur mode de vie et leur culture, s'étaient contraintes à trouver un certain équilibre dans la diversité, ce qui les a permis de coexister sur un même territoire, dont le milieu géographique est particulièrement ardu et hostile. Mais, évidemment cette cohabitation n'était pas dénuée de conflits sur divers intérêts, qui étaient à l'origine des alliances et des conventions établies entre les tribus et entre les fractions.

Les relations intercommunautaires ont laissées leurs marques spatiales jusqu'à nos jours, puisqu'elles avaient un rôle majeur dans l'organisation socio-spatiale du territoire. Donc, mettre en évidence ces relations interethniques, au temps jadis, et leurs rapports à l'espace, est essentiel, puisque ça nous permettra de comprendre par la suite les divers enjeux liés au territoire et à l'identité.

3. Les relations interethniques.

Généralement, Ghardaïa est connue par sa pentapole, mais avant la création des Ksour connus aujourd'hui, plusieurs agrégations éparpillées le long de l'oued Mzab, étaient construites selon le critère lignager. Les fractions qu'occupaient ces bourgs se seront rassemblées par la suite dans les Ksour formants la pentapole. Or, La multiplication des établissements humains ne résulte pas, comme il est généralement admis, de la saturation des premiers sites mais des luttes et des divisions qui caractérisées la région, où les conflits sont liés essentiellement à des intérêts économiques et de pouvoir.

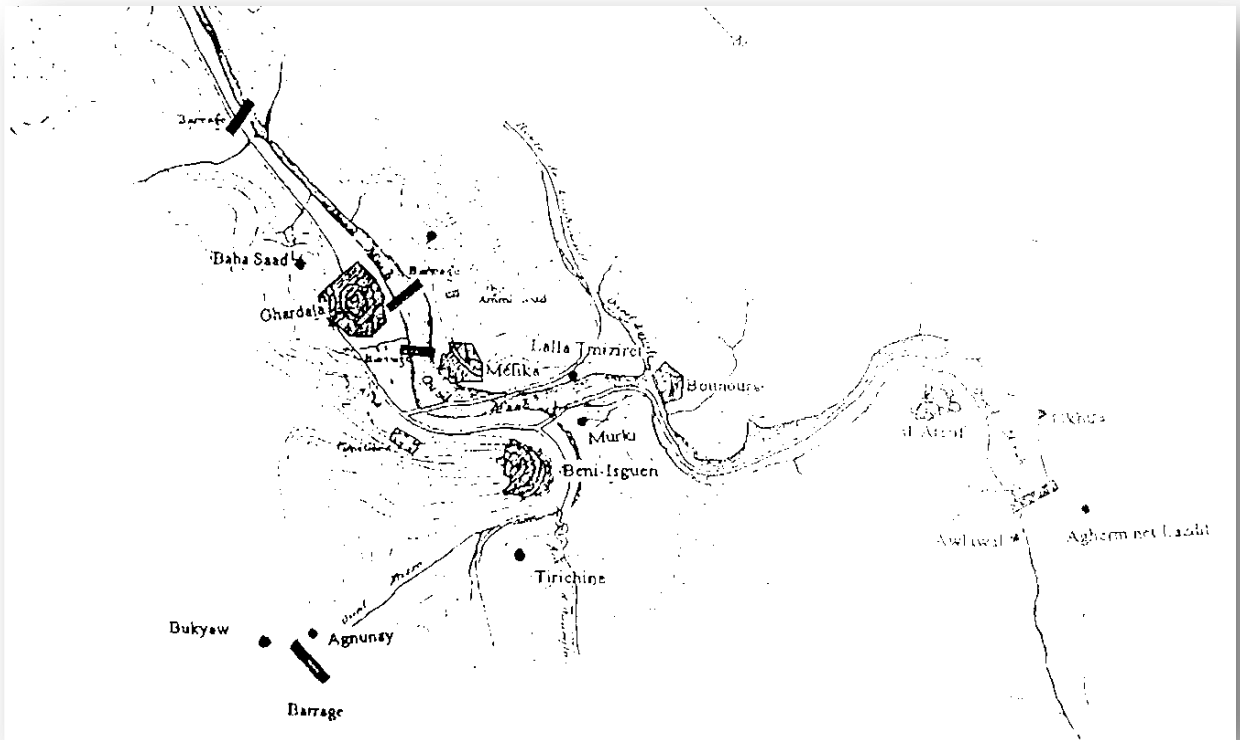


Fig.4. Les premiers établissements humains et les cinq Ksour dans la vallée du Mزاب
 source: CHERIFI Brahim. Le M'zab études d'anthropologie historique et culturelle. Alger, éd.
 Sédia, 2015. p. 168

Le premier Ksar fondé de l'Atteuf était occupé par des Chorfa Mutazilite, qu'habitaient Ksar Soufa, et par des Mozabite, ce ksar se distingue par ses deux mosquées et ses deux quartiers séparés par un mur dont les traces restent visibles, cette division témoigne des luttes qui ont opposé les deux çoffs rivaux de la ville¹.

Le deuxième Ksar édifié, Bounoura, était à l'origine composé de deux parties, l'une haute et l'autre basse, occupées par deux fractions, les conflits entre ces deux étaient à l'origine de la destruction de la partie supérieure, ce qui explique l'existence de deux minarets, le minaret du sommet était réhabilité, quand au principale mosquée du Ksar se trouve, à la différence des autres Ksour, en bas tout près du lit d'oued.

Le Ksar de Ghardaïa, le plus important parmi les autres sur les plans économique et politique, se caractérise par sa diversité ethnique ; en plus des Mozabite Ibadite, le Ksar comprenait des Juifs, des Mdabih et des Beni Merzoug Malikites. Le Ksar est composé de plusieurs tribus, *quabila*, chaque tribu est formée de plusieurs fractions, *achair*, qui

¹ CHERIFI Brahim. Op.cit. p172.

sont le résultat des groupements de familles issues d'un même ancêtre en fraction, *achira*.

Les Mozabites du Ksar de Ghardaïa avaient deux fractions fondatrices ; les Ouled Ammi Aïssa et les Ouled Ba Slimane, les migrations massives des *achair* venant de différentes régions (Tafilalet, Oued Righ, Djerba, Djebel Nefoussa, Tamesna, Djebel Ammour...) ont pénétré peu à peu les deux fractions primitives jusqu'à leur transformation en *quabila*. Ces deux tribus formèrent les deux çoffs rivaux ; Chergui et Gharbi, qui sont à l'origine de division du Ksar en deux parties. De leurs rivalités, de leurs influences dépend toute la politique du Mzab¹.

Les çoffs sont assimilés à des partis politiques, chacun d'entre eux s'efforce de se saisir du pouvoir, une fraction peut abandonner un çoff pour l'autre et être ainsi à l'origine d'une guerre civile, le çoff minoritaire fait appel à d'autres fractions pour les renforcer², tel que les Mdabih appelé par les Ouled Ammi Moussa et les Beni Merzoug venus de Metlili³ en 1429⁴. Si une guerre se déclenche, les fractions vaincues sont exclues du Ksar et vont s'installer ailleurs dans les autres Ksour, ou elles fondèrent leur propre Ksar comme ce fut le cas de Guerrara et Berriane.

Les deux çoff nomment à tour de rôle le cheikh baba, et tous les ksour de la confédération suivent l'impulsion de ces deux partis. Beni Isguen, Berriane, Guerrara et Bounoura, tiennent pour les Ouled Ba Slimane, tandis qu'El Atteuf et Mélika sont pour les Ammi Aïssa, soutenus par les Mdabih et surtout les Chaanba de Metlili⁵.

Les Mdabih et Beni Merzoug campés à côté du ksar, pour donner à prix d'argent la supériorité à l'un des partis, ont pénétré peu à peu la cité, et ont donné lieu à des quartiers Malikites⁶.

Les Juifs possédèrent leur quartier aussi. Ils étaient adhésés par les mozabites pour leurs qualités d'artisans (comme bijoutiers et chaudronnier), à ce propos Mercier dit: " *Il est difficile de démêler quelles sont les causes qui poussèrent les mozabites à les admettre.*

¹ AUCAPITAINE Henri. Les Béni Mezab, annales des voyages, chapitre 2, p. 178-220.

² MERGHOUB Belhadj. Le développement politique en Algérie : étude des populations de la région du M'zab. Paris éd. Armand Colin, 1972, p.28.

³ MERCIER Marcel. op. cit.

⁴ BEN WALHA Abd El Hamid. op.cit. p.78.

⁵ AUCAPITAINE Henri. op.cit. p. 193.

⁶ Ces quartiers étaient séparés dans un premier temps des quartiers Mozabite par une enceinte continue puis elle était détruite.

Il est probable que c'est leur caractère d'artisans qui les fit rechercher ; le mozabite était avant tout un rusticus miles par nécessité, et probablement désirait il s'adjoindre des mercatores, pour mieux dire de petits ouvriers : fabri operarii. Ainsi s'explique la prohibition qui fut imposée aux juifs de ne se rendre acquéreurs d'aucune terre cultivable"¹. Leur nombre augmenta, ils arrivèrent de la Tripolitaine, du Maroc... , il leur était interdit de construire en dehors des limites à eux assignées par les Mozabites, ainsi, ils tendaient à se grouper et s'agglutiner dans des habitations mitoyennes entourées par un rempart².

L'installation de diverses fractions dans le ksar, l'ont accordé une morphologie spécifique révélatrice d'une division ethnique, où les quartiers correspondent à la fois à des communautés d'origine, des communautés religieuses et même aux classes sociales.

A l'origine, chaque tribu Mozabite à son quartier, avec le temps, les fractions Ibadites qui viennent s'ajouter, se soudent aux quartiers existants et les séparations se disparaissent pour former une unité spatiale³. Mais, les autres groupes ethniques ne se fusionnent pas avec le noyau central, ils se resserrent sur eux-mêmes et restent séparés des Mozabites, qui voient en eux des mercenaires ou des artisans utiles, traités comme inférieurs aux Ibadites⁴.

¹ MERCIER Marcel. op. cit. p.119.

² MERCIER Marcel. op. cit. p.120.

³ MERCIER Marcel. op. cit. p.122

⁴ Idem.



Fig.5.L'organisation ethnique dans le ksar de Ghardaïa
 source: selon MERCIER , dans BENYOUCEF Brahim. Le M'zab :
 parcours millénaire. Alger, éd. Alpha, 2010, p.47

Le ksar de Mélika était fondé, dans un premier temps, près de l'oued Mzab vers la fin du 11ème siècle sur les débris d'Agrem n'Wadday ("le ksar d'en bas" détruit par une fraction venue de la Tripolitaine). En 1317, le cheikh du ksar de Mélika a établi un accord avec les Chaanba de Metlili pour accueillir des familles Ibadites venants du Zab et Oued Righ, mais en 1350 elles furent expulsées de la ville¹. Ces familles allèrent fonder, avec une autre fraction chassée du ksar de Ghardaïa, le ksar de Mélika sur un mamelon surplombant l'oued Mzab.

Sous la pression de ksar de Ghardaïa et celui de Beni Isguen et avec les rivalités entre *çoff* qui prédominaient, les gens de Mélika ont établi un deuxième accord, une convention militaire en 1388, avec les Chaanba de Metlili, pour les protéger contre les invasions, où il s'est fait un échange de familles ; des familles Ibadites allèrent habiter le

¹ Car elles étaient accusées d'un complot avec leurs coreligionnaires, lesquels devaient s'emparer de Metlili et massacrer les Chaanba . in . AUCAPITAINE Henri. op.cit.

ksar de Metlili et des familles Chaanba s'installèrent dans le ksar de Mélika. Les familles Malikites et le cimetière des Chaanba à Mélika, ainsi que les palmiers et quelques propriétés individuelles des Ibadites de Mélika dans la ville de Metlili témoignent jusqu'aujourd'hui de cet accord.

Le ksar de Beni Isguen est le résultat du regroupement de la population de trois localités anciennes ; Bukyaw, Murki et Tirichine dans le Tafilalet, le noyau de l'actuelle Beni Isguen¹. Les gens de Beni Isguen n'étaient pas divisés, les partis fonctionnaient en entente au sein du ksar, mais à l'échelle de la vallée ils étaient les partisans d'Ouled Ba Slimane. Beni Isguen était contre l'intervention des Chaanba dans les luttes entre *çoff* avec les Ouled Ammi Aissa, ce qui a engendré une inimitié entre Beni Isguen et les Chaanba, traduite par plusieurs querelles².

Les ksour de Berriane et Guerrara, situés au confluent de l'oued Soudan et sur l'oued Zegrir respectivement, étaient créés par des groupes expulsés des ksour de la vallée du Mzab. Guerrara fut créée par les Ouled Bakha, des Chorfa et les Mr'azi³. Quant à Berriane fut créée par les Afafra et les Ouled Nouh assistées par des Mdabih⁴. A l'origine les trois fractions (Bakha, Afafra, Nouh) occupées un seul ksar (El Mobartekh) avec d'autres fractions arabes, mais à cause des divisions et des luttes pour le pouvoir, ce ksar était détruit donnant lieu à Guerrara puis Berriane.

Comme le ksar de Ghardaïa qui avait des agrégations des Mdabih et Mrazig, qui étaient des auxiliaires aux partis politiques qui divisent la ville, à Berriane y avait une fraction arabe, les Ouled Yahia, qui possèdent des propriétés dans le ksar, et à Guerrara s'étaient les Attatcha qui ont des propriétés aussi dans le ksar⁵. Ces deux fractions sont dites "Arabes".

Ainsi, différents groupes ethniques ou religieux, Ibadites et Malikites réunis sous différentes circonstances dans un même territoire, sont devenus liés, malgré l'isolationnisme de rigueur qui caractérisé la communauté mozabite soucieuse de protéger sa doctrine, puisque le milieu n'offre pas les conditions d'une autarcie. De ce

¹ CHERIFI Brahim. op.cit. p.174.

² AMAT Charles. Le M'zab et les M'zabites. Paris, éd. Challamel et Cie, 1888.

³ CALASSANTI-MOTYLINSKI Adolphe, Guerrara depuis sa fondation. op.cit. p.16.

⁴ Idem

⁵ COÛNE Abel André. op.cit. p.184.

fait, les différents groupes sont devenus intimement liés d'intérêts économiques et politiques et ils ne pourraient vivre l'un sans l'autre.

Prenant le ksar de Ghardaïa, malgré la division spatiale du ksar sur des bases ethniques, où les groupes se juxtaposent sans se pénétrer, chacun des groupes avait une fonction économique. En général, ils sont classés comme suit : les Mozabites des agriculteurs en premier lieu et par la suite des commerçants, les Beni Merzoug se spécialisaient dans la couture et l'artisanat, les Chaanba et les Mdabih des éleveurs, les juifs des chaudronniers et bijoutiers¹.

Les fonctions économiques rendaient chaque groupe indispensable à l'autre, où, la spécialisation devenait un facteur d'unité comme elle est un facteur de promotion dans chacun des groupes². Comme nous avons dit auparavant, le milieu naturel est pauvre en matière de ressources, ainsi, les Mozabites ont servi d'intermédiaires par le commerce, pour avoir accès aux différents ressources du Tell et de l'extrême Sud, ce qui a transformé Ghardaïa au plus grand marché du sud³. Or, les caravanes sillonnant le Nord et le Sahara étaient dépendantes sur les nomades pour les escorter et surtout les Chaanba pour garantir leur sécurité.

Malgré les liens d'interdépendance entre ces groupes, la communauté Mozabite, à travers ses institutions religieuses et laïques, a essayé d'exclure les Malikites de l'espace de la cité en établissant plusieurs conventions⁴, à ce propos, Chérifi B. dit que : " la multiplication des mesures restrictives et d'exclusion à l'égard des nomades, illustre bien l'impasse dans laquelle s'est retrouvée la communauté mozabite et témoigne de son incapacité à penser la nature de ses problèmes et donc de les dépasser : en l'occurrence les divisions nées de sa propre structure interne "⁵, mais cette politique répressive n'a pas réussi à restreindre l'implantation au sein de quelques ksour des groupes malikites, car selon Chérifi B., le problème ne réside pas dans la présence de ces derniers mais, dans la persistance des problèmes inhérents à la société mozabite⁶. Même quand les Mdabih voulaient s'installer dans l'oued Mzab en amont de Ghardaïa, ils demandèrent

¹ MERGHOUB Belhadj. op.cit. p.37

² Idem

³ AMAT Charles. op.cit. p.203.

⁴ Quelques conventions sont annexées

⁵ CHERIFI Brahim. op.cit. p. 186.

⁶ CHERIFI Brahim. op.cit. p. 187.

au cheikh Ammi Moussa, qui leur autorisa malgré l'opposition de la halaqa¹, qui l'excommunia d'ailleurs, les Mdabih ont fini par s'installer et former l'oasis de Daïa Ben Dahoua.

En résumant ; les relations interethniques entre les deux communautés (Ibadite et Malikite) garantissant un équilibre politico-économique, sont marquées, en général, par l'attirance et la répulsion, la dépendance et la volonté de domination². Tous ces rapports étaient sous l'égide des organismes locaux, qui sont les notables de chaque communauté. Sur ce point, la communauté Ibadite, dans chaque ksar, a deux institutions l'une religieuse; Halaqat El Azzaba, et l'autre laïque ; la Djemaa, mais toutes fonctionnent dans le cadre de la confédération des sept ksour, quant à la communauté Malikite, chaque tribu à ses notables qui constituent une Djemaa.

A l'arrivée de la colonisation française, et pour garder son autonomie, la communauté mozabite a envoyé une délégation pour établir un pacte commercial avec ce nouveau régime, comme ce fut le cas avec les ottomans.

Sur ce point, il est important de noter que ; l'un des facteurs du succès commercial des Mozabites était l'exploitation des facteurs politiques, ils étaient attentifs à n'avoir aucun ennemi, intrigant auprès des puissants du jour, ils réussirent à se concilier les pouvoirs publics, à ce propos Chabert A., dit que : "Leur sens politique aigu les fait découvrir d'instinct le puissant du jour ou plutôt celui de demain... Cette attitude, aussi blâmable qu'elle puisse paraître à certains pour son opportunisme s'explique par la fragilité de la prospérité mozabite, vite compromise par un mouvement de boycott politique ou les vents contraires d'une récession économique"³.

De ce fait, après la visite de la djemaa, le gouverneur général les a envoyés en capitulation⁴, qui fut acceptée que par les *çoff* laïques⁵. À la lumière de cette "convention" de 1853, la communauté continua d'exercer ses prérogatives comme

¹ Il faut noter aussi que cette opposition était poussée par la localisation du ksar de Daya Ben Dahoua, que se trouve en amont, où il était pratiquement possible de contrôler à la fois les eaux de ruissellement et les eaux de la nappe phréatique. Donc, après leur installation, la population de Ghardaïa leur imposa des restrictions concernant les surfaces irrigables. in. MERGHOUB Belhadj. op.cit. p.38.

² CHERIFI Brahim. op.cit. p. 188.

³ CHABERT Alexandre. Le comportement économique des musulmans : une exception : les Mozabites. Revue d'histoire économique et sociale, Vol. 39, No. 3, 1961, pp. 330-351.

⁴ Le texte de la capitulation est annexé

⁵ MERGHOUB Belhadj. op.cit. p.52.

naguère, mais elle était à l'origine de conflits intestins que poussèrent le gouverneur général à l'annexion du Mzab en 1882¹.

Cette pénétration, ensuite annexion en tant que cercle militaire puis en commune indigène, a bouleversé les pratiques et le système local, dont il ne s'agit plus du jeu de pouvoir entre *çoff*, mais de nouveaux organes attribués certains pouvoirs des organismes traditionnels. Dès lors, les conventions politiques et économiques entre les deux communautés ont perdu leur valeur, car, d'un côté, l'accès au pouvoir ne s'appuyait plus sur des alliances entre les membres de communautés, mais dépendait sur l'administration militaire, et d'un autre côté, les pistes de commerces étaient sécurisées et les moyens de transport sont développés, donc il n'y aura pas de nécessité à recourir aux services des chameliers nomades. En plus, une multitude de bouleversements économiques et politique ont rompu le monopole du Mzab comme centre de transaction ce qui a ruiné le commerce d'une large part de la population², surtout les nomades. Ces bouleversements ont affecté la relation entre les groupes ethniques, surtout à partir de 1900 avec la politique de pacification, et ont favorisé la prospérité des marchands mozabites, qui ont accumulé d'avantage de richesses et ont renforcé leur main mise sur le plan économique³, créant une ségrégation socioéconomique qui a accentué la fracture entre les deux communautés "arabe" et "mozabite".

4. L'organisation politique et urbanisation pendant la colonisation française.

4.1. L'organisation politique et administrative.

Le cercle de Ghardaïa, lors de l'annexion, était composé des sept ksour, d'Ouargla, El Goléa et Metlili. En 1919, Ghardaïa devint une commune indigène et un comité exécutif ; dont les prérogatives étaient à la fois réglementaires, exécutives et judiciaires, fut installé, composé d'un administrateur des services civils, un chef d'annexe qu'assistaient un second administrateur civil, un officier des affaires sahariennes et un officier des affaires militaires musulmanes, en plus d'une commission municipale qui lui était soumis présidée par le chef d'annexe et composée de l'administrateur civil adjoint, des sept caïds Ibadites Mozabite, des trois caïds Malikites Chaanba et du chef de la

¹ Voir dans les annexes le texte intégral de proclamation de l'annexion adressé à la population par le gouverneur général Tirman.

² AMAT Charles. op.cit. p.287.

³ CHERIFI Brahim. op.cit.

fraction israélite¹. Désormais, les caïds remplissaient le rôle de chef de l'exécutif communal et d'agents de liaison entre les habitants des ksour et le comité exécutif, quant aux conventions "*itifakat*" étaient soumises au contrôle de l'autorité coloniale et devaient être approuvées par la commune indigène qui ne tolérait pas la prise de décisions contraires à la politique officielle². Cette situation a affaibli le rôle de la Djemaa, mais a contribué à renforcer le prestige déclinant de Halaqat el Azzaba.

Les mesures d'annexion, puis d'administration directe, puis d'unification du statut des populations algériennes, prises par le gouvernement français, soulevèrent une vive opposition des partis mozabites qui voyaient en elles, et au progrès technique, (développement des moyens de communication, nouvelles techniques d'exploitation des eaux profondes... etc.) l'assimilation, puis la disparition progressive de leur secte³. Ainsi, les clercs s'enfermèrent dans un isolationnisme culturel et politique, et devinrent dans la mosquée une force politique occulte, dont il était difficile, de l'extérieur, de connaître tous les détours, mais dont l'emprise sur les administrés à travers leurs comportements politiques et sociaux était détectable⁴.

L'apparition de l'association des oulémas en 1931, jeta les prémices du nationalisme. Cette organisation, qu'avait pour objectif de débarrasser l'islam algérien de ses excroissances et d'étendre la culture arabe, se politisa rapidement en émettant des revendications nationalistes qu'elle fit ressortir dans un manifeste dont le titre seul évoque tout un programme : "une religion l'islam, une langue l'Arabe, une patrie l'Algérie"⁵.

Ce mouvement réformiste a pénétré les deux communautés occupants le territoire de Ghardaïa à travers deux précurseurs ; dans un premier temps, il s'agit de cheikh Brahim Bayoud, ayant accompli de nombreux séjours dans des universités du Moyen Orient, entreprit une fois revenu à Ghardaïa d'étendre et d'adapter le réformisme musulman aux Ibadites, sa tentative débuta à Guerrara⁶ ; et dans un deuxième temps, le disciple du cheikh El Bachir El Ibrahimy ; cheikh Mohamed El Akhder El Filali, qui introduisit ce

¹ MERGHOUB Belhadj. op.cit. p.54.

² BENYOUCEF Brahim. Le M'zab : parcours millénaire. op.cit. p. 133.

³ MERGHOUB Belhadj. op.cit.

⁴ MILLIOT, itifakat XXI de 1928 sur l'émigration de la femme mozabite. cité dans MERGHOUB Belhadj. op.cit. p. 57.

⁵ MERGHOUB Belhadj. op.cit. p.58.

⁶ Idem

mouvement à la communauté "arabe"¹. La diffusion de la culture arabo-musulmane par l'enseignement de l'islam, de la langue arabe et de l'histoire furent de bons moyens pour éveiller chez les jeunes enfants une conscience nationaliste et patriotique², et représentèrent une première forme de lutte contre les tentatives d'assimilation coloniale³.

Dans la communauté mozabite, le réformisme du cheikh Bayoud, qui imposa peu à peu sa stature politique, lui suscita des adversaires, "les conservateurs", parmi les Azzaba, qui l'excommunièrent, puisque ce mouvement revendiqua la réforme de la halaqa et son mode d'enseignement et vise à changer de nombreuses pratiques culturelles et sociales⁴. Le réformisme fonda plusieurs instituts et se propagea en quelques années dans les villes du Mزاب⁵, à l'exception de Béni Isguen.

Ce mouvement a fait naître deux courants politiques au sein de la communauté mozabite, l'un réformateur et l'autre conservateur. Chérifi B., dit à ce propos que rien n'oppose radicalement les réformateurs aux conservateurs, car les principes fondamentaux de l'Ibadisme ne sont pas remis en cause, et que les Azzaba réformateurs veulent juste secouer l'institution et s'adapter aux mutations engendrées par la présence coloniale, ainsi, ils réclament l'adoption des innovations techniques et l'abandon de certains usages, comme l'interdiction faite aux femmes de quitter la vallée du Mزاب et surtout l'introduction des réformes dans l'enseignement communautaire, en le revivifiant par son ouverture à l'idiologie arabo-islamique⁶, ce qui explique leur intégration à l'association des Ouléma. Cela, a suscité un refus catégorique de la part des conservateurs, qui ont refusé tout rapprochement avec les malikites, évoquant les différences doctrinales et le poids de l'histoire, en outre, ils refusent obstinément toute influence sunnite car elle représente à eux un danger pour le futur de l'Ibadisme⁷. Ils estiment que se rapprochement n'est pas nécessaire avec ceux qui tôt ou tard seront tentés de recruter sur les terres Ibadites et finiront par phagocytter sa tradition⁸.

¹ BEN WALHA Abd El Hamid. op.cit

² TOURKI R., At Taalim Al Kawmi , Sned, Alger, 1975, pp. 251-255 (en langue arabe), cité dans BENYOUCEF Brahim. Le M'zab : parcours millénaire. op.cit. p. 134.

³ BENYOUCEF Brahim. Le M'zab : parcours millénaire. op.cit. p.134.

⁴ CHERIFI Brahim. op.cit. p.327.

⁵ Il existe à Ghardaïa deux halaqa, l'une est apparentée aux réformateurs, l'autre aux conservateurs. in. CHERIFI Brahim. op.cit. p.329.

⁶ CHERIFI Brahim. op.cit. pp. 328-329.

⁷ Idem

⁸ Idem

En 1950, ils devaient constituer environ 50% de la population ibadite du Mزاب, et leur action politique s'inscrivait toujours dans le cadre des institutions tribales traditionnelles¹. Chacun de ces deux mouvements revendiqua le monopole de la représentation de la communauté Ibadite, mais l'administration française était relativement neutre à l'égard de ces deux mouvements avant la guerre d'indépendance².

En 1954, fut le déclenchement de la guerre d'indépendance, qui gagna tout le territoire national. En 1955 une campagne d'hostilité fut déclenchée, au nord surtout dans l'Algérois, contre la communauté mozabite dont les commerces étaient boycottés, puisqu'on reprochait aux mozabites de ne pas soutenir en masse et ouvertement la révolution³. La situation économique de cette communauté se dégradait de jour en jour, et le boycott ne fut levé qu'en mars - avril 1956 grâce à une mise en garde vigoureuse du FLN qui réussissait à consolider davantage son influence dans l'ensemble du territoire national⁴. " Les particularistes, conservateurs ou réformistes, furent brutalement convaincus qu'en dehors d'un destin national, il n'y avait point de salut. Ils furent, par conséquent, contraints d'envisager désormais toutes leurs actions, non plus selon des préoccupations d'ordre régionale, mais dans une perspective nationale"⁵.

Les premières cellules du FLN se formaient à Ghardaïa, ainsi, des éléments d'ethnies différentes se regroupaient pour la première fois au sein d'une même organisation politique et militaire pour réaliser des objectifs d'une envergure nationale⁶.

En 1958, la commune indigène de Ghardaïa fut supprimé et remplacé par un cercle administratif englobant sept communes de plein exercice ; Ghardaïa, Guerrara, Melika, Beni Isguen, Berriane, El Atteuf, Bounoura. Cette réforme communale a permis plus de participation aux populations locales au sein du conseil municipal, où il fut décidé d'appliquer le principe de la représentation ethnique et confessionnelle, chaque groupe ethnique avait un coefficient de représentation⁷⁸. Quant aux institutions confessionnelles

¹ MERGHOUB Belhadj. op.cit. p.62.

² MERGHOUB Belhadj. op.cit. p.71

³ Idem

⁴ Idem

⁵ Idem

⁶ Idem

⁷ Les coefficients de représentation ainsi que l'appartenance ethnique des conseillers sont annexés en tableaux

⁸ Mêmes les délibérations des conseils municipaux se faisaient en trois langues : l'arabe, le français et le berbère. A Ghardaïa, en arabe et en français et parfois en berbère, à Beni Isguen en berbère. in. MERGHOUB Belhadj. op.cit

traditionnelles, elles subsistaient notamment sur le plan judiciaire, où voisinaient les juridictions de droit civil français, celles de droit musulman de rite Ibadite et celles de droit musulman de rite Malikite¹.

Le processus d'assimilation politique et administrative a entraîné la superposition du système moderne et du système traditionnel, ce qui est traduit par la juxtaposition d'institutions diverses, de statuts différents, et des procédures officielles bureaucratiques, et d'autres occultes. Ainsi, l'espoir de l'autonomie interne de la communauté mozabite n'est devenu qu'un mythe².

4.2. La croissance urbaine et urbanisation dans la vallée :

La période précoloniale, à partir du milieu du 17^{ème} siècle, a revêtu plusieurs évènements qu'annoncer le déclin de l'économie saharienne, qui allait s'amplifier avec la pénétration coloniale³, mais le bouleversement d'envergure ne fut qu'avec la politique de pacification de 1900, qui coïncida avec l'implantation progressive des troupes militaires dans le Sahara, ainsi, les rezzou qui constituaient les moteurs essentiels de l'économie saharienne disparurent⁴, surtout avec l'abolition de la traite des esclaves qui furent une ressource de base pour certaines fractions. De ce fait, un mouvement intense de sédentarisation forcée des tribus nomades commença.

Les facteurs économique et politique étaient à l'origine de la croissance démographique attestée dans la vallée. Mais, cela ne fut le cas qu'à partir de 1950, où un nouvel équilibre économique a vu le jour grâce à la découverte de la nappe de l'Albien et le pétrole.

La prospection, puis l'exploitation des ressources pétrolières, ont exigé la mise en place des infrastructures routières, industrielles et commerciales. L'impulsion de l'activité industrielle, l'extraction pétrolière, l'amélioration des réseaux routiers et l'introduction de nouveaux moyens de transport, ont généré de nouveaux métiers et donc la nécessité d'une main d'œuvre importante, cela, a introduit une migration du secteur traditionnel vers l'industrie et le commerce ainsi qu'un exode du Tell vers le Sahara.

¹ MERGHOUB Belhadj. op.cit. p. 82.

² MERGHOUB Belhadj. op.cit. p. 83.

³ Pour plus de détails voir BENYOUCEF Brahim. Le M'zab : parcours millénaire. op.cit. pp. 158-159.

⁴ BENYOUCEF Brahim. Le M'zab : parcours millénaire. op.cit.

Ghardaïa, se trouvant sur l'itinéraire des grands champs pétroliers découverts, a largement joui d'important axe de pénétration routier reliant les champs à Alger, en plus du transport aérien, introduit pour l'acheminement rapide des équipes et des denrées¹. En outre, la construction des grands axes carrossables qui structurent la vallée du Mزاب aujourd'hui. Avec la découverte de la nappe de l'Albien, de nombreux forages profonds seront effectués, ce qui favorisa l'aménagement de nouvelles palmeraies dans les périmètres irrigués, tel que Zelfana dont les terres étaient divisées en parcelles et distribuées aux tribus nomades².

Tous ces facteurs étaient à l'origine de profondes mutations des structures familiales et tribales des populations sahariennes rompant l'équilibre d'antan. Cependant, ce nouveau dynamisme économique s'est accompagné d'une forte croissance démographique, attestée surtout à partir de 1958 et les débuts des années 60.

Ville	Ibadites	%	Malikites	%	Juifs	%	Total
Ghardaïa	6 414	60	2 932	27	1 261	12	10 607
Melika	1 316	80	330	20			1 646
Béni Isguen	4 744	97	145	3			4 889
Bounoura	1 233	99	15	1			1 248
El Atteuf	1 960	94	111	5			2 071
Berriane	3 187	79	831	20	13	0.32	4 031
Guerrara	3 586	65	1 899	34			5 485
Total	22 440	75%	6 263	21%	1 274	4%	29 977

Tableau.1. Structure ethnique de la population selon le recensement de 1926

Source: selon Mercier Marcel, dans BENYOUCEF Brahim. Le M'zab : parcours millénaire. Alger, éd. Alpha, 2010. p.142

L'examen de ce tableau nous révèle que; d'une part, la concentration de la population s'est fait essentiellement à Ghardaïa, étant donné son importance économique et politique par rapport aux autres ; d'une autre part, sur le plan ethnique, à Ghardaïa la communauté Ibadite est majoritaire, puisqu'elle représente 60%, suivie par la communauté Malikite qui représente 27% et une minorité juif de 12%.

¹ BENYOUCEF Brahim. Le M'zab : parcours millénaire. op.cit. p .162

² Idem

	Ghardaïa	Melika	Beni Isguen	El Atteuf	Bounoura	Guerrara	Berriane	Metlili	Total
1954									
Ibadites	8 024	/	/	/	/	/	/	/	/
Malikites	6 022	/	/	/	/	/	/	/	/
Israélites	1 555	/	/	/	/	/	/	/	/
Europé.	-	/	/	/	/	/	/	/	/
Total	15 601	2 829	4 293	2 720	1 753	7 719	4 759	10 028	49 702
1958									
Ibadites	13 000	4 209	5 000	4 500	2 000	8 000	6 000	-	42 709
Malikites	6 000	2 000	-	300	400	3 000	3 000	11 000	25 700
Israélites	1 000	80	-	-	-	11	-	-	1 091
Europé.	30	300	8	5	5	50	30	-	433
Total	20 030	5 008	4 810	2 405	2 405	11 061	5 030	11 000	69 933

Tableau.2.Statistiques et structure ethnique de la population de l'arrondissement de Ghardaïa en 1954 et en 1958 *.

Source: MERGHOUB Belhadj. Le développement politique en Algérie : étude des populations de la région du M'zab. Paris éd. Armand Colin, 1972, p.162.

L'accroissement accumulé dans la vallée du Mzab pendant presque trois décennies a entraîné une augmentation de 25%, dû principalement à la fixation des nomades et l'afflux des populations venues de Touat et Timimoun, attirées par les champs pétrolifères et le travail agricole, d'autant plus que la découverte des puits artésiens ouvrait de nouvelles perspectives devant l'agriculture sahariennes^{2 3}. La population

* Les statistiques ci-dessus mentionnées sont issues de recensements effectués selon des règles différentes. En 1954, le comptage a été fait à partir des registres d'état civil, dressés par fractions et par tribus. Les chiffres de 1958 sont des estimations relevées dans différents mémoires présentés au C.H.E.A.M.(Centre des hautes études d'administration musulmane) in. MERGHOUB Belhadj. op.cit.

² BENYOUCEF Brahim. Le M'zab : parcours millénaire. op.cit. p.143.

³ " Il est vrai que le mouvement de sédentarisation résulte généralement des perturbations de l'économie saharienne, mais il faut distinguer entre deux phases différentes de ce mouvement. La première est celle qui a commencé vers la fin du 17ème siècle et le début 18ème siècle, due à la crise économique causée par plusieurs facteurs et notamment le transfert des axes d'échanges vers les ports de l'Atlantique et l'Égypte et le plan colonial... La deuxième phase fut celle commencé vers les années 1950 et qui est due à la découverte du pétrole au Sahara" in. BENYOUCEF Brahim. Le M'zab : parcours millénaire. op.cit. p.147.

européenne était des administrateurs, employés, des cadres civils, des enseignants, des médecins et des infirmiers, en plus des pères blancs et les sœurs blanches¹.

L'intervention coloniale en terme d'urbanisation était marquée particulièrement par la réalisation d'une infrastructure routière locale, sur l'axe est-ouest, qui met en relation les villes de la vallée et sera par la suite l'axe selon lequel se manifeste le processus d'urbanisation, en plus d'une infrastructure routière régionale nord - sud qui intègre la vallée au réseau régional voir national, cet axe relie la vallée au nord à Laghouat et à Alger, au sud à Metlili et au sud-est à Ouargla. Le tracé de ces axes était le plus souvent celui des anciennes pistes et des cours d'eau².

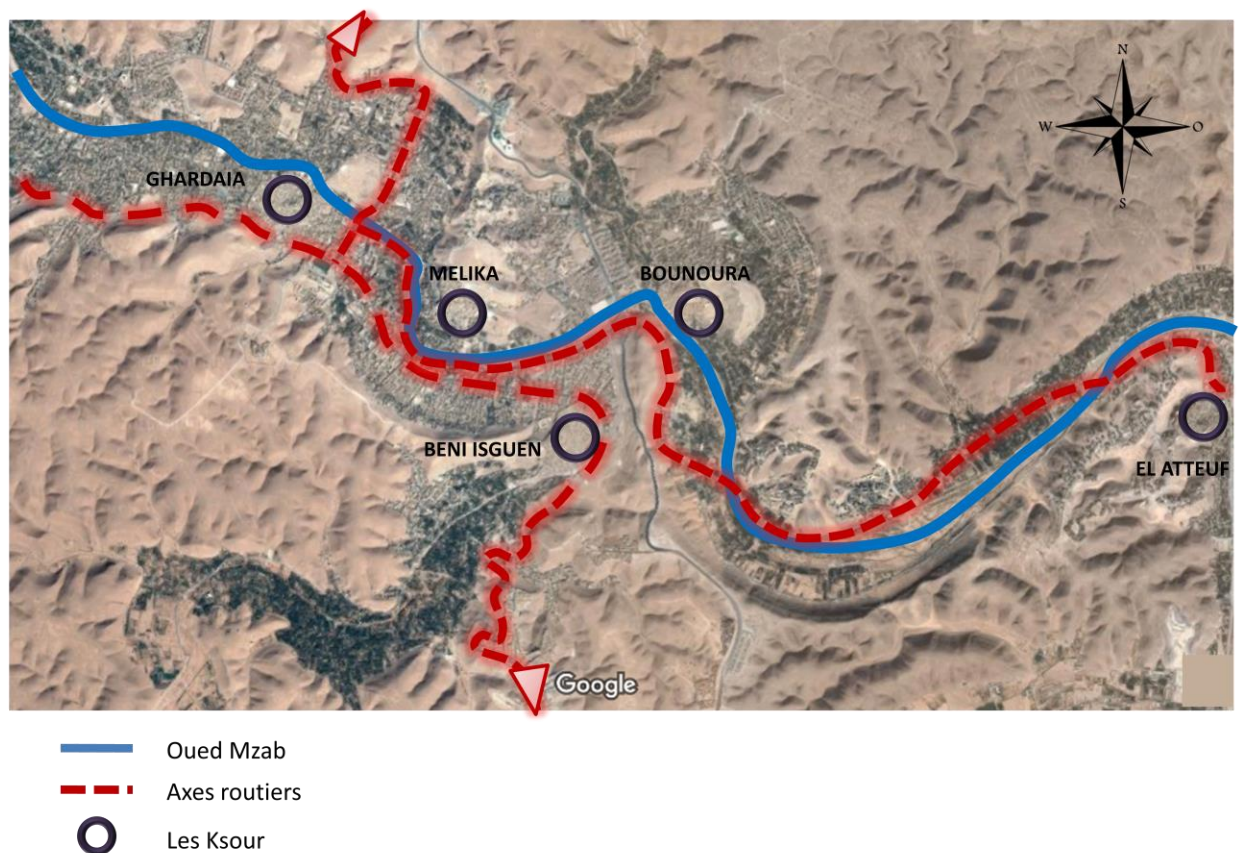


Fig.6. Les deux axes selon lesquels s'est fait le processus d'urbanisation
source: l'auteur à partir de Google Earth

L'axe est-ouest devint la principale voie au bord du quelle s'est ordonnée la croissance du tissu urbain qui a pris une forme linéaire (selon le parcours du oued). A partir du ksar de Ghardaïa, l'urbanisation s'est fait dans la direction Est vers Daïa Ben Dahoua et la

¹ BENYOUCEF Brahim. Le M'zab : parcours millénaire. op.cit. p. 143.

² BENYOUCEF Brahim. Le M'zab : parcours millénaire. op.cit. p.144.

direction Ouest vers le Ksar de Beni Isguen, cela a donné lieu à de nouveaux quartiers à partir de 1950. Du côté Ouest, s'est développé le quartier Baba Saad, à majorité Ibadite, suivi de Ain Lebou, habité par des Ibadites et des Malikites. Du côté Est, s'est apparu un quartier européen, suivi un peu plus loin d'un quartier à majorité Ibadite Melika-bas et un quartier à majorité Malikite Teniet El Makhzen. Sur l'axe nord -sud, sur la rive gauche, deux quartiers s'est développés Mermed et Dada Ali à majorité Malikite¹.

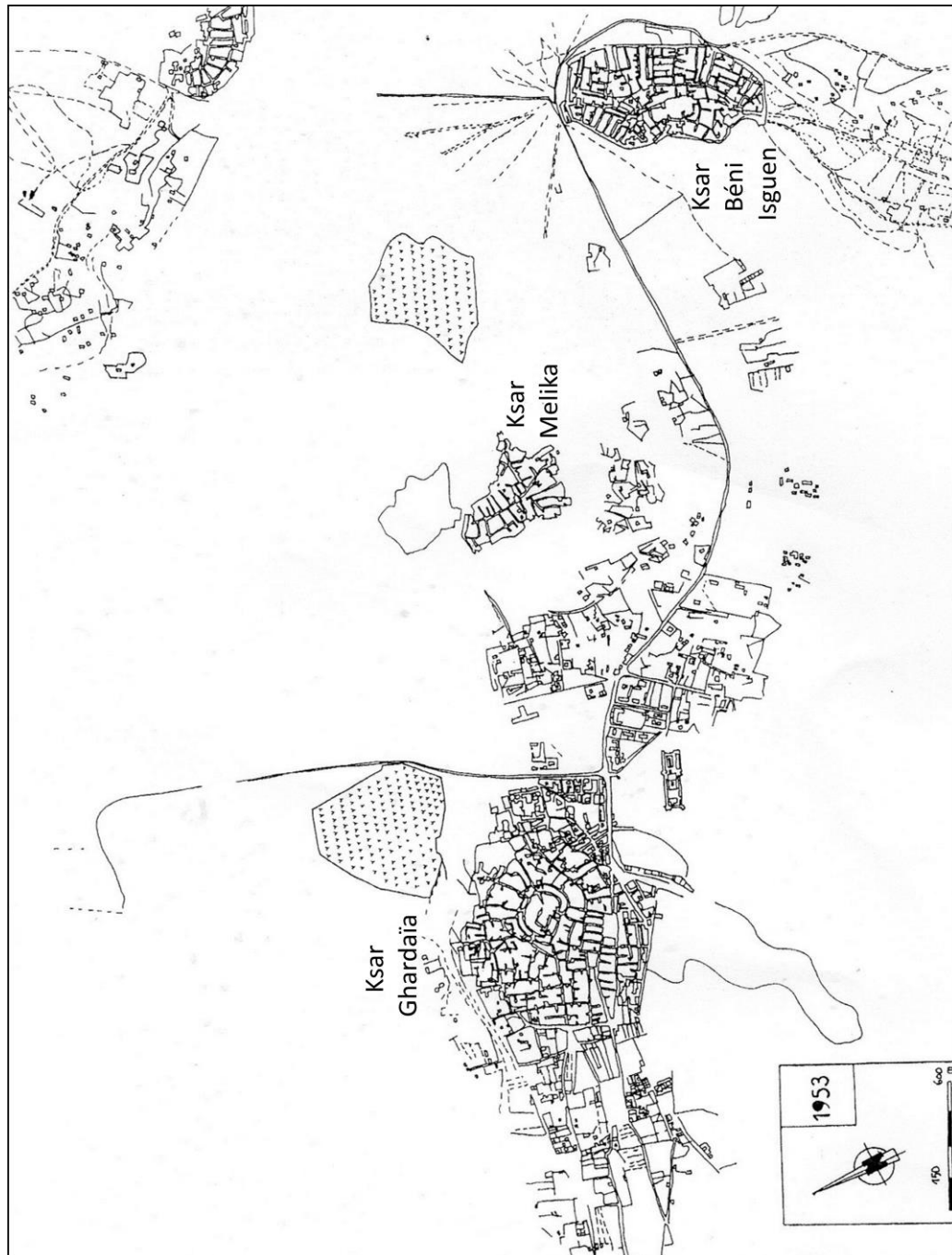


Fig.7. Densification de la vallée (1953)
 source: OPVM, dans BENYOUCEF Brahim. Le M'zab :
 parcours millénaire. Alger, éd. Alpha, 2010. p.149

¹ BENYOUCEF Brahim. Le M'zab : parcours millénaire. op.cit. p.145.



Fig.8.Densification de la vallée (1962)
 source: OPVM, dans BENYUCEF Brahim. Le M'zab :
 parcours millénaire. Alger, éd. Alpha, 2010. p.150

Conclusion.

Les groupes ethniques dits aujourd'hui " arabe " et " mozabite", ont coexisté depuis des siècles sur le même territoire. Malgré les tensions et les conflits de temps en temps qui caractérisaient leurs interactions, les relations interethniques entre les deux communautés étaient caractérisées par une interdépendance qui garantissait un équilibre écologique et politico-économique.

L'arrivée de la colonisation française a bouleversé les pratiques et le système local, malgré les résistances de la société locale. Les conventions politiques et économiques entre les deux communautés, qui ont structuré les relations interethniques, ont perdu leur valeur, et la sédentarisation forcée des nomades a entraîné une multitude de bouleversements économiques, politiques et des mutations socio-urbaines qui ont affecté l'équilibre éco-systémique, et a introduit un mouvement d'urbanisation rompant avec la tradition et les conventions locales

Ces mutations n'étaient que le début, la lutte pour l'indépendance et l'instauration de l'État-nation Algérien par la suite, ont affecté profondément le système local à plusieurs niveaux.

CHAPITRE 3:

L'AVENEMENT DE L'ETAT NATION: APPARTENANCES ETHNIQUES ET POLITIQUES URBAINES

Introduction.

Après la guerre d'indépendance, le nationalisme est devenu le conducteur de l'idéologie du nouvel État algérien, qui vise, à travers ses politiques publiques, l'intégration nationale en aplatissant les appartenances identitaires infranationales.

L'instauration du nouveau système officiel a introduit de nouveaux modes d'accès au pouvoir et toutes les communautés (régionales ou locales) ont acquis la citoyenneté et donc tous les individus sont devenus égaux devant le pouvoir officiel et la loi.

Les groupes ethniques locaux ont réagi différemment à l'installation du système étatique où certains se sont adaptés et d'autres ont résisté. Mais, ce qui est certain est que les tensions sont exacerbées, et les conflits se déclenchent sous le plus banal des prétextes. Ces conflits sont l'interprétation des enjeux, d'une lutte, entre les deux groupes ethniques, dans laquelle la prise de la ville est devenue un signe de pouvoir et son espace en devient l'arme.

Cette situation a fait de l'espace de la ville la scène sur laquelle se déroule le conflit communautaire. Celui-ci a influé la répartition des deux groupes sur le territoire de la vallée. La nature de l'espace géographique et la défaillance des politiques urbaines, en matière de planification urbaine et de gestion foncière n'a fait qu'aggraver la situation déjà fragile.

1. L'organisation administrative et politique.

L'indépendance algérienne a marqué le début d'un projet d'intégration nationale en adoptant une stratégie paternaliste, à la fois sociale et autoritaire, comme il a été mentionné plus haut. Les premiers soucis de la nouvelle autorité étaient, entre autres, de rétablir l'ordre, de reprendre la relève de l'administration coloniale dans les meilleures conditions et surtout de préserver l'unité nationale.

En reconduisant le cadre administratif, le gouvernement se heurtait à des difficultés de pénurie de moyens techniques, financiers et humains, nécessaires au fonctionnement des institutions. Cela a obligé les autorités à réduire considérablement le nombre des communes ; plus des deux tiers furent supprimées et rattachées à des communes dites mères.

Ainsi, en 1963, Ghardaïa est devenue le chef-lieu de la pentapole, quant à Berriane, Guerrara et Metlili sont érigées en communes distinctes.

Sous l'égide du parti unique, la Charte d'Alger de 1964 venait énonçait la nécessité d'une refonte administrative pour faire des collectivités locales la base de l'organisation politique, économique et sociale du pays. Dans ce sens l'Ordonnance de 1967 portant Code Communal a défini et mis en évidence la commune et les fonctions de son assemblée. Désormais chargée de divers fonctions; économique, sociale, administrative. A travers un arsenal juridique et règlementaire, l'État s'est placé en pôle position, entraînant le déclassement des institutions et des symboles de l'autorité traditionnelle locale.

Cette réforme était suivie par celle des départements en 1969, qui met la wilaya en tant qu'institution administrative intermédiaire entre la commune et le gouvernement. Ainsi, avec les différentes réformes du système administratif, en 1974 Ghardaïa devint une daïra (sous-préfecture) rattachée à la wilaya de Laghouat, puis en 1984 était promue au rang de wilaya dotée des frontières administratives actuelles. La dernière réorganisation administrative de 1991 viendra pour réorganiser le territoire de la wilaya en 9 daïras et 13 communes, dont quatre sont traversées par l'oued Mzab : Daïa, Ghardaïa, Bounoura (à laquelle est annexée Beni Isguen) et El Atteuf.

La commune et la wilaya chacune est dotée d'une assemblée populaire élue au suffrage universel, normalement, selon les critères de compétence et de notoriété. Cependant, les

opérations électorales sont toujours doublées en réalité par une **campagne officieuse**¹, dans laquelle les organisations traditionnelles interviennent en mettant en exergue les critères spécifiques d'ordre ethnique et confessionnel. Ainsi, chaque candidat est apprécié non seulement d'après ses convictions politiques, mais surtout pour ses origines familiales, ethniques, tribales, etc.

Dans une étude sur le développement politique dans le territoire de Ghardaïa, Merghoub B.², analyse les élections municipales et wilayaes de 1967 et 1969 et montre l'importance des phénomènes confessionnels et tribaux dans le choix des électeurs. Les différents groupes ethniques, à travers les forces traditionnelles, incitaient à l'élection des candidats de leurs tribus ou de leurs villages³.

Cela nous rappelle le concept " *el'açabiyya* ", esprit de corps, étayé par Ibn Khaldoun, qui la considère comme un phénomène qui répond initialement au besoin naturel qu'éprouvent les hommes pour entretenir les liens de sang, qu'ils soient réels ou fictifs⁴, car elle est générée surtout par une socialisation commune. C'est une sorte de solidarité impliquant une volonté de coopérer, elle est particulièrement forte dans les petites unités politiques.

Défensive, la *açabiyya* se déclenche le plus souvent en réponse à une agression étrangère, une atteinte à l'honneur ou par sentiment d'humiliation, mais aussi offensive ; elle est en l'occurrence nécessaire dans tous les cas où il est question d'obtenir l'adhésion des gens : mission prophétique, fondation d'un pouvoir politique ou d'un mouvement spirituel⁵.

Les listes uniques des candidats établies par le FLN pour chaque circonscription composées de militants révolutionnaires ont cristallisé les sentiments de particularismes ethniques et confessionnels, car les candidats étaient majoritairement malikites (Chaanbas, Medabih, Beni Merzoug), alors que la population était prédominée par la communauté ibadite. Cela a suscité un sentiment d'injustice chez cette dernière, qui voyait dans les listes la promotion d'un groupe ethnique minoritaire. Ainsi, la stratégie

¹ MERGHOUB Belhadj. op.cit.

² Idem

³ Comme exemple est annexé le tableau montrant les appartenances ethniques des élus municipaux en 1967

⁴ HACHEMAOUI Mohammed , « Y a-t-il des tribus dans l'urne ? », Cahiers d'études africaines, 205, 2012.

⁵ Ibn Khaldoun cité dans HACHEMAOUI Mohammed ,op.cit

du FLN qui visait à ancrer le nationalisme a eu des effets inverses en accentuant la confrontation Ibadites (mozabites) / Malikites (arabes).

De ce fait, prise dans une situation comme celle de notre cas d'étude, cette *açabiyya* est convoquée pour prévaloir une " résistance " à des mesures d'uniformisation, qui tendent à diluer les particularités ethniques, culturelles et confessionnelles dans un continuum indifférencié.

Accéder aux institutions de l'autorité officielle, telles que l'assemblée communale ou de la wilaya, c'est accéder au pouvoir, aux intérêts, à la ville et sa gestion. La nationalisation des terres, l'urbanisation accélérée, les mutations sociales, les projets sociaux et la concentration du pouvoir de la gestion urbaine aux collectivités locales ont densifié les enjeux urbains. Les intérêts concernent particulièrement l'accès et l'élargissement des propriétés foncières à titre privé.

Ainsi, se sont développées divers stratégies individuels et communautaires pour accéder aux intérêts de la ville ; politiques, économiques, spatiaux et symboliques.

Donc, entre une communauté (ibadite), voulant préserver et s'affirmer en tant que maitresse des lieux d'une part, et une communauté (malikite) désirant promouvoir sa situation et accéder à l'espace urbain, d'une autre part, les stratégies (politiques et électorales officieuses), élaborées par les candidats pour accéder à l'autorité officielle, ne sont pas toujours compatibles. Et l'importance des enjeux a conduit à des " frictions " communautaires. Les évènements violents de Berriane en 1990 déclenchés après les élections municipales, témoignent des tensions liées à l'accès aux positions favorisant l'emprise sur les mécanismes du pouvoir communal local.

La communauté mozabite opte, généralement, pour la stratégie de " la liste indépendante ". Sans aucune " adhésion " à une formation ou sensibilité politique, cette stratégie octroie plus de possibilités à la structure tribale ou communautaire pour encadrer, maîtriser et orienter l'action électorale¹. La liste est établie selon un consensus entre les familles de la tribu, ce qui garantit l'unanimité de la communauté et assure le succès et donc la possibilité de détourner en sa faveur l'action des institutions officielles².

¹ BENYUCEF Brahim. Le M'zab : parcours millénaire. op.cit. p.288

² Idem

Cette stratégie permet une intervention officieuse du système de gestion traditionnel auprès de l'autorité officielle, où il oriente certaines décisions d'intérêts " tribales " telles que les listes d'attribution foncières, immobilières¹et autres.

Cette passerelle exprime la possibilité de l'adaptation du système local traditionnel aux mécanismes modernes des institutions politiques officielles.

La communauté mozabite se caractérise, contrairement à l'autre communauté (arabe), par une solidarité nécessaire à son survivance, c'est pour cela qu'elle déploie plusieurs stratégies pour accéder au pouvoir et tourner les décisions et les actions officielles en sa faveur. L'autre communauté, déploie des stratégies pour accéder au pouvoir, mais elles sont moins efficaces, car, disparates et répondent à des intérêts individuels plus que communautaires.

En résumé, ce passage en revue, est une esquisse au moins une double résistance des forces traditionnelles ; les deux communautés envers elles même, et une résistance/adaptation de la communauté mozabite envers l'État uniformisateur. Or, cette résistance s'exprime politiquement d'autant que spatialement.

2. La croissance démographique et le processus d'urbanisation.

La wilaya de Ghardaïa a connu au début des années 70 un saut démographique dû principalement à une accélération de l'afflux des populations ; nomades et sahariennes à la recherche d'un travail surtout dans le secteur du bâtiment et de l'industrie, une population venant du nord attirée par les emplois dans le secteur des services, de l'administration et le secteur public de production, et le retour d'une population mozabite qui ont transféré leur lieu d'activité². Cet afflux a influé la composition sociale de la population, qui est désormais composée non seulement des anciennes communautés mais aussi de nouvelles populations venants de différentes régions du pays, donnant lieu à une nouvelle catégorie, celle des " étrangers" ou selon les locaux (de la communauté malikite) "*el Brawiya*".

¹ Idem

² BENYUCEF Brahim. Le M'zab : parcours millénaire. op.cit. p. 185.

Commune	1966	1977	1987	1998	2010
Ghardaïa	43 802	57 300	62 251	85 889	114 003
Bounoura	2 687	6 800	18 642	25 497	37 561
El Atteuf	4 219	5 800	8 713	12 874	16 759
Daïa	1 094	4 200	5 621	8 965	12 940
Berriane	9 262	15 300	21 361	24 778	32 683
Guerrara	12 606	24 000	35 351	50 524	64 799
Metlili	/	17 400	23 616	33 427	44 931
El Ménéa	/	17 800	21 744	26 457	41 413
Zelfana	/	2 800	4 345	7 165	10 584
Sebseb	/	1 100	2 021	2 446	3 184
Hassi-El-Fhel	/	900	1 295	2 754	4 198
Hassi-El-Gara	/	8 400	9 937	13 920	18 819
Mansoura	/	700	1 243	2 276	3 141
Total wilaya	/	162 500	216 140	296 972	405 015

Tableau.3.La croissance démographique des différentes communes de la wilaya de Ghardaïa (1966, 1977, 1987, 1998, 2010)

Source: Benyoucef Brahim. Le M'zab : parcours millénaire. op.cit.+ Direction générale du budget

Les recensements jusqu'à 2010 illustrent une croissance démographique importante et continue due à l'accroissement naturel et la mobilité de population en quête de travail. La concentration des populations s'est fait majoritairement dans la vallée, surtout dans la commune de Ghardaïa, malgré sa superficie réduite par rapport à celle de la wilaya, car la majorité des activités se concentrent dans la vallée (presque 52% du total de l'emploi de la wilaya en 1998)¹.

La croissance de la population, le développement économique et des infrastructures, la nationalisation des terres et les différents projets sociaux ont entraîné un vaste mouvement d'urbanisation animé par la compétition pour l'appropriation du sol. Ainsi, des extensions de part et d'autre des ksour, selon les axes que nous avons montré plus

¹ BENYOUCEF Brahim. Le M'zab : parcours millénaire. op.cit. p. 196.

haut, ont envahi l'espace interksourien jusqu'à la formation d'une seule agglomération urbaine qui s'étend le long de l'oued Mzab. Par conséquent, la saturation du fond de l'oued a poussé l'urbanisation sur les plateaux hors la vallée où plusieurs projets étaient implantés.

2.1. Le processus d'urbanisation.

Les mutations des mécanismes d'appropriation foncière; la passation depuis les formes traditionnelles de la propriété à la nationalisation des terres et leur redistribution et puis à la libéralisation foncière, ainsi que la nature géographique du territoire de la vallée que pose de multitudes contraintes quant aux assiettes à urbaniser, avaient des effets majeurs sur le processus d'urbanisation et ses formes.

L'urbanisation dans la vallée avant les années 90 s'est fait en l'absence d'un plan d'urbanisme approuvé, sous des initiatives privées et publiques, guidées par les nouvelles modes d'appropriation foncière, et suivant le cours de l'oued. La croissance démographique, l'enjeu majeur du foncier et les tensions qu'il engendre, l'absence d'une volonté politique ferme, la dualité institutionnelle de l'action, non synchronisé et parfois contradictoire, entre l'APC et l'atelier de protection de la vallée, en plus de l'absence de tout document viable et réalisable, sont les facteurs qui ont favorisé les extensions urbaines non maîtrisées, incohérentes, jusqu'à où le fond de la vallée est remplis pour former une seule agglomération.

Les différentes infrastructures administratives civiles, militaire et d'autres équipements publics étaient implantés dans l'espace interksourien, surtout entre le ksar de Ghardaïa et de Beni Isguen, puisqu'il s'agit de terrains plats et facilement accessibles, accordant à cet espace une centralité qui a favorisé la polarisation d'une intense activité commerciale, et la densification du tissu urbain sous des initiatives publiques ou privés.

2.1.1. Les initiatives privées et collectives.

C'est surtout les initiatives privées, légales ou illégales, et collectives, sous l'égide des forces traditionnelles, qui ont contribué largement à l'urbanisation accélérée de la vallée. Les mécanismes à l'origine de cette urbanisation étaient liés aux enjeux fonciers et aux stratégies compétitives d'appropriation de la ville déployées par les deux communautés ethniques, où, la construction en hâte était à l'origine de la prolifération des constructions individuelles tout azimut, occupants toute surface plate disponible.

Toutefois, plusieurs initiatives communautaires étaient menées par la communauté Ibadite, certains en collaboration avec l'État et d'autres non.

Un exemple qu'on peut faire référence ici est celui des extensions de Beni Isguen. Le ksar de Beni Isguen est considéré le fief des conservateurs mozabite, c'est le lieu qu'a résisté le plus à toute réforme et toute tentative de modernisation de la communauté mozabite. Ce ksar débordé pour la première fois au début des années soixante-dix avait comme première extension le lotissement Yidder, situé à l'est du ksar. Cette extension se coïncide avec les émeutes de juin 1975 entre les deux communautés, où les habitants de Beni Isguen s'en étaient pris à quelques occupants "arabe" qui résidaient sur une partie des terres considérées la propriété collective du *arch* des At Yidder¹. Ainsi, une fois les terres récupérées, elles étaient vendues en lots sous le contrôle des notables exclusivement à des habitants de Beni Isguen. Un vaste terrain plat qui a favorisé la construction de l'habitat pavillonnaire qui exprime l'adoption de la modernité, tout en restant attaché à la veille ville.

En fait, le ksar de Beni Isguen et son extension ont comme limites à l'est l'oued Ntissa, au nord une route à grande circulation, et du côté ouest deux équipements scolaires. La création de ces deux établissements n'était pas un hasard ou le résultat d'une planification officielle, mais, ils sont voulus par la communauté mozabite comme une frontière physique qui les sépare de l'autre communauté. En effet, face à l'avancée des nouveaux quartiers de Teniet El Makhzen et de Melika-bas, dont la population est hétérogène et de rite malikite, les gens de Beni Isguen ont convaincu l'administration² de construire un lycée et un collège, que constituent une zone tampon. Ainsi, cette zone est devenue une frontière physique, aussi administrative puisqu'elle est à la limite de la commune de Bounoura et Ghardaïa, qui symbolise la séparation sociale.

¹ CHERIFI Brahim. op.cit. p.199.

² CHERIFI Brahim. op.cit. p.205.

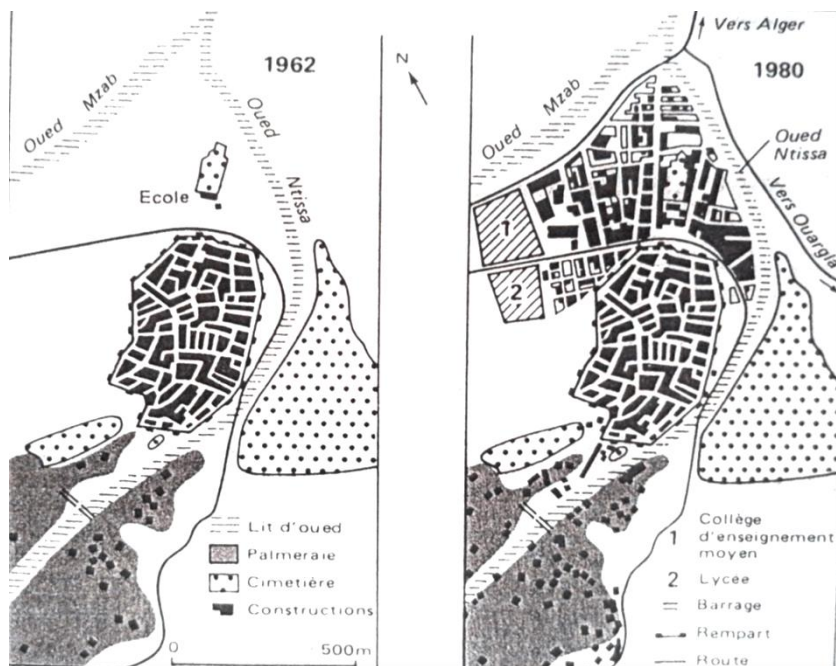


Fig.9. Le Ksar de Beni Isguen, son extension et leurs frontières

Source : L'habitat algérien. Les diapositives de la documentation photographique, n° 6054, août 1981. in : BISSON Jean, Les villes sahariennes : politique volontariste et particularismes régionaux, Maghreb-Machrek, n°100, 1983. p.34.

Cependant, un deuxième lotissement "Oudjoujen", situé à l'ouest du Ksar de Béni Isguen, a pris lieu sur une vaste étendue de la palmeraie. Ce lotissement, attribué dans le cadre de l'opération de distribution des terrains des réserves foncières en 1982, est occupé par une population mozabite, et il est séparé de Teniet El Makhzen (quartier malikite) par un monticule que représente une frontière naturelle.



Fig. 10. La croissance urbaine de la vallée en 1991 et les frontières ethniques entre les quartiers Yider, Teniet El Makhzen et Oudjoujen source: OPVM, in BENYOUCEF Brahim. Le M'zab : parcours millénaire. op.cit., p.201+ auteur

Dans la lignée de la formule de Ghardaïa, sur laquelle nous reviendrons, le projet du ksar de Tafilelt, situé au sud du ksar de Béni Isguen, était initié en 1997 par une association constituée de six hommes d'affaires sous forme d'une coopérative immobilière à caractère social. Établi en collaboration avec les autorités officielles, le projet visait ; la réalisation des logements à prix accessible aux habitants mozabites, la réhabilitation et la transmission des valeurs ancestrales de l'entraide et la solidarité ainsi que la préservation du patrimoine.

Le terrain du projet est domanial, acheté par l'association à prix domanial en 1997. La liste des bénéficiaires était établie par l'association et les différentes *achair*. Les principaux financiers du projet étaient des bienfaiteurs, les bénéficiaires et l'Etat à travers la caisse nationale de logement (CNL). Il a été inauguré en 2004 avec 718 logements et achevé en 2011 avec 1050 logements.

Entouré par un rempart, ce ksar a repris quelques principes architecturaux et urbanistiques des anciens noyaux. Il est, en plus des autres extensions, le prolongement du ksar de Béni Isguen, ils constituent une sorte de " ceinture qui assied l'autorité du vieux noyau "¹, puisque il s'agit d'une population homogène ethniquement et qui fréquentent les mêmes lieux.

2.1.2. Les initiatives publiques.

La croissance démographique et économique, les mutations sociales, surtout ceux liés à l'individualisation, et d'autres facteurs, étaient à l'origine des demandes foncière et immobilière croissantes. Ainsi, dans le contexte du volontarisme et pour répondre à ces besoins, les initiatives publiques étaient sous forme de : la promotion du logement social et l'accession à la propriété à travers les réserves foncières et l'auto-construction.

Les projets de promotion du logement social initiés dans un premier temps étaient: 400 logements à Sidi Abaz (la commune de Bounoura), 66 logements à Ghardaïa, 320 logements à Belguenem (palmeraie ouest de Ghardaïa)², en plus d'autres programmes lancés et répartis sur le territoire de la vallée.

¹ BISSON Jean, Les villes sahariennes : politique volontariste et particularismes régionaux, Maghreb-Machrek, n°100, 1983.

² BENYOUCEF Brahim. Le M'zab : parcours millénaire. op.cit. p.

Programmés	Date
448	1974-1980
576	1981-1987
739	1988-1996
Total : 1763	

Tableau.4.Programme des logements sociaux dans les quatre communes de la vallée
source: OPGI Ghardaïa, in : BENYOUCEF Brahim. Le M'zab : parcours millénaire. op.cit., p.247

Les réserves foncières sont distribuées en lotissements afin d'être répartis en lots. En 1982 plusieurs lotissements étaient répartis entre les quatre communes: El Atteuf deux lotissements, Bounoura deux lotissements, l'un situé à Beni Isguen (Oujoudjen), deux lotissements à Melika, Ghardaïa deux lotissements ; Touzouz et Ben Smara, Daïa deux lotissements¹.

Date de transfert de propriété (lot)	1984	1985	1986	1988	1989	1993	1994	-1997
Communes								
Ghardaïa	674	345	-	1 970	2 028	-	1 046	-
Bounoura	171	-	62	-	696	-	-	1 272
El Atteuf	-	-	-	-	-	417	315	735
Total	845	345	62	1 970	2 724	417	1 361	2 007

Tableau.5.Programme de la promotion foncière publique (1984-1997)
source: Agence foncière, in : BENYOUCEF Brahim. Le M'zab : parcours millénaire. op.cit., p.249

Dans le cadre de la production du logement social, le wali de Ghardaïa, en 1993, a développé une nouvelle initiative sous le nom "formule de Ghardaïa" qui traduit une volonté de préserver le style architectural de la vallée. Cette formule intervient dans les modalités et mécanismes de production du logement social, elle rompt avec les méthodes habituelles, dont l'OPGI assurait la maîtrise d'ouvrage. Il s'agit de nouveaux ksour, dont deux étaient lancés dans la vallée ; à Béni Isguen (Ksar Tinemmirine) et à El Atteuf (Ksar Hamrayate) ; un programme de 250 logements.

¹ BENYOUCEF Brahim. Le M'zab : parcours millénaire. op.cit. p. 206-207.

Ces ksour, implantés sur des monticules, entourés par des murailles, ont repris, à un certain degré le modèle architectural et urbanistique des anciens noyaux en vue de réhabiliter le patrimoine culturel local.

Mais, la spécificité de ces projets réside surtout dans leur démarche participative et les partenariats suscités. Leur enjeu principal est d'ordre social, il vise l'insertion des ménages défavorisés à bas revenus. Le bénéficiaire est le maître de l'ouvrage, et donc il est impliqué au montage financier et au processus de réalisation de son logement dès le début, il participe par une portion infime pour le responsabiliser. L'État, principal financier par le biais du programme de la promotion du logement social, couvre les coûts du matériel de construction. Les associations ont à leur tour un rôle dans l'établissement de ces projets en termes de pilotage et coordination entre les différents acteurs concernés.

Toutefois, ces initiatives de la construction des ksour et leurs objectifs; l'intégration sociale, la préservation de la tradition locale, tant architecturale que sociale, n'a concerné que la communauté mozabite. Les associations, organisées selon le critère ethnique, les institutions traditionnelles, et l'APC ont dressé les listes des bénéficiaires appartenant à la communauté Ibadite.

A ces deux projets d'autres lotissements vont être établis dans la commune de Bounoura: des lotissements, plus au moins hétérogène ethniquement, au quartier Sidi Abaz. Lotissement Khatala et les lotissements Moumou, Belvedere 1, 2 et 3. Ces derniers étaient piloté et finalisé par l'agence foncière de la commune de Bounoura. Les lotissements de Belvedere sont en cours malgré qu'ils fussent lancés au milieu des années 90, et les acquéreurs n'ont pas bénéficié de leurs propriétés, à cause de difficulté administrative. Ces quatre extensions sont attribuées exclusivement à une population mozabite malgré les efforts et les tentatives du wali, qui était en fonction au moment de la distribution, à imposer la mixité des groupes ethniques, mais il était affronté par les résistances de la communauté mozabite¹.

Les stratégies déployées par cette dernière, dont Beni Isguen est l'exemple des autres ksour, qui visent la séparation vis-à-vis de l'autre peuvent être comprises comme une prévention légitime à l'affaiblissement de sa cohésion sociale et à la dissolution du

¹ CHERIFI Brahim. op.cit. p.207.

groupe ethnique, désormais appartenant à une société plus large, complexe et dirigée par un État volontariste et uniformisateur.

Mais, la volonté de la communauté mozabite de préserver ses spécificités et sa cohésion sociale, appuyée par la production urbaine, a favorisé la persistance de l'organisation socio-spatiale d'antan et a donné lieu à des enclaves ethniques, soutenant par ça l'endurance des frontières ethniques traduites, parfois, par des discontinuités spatiales; naturelles ou construites.

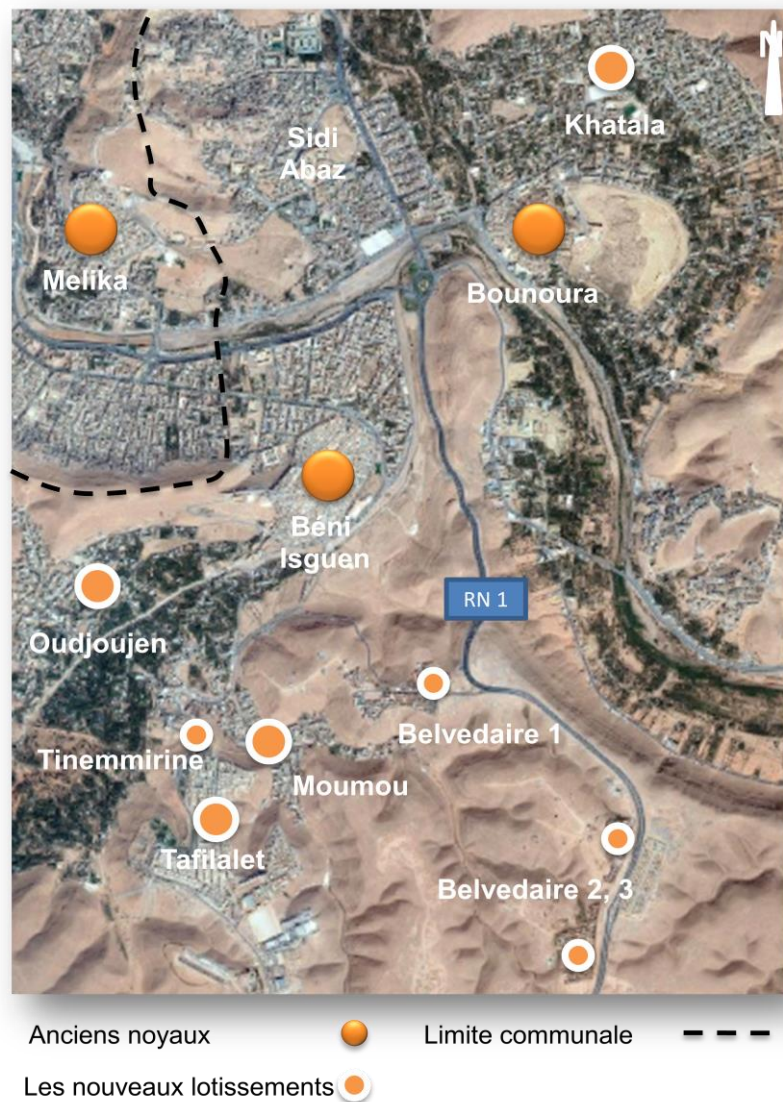


Fig.11. Les nouveaux lotissements dans la commune de Bounoura
source: auteur

Cependant, cette situation n'est pas récente, comme on a vu dans le précédent chapitre et à travers les conventions annexées. La communauté mozabite a toujours su que l'isolement est une nécessité pour sa survivance, ce qui explique l'attitude d'exclusion envers l'autre. Mais, la persistance de la séparation spatiale et surtout sociale, nourrie la frustration chez l'autre et accentue les frontières mentales, ainsi, l'exclusion devient au fil du temps une attitude mutuelle, alimentée par la méconnaissance de l'autre, des malentendus et parfois des conflits.

Ajouter à cette combinaison l'échec manifeste des politiques publiques, dans les années 80, les mutations qu'attestées la région ; sociales, économiques, urbaines, politiques, ainsi que les enjeux urbains qu'elle revête et il résulte un réseau dense de tensions entre les communautés.

Revenant à la question d'attribution de lotissements, d'autres sites en ont fait l'objet, surtout en 1989 sous la pression de l'ambition électorale¹. Il s'agit des sites : Bouhraoua situé au nord de Ghardaïa, des lots étaient distribués après une étude par le bureau de l'URBATIA , le site de Noumérat (zone de science) situé au sud de la vallée et le site d'Ourighnou plus connu sous le nom de Oued Nechou, situé au nord de la ville de Ghardaïa, il a fait l'objet de distribution de presque 3000 lots dont une partie est destinée à la promotion immobilière sociale prise en charge par l'OPGI².

Ces "projets" étaient le résultat des décisions ponctuelles faites dans l'urgence sans planification préalable et donc dépourvus de tout instrument d'aménagement, seulement selon la disponibilité foncière publique, c'est pourquoi ils revêtent de multiples problèmes ; manque d'équipements de service ou de production, de viabilisation...

Après l'an 1997, le programme de la promotion foncière publique est arrêté et l'intervention des pouvoirs publics s'est limitée à quelques programmes de logements. Cependant, l'expansion du tissu urbain a continué par des initiatives personnelles, qu'elles soient légales ou illégales (régularisées par la suite), et de nombreux projets d'équipement ou de services publics.

¹ BENYOUCEF Brahim. Le M'zab : parcours millénaire. op.cit. p.276

² Idem



Fig.12.La localisation des nouveaux lotissements, source: auteur

2. Des tentatives de planification urbaine:

Les tentatives des autorités officielles de gestion et du contrôle de l'urbanisation dans la vallée avant les années 90 étaient surtout à travers les deux plans : le plan directeur de Ravereau et le plan d'Albert Speer.

Ravereau, un passionné et un ardent défenseur du cadre bâti traditionnel de la vallée, présenta en 1963 son plan directeur dont les principes s'orientèrent vers la préservation des ksour et leurs paysages, ultime objectif du plan. Il proposa, entre autres, des nouvelles zones d'extensions et un nouveau tracé qu'offrirait la possibilité de contourner la vallée. Mais, malgré l'approbation par la commune, ce plan n'a pas eu d'impact sur la réalité de l'espace urbain que revêtent des enjeux complexes liés à l'accès au sol. Par

conséquent, pour une action plus efficace, Ravereau a proposé le classement de la vallée site historique afin de la protéger, ainsi, la vallée fut classée site historique en 1971¹.

Devant une urbanisation accélérée, le plan est dépassé et il a fallu un nouveau plan d'urbanisme mis à jour. L'architecte Speer chargé de l'élaboration du document, a repris les grandes lignes de son précédent. Il a proposé à travers un plan de zoning la densification du tissu existant et la création de ville satellite pour absorber la croissance démographique, pour maîtriser les extensions interksouriennes et préserver le cadre bâti traditionnel, il prévoit un développement en bande tout au long de l'oued avec des zones tampons entre les ksour et les extensions².

Ce plan prévu de 1973 à 1988 mais élaboré qu'en 1977 présenta plusieurs anomalies. En plus des erreurs de prévisions, le plan était fortement critiqué par l'atelier d'études et de restauration de la vallée, qui voyait dans les zones à urbaniser, les propositions architecturales et la densification du tissu une menace à l'équilibre architectural et écologique. Ce plan n'était pas approuvé officiellement, mais devant l'absence d'alternative, les autorités l'ont pris comme référence de gestion urbaine et beaucoup de ses recommandations étaient réalisées³.

En plus des difficultés liées à l'urbanisation, les problèmes techniques liés à l'assainissement et aux VRD dans les ksour et les nouveaux quartiers étaient éminents, surtout que l'absence des canalisations pour l'évacuation des eaux usées étaient à l'origine de marécages pollués qui menacent la santé publique et polluent la nappe phréatique. Ainsi, fut préconisé un plan de modernisation urbaine en 1977 qui vise l'aménagement des VRD, mais devant le rythme d'urbanisation et les moyens financiers limités des communes, le problème n'était pas résorbé⁴.

En 1983, la préparation d'un nouveau plan d'urbanisme était à la charge d'un bureau d'études belge CERAU, puis, après la phase d'étude, le projet était repris par le bureau d'études URBATIA en 1987⁵. Après l'instauration de la nouvelle loi de 1990 liée à l'aménagement et l'urbanisme, le projet devait se transformer en PDAU qui n'était finalisé qu'en 1998.

¹ CHERIFI Brahim. op.cit. p.197.

² BENYOUCEF Brahim. Le M'zab : parcours millénaire. op.cit p.204.

³ Idem, p.221.

⁴ Idem p.209.

⁵ Idem

Le PDAU de 1998 a repris quelques principes des plans précédents, tel que la préservation de la vallée, la promotion de l'espace oasien et la proposition de nouveaux pôles de croissance à l'extérieur de la vallée pour encadrer l'extension urbaine ; il s'agit pour la commune de Ghardaïa de deux sites Bouhraoua et Oued Nechou au nord, pour la commune de Bounoura le site de Noumérate (zone de science) au sud-est, pour la commune de El Atteuf les deux sites de Tilemsassine et Hamrayate au sud-est et nord-est respectivement.



Fig.13.La situation des nouveaux pôles de croissance prévus par le PDAU de 1998 par rapport à la vallée.

Source: auteur, à partir de Google Maps

Ce plan a eu le même sort que les plans antérieurs. Lors de sa mise en œuvre les échéanciers sont devenus obsolètes et les estimations étaient dépassées, surtout celles du sol : les besoins estimés en foncier (930 ha) étaient consommés avant la fin du moyen terme¹. De plus, des programmes spéciaux, non prévus par ce PDAU, ont survenus plus tard et réalisés en urgence, ce qui a bousculé les orientations de l'instrument sur le plan temporel et spatial et a entraîné un retard de l'exploitation des nouveaux pôles .

Le PDAU de 1998, prévu pour une période de 20 ans, est vite devenu dépassé par la réalité du terrain, ce qui a poussé les autorités à lancer une révision de cet instrument en 2007.

Ainsi, cette révision, confiée à l'URBATIA, normalement va engendrer le nouveau PDAU prévu jusqu'à 2027. Mais, l'instrument est en cours (en sa 3ème phase) et reste non approuvé jusqu'aujourd'hui, ce qui fait que les autorités s'appuient encore sur celui de 1998 malgré son inefficacité.

A la différence des anciens instruments, ce PDAU est voulu intercommunautaire regroupant les quatre communes de la vallée. Cette décision est justifiée, d'une part, par la conurbation, où les premiers noyaux et leurs extensions ont donné lieu à une seule agglomération, les fortes relations d'interdépendance entre les communes en matière d'équipements, d'infrastructures publiques et de mobilité résidentielle. D'une autre part, afin de mettre en concordance les actions de l'OPVM (office de protection et de promotion de la vallée du Mzab)², relatives à la protection et la promotion du patrimoine, et les orientations d'aménagements du plan directeur qui englobe le territoire sauvegardé.

Cette intercommunalité suppose ; le dépassement des limites administratives afin de développer une stratégie globale commune pour le territoire des quatre collectivités, elle doit conjuguer une approche intersectorielle et instaurer un cadre de concertation et de coordination entre les acteurs concernés par la production urbaine le long du processus d'élaboration de l'instrument.

Mais, en réalité, cet instrument est conduit toujours selon une approche sectorielle et les consultations se font avec chaque collectivité d'une façon séparée ; depuis le

¹ Rapport PDAU 2007 (en cours)

² L'ancien atelier de préservation et restauration de la vallée est devenu OPVM

commencement de son élaboration jusqu'à maintenant, il n'avait aucune consultation collective partagée entre les différents responsables des quatre communes, selon les dires d'un responsable à la DUC.

La lenteur de l'élaboration et de l'approbation du nouveau PDAU (étude lancée en 2007) et l'approche par laquelle est établi, indiquent qu'il sera dépassé et donc obsolète au moment de son achèvement comme c'était le cas des autres plans, ainsi, il sera qu'un outil de régularisation d'une urbanisation déjà faite, ce qui témoigne encore du dysfonctionnement de ces instruments comme outil de gestion de l'espace urbain.

Les instruments d'urbanisme se font selon des analyses objectives de la situation spatiale et socio-économique du territoire concerné. Ils sont le reflet de l'idéologie gouvernementale qui ignore volontairement la dimension ethnique, pour affirmer la légitimité des institutions, et donc ils sont supposés exprimer une image d'égalité et de "neutralité" envers les communautés.

3. Des plans d'aménagement au dessus des appartenances ethniques ?

L'analyse des différents instruments d'urbanisme ; PATW, PDAU, POS, de Ghardaïa révèle que les tensions et les enjeux ethniques liés à l'espace ne sont pas reconnus. Ils se concentrent sur les aspects spatiaux sans porter aucune mention ou allusion à la nature divisée de l'agglomération, comme si les opérations d'aménagement se font sur un "territoire neutre". Cette attitude est logique dans le sens où ; les plans d'aménagement adoptent la position gouvernementale "neutre" à l'égard des appartenances ethniques, et infranationales en générale.

En fait, dans le rapport du PDAU 2007, la partie liée à l'histoire de la région énumère les communautés primaires à occuper la région et leurs différences, mais ce document nie la persistance des différences quand il indique que "*la cohésion religieuse et linguistique fait qu'aujourd'hui il est difficile de distinguer entre les mozabites et les arabes*"¹.

Cependant, ce document se focalise sur l'étalement urbain et les problématiques environnementales et économiques qu'il engendre, l'évaluation quantitative des divers besoins selon les prévisions démographiques, ainsi que les nouveaux pôles de

¹ Rapport PDAU 2007 (en cours), p.18.

croissance. Cela, suppose que les nouveaux plans d'aménagements traduisent une composition sociale hétérogène, étant donné qu'il ne prend pas en compte les appartenances communautaires.

Toutefois, les discussions au sein des services gouvernementaux révèlent que les différents fonctionnaires sont conscients de la division ethnique du territoire. Mais, leur prétention de "neutralité" n'a fait que la renforcer. La "neutralité" a reproduit la division de fait dans la répartition des ressources entre les communautés. Cela est manifeste dans un projet récent de lotissements.

En 2012, sous la pression des demandes de logement, le ministère de l'habitat et de l'urbanisme a accordé à la wilaya de Ghardaïa un programme de 30 000 lots, dans le cadre d'aide à l'accession à la propriété ; une aide frontale octroyée par l'État pour la construction d'un logement rural, il s'agit pour le cas de Ghardaïa d'un lot de 250 m² et de 1 000 000 DA pour chaque bénéficiaire¹.

Cette opération, qui vient en application de l'instruction interministérielle numéro 6 du 1er décembre 2012 relative au développement de l'offre de foncier public dans les wilayas du Sud et à la promotion de lotissements destinés à l'habitat rural, vise, outre à résorber l'important déficit en logement accumulé durant des années, à donner aux citoyens le moyen d'accéder à un lot de terrain à bâtir viabilisé.

Ces 30 000 lots, était distribués entre les communes de la wilaya de Ghardaïa comme suit:

Daïra	Commune	Quotas	Nombre de sites
Ghardaïa	Ghardaïa	9 000	7
Bounoura	Bounoura	2 300	4
	El Atteuf	1 500	2
Daïa Ben Dahoua	Daïa Ben Dahoua	1 100	5
Berriane	Berriane	1 900	6
Guerrara	Guerrara	3 200	11
Zelfana	Zelfana	1 865	4

¹ Selon un ex P/APC

Mansoura	Mansoura	525	6
	Hassi Fhal	1 202	5
Metlili	Metlili	3 000	6
	Sebseb	508	4
El Menia	El Menia	2 450	5
	Hassi El Gara	1 450	3
Total programme		30 000	68

Tableau.6.Répartition des lots entre les communes de la wilaya de
Ghardaïa
source : DUC

Ce programme a induit de nouveaux plans d'aménagement dont l'étude était confiée à plusieurs bureaux d'études étatiques et privés.

Puisque notre étude se focalise sur le territoire de la vallée du Mzab, où les deux communautés coexistent et où les conflits se sont manifestés le plus, nous nous focalisons pour ce qui suit surtout sur la commune de Ghardaïa, puis Bounoura et El Atteuf, nous écarterons la commune de Daya car elle est occupée majoritairement par une sous communauté Malikite ; les Mdabih.

Les sites choisis pour implanter ce programme se situent dans les pôles de croissance prévus par le PDAU, donc il s'agit de Oued Nechou (Ghardaïa), Hamrayate (El Atteuf), Noumérate (Bounoura et El Atteuf).

Le moment où ce programme est attribué, les communes ont informé la population de la possibilité de faire une demande au niveau de l'APC pour les gens qui veulent bénéficier de ce programme. Environ 14 000 et 10 000 demandes étaient soumises respectivement à la commune de Ghardaïa et de Bounoura. Quand la répartition des quotas entre les communes était faite, chaque commune devait trier les dossiers des demandeurs, de 14 000 à 9 000 pour Ghardaïa et de 10 000 à 2 300 pour Bounoura, alors comment faire ?

D'abord, il est important de noter que ce programme concerne à la fois les communes rurales et urbaines sans distinction.

Il est implanté, pour le cas de Ghardaïa et Bounoura, dans ce qui est considéré comme zones urbaines, mais, il s'appuie sur les modalités d'accès au logement rural qui sont

fixées par l'arrêté du 19 juin 2013, ainsi que le décret exécutif n° 13-325 fixant les niveaux de l'aide frontale et les modalités de son octroi.

Étant donné qu'en réalité il ne s'agit pas d'un logement rural, les conditions d'accès à ce type de logement ne peuvent être appliquées. Ainsi, la seule condition à remplir pour postuler à ce programme était de ne pas avoir eu une aide de l'État destinée au logement. La vérification se fait à travers le fichier national des aides CNL.

L'un des interviewés de l'APC de Ghardaïa nous a rapporté que l'absence de toute réglementation correspondante, qui fixe les conditions que doit remplir les intéressés à ce programme, a entraîné des désordres et a suscité des ruses de la part de la population et des responsables (manipulation des documents de l'état civile, il y a pas une limite d'âge, fichier national n'est pas mis à jour, la corruption de certains responsables... etc.).

Cette situation d'imprécision et les fraudes, incitées par les intérêts économiques, ont compliqué d'avantage la procédure. Toutefois, les membres de l'APC ont initié quelques conditions pour arriver à trier les postulants.

Le cas de Ghardaïa.

Pour la commune de Ghardaïa, les 9000 lots, situé à Oued Nechou et étudié par plusieurs bureaux d'études étatiques et privés, étaient divisés en trois ; une première tranche de 3 600, une deuxième de 4 000 et une dernière de 1 400 lots. Chaque quota était répartie entre tous les quartiers de la commune de Ghardaïa par le P/APC, les vice-présidents et leurs délégués; où un nombre de lots est attribué à chaque quartier selon sa population. Donc, il a fallu établir trois listes de bénéficiaires selon chaque quota.

Selon nos interlocuteurs, un membre de l'APW et un responsable à la DUC, la communauté mozabite, à travers ses représentants, a émis des réserves au début par rapport à ce programme, car les mozabites ont voulu des lotissements séparés de ceux des arabes, mais le wali a refusé toute forme de séparation entre les deux communautés. Après plusieurs tentatives, ils ont fini par participer à ce programme.

Pour établir la liste des acquéreurs, un premier tri était fait par le P/APC et les vice-présidents, pour éliminer quelques dossiers, dont les critères restent un point d'interrogation. Puis, un deuxième tri était fait au niveau de la DL (direction de logement) à travers le fichier national de la CNL, pour éliminer les postulants ayants

déjà bénéficié d'une aide de l'État. Ensuite, le dernier tri de la liste des acquéreurs s'est fait par les vice-présidents et les délégués ; où chacun prend en charge un quartier et choisi parmi les postulants (qui ont passé les deux étapes de sélection) les bénéficiaires.

Il faut préciser que le nombre des vice-présidents de la commune de Ghardaïa, est de cinq, deux appartenant à la communauté malikite et trois à la communauté ibadite. Chacun a pris en charge le quartier correspondant à son appartenance ethnique.

Nos interviewés nous ont indiqué que le dernier tri est fait généralement avec les représentants des associations pour faciliter la tâche, mais ça dépend de la volonté du vice-président ou du délégué si il veut les impliquer ou non.

Fin 2013, la première liste des bénéficiaires était affichée et après peu de temps, les conflits de décembre 2013 se sont déclenchés. La rumeur qu'une communauté a eue plus que l'autre en termes de lots a contribué à la complication de la situation déjà fragile.

En 2014-2015, une nouvelle liste était dressée et soumise à la wilaya pour son approbation. Avec l'escalade des violences, les autorités centrales ont incité les acteurs locaux à accélérer la distribution du programme.

Après l'affichage de la liste des bénéficiaires dans chaque quartier, il était temps de répartir les lots aux acquéreurs par un tirage au sort. En cette période, les violences avaient culminées et la proposition de séparation a resurgi, ce qui a accentué les tensions entre les représentants officiels des deux communautés, entre ceux qui favorisent la séparation et ceux qui voient dans la mixité la meilleure solution pour les générations futures.

Toutefois, devant l'ascension des actes de violence et d'antagonisme entre les deux communautés, le choix de séparation est devenu prédominant. Ainsi, sous la pression, le wali a accepté une certaine forme de séparation spatiale entre les deux communautés arabe et mozabite.

L'acquéreur ayant le numéro et la localisation du lot, il poursuit la démarche pour avoir une première tranche de l'aide frontale de 600 000 DA, après l'achèvement des gros œuvres il aura la deuxième tranche de 400 000 DA. Dans ce qui suit un schéma récapitulatif de la procédure depuis la remise du dossier jusqu'à l'acquisition de l'aide.

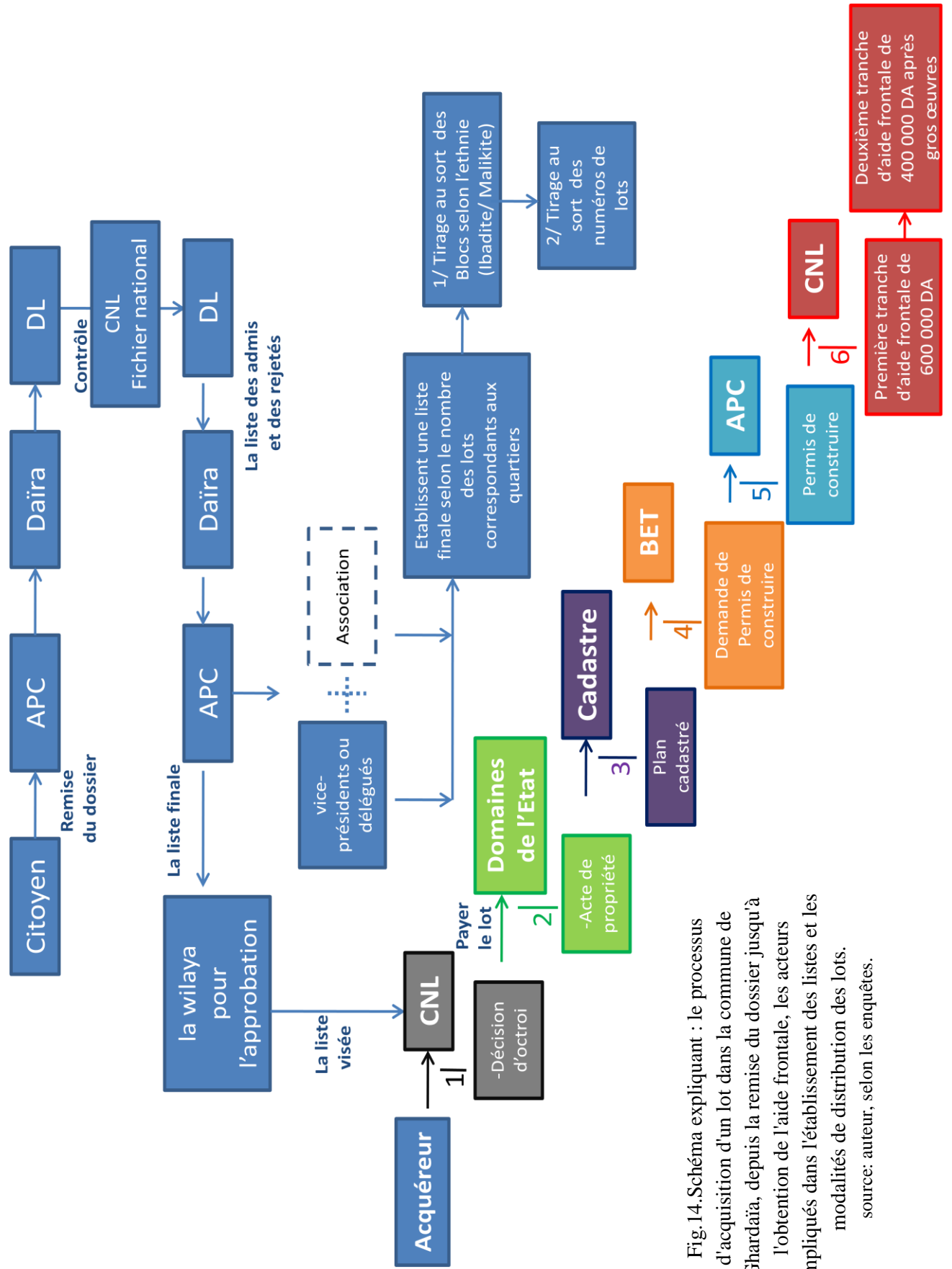


Fig.14. Schéma expliquant : le processus d'acquisition d'un lot dans la commune de Ghardaia, depuis la remise du dossier jusqu'à l'obtention de l'aide frontale, les acteurs impliqués dans l'établissement des listes et les modalités de distribution des lots.
source: auteur, selon les enquêtes.

La deuxième liste, celle de 4 000 lots, des bénéficiaires était établie en 2016, quant à la troisième, elle est en cours, mais, le quota était réparti moitié-moitié entre malikites et ibadites.

Le site d'Oued Nechou, dans lequel est implanté ce programme, est situé au nord, à 15Km de la ville de Ghardaïa. Il était proposé comme site adéquat à l'extension future pour la première fois dans les années 60 par Ravereau. Puis, il a fait l'objet de distribution de lotissements extensibles (agence foncière) et de logements sociaux (pris en charge par l'OPGI) en 1989. Ensuite, le PDAU de 1998 a régularisé les projets entamés dans ce site, qui était depuis qualifié de nouveau pôle urbain de croissance et il a fait par la suite l'objet d'autres projets pris en charge par l'agence foncière et l'OPGI. Le site est couvert aujourd'hui par cinq POS, dont trois sont en cours, et deux autres ont été lancés dans le cadre du programme des lotissements sociaux.

Le programme de 9 000 lots est réparti sur sept lotissements, dont le plus important est celui de 4 200 lots.

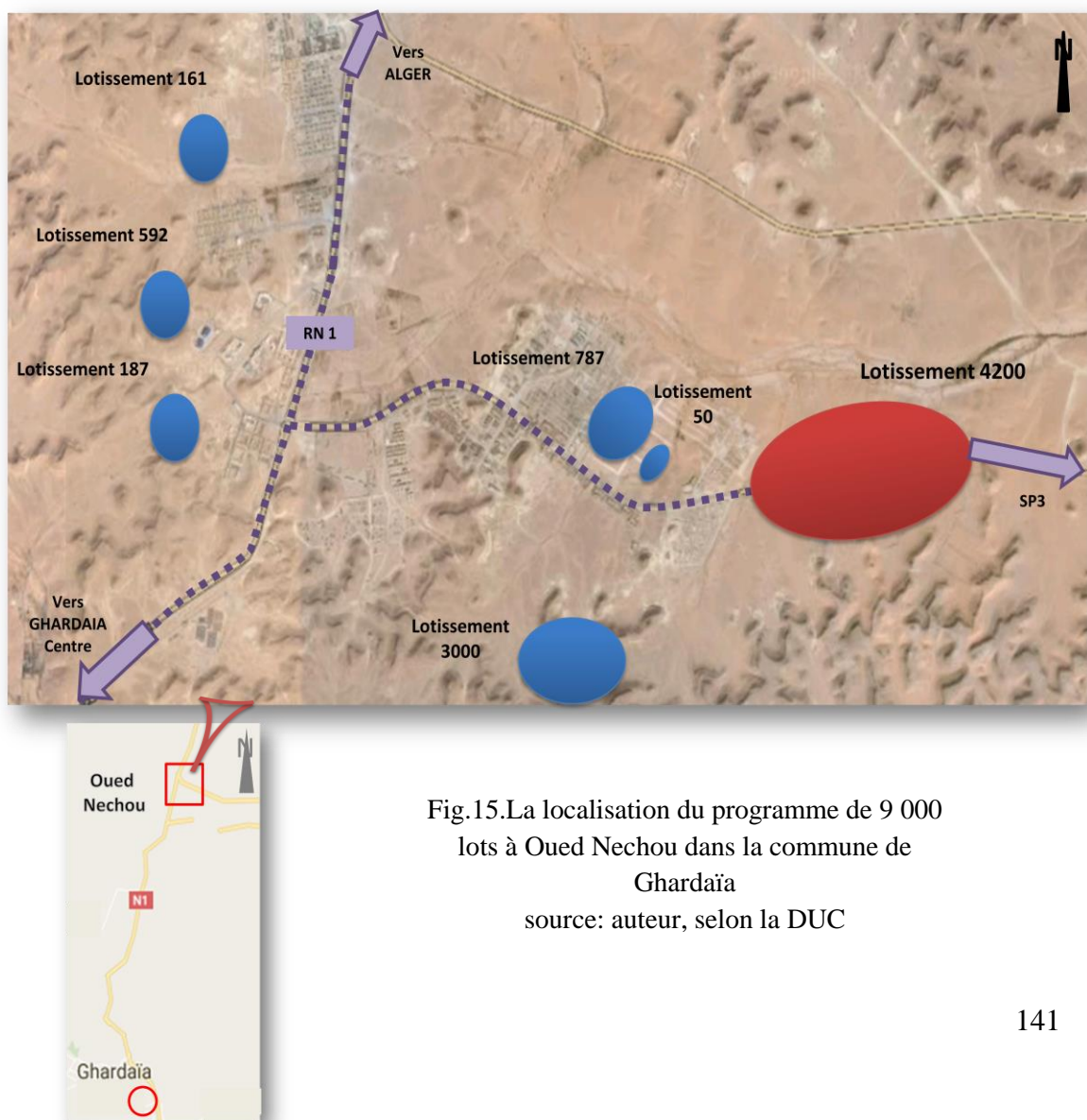


Fig.15.La localisation du programme de 9 000 lots à Oued Nechou dans la commune de Ghardaïa
source: auteur, selon la DUC

Ce lotissement est le premier à être distribué, il est divisé en 23 blocs dont le nombre des lots varie entre 282 et 118 lots. La répartition était fait d'abord entre les ibadites et les malikites par bloc, puis chaque communauté a fait un tirage au sort séparément.

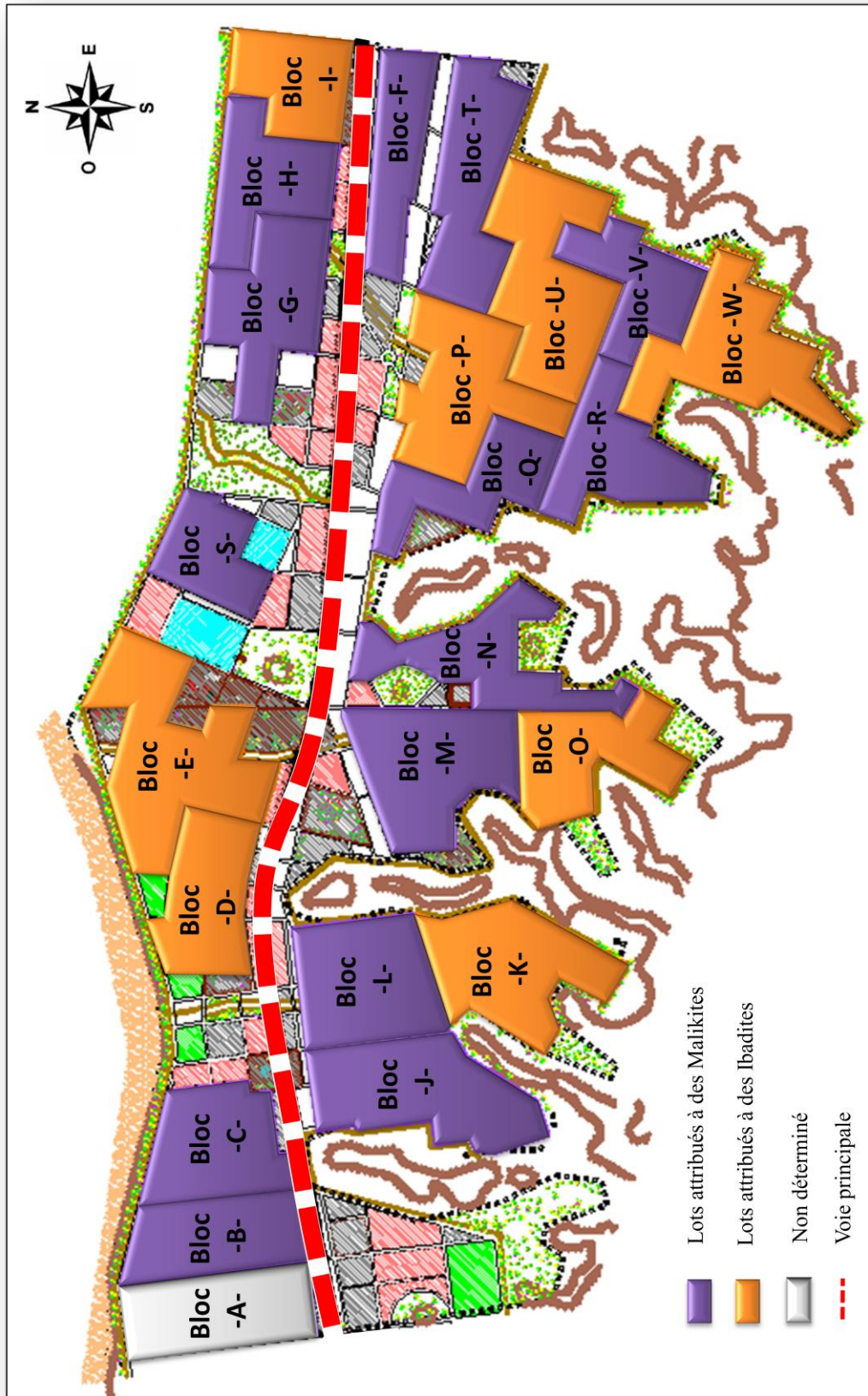


Fig.16.La distribution ethnique dans l'extension urbaine de Oued Nechou, cas du lotissement 4 200
source: auteur (Enquêtes) + DUC (carte)

Le cas de Bounoura et El Atteuf.

Le quota attribué à la commune de Bounoura, à majorité ibadite, est de 2 300 lots, alors que les demandes sont de 10 000. Le tri des dossiers était fait par le P/APC, les vice-présidents en collaboration avec les institutions traditionnelles, selon des critères initiés par l'APC afin de déterminer les prioritaires, ainsi la liste était établie selon les conditions suivantes: s'il s'agit d'une situation particulière (handicap ou autres), les mariés, le nombre des enfants et l'âge, selon les propos du P/APC de Bounoura.

Cependant, ces lots sont supposés être implantés à Noumérat (zone de science), ils ne sont pas encore distribués, (l'implantation de l'un des sites est entravée par la découverte de deux puits de pétrole alors il a fallu trouver un autre site) donc nous n'avons pas pu affirmer, comme le cas de Ghardaïa, s'il y aura une séparation entre les communautés ou non. Toutefois, en prenant en considération les précédentes extensions, la reproduction de la division est plus que probable.

La commune d'El Atteuf, a eu 1 500 lots, divisés entre les deux sites de Hamrayate, 1 000 lots, et Noumérat (zone de science), 500 lots. La distribution des lots est fait. Nous avons pu vérifier à travers nos enquêtes qu'il n'y avait pas de séparation entre les deux communautés lors du tirage au sort.

Mais, comme nous l'a affirmé l'un des interviewés à l'APC d'El Atteuf, étant donné la situation particulière du site de Hamrayate qui a une seule voie d'accès à travers un quartier ibadite, plusieurs acquéreurs malikites dans ce site, pour des raisons sécuritaires, ont choisi d'échanger leurs lots (au niveau de l'APC) avec des ibadites qui ont eu leurs lots à Noumérat. Ainsi, les lots de Hamrayate se présentent de plus en plus à majorité ibadite et les lots à Noumérat à majorité malikite.

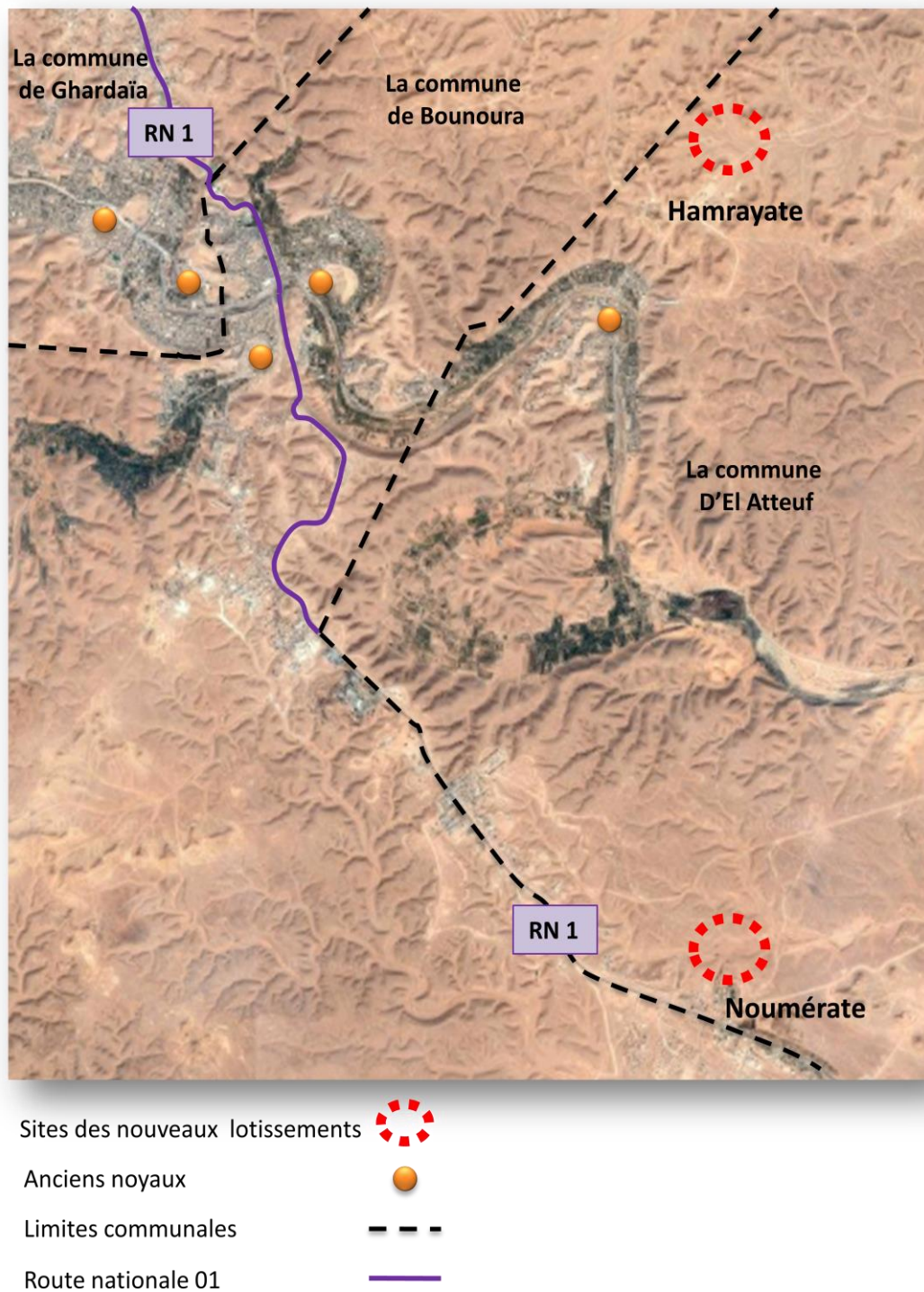


Fig.17.La localisation des nouveaux lotissements de la commune d'El Atteuf
 source: auteur, à partir de Google Earth

La "neutralité" affichée des documents officiels et des différents acteurs concernés par l'aménagement du territoire est contredite par les faits. Dans le cas de Ghardaïa, la liste unique sur laquelle sont inscrits tous les individus répondant aux critères du besoin, ne

fait pas mention de l'identité religieuse ou ethnique des acquéreurs. Mais, la prise en considération de l'appartenance lors de la distribution des lots, a fait de la liste unique une liste double. Les autorités ont accepté la séparation. Dans le cas d'El Atteuf, où il y avait une liste unique, les ménages et les individus ont préféré de résider avec leurs coreligionnaires pour des raisons sécuritaires.

Cette séparation n'est pas due à une politique délibérément ségrégative du gouvernement, mais c'est la préférence de l'entre soi, accentuée surtout par les violences qu'a attesté le territoire. C'est cette "neutralité" et la recherche de la paix sociale qui ont favorisé la reproduction des territoires ethniques.

Le secteur privé présente aussi cette volonté de l'entre-soi, les stratégies d'acquisition d'un logement sont déterminées par l'appartenance communautaire, c'est à travers l'observation permanente du territoire que nous pouvons avancer ce constat.

La production des formes urbaines en réponse aux nécessités de l'entre soi et de la distinction sociale, accroît la fragmentation de l'espace urbain et la persistance des frontières.

Or, comme l'a affirmé Georg Simmel , les frontières ne sont pas des faits spatiaux avec des conséquences sociologiques, mais d'avantages des faits sociologiques qui prennent des formes spatiales, car les frontières sont avant tout et à la fois des constructions sociales¹.

Les constructions sociales entre les deux communautés persistent puisque, elles sont aussi le résultat de l'incompréhension de l'autre, alimentée par la méconnaissance et les préjugés. Et les clivages sont accentués par les enjeux que revête le territoire.

4. Les enjeux liés au territoire.

L'espace urbain est appréhendé par l'État seulement dans son sens matériel en tant qu'espace neutre, et non pas en tant que territoire, car ce dernier revête, dans son sens complet, les idées de différence, d'ethnie et d'identité. Ainsi, l'espace urbain, à travers sa gestion et ses modes d'urbanisation uniformisateurs, constitue pour l'État un moyen de

¹ ARBARET-SCHULZ Christiane., La Question du continu et du discontinu au contact de la dimension technique des sociétés, Colloque « Continu et discontinu dans l'espace géographique », université de Tours, MSH, 13-14 novembre 2002. cité dans BIGO Didier, BOCCO Riccardo, PIERMAY Jean-Luc, « Logiques de marquage : murs et disputes frontalières », Cultures & Conflits, n° 73, 2009.

fusion de tous les groupes ethniques, afin d'évacuer toute possibilité d'affirmation identitaire, dont la composante spatiale est primordiale, et qui est susceptible de menacer l'unité de la nation.

Cependant, le constat établi en étudiant le cas de Ghardaïa prouve que le territoire est au centre des tensions, car il revête pour les communautés locales plusieurs enjeux ; économiques, politiques, symboliques, historiques et identitaires, qui engendrent des tensions entre les deux communautés Ibadite et Malikite.

La croissance démographique de la communauté malikite, générée par l'installation des nomades et l'afflux des populations de différentes régions du pays à la recherche du travail, durant les années 70 et 80, était perçue par la communauté mozabite comme une menace, une invasion, car la croissance rapide de la communauté malikite signifie un déséquilibre démographique, donc politique et risque de rendre les mozabites minoritaires et gouverné par des arabes. Ceci explique les stratégies déployées par les communautés pour accéder au pouvoir et aux enjeux multiples qu'il engendre.

La compétition pour l'accès à la propriété foncière est animée par des intérêts économiques, où les parcelles deviennent des réserves financières, mais aussi des enjeux symboliques. Pour les mozabites, qui voient dans la multiplication des quartiers arabes une remise en cause de l'histoire de la communauté et de son avenir, la propriété foncière est liée aux enjeux de mémoire, d'histoire et de survie. Pour une partie de la communauté arabe, jadis exclus de l'espace de la cité et sa gestion, la propriété foncière est le moyen de s'affirmer en tant qu'autochtone.

L'antériorité suscite des tensions entre les deux communautés, elle est au cœur des conflits. A travers la toponymie des lieux et les différentes histoires de fondation, chaque groupe s'attache à construire sa propre lecture du passé. Le nom d'un lieu fait appel à la mémoire historique, les arabes tiennent à l'appellation et la signification arabe des noms des lieux, et les mozabites tiennent aux noms berbères. Deux exemples que nous pouvons aborder sont: le cas du nom de Ghardaïa, les premiers revendiquent la signification arabe de Ghâr-dâya "grotte de daya", quant aux seconds, ils retiennent l'appellation berbère Tagherdayt. La même situation se présente pour le nom de Mélika, les uns retiennent l'origine arabe du nom Malika, prénom d'une femme ayant habité la région, et les autres revendiquent le nom de At M'Lichet. Ces revendications suscitent des lectures différentes de l'histoire de la fondation des lieux et mettent l'accent sur

l'enjeu de l'antériorité, où chaque communauté proclame être la plus ancienne et la première à occuper le territoire. Ces lectures de l'histoire sont des tentatives d'appropriation de la mémoire des lieux que pourrait leur accorder, à présent, une légitimité de la propriété du territoire.

Cependant, la communauté ibadite trouve dans le patrimoine architectural des ksour, un appui matériel de l'appropriation identitaire de l'espace pour affirmer leur antériorité et réfuter toute prétention à l'ancienneté des autres. La patrimonialisation de l'héritage architectural a donné un support à cette appropriation et une visibilité sociale au groupe concerné. Cela, a créé un sentiment de frustration chez la communauté arabe inégalement armée afin de légitimer sa position.

Cette situation peut être expliquée par les territorialités différentes des ancêtres des deux groupes ; nomades et sédentaires : les nomades relevaient auparavant d'une réalité beaucoup plus mouvante, leur territoire est ouvert, puisque leur territorialité s'exprime par un attachement à certains points forts fixes et des itinéraires reconnus qui déterminent des "*territoires d'errance*"¹, selon l'expression de Bonnemaïson J. Quant aux sédentaires, ils ont une conception différente du territoire que relève beaucoup plus de la fixation, ainsi, leur appropriation de l'espace se traduit par un marquage matériel (architectural) et symbolique de l'espace.

Toutefois, l'ordre de l'État-nation a transformé le territoire des nomades en donnée fixe et immuable. Ainsi, ils trouvaient dans la propriété foncière un moyen pour marquer le lieu afin de pérenniser et légitimer leur appropriation de l'espace, consolidant par ça leur statut. Ceci explique la compétition des deux communautés pour l'appropriation foncière.

Ces enjeux symboliques engendrent des tensions qui pourraient se transformer en violences entre les deux communautés Ibadite et Malikite. Parmi plusieurs situations on peut citer les conflits éclatés à Guerrara en 1988, à la suite d'un désaccord sur la désignation d'un lycée, auquel les mozabites ont voulu donner le nom du cheikh Bayoud, et les arabes voyaient en cela une symbolique qui les agresse et les exclue de l'espace de la ville².

¹ BONNEMAISON Joël, voyage autour du territoire, op.cit.

² BENYUCEF Brahim. Le M'zab : parcours millénaire. op.cit p.226.

L'exclusion, le discours négatif et la disqualification de l'autre, génèrent des stéréotypes et accentuent l'incompréhension de l'autre. Cette situation est créatrice d'hostilité instinctive, de tensions et entretient une dualité ethnique spatiale reproductible, où chaque communauté délimite un extérieur perçu comme menaçant, et un intérieur connoté comme rassurant.

La séparation est résidentielle, mais elle est aussi et surtout mentale. Elle est perceptible au sein des écoles plus au moins mixte, il y a une tendance au regroupement ethnique entre les élèves qui reprennent les frontières mentales alimentées par les clichés et les préjugés. Lors des derniers conflits, les écoles mixtes sont devenues des scènes de violences et les élèves étaient discriminés sur la base de leurs appartenances, par conséquent, plusieurs ont opté pour un transfert vers des écoles homogènes. Cette situation est valable aussi pour les lieux de détente et de loisirs.

Ces attitudes que relèvent de l'exclusion ne peuvent permettre l'épanouissement de la société, elles se traduisent par des actions destructives soutenant un réseau complexe de crises et de conflits.

Conclusion.

Le séparatisme spatial, entre les deux communautés arabe et mozabite, est une traduction concrète d'un état de tensions qui trouvent ses ingrédients dans les facteurs psychologiques, historiques, socio-économiques et identitaire. Mais, ce séparatisme est un choix pour certains, et non pour les autres, c'est-à-dire, même si c'est une **agrégation** préférable et voulu pour la préservation d'une communauté et son identité, c'est une **ségrégation** et une exclusion pour les autres.

La soit disant "neutralité" et "égalité" dans la distribution des ressources foncières, n'a fait qu'accentué le séparatisme et les frontières ethniques, qui sont, d'ailleurs, aussi le résultat de l'incompréhension de l'autre, alimentée par la méconnaissance et les préjugés.

Lors de nos enquêtes, nous avons remarqué que le flou enrobe le projet de distribution des lots, nos enquêtés étaient gênés quand nous abordons la question d'ethnicité. Les pousser à nous communiquer ce que nous avons transmis a exigé plusieurs tentatives pour accéder à ces informations, sur lesquelles ils ont insisté de ne pas les mettre dans ce travail vu la sensibilité du sujet.

CHAPITRE 4:

GHARDAÏA : UN TERRITOIRE AU CŒUR DES CONFLITS.

Introduction.

Le dernier cycle d'affrontements dans le territoire de Ghardaïa était fortement médiatisé, où plusieurs analyses et explications de ses causes et ses origines ont été abordés. A travers la presse nous essayons dans ce qui suit de récapituler la chronologie des derniers évènements et leurs interprétations les plus saillantes d'un côté, et de revoir l'intervention du gouvernement dans le territoire et la politique menée afin d'éradiquer la violence et contrôler la situation d'un autre côté.

1. Une relecture des conflits de 2013 à 2015.

1.1. Un cycle de violence non contrôlable.

Tout d'abord, il faut clarifier une erreur reprise plusieurs fois, il ne s'agit pas de conflit entre Mozabite et Chaanba, comme on a dit auparavant, les Chaanba n'est qu'un groupe ethnique parmi d'autres groupes adeptes du rite malikite, et cette tribu constitue une sous communauté dans la communauté dite Arabe, il sera pertinent de parler d'un conflit entre des Ibadites et des Malikites, mais ce n'est pas un conflit religieux, les enjeux sont loin d'être théologique, autrement, on peut dire que c'est un conflit entre Arabes et Mozabites.

Pour cerner le cycle de violence de 2013 / 2015, il faut revenir au 22 novembre 2013 quand les premières affrontements entre les communautés Arabe et Mozabite ont déclenché à Guerrara (située à 130 Km au nord-est de la commune de Ghardaïa), après un match de football entre deux équipes locales, une composée d'arabes et l'autre de mozabites, les échauffourées entre supporters ont duré deux jours causant la mort d'une personne, des dizaines de blessés et d'importants dégâts aux biens publics et privés, la situation n'était contrôlée qu'après l'intervention des forces antiémeutes.

En Décembre 2013, à Hai El Moudjahidine, connu localement par *zgap lihoud* situé au centre de la ville de Ghardaïa, l'étincelle du conflit s'est déclenchée. Plusieurs versions de la part des deux communautés sur l'origine des affrontements étaient

avancer, mais la plus répandue, en ce temps là, était qu'une liste d'attribution des lots affichée quelque jours avant les évènements est à l'origine des violences, où les non bénéficiaires ont brûlé et saccagé des maisons et des magasins. Le conflit s'étend et la flamme est passée à d'autres quartiers dans la vallée, où les interfaces entre les deux communautés étaient la scène des affrontements, la police quadrille la ville et son arsenal est répandu sur toute la vallée pour surveiller les foyers de tension qui s'envenime.

Le gouvernement garde le silence, la situation s'est aggravée, un mort et 200 blessés, le ministre de la communication A. Messahel annonce qu'il y a une initiative, de la part du premier ministre, qui garantira une paix définitive dans la région¹.

A. Sellal, le premier ministre, convoque deux délégations représentant les deux communautés ; arabe et mozabite, pour éteindre la flamme et trouver une solution, il écarte l'idée d'un conflit intercommunautaire et présume qu'il s'agit de querelles entre jeunes, après plusieurs réunions avec les délégués, il a décidé de : créer un conseil des sages mixte qui sera un espace d'arbitrage et de conciliation entre les deux communautés, d'indemniser par le biais du ministère de la solidarité les citoyens dont les maisons et les locaux commerciaux ont été saccagés et brûlés par les actes de violence, ainsi que la distribution équilibrée de 30 000 lots répartis sur les 13 communes de la wilaya destinés à l'auto-construction, en outre l'ouverture d'une enquête approfondie pour mettre la lumière sur le conflit².

Suite à cette initiative, le premier ministre rend une visite formelle à la région où il a rencontré les deux communautés pour les rappeler aux valeurs de fraternité et de l'identité nationale qui les unis. Cependant, ces initiatives n'ont pas rassuré la population et le sentiment de l'insécurité prévaut dans les quartiers de l'agglomération, la ville et ses différents secteurs sont paralysés, la tension reste toujours vive, juste après la visite les affrontements se sont intensifiées et devenus plus violents.

L'intervention du gouvernement par la suite était à travers le ministre de l'intérieur, Belaiz, le général Bousteila et le directeur général de la sûreté nationale (DGSN) A.

¹ Journal El Watan, " Alors que le conflit intercommunautaire perdure à Ghardaïa : Réaction tardive du gouvernement" le 29 décembre 2013.

² Journal El Watan , "Abécédaire du M'zab effervescent Ghardaïa les mots clés du conflit", le 05 Janvier 2014.

Hamel qui annoncent la mise en place d'un centre opérationnel de sécurité, cogéré par la gendarmerie et la sûreté nationales, afin de renforcer la sécurité et mettre fin aux violences, cette action était accompagnée par un afflux massif des forces antiémeutes et des gendarmes de toutes les wilayas, qui étaient répartis dans les quartiers et les zones sensibles.

Un mois après, la situation se dégrade entre les deux communautés et les agressions étaient parfois même contre les forces de sécurité, entraînant des centaines de blessés et trois morts dans le quartier Hadj Messoud. En Avril 2014, les tensions se prolongent à Berriane (située à 45Km au Nord de la ville de Ghardaïa) , un mort de plus et des dégâts matériels. Les affrontements continuent à terroriser la population, la ville est devenue un champ de bataille pendant plusieurs mois causant des dizaines de blessés de la société civile et des forces antiémeutes.

En Octobre 2014, deux personnes mortes à Berriane, et les forces antiémeutes, dépassées et accusées de parti-pris, se manifestent pour l'amélioration de leurs conditions devenues lamentables avec l'accroissement des violences et la dérive de la situation à Guerrara, Berriane et dans la vallée, malgré les arrestations entreprises et les actions ainsi que l'intervention du ministre de l'intérieur comme médiateur maintes fois. De ce fait, le gouvernement a dessaisi le ministère de l'intérieur du dossier, confié au ministère de la défense, précisément au chef d'état major de la 4ème région militaire, qui a mis en action un nouveau déploiement de policiers, de gendarmes et de soldats¹.

Sous le contrôle de l'armée, la ville de Ghardaïa porte les stigmates de la violence, son économie locale était fortement affectée, les deux communautés se replient dans leurs quartiers, en évitant les zones de contact et les territoires des autres, les pratiques de l'espace ont changé, les espaces autrefois mixtes, tel que la place du marché de Ghardaïa est fréquentée que par les Mozabites, les locaux commerciaux des Arabes étaient brûlés, ce qui les a poussé à s'installer dans la rue du 1er Novembre d'une façon informelle, quant aux Mozabites ayant des locaux commerciaux installés dans des quartiers Arabes, et qui étaient incendiés, plusieurs ont choisi de s'installer dans d'autres lieux à dominante Mozabite. La population, non rassurée, reprend ses activités peu à peu dans une ambiance dominée par l'insécurité.

¹ Journal El Watan, "Situation sécuritaire à Ghardaïa : L'armée prend le relais", le 19 octobre 2014.

Cependant, des dizaines de familles ont fui leurs maisons et se sont dirigées vers des écoles transformées en centres d'accueils, et d'autres ont échangé ou vendu leurs maisons avec des membres de l'autre communauté pour s'installer dans des quartiers de leur communauté, ce qui renforce l'homogénéisation des quartiers et la séparation entre les deux communautés.

Après quelques semaines de calme précaire, ponctué de temps en temps par des agressions dans quelques quartiers, la ville de Ghardaïa replonge dans la violence en Mai 2015 jusqu'à Juillet 2015, les affrontements pendant cette période étaient plus intenses et sanglants, plusieurs personnes blessées et mortes, l'agitation a commencé dans la vallée dans les mêmes quartiers cités auparavant. Puis, elle a rejoint la ville de Berriane et Guerrara, où des édifices étaient vandalisés, des locaux brûlés, des maisons incendiées et saccagées, des artères vitales bloquées et transformées en champs de batailles en utilisant différentes armes.

Le conflit échappe au contrôle des forces de sécurité et a connu un flamboiement sans précédent le 7 et 8 Juillet 2015, où est enregistré plus de 22 morts et des dizaines de blessés dans les trois lieux ; la vallée du Mzab, Guerrara et Berriane. Par conséquent, le président A. Bouteflika convoque pour une réunion d'urgence, qui regroupe le premier ministre A.Sellal, le vice ministre de la défense nationale et le général de corps d'armée A. Gaid Saleh, et A. Ouyahia le ministre d'État, directeur de cabinet à la présidence de la république, pour examiner la situation à Ghardaïa et trouver des solutions définitives.

2.1. Les actions menées pour endiguer le conflit.

L'intervention du gouvernement pour éradiquer les actes de violence dans la wilaya de Ghardaïa, s'est appuyée principalement sur deux piliers ; le renforcement sécuritaire, et le développement local de la région. Dès le commencement des violences en 2013, le gouvernement, à travers le premier ministre et le ministre de l'intérieur T. Belaïd ont essayé pendant leurs visites récurrentes d'élucider les événements en lançant plusieurs enquêtes, tout en cherchant à réconcilier les esprits par des rencontres multiples avec les représentants des deux communautés en mettant l'accent à chaque fois sur la fraternité, l'unité nationale et l'égalité des citoyens devant l'État.

L'échec des interventions des forces de sécurité à rétablir la paix a poussé le gouvernement à dégager un budget de 2.5 milliards de dinars afin de mettre en œuvre un plan dont le premier volet s'intéresse à la restauration de la sécurité en révisant la stratégie de déploiement des forces de sécurité sur le territoire¹. Quant au deuxième volet il s'agit ; d'un côté de compensations financières accordées aux victimes dont leurs biens étaient endommagés, et d'un autre côté la mise en œuvre d'un programme d'urgence pour le développement local et l'amélioration du cadre de vie des citoyens². Ce programme vise la création de nouvelles activités économiques afin d'assurer la croissance socio-économique de la région, en associant tous les acteurs locaux pour identifier les besoins et les attentes locales, afin de résoudre définitivement les multiples problèmes que connaît Ghardaïa en matière de développement, selon les propos du secrétaire général du ministère de l'intérieur³, qui a insisté sur l'implication de la population pour concrétiser ce plan, car selon lui " *la croissance du territoire et son développement socioéconomique ne peuvent se concevoir sans la participation de tous les citoyens, dans un climat de concertation, de cohésion sociale, de quiétude et de sérénité* "⁴, puisqu'il estime que l'amélioration du cadre de vie des citoyens restreint les tensions entre les communautés. Après la visite du SG du ministère de l'intérieur, des premières mesures visant à effacer définitivement les stigmates des évènements étaient lancées, il s'agit principalement de peindre les façades incendiées et les écritures insultantes sur les murs.

Sur le plan sécuritaire, de nouvelles brigades de gendarmerie ont été créées, des dizaines de caméras de surveillance installées dans tous les points chauds, les rues et les boulevards, en plus d'un fort déploiement dans et entre les quartiers sensibles des forces de sécurité, qui, d'ailleurs, sont présents jusqu'à l'écriture de ces lignes.

Ces mesures étaient renforcées d'une part, par le contrôle des artères principales de la wilaya et la perquisition de trafiquants de stupéfiants ainsi que l'inspection de lieux suspects exploités pour la fabrication et stockage des armes utilisées lors des affrontements, et d'une autre part, en entamant des séries d'arrestation des dizaines d'individus accusés soit pour leur implication dans les affrontements, ou pour

¹ Journal El Watan, "Le nouveau plan du gouvernement dévoilé", le 23 Juillet 2014.

² Idem

³ Idem

⁴ Idem

l'incitation à la violence par les discours haineux, et toute personne coupable ayant une relation à l'aggravation des échauffourées.

Cependant, ces actions gouvernementales s'inscrivent dans l'urgence du maintien de l'ordre, malgré que les violences ont été calmées, mais l'intervention se résume en un ensemble de réponses superficielles et ponctuelles pour calmer les esprits dans le court terme, ainsi, elle ne retranche pas le conflit, mais elle le met dans un état de latence, ce qui n'empêche pas sa résurgence par la moindre étincelle dans un futur proche.

Ces affrontements entre les deux communautés Arabe et Mozabite ne sont pas nouveaux, ils s'inscrivent dans un cycle qui subsiste depuis des décennies. De ce fait, ces conflits ne sont pas de simples altercations entre jeunes, comme les a qualifié le premier ministre A. Sellal. Ces rivalités dans le territoire de Ghardaïa ont plusieurs motifs accumulés au cours de son histoire, ils entretiennent des tensions attachées à divers enjeux liés principalement au territoire et à l'identité.

Les difficultés qu'enferment, les villes algériennes en générale en termes de fonctionnement et de gestion, et la ville de Ghardaïa en particulier liées à son environnement et ses spécificités locales, viennent s'ajouter aux sédiments des gênes, formant ainsi une problématique à plusieurs aspects, avec diverses dimensions. C'est pour ces raisons que les explications liées à ces conflits se ramifient.

1.3. Les interprétations du conflit.

Les évènements de Ghardaïa ont suscité plusieurs explications quant à leurs causes qui, malgré leur variation entre hypothèses simplificatrices et des analyses faites par des scientifiques, ont écarté l'hypothèse du conflit religieux.

Parmi les causes avancées et réitérées étaient ; l'hypothèse de "la main étrangère" qui vise la déstabilisation du pays par l'ébranlement des différences ethniques pour éveillé un printemps arabe ; d'autres condamnent les trafiquants de la drogue et des bandes de voyous ; certains blâment le mouvement séparatiste (mouvement pour l'autonomie du Mزاب) dirigé par Kamel Eddine Fekhar¹ ; d'autres expliquent que la

¹ C'est l'ex-président de la Ligue pour la défense des droits de l'homme à Ghardaïa, un homme Mozabite extrémiste connu pour ses discours haineux à l'encontre de la communauté Arabe. Il a sollicité, lors des conflits, une intervention étrangère auprès des Nations Unies pour ce qu'il qualifie "un nettoyage ethnique" infligé à la communauté Mozabite.

qualité de vie dégradée, le chômage, la congestion de la vallée et la gestion anarchique du foncier sont les facteurs de ces violences et qu'un développement économique local sera en mesure de mettre fin à ces conflits.

Quant aux scientifiques, les sociologues affirment que les dérèglements sociologiques, urbanistiques et culturels successifs qu'a connus le territoire de Ghardaïa expliquent les affrontements cycliques.

Dans un article, le professeur Brahim Benyoucef a mis l'accent sur les enjeux fonciers et symboliques, la compétition pour l'accès à la ville et au pouvoir comme les véritables enjeux à l'origine des affrontements, selon son analyse, l'accès à la ville, l'accès à la mémoire de la ville et l'accès au pouvoir de la ville font de cette dernière un champ de tensions et d'affrontement social, en plus des frustrations engendrées par l'exclusion, l'ignorance et la pauvreté, qui favorise la fragilisation de la société qui succombe facilement au piège de l'instrumentalisation, de la manipulation et sombre vite sous le coup de la dogmatisation des conflits ethniques.

Ainsi, il indique cinq facteurs aggravants qui alimente la violence et les tensions ; la mauvaise gouvernance, le taux de chômage et les jeunes en désarroi, l'accroissement des milieux mafieux, l'idiologie meurtrière que sous tend les discours haineux et le système éducatif en crise¹.

2. La géographie des affrontements.

La stabilité relative de la structure ethnique des quartiers a pour conséquence une certaine permanence des lieux d'affrontements. Les frontières entre les quartiers occupés d'un côté par la communauté Mozabite et de l'autre par la communauté Arabe sont devenues les scènes d'affrontements.

Les affrontements jouent le rôle d'un marqueur territorial entre les communautés ; dans les zones mixtes, ils entraînent le départ des populations vers des quartiers plus homogènes, ce qui accentue la séparation des deux communautés dans l'espace urbain, et par conséquent ils renforcent les frontières ethniques.

L'intérieur du quartier est moins exposé aux violences ; donc relativement protégé, quant aux zones de frottement entre les deux communautés se transforment en zones

¹ Journal le Quotidien d'Algérie " Le Mzab en deuil: manifeste pour la paix", le 26 Décembre 2013.

chaudes et dangereuses puisqu'elles deviennent les lieux principales des violences. Même au sein des établissements scolaires fréquentés par les enfants des deux communautés les affrontements ont pris lieu.

Les frontières les plus sensibles étaient ; entre le quartier de Theniet El Makhzen, occupé principalement par la communauté Arabe, qui est à côté à la fois de Béni Isguen, Oudjoujen et de Mélika, occupés par la communauté Mozabite ; entre le quartier Hadj Messoud, essentiellement habité par des Arabes, et les quartiers Mozabites Ahbes Ouchour et ceux de Mélika ; entre les quartiers de Chaabet El Nichane, Ain Lebou, à dominante Arabe, et le quartier Baba Saad ; entre le quartier Sidi Abbaz et les quartiers Baba Azzoun, Zouil, Infoussen et le Ksar de Bounoura ; entre le quartier Touzouz à majorité Mozabite et Daïa Ben Dahwa, occupé principalement par les Mdabih (qui sont catégorisés dans la communauté arabe). Les rues, les ruelles, les cimetières, qui séparent dans la majorité des cas les deux communautés et même le cours de l'oued, étaient les scènes des affrontements.

Les trois communes traversées par la vallée, se sont embrasées : Bounoura, Ghardaïa et Daïa Ben Dahwa, des magasins, des maisons, des biens publics et privés étaient pillés et brûlés, un patrimoine détruit et incendié.

Dans ce qui suit une carte sur laquelle nous avons indiqué les quartiers selon le critère ethnique (les ksour sont occupés par la communauté mozabite), ainsi que les lieux des affrontements dans la vallée du Mzab, qui ont duré de 2013 à 2015. Ils correspondent, dans leur majorité, aux frontières entre les deux communautés. Cette carte est le résultat de l'observation permanente du territoire, en plus du croisement des enquêtes et la presse.

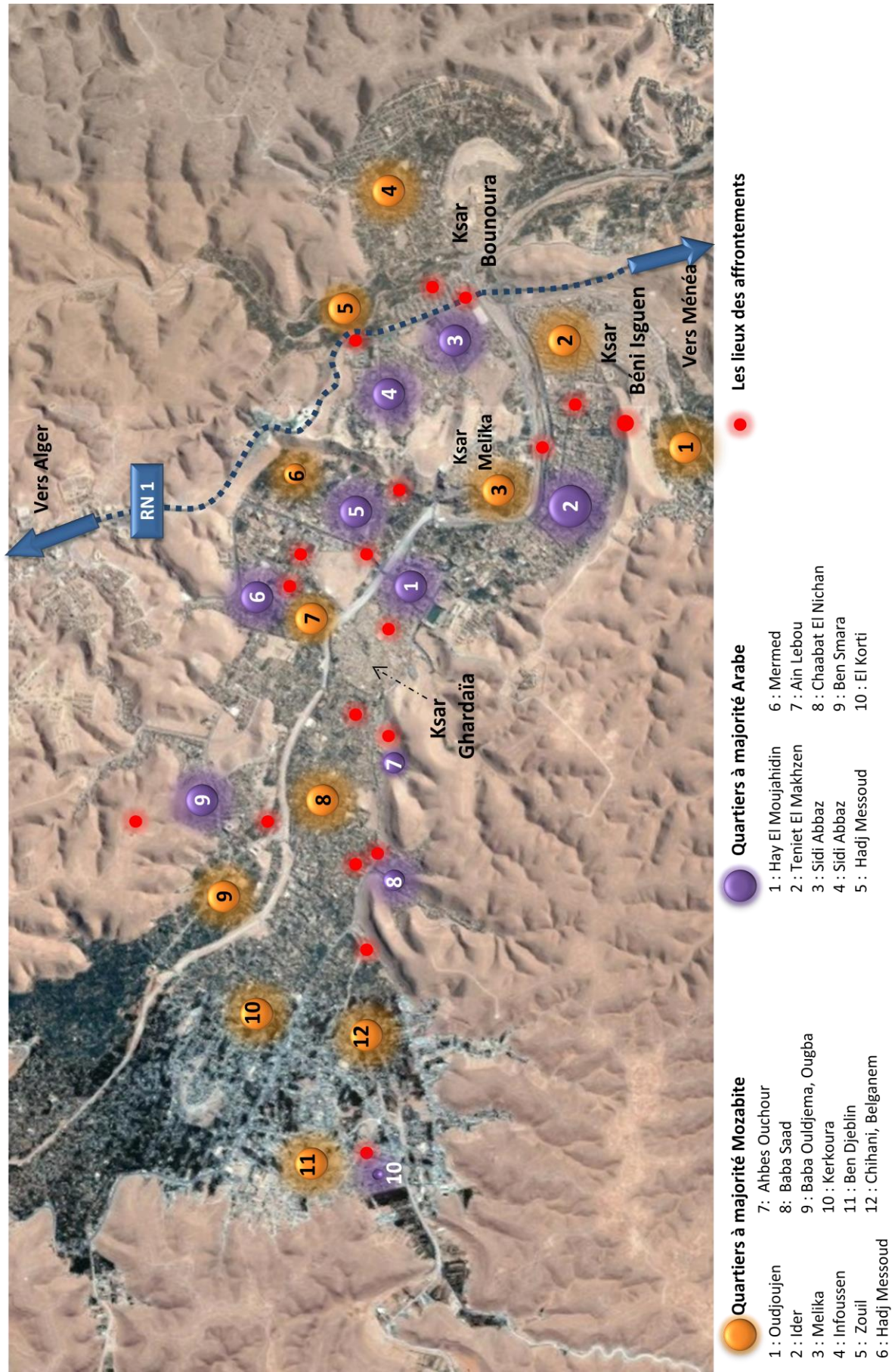


Fig.18. Les lieux des affrontements de 2013 à 2015 dans la vallée et les quartiers Arabe et Mozabite dans la ville de Ghardaïa
Source : auteur, à partir de Google Earth

Conclusion.

La gestion des conflits à Ghardaïa se fait généralement selon deux méthodes : la méthode traditionnelle ; elle fait référence à la mobilisation des ressources religieuses, des leaders communautaires (*El Aayan*), les imams dans les mosquées en essayant d'éveiller et de rappeler les valeurs éthiques. La deuxième méthode est : la méthode étatique ; il s'agit de la mobilisation des forces de sécurité, le recours à l'administration locale et aux structures de la justice.

Ces deux méthodes souvent apaisent les conflits entre les deux communautés, mais temporairement, elles ne résolvent pas le conflit sur le long terme, ce qui fait qu'après une certaine période, les tensions peuvent se déclencher sous le simple prétexte. Cette situation trouve son explication dans l'ignorance volontaire de l'État des vrais enjeux qui alimentent les tensions entre les deux communautés. Ainsi, une gestion alternative des conflits s'avère nécessaire pour arriver à une réelle réconciliation des visions ethniques divergentes.

La gestion alternative doit se baser sur des démarches innovantes qui s'articulent autour des réalités des communautés en conflit. Des démarches telles que le diagnostic partagé, la négociation, le dialogue intercommunautaire, la participation, la coopération, dans le cadre d'un projet de cohésion social.

Conclusion de la deuxième partie.

Jadis caractérisées par un certain équilibre, les relations interethniques entre les deux groupes "arabe" et "mozabite" ont connu des bouleversements notamment après l'installation du système État-nation. Guidé par le nationalisme et le volontarisme politique, le nouvel État Algérien a mené un projet intégratif qui vise la modernisation du pays, au détriment des particularités locales, mais le projet a échoué et ces dernières sont devenues un facteur de revendications sociales et culturelles à l'échelle nationale.

Au niveau local, le rapport dominant-dominé, majoritaire-minoritaire, a changé de plus en plus après l'avènement de l'État-nation, et a donné lieu à des enjeux identitaires, de territoire et de pouvoir.

Le séparatisme spatial entre les deux communautés, qui caractérise le territoire de Ghardaïa, est une traduction concrète des tensions et exprime une distance sociale, qui semble de plus en plus accentuée, par les iniquités dans l'accès aux ressources foncières et au pouvoir, par la mauvaise gouvernance, le communautarisme, la corruption, dont le projet des lotissements est un exemple révélateur.

L'approche ponctuelle, sectorielle et superficielle par laquelle l'État est intervenu pour apaiser les affrontements est inefficace sur le long terme. Les vrais enjeux et les intérêts sociaux, économiques, identitaires et de pouvoir, qui alimentent les tensions, sont mis en marge. Cette attitude entrave les violences et peut assurer une paix sociale sur le court terme mais sans résoudre le conflit.

PARTIE 3:

**POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE. UNE DEMARCHE
DE PROJET URBAIN.**

Introduction de la troisième partie.

Les défis de la vie en société, dans des contextes de diversité culturelle et de pluralisme, constituent des enjeux importants pour la cohésion sociale. La protection d'un climat social et culturel respectant les différences est une responsabilité individuelle et collective au cœur de la vie démocratique. Au-delà de nos différences, l'exigence du vivre-ensemble nous réunit toutes et tous dans un devoir commun d'inclusion.

La notion de " vivre ensemble " est un concept qui n'a pas une définition précise. De nombreux auteurs appréhendent le terme comme un " objectif " de consolidation des liens sociaux, de résilience en termes de capacité des groupes humains qui ont affronté un conflit et qui s'inscrivent dans des processus de rétablissement du tissu social.

La ville de Belfast est parmi les villes déchirées par des conflits intercommunautaires. Cependant, depuis nombre d'années, des changements adoptés par les pouvoirs publics ont favorisé l'instauration de la paix et un certain vivre ensemble entre les groupes antagonistes. Prise comme un exemple dans la présente partie, l'expérience de Belfast, les initiatives et les stratégies des pouvoirs publics de l'Irlande du Nord peuvent être instructives pour notre cas d'études.

A partir des constats établis dans la deuxième partie et en tenant compte d'autres facteurs exacerbant les tensions entre les communautés locales à Ghardaïa, nous essayerons d'esquisser quelques axes de réflexion, qui, dans le cadre d'un projet urbain, pourraient conduire vers un mieux vivre ensemble.

Cependant, il est important de noter que la notion de "vivre ensemble", dans ce travail, ne renvoie pas à une image idyllique, où les intérêts des uns et des autres s'accordent sans conflits. Mais, elle est utilisée dans le sens d'agir et de travailler ensemble, c'est faire société, produire collectivement. Aller vers un mieux vivre ensemble suggère la transition d'un mode d'action centré autour de l'État-nation, vers un mode d'action collective, construite avec l'ensemble des acteurs locaux concernés.

CHAPITRE 1:

L'EXPERIENCE DE BELFAST ; PROJET OU DIVISION?

Introduction.

Le choix de la ville de Belfast comme exemple tient aux similitudes qu'elle présente avec notre cas d'étude, entre autres ; elle s'inscrit dans un système administratif centralisé déconcentré, la ville est marquée par plusieurs conflits violents entre deux groupes ethniques chrétiens, à savoir les catholiques et les protestants, cette dualité confessionnelle est traduite par une dualité spatiale.

Le cas de Belfast est plus extrême que le notre, les conflits concernent une nation, les violences sont plus aiguës, mais, l'objectif est d'en sortir les politiques publiques adoptées pour instaurer la paix, et de mettre en lumière leurs limites.

1. Le conflit Nord Irlandais.

Les conflits et les divisions en Irlande du Nord sont essentiellement liés à la construction de l'État et de la citoyenneté. Ils résultent à l'origine de la colonisation des autochtones irlandais catholiques par les colons anglais et écossais protestants. En 1800, l'acte d'union de l'Irlande à la Grande-Bretagne est signé¹. Ce changement constitutionnel était déterminant, et a engendré le nationalisme irlandais qui revendique son droit à l'autodétermination et prône le séparatisme et l'avènement d'une Irlande indépendante, tandis que les protestants se considèrent comme britanniques et veulent le maintien dans l'Union.

La partition territoriale en 1920² a laissé une majorité protestante face à une minorité catholique dont la plupart se concentre à Belfast. Elle était tentée comme solution, mais elle n'a fait que circonscrire le conflit au Nord. La frontière tracée entre l'Irlande du Nord et la République d'Irlande symbolise la discorde culturelle et politique, cette frontière est répliquée dans les villes et villages à travers l'Irlande du Nord et surtout à Belfast³.

Depuis la formation de cet nouvel État, l'Irlande du Nord, la domination protestante s'est affirmée, malgré qu'ils forment une minorité à l'échelle de l'île, et s'est renforcée par ; d'un côté, le découpage des circonscriptions électorales qui facilite la conquête du pouvoir par

¹ BALLIF Florine. Les peacelines de Belfast. Du maintien de l'ordre à l'aménagement urbain (1969-2002). Thèse de doctorat. Université Paris XII Val de Marne, 2006.

² BALLIF Florine, « Les peacelines de Belfast, entre maintien de l'ordre et gestion urbaine », Cultures & Conflits, n° 73, 2009.

³ SHIRLOW Peter, MURTAGH Brendan, Belfast, Segregation, Violence and the City. London, Pluto press, 2006

les protestants, et assurer une supériorité dans la représentativité politique en disposant la majorité des sièges au parlement local.

La situation inégalitaire n'était pas seulement sur le plan politique mais aussi économique, les protestants se situent dans la classe sociale supérieure, alors que les catholiques étaient majoritairement des ouvriers¹. Ainsi, des manifestations pour la justice et les droits civiques pendant les années 60 se sont transformées en guerre civile en 1969.

2. Belfast, un territoire disputé.

Dans le territoire Nord Irlandais, et notamment Belfast, la concurrence entre le groupe dominant et le groupe dominé a été exacerbée par les discriminations à l'encontre de la minorité ce qui a renforcé les appartenances communautaires. La revendication de l'égalité de droits, si elle ne peut se réaliser par le moyen démocratique, s'exprime par la violence².

A Belfast, le territoire a fait l'objet de plusieurs conflits sanglants dont l'enjeu est la souveraineté, les questions de l'équité et de droits sociaux mais surtout de territoire. Selon Murtagh B.³, les conflits dans les villes comme Belfast, concernant l'égalité et le développement, font partie d'une lutte plus étendue sur la légitimité de la propriété de l'État, c'est-à-dire la question de "à qui la ville?" et qui est le propriétaire légitime de la ville? Est une partie d'une plus grande querelle sur la nation.

Une ville divisée entre deux communautés, partagée par deux ethnies, est sujette d'une lutte d'appropriation du territoire renforcée d'une autre pour le pouvoir. Les deux groupes confessionnels revendiquent leur autonomie sur un même territoire et avec des horizons politiques distincts mêlés à des appartenances religieuses et culturelles différentes, ici, la question d'identité confessionnelle est incorporée dans la définition et le façonnement du territoire.

L'appartenance affichée des groupes (catholiques et protestants) suggèrent un conflit confessionnel, mais l'enjeu n'est pas théologique. La religion est un marqueur central de l'identité, mais les différences sont multiples, se superposent ; le conflit est multidimensionnel.

¹ BALLIF Florine. Les peacelines de Belfast. Du maintien de l'ordre à l'aménagement urbain (1969-2002). op.cit

² Idem

³ idem

3. Le conflit en termes urbains.

La ségrégation et la violence au sein de l'espace urbain de Belfast est interprétée par une division spatiale fortement marquée par des murs, établis par les forces militaires britanniques pour le maintien de l'ordre. L'impact immédiat des murs de l'interface est de créer la distance sociale, politique et culturelle entre les communautés¹.

Comptant plus de quatre vingt murs aujourd'hui, les interfaces minent le développement d'un engagement intercommunautaire ainsi que la mobilité entre les communautés.

La première émeute confessionnelle s'est éclatée en 1813, depuis, les affrontements se sont succédés et sont devenus plus fréquents et agressifs². Ces émeutes ont eu des impacts sur l'espace urbain et sa structuration. Elles ont créé des quartiers entièrement ségrégués et ont renforcé les divisions urbaines et l'agrégation communautaire.

Le territoire urbain est le moyen d'identification et d'affirmation identitaire. A Belfast, l'appropriation du territoire urbain est discernable, chaque communauté affiche ses emblèmes dans les quartiers résidentiels ; sur les trottoirs, les mobiliers urbains et à travers des graffitis, constituant, ainsi, des signes et symboles politiques qui servent à marquer l'espace, à signaler les frontières ethniques entre les deux groupes et à transcrire l'enjeu d'une domination symbolique du territoire urbain.



Fig.19.Graffitis marquant l'entrée au territoire Protestant.

Source : Andrew Griffin, Urbanism of conflict : sectarian segregation, Belfast, repéré à : c-lab.columbia.edu

¹ BALLIF Florine. Les peacelines de Belfast. Du maintien de l'ordre à l'aménagement urbain (1969-2002).

op.cit
² idem

4. Les *peacelines*, marqueurs de frontières.

Les émeutes joueraient un rôle de marqueur des frontières territoriales entre les communautés catholiques et protestantes, désignant, un *flashpoint*, défini comme un lieu frontière entre les quartiers qui, par sa position, est un terrain d'affrontement récurrent¹. En Août 1969, la ville de Belfast était fortement agitée par les violences qui se sont haussées et devenues incontrôlables. Devant la situation inextricable et l'impuissance de la police et de l'armée, le gouvernement décide de maintenir la distance entre les deux communautés, en prenant des mesures de protection plus durable et indéclinable, il s'agit des *peacelines*, gardés par les soldats, de grandes portails en acier ou des murs en béton, que pourraient atteindre cinq kilomètres de long, complétés par des patrouilles et contrôles aux *checkpoints*. Érigés pour maintenir l'ordre public, ces murs étaient supposés être une solution temporaire, mais leur prolongement n'a fait que perdurer la séparation, éternisant ainsi, les différences intercommunautaires, et accentuant le repli des deux communautés dans des territoires quasi-exclusifs.

Les *peacelines* se sont multipliées et devenues pour l'État un dispositif de contrôle territorial qui s'inscrit durablement dans le paysage urbain.



Fig.20.Short Strand situé à l'est de Belfast est une enclave catholique habitée par 3500 personnes dans une zone à majorité protestante.

Source: Richard Wainwright Photography, posté Octobre 2010, repéré à : www.richwainwright.com

¹ Idem

Face aux agressions et les séries d'assassinats confessionnelles, notamment envers la communauté catholique, les victimes considèrent les *peacelines* comme le seul moyen de protection, ainsi, la demande de sécurité par des barrières est devenue systématique. En effet, le gestionnaire du logement social est perçu comme l'autorité responsable de la mise en place de ces dispositifs, mais la décision finale était du ressort des autorités publiques¹.

Après la signature d'un accord de cessez le feu entre les deux communautés en 1994, y avait un changement radical, les violences sont moins intenses, mais y apparut de nouvelles formes de conflits interconfessionnelles liés à l'incivilité et la violence des jeunes². Ainsi, il ne s'agit plus d'émeutes cycliques intermittentes, mais d'un conflit latent et plus durable³.

Les *peacelines* deviennent non plus une réponse réactive, mais un outil parmi d'autres de la politique du maintien de l'ordre⁴. Dans un premier temps, la police négocie pour tenter de contrôler les actes de violence, mais si cela échoue et la violence est incontrôlable, les murs sont mis en place après tout un processus de consultation et négociation avec les résidents des deux communautés, les associations locales et les élus municipaux pour les impliquer dans la décision et prévenir leur opposition. La police renonce au dispositif s'il y a un consentement entre les groupes et parvient à réduire les tensions. Cette gestion concertée de la fermeture avec les différents acteurs a commencé depuis 1990.

¹ BALLIF Florine. Les *peacelines* de Belfast. Du maintien de l'ordre à l'aménagement urbain (1969-2002). op.cit.

² idem

³ idem

⁴ BALLIF Florine, « Les *peacelines* de Belfast : le provisoire qui dure », *Hermès La Revue*, n° 63, 2012, p. 116-119.

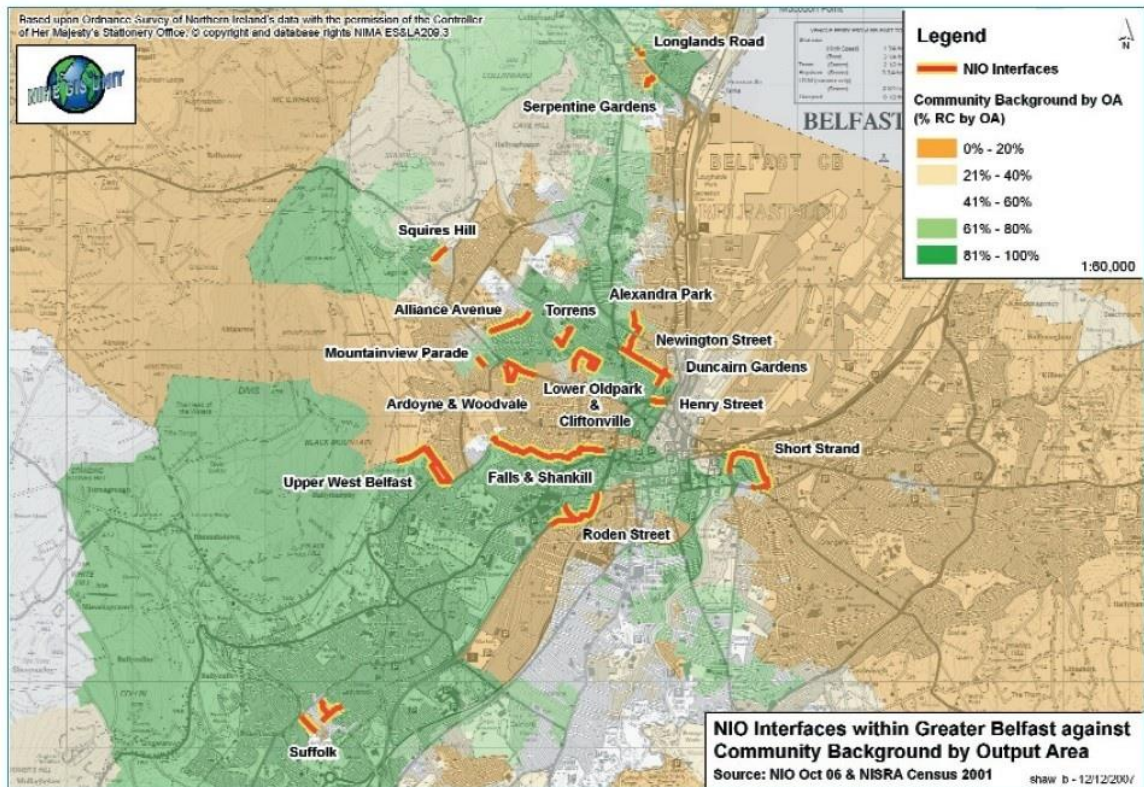


Fig.21. Les *peacelines* majeures à Belfast et le pourcentage des catholiques dans les circonscriptions du recensement en 2001.

Sources : NIHE, Belfast, Geographic Information System Unit, décembre 2007. in : Ballif Florine, Rosière Stéphane, « Le défi des « teichopolitiques ». Analyser la fermeture contemporaine des territoires », L'Espace géographique, Vol. 38, 2009p. 193-206.

Accessibilité et sécurité, sont les deux critères à évaluer pour implanter un mur de paix ou non, mais les *peacelines*, en plus de leur rôle protecteur, la population les considère un moyen de stabilisation des enjeux territoriaux, notamment pour le groupe majoritaire protestant. Car, devant le déclin démographique de ce dernier dans les quartiers de la ville, se manifestent un développement socio-économique ainsi qu'une mobilité sociale et démographique ascendante du groupe catholique au sein des quartiers protestants qui se vident progressivement¹. Ainsi, la question de domination territoriale et de survivance de la communauté inquiète les protestants, qui croient que les murs sont un moyen d'assurance puisqu'elles fixent les frontières et assure l'existence de la communauté² et de l'exclusivité de son territoire.

¹ Entretien avec John Loughran, Intercomm, Chargé de mission, 24 février 2000, cité dans BALLIF Florine. Les *peacelines* de Belfast. Du maintien de l'ordre à l'aménagement urbain (1969-2002). op.cit.

² Entretien avec Rab Mac Callum, North Belfast Community Development Centre, 8 mars 2000. cité dans BALLIF Florine. Les *peacelines* de Belfast. Du maintien de l'ordre à l'aménagement urbain (1969-2002). op.cit

Depuis l'accord de paix du Vendredi Saint, signé en 1998 entre les protestants et les catholiques, mettant fin à une guerre civile qui a duré trente ans, il y avait une volonté politique de ne plus recourir aux "murs de paix" comme la solution par défaut aux troubles. Ainsi, la méthode de gestion des conflits adoptée par le gouvernement vise à encourager d'autres approches moins physiques, et plus préventives favorisant le contrôle social, en s'appuyant sur l'implication des différents acteurs. Outre le renforcement des patrouilles et des moyens de surveillance, les mesures prises étaient les tentatives du dialogue intercommunautaire, l'implication des deux communautés ; au processus de la prévention de la violence, au développement urbain et aux activités intercommunautaires, en collaborant avec la police¹.

5. Les politiques urbaines face aux espaces confessionnels.

La fragmentation de la société civile et les *peacelines* qui l'indiquent sont une réalité indéniable de la vie urbaine à Belfast. Ainsi, la division ethnique des quartiers devait s'inscrire forcément dans la gestion des politiques urbaines à l'échelle de la ville.

Les processus de gestion, de planification et d'aménagement urbain dépendent d'une administration centralisée déconcentrée, où le ministère de l'environnement est en charge de l'urbanisme et de l'habitat. Cette centralisation des attributions a pour but de détacher la gestion des affaires intérieures, en général, et des politiques urbaines, en particulier, des enjeux confessionnelles et pour éviter la partialité ethnique.

Avant 1972, le système était dominé par les protestants qui pratiquaient une discrimination, envers les catholiques, en matière d'emplois, de logements et de services, accentuant les inégalités sociales et l'injustice entre les groupes confessionnels. Ainsi, la centralisation du système et la création de nouvelles institutions avaient comme objectif l'élimination de cette réalité et l'image partisans, et assurer l'égalité entre les communautés en se basant sur le principe de la neutralité.

En ignorant volontairement la dimension ethnique les gestionnaires et les administrateurs, malgré leur conscience des divisions ethniques, visent à travers cette posture, d'un côté, à donner une image et un rôle au gouvernement d'un participant neutre, non biaisé, d'un

¹ BALLIF Florine. Les peacelines de Belfast. Du maintien de l'ordre à l'aménagement urbain (1969-2002). op.cit.

autre côté, à assurer que la politique urbaine du gouvernement n'aggrave pas les tensions ethniques, en aménageant l'espace urbain selon les aspirations des habitants¹.

Avant 1994, les différents instruments et plans d'aménagement de l'espace urbain de Belfast, ne mentionne pas les enjeux confessionnels et les divisions spatiales qu'ils engendrent, car les gestionnaires et les urbanistes situent la question ethnique en dehors du champ d'action de l'urbanisme, ainsi, et pour rester à l'abri des accusations de discrimination, ils mettent l'accent sur la revitalisation du centre ville comme un territoire neutre profitable pour les deux communautés. Mais, malgré que les appartenances ethniques ne soient pas reconnues explicitement, elles ont leurs empreintes sur les plans d'aménagements, étant donné que les souhaits des habitants, à être installés dans des quartiers homogènes, sont pris en considération pendant le processus d'aménagement des quartiers résidentiels². Ce qui fait que les critères "objectifs" ne le sont pas, car, influencés par la territorialité confessionnelle.

A ce propos, Bollens³ affirme que cette neutralité, par soucis d'impartialité, respecte la division ethnique, ce qui conduit au compartimentage de l'espace urbain et donc au maintien d'un certain *statu quo*. Quant à la revitalisation du centre de la ville, W. Neill⁴, critique la tentative de réaménagement comme une politique d'image visant à attirer les investisseurs étrangers, tout en mettent en marge les divisions confessionnelles des quartiers résidentielles.

Après 1994, les enjeux ethniques sont reconnus officiellement et explicitement par les documents et les plans d'aménagement qui affichent que la société est profondément divisée et polarisée. Ainsi, dans une stratégie d'aménagement régional impliquant plusieurs acteurs (municipalités, associations de quartiers, de jeunes ...etc.), les implications d'une société divisée sont prises en considération dans les domaines de

¹ BOLLENS Scott A., Role of Public Policy in Deeply Divided Cities: Belfast, Jerusalem, and Johannesburg, in Timothy Sisk and Igor Koryakov. Democracy At The Local Level: The International IDEA Handbook on Participation, Representation, Conflict Management, and Governance. Pp. 82-89. Stockholm: Institute for Democracy and Electoral Assistance.

² DOENI, Northern Ireland. Regional physical development Strategy 1975-95, Belfast: HMSO, 1977. cité dans BALLIF Florine. Les peacelines de Belfast. Du maintien de l'ordre à l'aménagement urbain (1969-2002). op.cit.

³ BOLLENS Scott A., Role of Public Policy in Deeply Divided Cities: Belfast, Jerusalem, and Johannesburg, op.cit

⁴ W. Neill, Lipstick on the gorilla? Conflict management, urban development and image making in Belfast, in W. Neill, D. Fitzsimons, B. Murtagh, Reimaging the pariah city, Urban development in Belfast and Detroit, Avebury, 1995. cité dans BALLIF Florine. Les peacelines de Belfast. Du maintien de l'ordre à l'aménagement urbain (1969-2002). op.cit

logements, l'environnement, l'économie, les transports et les politiques sociales, ce qui manifeste une volonté d'une plus grande ouverture des questions d'aménagement sur les questions de divisions ethniques¹.

En effet, il est admis que les divisions ethniques sont affectées par les politiques gouvernementales et vice versa, aussi, les politiques d'aménagement sont liées aux politiques de réduction des inégalités entre les communautés catholique et protestante, donc, le zonage, les infrastructures sociales et économiques, la localisation de l'emploi, doivent prendre en considération les différences entre les communautés et chercher à guérir les divisions².

Nonobstant, la conscience et la reconnaissance de la relation étroite entre la division ethnique et les politiques publiques, urbaines en particulier, ne suffit pas à semer la paix durable et améliorer les relations intercommunautaires, mais il s'agit de mettre des stratégies qui favorisent l'intégration et la réconciliation sociale.

6. Le processus de la paix, à la recherche de l'équité.

Au fait, un changement positif au cours de la décennie 1998-2008 est associé à un " processus de paix " dont les initiateurs étaient externes, les gouvernements ; britannique et irlandais. Ils ont pris une position unie et ont travaillé ensemble pour trouver une solution interne, soutenues par une section clé de la société civile, tels que les entreprises, les syndicats et différentes organisations et associations.

Le processus de paix a inauguré une dynamique urbaine nouvelle qui a permis la réalisation des espaces partagés entre les deux communautés. En mettant en parallèle une politique de relations intercommunautaires et des projets urbains, initiés souvent par le haut mais impliquant toujours les habitants dans le souci de l'égalité et d'équité. Les pouvoirs publics se sont appuyés sur des projets de développement économique et social, en se basant sur des partenariats pour renforcer l'efficacité de l'action gouvernementale, afin de créer des lieux qui favorisent la mixité et la sociabilité commune³. Il s'agit de diverses initiatives visant à revaloriser les espaces délaissés, le centre de la ville et les

¹ DOENI, The Belfast City Region. Public Voices. Londres: HMSO, 1998. cité dans BALLIF Florine. Les peacelines de Belfast. Du maintien de l'ordre à l'aménagement urbain (1969-2002). op.cit.

² DOENI, Shaping our future, Towards a strategy for the development of the region. Draft regional strategic framework for Northern Ireland, décembre 1998, p. 10. cité dans BALLIF Florine. Les peacelines de Belfast. Du maintien de l'ordre à l'aménagement urbain (1969-2002). op.cit

³ Idem

interfaces en les rendant accessibles aux deux groupes ethniques à travers des opérations d'aménagement, de revitalisation ou de régénération urbaines¹.

Dans le cadre d'une recherche de la paix, l'égalité et l'équité des politiques publiques s'avèrent la ligne directrice de cet objectif. Dans ce sens, depuis les années 80 se dessine un processus à long terme au cours duquel s'est faite, et se fait, une recomposition de l'action publique incluant ; la territorialisation des politiques publiques, une coordination interministérielle, des coopérations transfrontalières, des programmes transversaux, une recomposition de la relation entre la société civile et le gouvernement, en échafaudant divers types de partenariats et des dispositifs de participation des habitants dans les projets d'urbanisme².

Belfast, une ville post industrielle affrontée par le déclin économique, a considéré le marketing de la ville comme un appui essentiel pour attirer les investissements et les touristes. Ainsi, il s'agit désormais de relancer l'activité économique dans les territoires marginalisés par la création d'emplois et la formation tout en mettant en parallèle des politiques de réduction des inégalités sociales, liées principalement au taux de chômage et les conditions de logements, en privilégiant une approche multisectorielle qui considère les habitants comme acteurs des projets urbains.

Pour faire cela, plusieurs programmes et institutions étaient créés, et un projet de ville, fait à partir de partenariats urbains et d'un consensus issu de la consultation de divers acteurs concernés, était établi pour un rattrapage économique et le rétablissement des relations intercommunautaires³.

Ainsi, sur la base d'une consultation large, à travers des forums de discussion et des ateliers, impliquant divers acteurs et partenariats entre les municipalités et le secteur privé, les premiers pas du projet " Belfast 2025" étaient mis, exprimant les divers besoins et souhaits des communautés, synthétisant l'idée principale d'une ville solidaire qui favorise la collaboration et le lien entre les institutions ainsi que les communautés et leurs territoires⁴.

Pour rapprocher le pouvoir aux municipalités, qui ont une faible implication au développement local, et pour une participation efficace de la société civile à la

¹ Idem

² BALLIF Florine. Les peacelines de Belfast. Du maintien de l'ordre à l'aménagement urbain (1969-2002). op.cit

³ Idem

⁴ Belfast City Partnership Board, Belfast city vision. Our city, our future, Belfast, [1999], p. 2. cité dans BALLIF Florine. Les peacelines de Belfast. Du maintien de l'ordre à l'aménagement urbain (1969-2002). op.cit

démocratie locale¹, il était mis en place plusieurs partenariats multiscalaires, pensés comme des mécanismes efficaces pour améliorer les relations entre les différents intérêts, et aussi entre les secteurs public, privé et associatif pour mettre en œuvre la régénération urbaine, pensée comme une aide à la réconciliation.

Il s'agit de partenariats urbains, partenariats de quartiers et partenariats municipaux. Le partenariat urbain est un comité communal regroupant les intérêts publics, privés et associatifs, le partenariat de quartier rassemble les arrondissements urbains pour déterminer et assurer une politique de développement local coordonné, quant au partenariat municipal est créé pour administrer le Programme Spécial pour la Paix et la Réconciliation de l'Union Européenne². Chaque partenariat est formé sur la base d'une consultation large des groupes d'intérêts et des associations locales, où la représentativité de tous les partenaires sociaux, la responsabilité devant les communautés et l'importance de la représentation de la communauté sont mises en avant³. Les partenariats de quartier constitués élaborent, chacun d'eux, une stratégie à partir de diagnostics socioéconomiques et développe des axes prioritaires d'intervention et de fonctionnement.

Les partenariats de quartier à Belfast ont prévu une démarche participative pour le projet de régénération urbaine et sa mise en œuvre, à travers l'approche *community planning*, afin de fonder une vision d'avenir partagée. Cela, en organisant des ateliers d'urbanisme ouverts au public, où, les deux communautés sont invitées à participer aux initiatives et actions envisageables ainsi qu'à la discussion sur les sources de financements des projets⁴.

7. L'espace urbain pour favoriser les liens sociaux.

La ville de Belfast est toujours structurée par les divisions ethniques, mais à travers des initiatives sous la forme de projets d'aménagement ou de développement social, les pouvoirs publics visent à créer des situations favorisant le lien social et l'interaction communautaire entre les deux groupes ethniques par des activités communes sur l'espace urbain, favorisant ainsi la réconciliation.

Des associations ont été créées à cette fin, dont les objectifs incluent l'emploi, la régénération urbaine et l'instauration de la confiance entre les communautés, en se basant

¹ Idem

² Idem

³ Idem

⁴ BALLIF Florine. Les peacelines de Belfast. Du maintien de l'ordre à l'aménagement urbain (1969-2002). op.cit

sur des programmes d'orientation pour les jeunes, la revitalisation économique du territoire, des activités favorisant la solidarité...etc.

Les pouvoirs publics promeuvent la dimension spatiale pour le rapprochement intercommunautaire, dans leurs interventions l'accent est mis sur les interfaces dans le processus de revitalisation, car elles sont les espaces les plus conflictuelles mais aussi où les communautés peuvent se rencontrer.

Conclusion.

La dualité ethnique dans la ville de Belfast existe toujours. La recomposition des politiques publiques, en favorisant l'implication de la population locale depuis les années 80, a participé à une paix relative et à l'abstention de la violence. Mais, la volonté de vivre entre soi dans des espaces homogènes n'a pas disparu, malgré les efforts pour encourager la mixité sociale.

La "neutralité" des politiques urbaines en Irlande du Nord face aux appartenances ethniques, n'a qu'à renforcé la ségrégation ethno-spatiale. A ce propos, Bollens S.¹, en étudiant le cas de Belfast, a affirmé que l'élaboration des politiques neutres suspend les antagonismes et la violence dans le court terme au détriment d'une réelle réconciliation des visions ethniques divergentes. Il insiste que la neutralité du gouvernement ne produit pas des résultats équitables dans ces situations de conflit. Ainsi, le gouvernement doit éviter le confort d'agir comme un bénin étranger au conflit ethnique.

Malgré les limites de l'approche "neutre" dans le cas de Belfast, plusieurs actions, qui ont atténué les violences et les conflits, semblent instructives pour notre cas d'étude ; La décentralisation des pouvoirs pour une action plus efficace ; La reconnaissance de la réalité confessionnelle dans l'action publique ; La prise en compte des impacts d'une société divisée dans les domaines du logement, l'environnement, l'économie, les transports et les politiques sociales ; La mise en place des projets de régénération urbaine, de développement économique et social, à partir de diagnostics territoriaux partagés ; Le développement des stratégies qui favorisent l'intégration et la réconciliation sociale, tels que les activités communes et le processus de participation citoyenne ; La recomposition de la relation entre la société civile et le gouvernement, en échafaudant divers types de partenariats et des dispositifs de participation des habitants dans les projets d'urbanisme ; ainsi que la coopération entre les institutions et les secteurs.

¹ BOLLENS Scott A., Role of Public Policy in Deeply Divided Cities: Belfast, Jerusalem, and Johannesburg, op.cit

Chapitre 2:

POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE, LES CONCEPTS DE BASE. CAS DE GHARDAÏA.

Introduction.

Un mieux vivre ensemble ni possible que dans une ville pour tous ; une ville équitable, qui place au cœur de ses préoccupations l'humain et l'intérêt collectif, plutôt que la somme des intérêts individuels ou de certains groupes.

Le vivre ensemble implique des valeurs partagées tels que le respect, la tolérance, la solidarité, la citoyenneté, le civisme, l'union et la fraternité. Chaque citoyen joue un rôle et participe à l'amélioration du " vivre ensemble ", mais cela ni possible que par l'existence de certaines conditions telles que : une économie au service du bien être individuel et collectif, une bonne gouvernance, une démocratie et une implication active de l'ensemble des citoyens à la vie sociale, économique, culturelle et politique.

Dans ce qui suit, il s'agit de mettre en lumière des facteurs fondamentaux susceptibles de guider les communautés locales, dans notre cas d'études, vers une interaction positive et productive.

1. Le rôle de la planification urbaine.

Étant donné que l'espace est au centre des enjeux locaux et que la planification est l'instrument principal pour la mise en forme sociale de l'espace, la planification est inévitablement essentielle à la résolution du conflit.

Dans la première partie, nous avons mis en exergue la relation étroite entre le territoire et les groupes ethniques. Par conséquent, nous admettons l'hypothèse qui consiste à affirmer que l'aménagement, l'urbanisme, et plus largement les politiques urbaines peuvent être les agents d'un changement socio-spatial aussi bien positif que négatif.

Nous nous ne prétendons pas qu'il soit possible de renverser les rapports sociaux par l'action sur l'espace. Néanmoins, celle-ci constitue un levier fondamental pour produire plus de cohésion sociale vis-à-vis des bienfaits que peuvent être procurés par le processus de production de l'espace.

Le rapport entre les deux groupes ethniques antagonistes se traduit sur l'espace urbain par une course effrénée vers l'acquisition des biens fonciers. Cette compétitivité se

prolonge par une séparation "territoriale" et spatiale. En acceptant le séparatisme socio-spatial dans la vallée du M'zab et dans ses extensions, l'autorité officielle locale est en partie responsable de cette situation.

Il est vrai que, pour un groupe ethnique, la séparation est un choix ; une agrégation volontaire issue d'une option stratégique dont l'objectif affirmé est d'ordre identitaire. Ce stratagème est "toléré" par les politiques urbaines, mais il demeure discriminatoire envers l'autre groupe ethnique. Il y a lieu de noter que pour ce dernier groupe, la question "identitaire" ne fait pas l'objet ni d'un investissement culturel ni d'une stratégie précise.

L'interprétation différenciée du territoire par les différents acteurs illustre la poursuite problématique d'un espace urbain mixte dans une ville en conflit. Cela, nous mène à nous interroger sur le type d'organisation socio-spatiale du territoire :

- Est que la mixité sociale (résidentielle) est une solution pour l'établissement d'un mieux vivre ensemble?
- Autrement, est ce que la mixité sociale doit être considérée comme intrinsèquement positive et son alternative l'espace ethnique doit-il être considéré comme négatif ?
- Cela implique-t-il que toute la ville devrait comprendre une mixité sociale, où le succès serait étalonné en fonction de la diminution de l'espace ethnique ?
- Si tel est le cas, toute ségrégation ethno-spatiale dans la ville, même si elle est librement choisie, est intrinsèquement erronée ?

2. La mixité sociale et ses limites.

La mixité sociale se réfère à la présence simultanée ou à la cohabitation, en un même secteur géographique, de personnes appartenant à des catégories socioprofessionnelles, à des cultures, à des nationalités, à des tranches d'âge différentes. Cette notion, appliquée à un milieu de vie (un quartier par exemple), suppose une forme d'hétérogénéité en opposition avec des milieux de vie homogènes destinés à une proportion restreinte de la population (communauté ou classe sociale précise).

La notion de " mixité sociale " est employée à plusieurs reprises pour répondre à une "exigence de solidarité ". Elle est conçue comme un moyen pour favoriser la cohésion sociale et contre toute forme de ségrégation.

En bref, la mixité sociale (résidentielle et dans les espaces publics) consiste à aménager un quartier comme un futur lieu de vie et de rencontres, d'échanges entre habitants d'origine géographique, culturelle et de niveaux de vie différents en mettant en œuvre des conditions de vie et d'habitat favorisant la cohésion sociale et de nature à éviter ou à faire disparaître les phénomènes de ségrégation, afin d'assurer une vie sociale partagée et solidaire.

Notons également que la "mixité sociale" se dresse dans un cadre "accessible". Car l'accessibilité est la condition *sine qua non* d'une mixité et d'une proximité des catégories humaines (ethniques, sociales, personnes à mobilité réduite...). La solidarité voulue par la mixité s'entame donc par la proximité et l'accessibilité à des "services" et à des espaces sans "intermédiaires" et sans dérogations.

Cette pensée est répandue dans les discours sur la ville ; l'idéal de la mixité social est inextricablement lié à l'idée que la ségrégation est injuste, et que la justice est pensée à partir de l'égalité, donc de la mixité.

Mais si la mixité n'est pas toujours et partout le meilleur moyen de promouvoir la cohésion sociale ? Et si la solidarité ne passe pas nécessairement par un mélange social plus ou moins prescrit ?

La mixité sociale des quartiers n'est pas la formule magique de la cohésion sociale, ni même de la justice. Des études bien connues montrent que ni l'homogénéité, ni l'hétérogénéité sociale ne préjugent des formes de relations entre les individus pas plus qu'elles ne constituent la garantie qu'ils font une société solidaire¹.

La proximité spatiale entre groupes sociaux dans un même lieu géographique ne suffit pas à atténuer les distances sociales. Il n'existe pas de relation univoque entre le degré de mixité sociale et le type de rapports sociaux.

Dans notre cas d'étude, certains veulent la mixité et d'autres désirent la séparation, donc la mixité sociale comme principe, valeur et facteur de solidarité, de ville et de vie sociale partagée, s'estompe.

Les souhaits de séparation ethnique et socio-culturelle de la communauté mozabite sont légitimes, ainsi que les aspirations de la communauté arabe pour une mixité. De ce fait, pour arriver à une certaine forme de cohésion sociale et d'un mieux vivre ensemble, il sera plutôt question de trouver un équilibre entre des légitimités contradictoires (le

¹ Parmi ces études un article récent de : LAMBERT Anne , Devenir minoritaire. Blancs et non-Blancs dans les quartiers mixtes, Métropolitiques, 6 juillet 2017. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Devenir-minoritaire-Blancs-et-non.html>.

"légitime" et le "légitime"), entre une volonté de mixité et un désir d'isolement et de séparation "culturelle".

Il s'agit de rechercher les principes d'une équité urbaine, où la différence est "valorisée" dans un cadre locale.

En d'autres termes, il s'agira d'aplatir les rapports aux individus, et de mettre en exergue les rapports aux groupes.

En termes de développement local, il est difficile de mettre tous les citoyens sur un même pied d'égalité (non dans le sens juridique) et opter pour une mixité ethnique. Cette attitude est une "menace" pour la solidarité et ses corollaires identitaires. Mais en même temps, il n'est pas question de continuer à produire un espace dual à l'encontre de la volonté de l'autre communauté qui voit la séparation comme une injustice favorisant son exclusion.

Alors, mixité ou séparation?

La réponse à cette question n'est pas de notre ressort, mais c'est aux acteurs locaux de trouver une piste d'entente dans laquelle les différents intérêts et enjeux majeurs sont pris en considération sans discrimination. Cela est possible lors des projets d'aménagement du territoire.

Ceci dit, l'organisation socio-spatiale, la traduction concrète des tensions, n'est pas la seule dimension à prendre en compte pour un mieux vivre ensemble, mais d'autres doivent être prises en considération.

3. Synthèse sur les éléments du malaise social à Ghardaïa.

Sur le plan spatial, le territoire de Ghardaïa se trouve condamné dans une ségrégation ethno-spatiale, exacerbée par une production urbaine non qualitative. Les opérations d'aménagements s'étaient faites sans prendre en considération les réalités locales, le contexte géographique et les besoins réels de sa population. Ce qui a donné lieu à plusieurs dysfonctionnements ;

- La vallée est fortement peuplée et dense, surtout la commune de Ghardaïa, cette situation est la résultante de la concentration des services publics et privés dans la vallée et de l'attachement affectueux de la population aux lieux.

- De ce fait, on voit la densification du tissu urbain, l'empiètement des palmeraies, la prolifération de l'habitat auto construit sur les monticules, malgré les diverses programmes de logement.
- Cette situation a entraîné une dégradation de l'espace urbain et de l'environnement ainsi que des problématiques liées à la mobilité et à la pollution.

Les nouveaux pôles de croissance proposés par les plans d'aménagements présentent divers problèmes en matière de services et d'accessibilité et sont parfois désertés par manque de tout germe d'activités économique.

L'interdépendance des quatre communes qui couvrent le territoire de la vallée est évidente sur divers plans, mais la gestion urbaine se fait d'une manière sectorialisée, cloisonnée, condamnée par le laxisme, les intérêts individuels étroits et la corruption de certains responsables.

La diversité ethnique/culturelle dans une même société n'est pas une source de violence, mais c'est le contexte et ses conditions. Jadis, les valeurs éthiques ; d'équité, de solidarité, étaient les moniteurs qui assurent la paix, sous l'égide des institutions traditionnelles dont la légitimité est octroyée par la population.

L'exclusion dans un contexte de diversité, devient une source de violence. Les groupes d'intérêts et les acteurs maléfiques (narcotrafiquants et autres) manipulent les jeunes en désarroi et en chômage (12% selon les statistiques de 2010¹) pour provoquer des affrontements violents, sous couvert de dualité ethnique, afin de laisser libre cours aussi bien à de multiples trafics, ainsi qu'à des actions d'érosion, de détournement et de confiscation de ressources foncières et immobilières en prévision de futures spéculations.

L'exclusion, la pauvreté, l'ignorance et l'absence d'un projet de société et de perspectives, sont les sources d'un malaise social surtout au milieu des jeunes, qui ont grandi au rythme de la dualité, du discours haineux et du regard disqualifiant de l'autre. Cela, les rend vulnérables et les expose comme proie facile aux souffleurs de braise.

Ajouter à cela, la défaillance du système de gouvernance, le clientélisme, le communautarisme, la corruption, la faillite morale, le manque d'une dynamique

¹ Direction générale du budget.

économique, les mutations sociales et spatiales males ou non encadrées, l'absence du dialogue entre les communautés, sont tous des facteurs qui élargissent le fossé entre les deux communautés, et alimentent un malaise social, qui trouve son interprétation dans les actes de violences.

La diversité peut être source de progrès humain, si celle-ci intervient dans des conditions d'adhésion et de vie en harmonie.

4. Des facteurs de la cohésion sociale.

Les villes touchées par les transformations du lien social, caractérisées par des conflictualités et des tensions sociales, répondent en faisant de la cohésion sociale une priorité de leur développement économique et urbain.

La cohésion sociale est la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation, à gérer les différences et les divisions, et à se donner les moyens d'assurer la protection sociale de l'ensemble de ses membres¹.

Arriver à une situation de cohésion sociale ne s'agit pas d'une méthode, d'une recette à suivre, mais, selon les cas et les échelles, différentes approches sont possibles, surtout que la cohésion sociale relève du domaine difficilement mesurable du subjectif. Elle doit être l'objet d'un développement par les acteurs concernés en tant qu'un processus toujours en évolution, jamais comme un produit fini.

Au-delà de l'aspect visible des conditions d'une société cohésive (emploi, santé, revenu...), des composantes de base "invisibles" de la cohésion sociale (le lien social, les valeurs partagées, l'éthique, la démocratie etc.) doivent être prises en compte et intégrées dans une stratégie adéquate, car elles sont des facteurs qui faciliteront la coopération et la coordination des différents acteurs pour résoudre des situations de conflictualité, des problèmes communs et atteindre des buts collectifs, partagés.

4.1. Le dialogue intercommunautaire.

Les conflits attestés par la ville de Ghardaïa témoignent de la désolidarisation de la société. Le non-dialogue et l'absence d'un cadre de concertation ont contribué largement au développement des images stéréotypées de l'autre, à établir un climat de méfiance

¹ Nouvelle Stratégie et Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Cohésion sociale, 2010.

mutuelle, de tension et d'anxiété, à prendre "l'autre" comme boucs émissaires, et plus généralement, à favoriser l'intolérance et la discrimination.

Le dialogue intercommunautaire est un puissant instrument de médiation et de réconciliation par un engagement constructif au-delà des clivages culturels. Il répond aux préoccupations relatives à la division sociale et l'insécurité, tout en favorisant l'intégration et la cohésion sociale.

C'est un processus d'échange de vues ouvert et respectueux entre des personnes ou des groupes de différentes origines ethniques, culturelles, linguistiques et religieuses dans un esprit de compréhension et de respect mutuels. Il permet l'adoption de certaines valeurs, la poursuite d'objectifs communs, tout en renforçant la coopération et la participation à la vie sociale.

Tout en reconnaissant que ce n'est pas " la" solution aux différentes problématiques, le dialogue intercommunautaire est un instrument au service de différents groupes d'acteurs "voulant" dépassés leurs différends, afin de s'engager dans la voie de co-construction et de co-régulation des affaires collectives.

Cependant, le dialogue intercommunautaire constructif exige un certains nombres de comportements favorisés par une culture démocratique, (à savoir ; l'ouverture d'esprit, la liberté d'expression, l'égalité, la tolérance et le respect mutuel, la capacité de résoudre les conflits par des moyens pacifiques, etc.). Sa promotion dépend d'une gouvernance démocratique, d'une approche intersectorielle et concertée ; qui dépasse les limites entre les administrations publiques et d'une volonté politique et sociale. C'est sous ces exigences que le dialogue intercommunautaire contribue au développement des liens entre les communautés culturelles, ethniques et/ou religieuses et peut par là aider à atténuer les conflits.

4.2. De la culture urbaine : citoyenneté, civisme et civilité.

La culture urbaine est un ensemble de comportements et de conduites qui sont d'un aspect dépendant de la population. Outre le statut juridique, la citoyenneté recouvre aussi un ensemble de pratiques et de valeurs citoyennes. L'exercice de la citoyenneté se fait dans plusieurs sphères ; économique, politique, sociale et écologique.... La citoyenneté pour être considérée comme active, suppose que les citoyens puissent sous une forme directe énoncer et négocier ce qui leur paraît souhaitable pour leur avenir. A

travers l'engagement civique dans des associations, des mouvements protestataires, des comités...etc., le citoyen peut avoir un rôle direct dans certaines décisions publiques.

L'exercice de la citoyenneté relève du civisme. C'est un comportement qui ne peut être dissocié de la civilité. Elle, définit comme une attitude de respect, à la fois à l'égard des citoyens et du milieu.

En effet, tous les acteurs ne convergent pas automatiquement aux affaires publiques du fait d'être localisé dans un quartier ou commune. Ainsi, au niveau local, les autorités publiques doivent prendre des mesures visant à renforcer la citoyenneté, l'engagement civique et une culture de la participation démocratique, pour encourager et développer l'implication des habitants. C'est dans ce sens que s'inscrivent le processus de décentralisation, de la démocratie participative et/ou délibérative, idées très à la mode en ce moment. Le but est de consulter directement le peuple, de l'instruire d'avantage de lui donner la parole par l'intermédiaire de conseils de quartier, de ville, des associations, et autres, afin d'associer les citoyens à l'élaboration des politiques publiques, de renforcer le lien social en encourageant les citoyens à s'engager dans leur communauté pour un mieux vivre ensemble.

4.3. L'équité urbaine.

L'équité urbaine est un objectif qu'une ville peut poursuivre en résorbant les inégalités et les exclusions relatives à l'accès à ses différentes composantes. Mais, au-delà des discriminations liées à l'accès au logement, à l'emploi, aux commerces, aux services publics, l'équité urbaine est liée à la participation des résidents à la vie sociale, économique et culturelle.

Une ville équitable est le lieu où s'exerce la citoyenneté, elle représente tous les citoyens dans sa gouvernance, elle leur permet de peser sur les orientations à prendre et sur les décisions d'aménagement du territoire¹.

La poursuite de l'équité urbaine est un projet politique qui prône le droit de tout "citoyen urbain" de prendre part à la ville telle qu'elle existe, mais aussi à sa production et à sa transformation². Elle relève du "**droit à la ville**", condition de l'épanouissement

¹ LAMARCHE Lucie, Le droit à la ville "Made in Québec" : un exercice de gouvernance marqué par le pragmatisme? Le cas de Montréal, Revue Gouvernance, vol.5. 2008.

² GAUTHIER Ève, JOANNETTE Jean-Yves, LATENDRESSE, Anne. Dossier " Le droit à la ville ", A Bâbord!, N°22, déc. 2007/janv. 2008.

individuel et de l'harmonie sociale, et du "**droit sur la ville**", relatif à la participation dans sa fabrication.

Pour Henri Lefebvre, initiateur du concept, le droit à la ville "*se manifeste comme forme supérieure des droits : droit à la liberté, à l'individualisation dans la socialisation. Le droit à l'œuvre (à l'activité participante) et le droit à l'appropriation (bien distinct du droit à la propriété) impliquent le droit à la vie urbaine*"¹.

En réintroduisant le droit à la participation dans la fabrique des espaces, tout comme dans la vie citadine et par extension dans la sphère politique, Lefebvre, voulait une redistribution des rôles, où, les citoyens sont invités à jouer un rôle plus large dans la fabrication de la ville. Par conséquent, le devoir d'équité implique une nouvelle politique de la ville qui se base sur la bonne gouvernance.

L'équité est une valeur, mais aussi un cadre conceptuel qui sert à guider les décisions en faveur de l'amélioration des conditions de vie en ville pour tous. Le vivre ensemble en société pluraliste est un enjeu. Le droit à la ville est une garantie contre un développement qui exclut certains groupes de la société et contre la fracture urbaine, qui résulte d'une ségrégation sociale, économique, politique ou culturelle².

4.4. Le citoyen comme acteur actif.

Un projet urbain de vivre ensemble est un engagement permanent des dirigeants, mais aussi des mouvements sociaux, des syndicats, entreprises, des habitants, des usagers et des institutions traditionnelles. Toutefois, les compétences citoyennes, la civilité et le civisme ne sont pas innés. Elles s'acquièrent par l'éducation, la socialisation et l'expérience vécue. Dans une société plurielle, apprendre à vivre ensemble est un enjeu de la cohésion sociale. L'apprentissage de compétences citoyennes serait nécessaire pour assurer une participation citoyenne active et démocratique qui mènera vers plus de cohésion sociale dans des contextes de diversité culturelle et de pluralisme. Cela n'est possible que par l'éducation à travers les instances de socialisation, et on pense en premier à l'école et la famille.

¹ LEFEBVRE Henri. 1968. Le Droit à la ville. Economica-Anthropos (3e édition). éd. Seuil, Paris, 2009. cité dans : MORANGE Marianne, SPIRE Amandine, Le droit à la ville.

² Rapport UN-HABITAT, Réduire la fracture urbaine: le droit à la ville, Mars 2010.

L'apprentissage en matière d'éducation à la citoyenneté n'a pas une durée déterminée, mais c'est un processus qui dure toute la vie. Les moyens d'éducation peuvent être formels (c'est-à-dire intégrée dans le système structuré d'éducation et de formation) ou informels (aux influences et aux ressources éducatives de l'environnement du citoyen et à son expérience quotidienne).

L'efficacité de cet apprentissage passe par la mobilisation, la responsabilisation, la formation et la participation de nombreux acteurs, parmi lesquels ; les responsables de l'élaboration des politiques publiques, les professionnels de l'éducation, les parents, les apprenants (enfants, jeunes ou adultes), les associations, les différents établissements pédagogiques, les fonctionnaires publics, toutes les organisations qui concernent les jeunes et les médias, etc.

L'objectif de l'éducation à la citoyenneté vise non seulement à rendre le citoyen un acteur actif dans la vie social et politique, mais aussi à acquérir des aptitudes afin d'apprendre à vivre ensemble dans une société diverse, en respectant les différences et en réglant pacifiquement les conflits.

4.5. Le développement local : un projet partagé pour un futur commun.

Le développement local est un processus ou une démarche, il ne s'agit pas d'un projet défini ou d'une simple procédure. Il est défini par Michel Rocard¹ comme "*une démarche fédérative de mobilisation des acteurs d'une zone géographique autour d'un projet d'ensemble, économique, social et culturel afin de créer une dynamique durable sur un territoire*". Il s'appuie sur "*une démarche globale de mise en mouvement et en synergie des acteurs locaux pour la mise en valeur des ressources humaines et matérielles d'un territoire donnée en relation négociée avec les centres de décision des ensembles économiques, sociaux et politiques dans lesquels ils s'intègrent*"².

Le développement local est une nouvelle forme de l'action publique, il consisterait à définir une nouvelle gestion de l'espace urbain permettant une amélioration des

¹ CRIDEL (Centre de Recherches et d'informations sur le Développement Local, Les conventions de développement, Dossier de présentation, octobre 1991. cité dans : BADIANE Etienne. Développement urbain et dynamiques des acteurs locaux : le cas de Kaolack au Sénégal. Géographie. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2004.

² Houet P, in Aurélie Faure, La gouvernance locale : un nouveau mode de développement pour les villes du Sud, l'exemple de Saint-Louis du Sénégal, Mémoire IUP d'Aménagement et Développement Territorial, 2002, p.49. cité dans : BADIANE Etienne. Développement urbain et dynamiques des acteurs locaux : le cas de Kaolack au Sénégal. Géographie. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2004.

conditions de vie des habitants, c'est une démarche ascendante. Fortement lié au processus de décentralisation, le développement local renvoie à un nécessaire réajustement des contenus des politiques et de leurs modes d'application ; il implique un partage de pouvoir, de ressources et des responsabilités, où, l'accent est mis sur le développement des institutions locales, le renforcement des solidarités locales et les prises en compte des aspirations et des besoins de la population dans différents domaines ; social, culturel, économique.

Un projet de développement local, qui vise des objectifs communs dans le cadre d'un intérêt collectif, est un facteur de cohésion sociale et peut guérir, progressivement, une division, malgré que les conflits d'intérêts existeront toujours, mais cela n'empêche pas une action collective, qui doit s'inscrire dans un cadre institutionnel stratégique et unifié essentiel pour le développement du territoire.

Le développement local devient un processus qui produit de la cohésion sociale en raison de la négociation qu'il suppose et du débat public qu'il génère. Il fera un espace de contiguïté, un espace de solidarité active¹ devant les grands défis qui se posent à une communauté. C'est un lieu permettant l'émergence de la démocratie locale.

Cette forme d'association et de co-responsabilisation entre différents acteurs, guidés par l'intérêt collectif, favorise un dialogue vivant, permet l'émergence d'une vision d'avenir partagée, où chaque acteur a un rôle et une responsabilité, tout en tissant des relations transversales, intercommunautaires dans des espaces de négociation et d'échange.

5. Le projet urbain.

Un projet d'avenir visant le développement local d'une ville ou d'un territoire, soulève un défi ; trouver de nouvelles formes d'action publique et de nouveaux outils qui la supporteraient. La complexité du système urbain et l'interdépendance de ses sous systèmes exige une nouvelle culture de l'action urbaine, qui permettra d'encadrer et d'orienter une vision d'avenir partagée par les acteurs locaux.

En raison de ses caractéristiques, le projet urbain, en tant que démarche, est jugé comme l'outil le plus efficace pour toute action visant le développement d'un territoire. Il est :

¹ GREFFE Xavier, territoires en France, les enjeux économiques de la décentralisation éd. Economica, Paris, 1984.

- **Local** : Le projet urbain est enclenché et défini en fonction du contexte (de sa culture, de son identité), à partir d'un constat de défaillance, ou d'un besoin de formuler une vision d'avenir. Il dépend d'un diagnostic territorial partagé par les acteurs locaux, tout en mettant en lien le local et le global (c'est-à-dire il articule les différentes échelles territoriales).
- **Flexible et ouvert** : le projet urbain est **évolutif**, **réversible** et **pluriel**, il procède par **itération** selon une boucle permanente entre stratégie, programmation et action. Il est en constante révision et évaluation. Il est **indépendant des limites administratifs**, il peut être communale, intercommunal, ou autres.
- **Multi-temporel** : Le projet urbain s'étale sur le court, le moyen et long terme. Il mobilise une temporalité du présent et une temporalité du futur en s'appuyant sur un passé réactualisé.
- **Transversal** : Le projet urbain à une vision globale, sa démarche multi/intersectoriel, pluri/interdisciplinaire, correspond à la complexité du système urbain dont les entités politico-institutionnelles, spatio-fonctionnelles, socioéconomiques et environnementales sont fortement interdépendants. Il vise le développement intégral d'un territoire donné à travers plusieurs sous-projets.
- **Négocié et partagé** : La démarche du projet urbain se fait selon un processus de concertation, de participation et de partenariat, en mettant en relation les acteurs publics, privés, les professionnels et les citoyens, afin d'aboutir à une co-production et un éventuel co-financement des opérations de création ou de transformation de l'espace urbain. La négociation se fait aux différentes étapes, et elle vise l'adhésion de la société civile aux projets pour une efficacité et une légitimité de l'action publique.
- **Stratégique** : Le projet urbain organise le territoire, en mettant en relation des enjeux culturels, sociaux, économiques, politiques et environnementales, afin d'en améliorer l'usage, la qualité, le fonctionnement, la dynamique économique et culturelle ainsi que les relations sociales.

Ces caractéristiques du projet urbain, vont nous permettre d'évaluer la démarche avec laquelle le projet des lotissements était mené dans notre cas d'étude, afin de sortir avec des faiblesses, voir d'éventuels atouts.

Conclusion.

À travers ce chapitre, et en tenant compte de l'importance de la planification urbaine comme un facteur d'un mieux vivre ensemble, nous avons mis en lumière la mixité sociale (résidentielle), souvent prescrite pour assurer plus de solidarité et de cohésion sociale, et son apport limité dans notre cas d'étude.

Le vivre ensemble ne peut être assuré par la prise en compte d'une seule dimension. Ainsi, il était question d'indiquer quelques facteurs qui pourraient assurer une cohésion sociale dans une société diversifiée, à savoir ; le dialogue intercommunautaire, la culture urbaine, l'équité urbaine, l'éducation des valeurs éthiques, et la nécessité d'un projet partagé, d'une vision partagée pour un futur commun. Ces facteurs doivent être harmonisés pour mieux en tirer les avantages, tout en ayant la participation des différents acteurs comme socle de toute intervention.

La démarche du projet urbain, dans les sociétés plurielles est plus que nécessaire, car c'est un lieu de concertation, de partage et de dialogue. Instaurer un projet urbain global, autour duquel les communautés antagonistes s'engagent, permettra de surmonter les fractures urbaines et les frontières mentales.

Chapitre 3:

UNE ESQUISSE D'UNE DÉMARCHE "PROJET URBAIN" POUR LE CAS DE GHARDAÏA.

Introduction.

A partir du cas abordé dans l'expérience irlandaise de Belfast, de l'analyse du contexte étudié dans notre cas (Ghardaïa) et en tenant compte de l'identification des facteurs exacerbant le malaise local, nous essayons d'esquisser dans ce qui suit, des axes stratégiques qui peuvent être une référence pour un projet de cohésion sociale, un projet de "vivre ensemble". Il n'est nullement question de proposer une "solution" ni un projet achevé.

Il s'agit d'adopter une démarche de projet urbain. Cette dernière est appelée à être esquissée à partir d'une "philosophie" ouverte, souple et appropriée aux conditions locales. Il est aussi important de garder en ligne de mire, un sens de l'éthique et de l'équité tant la question du développement local est ici complexe et sensible.

1. Une lecture entre le projet urbain et le projet des lotissements.

1.1. L'émergence du Projet.

Le programme des lotissements est né d'un projet politique national et d'un besoin quantitatif¹. Cette volonté politique s'inscrit dans le cadre du développement de l'offre de foncier public dans les wilayas du sud. Sans tenir en compte des enjeux fonciers et identitaires locaux, le programme, détaché de la réalité locale, vise à faciliter l'accès à un logement aux citoyens. Dans ce but, des ressources financières considérables ont été préconisées par l'État.

Cependant, il faut rappeler que le projet urbain est le résultat d'une volonté politique ferme. Il doit répondre aux besoins réels de la société civile en se basant sur un diagnostic territorial partagé (données quantitatives et qualitatives) par l'ensemble des acteurs locaux. Il est en relation avec le contexte dans lequel est initié.

¹ Selon les dires d'un ex P/APC de la commune de Ghardaïa.

1.2. La flexibilité et l'ouverture.

Le programme des lotissements était transcrit linéairement sur le sol. Sous certaines contraintes physiques, la situation de quelques lots était modifiée. Chaque commune a eu un quota, selon le nombre de la population. Les programmes étaient localisés dans les assiettes foncières disponibles, selon une approche technique, sans études d'impact ni une mise en relation avec les autres municipalités malgré qu'il s'agisse d'extensions de la même ville. Après l'étude faite par les bureaux d'études les travaux d'implantation et de viabilisation étaient entamés.

La méthode d'élaboration du projet urbain est itérative, réversible et prend en compte les seuils de développement, sa flexibilité permet de s'adapter aux contraintes et à des nouvelles exigences.

1.3. La multi-temporalité.

Le programme des lotissements était lancé dans l'urgence. Il s'inscrit dans la prospective, mais sans prendre en considération le poids historique et identitaire de la région.

La mise en œuvre du programme a enregistré un nombre de retards, surtout dans la commune de Bounoura et Ghardaïa, sous contraintes physiques, techniques et administratifs, ce qui prolonge le temps d'acquisition d'un lot pour les citoyens.

1.4. Acteurs, démarche et partenariats.

L'une des conditions de la démarche du projet urbain est la représentation de l'ensemble des groupes d'acteurs impliqués dans le projet. Le projet urbain suppose la mobilisation et la médiation entre ces acteurs (les professionnels, les élus, la société civile, les investisseurs), selon les trois niveaux : la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'usage, suivant une dialectique.

L'élaboration et la conduite du projet urbain se caractérise par un partenariat public/privé, selon lequel la maîtrise d'ouvrage publique recule devant les opérateurs économiques et financiers privés, qui participe dans la production de l'espace urbain pour assurer une efficacité économique des projets.

Le projet des lotissements a impliqué une multitude d'acteurs mais est ce que ça démarche a suscité les partenariats escomptés par une démarche de projet urbain?

1.4.1. La maîtrise d'ouvrage.

Le portage politique dans le cadre d'un projet urbain, sous-entend la prise en charge des orientations stratégiques et la prise en charge financière par les décideurs politiques ; les autorités centrales et locales (les collectivités locales), voir même des acteurs privés. L'ensemble de ces acteurs déterminent les objectifs, élaborent les programmes, prennent les décisions, approuvent, orientent, encadrent, négocient et contrôlent le projet.

Dans le projet des lotissements, la charge du portage politique est prise par l'État, à travers le ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville, et par délégation c'est la DUC qui est le maître d'ouvrage responsable de la conduite du projet. Quant à la APC, supposée être le deuxième maître d'ouvrage local, elle n'a pas un rôle, ni dans le financement, ni dans la mise en place du projet, son rôle, en plus des tâches administratives, est de gérer ainsi que de choisir, en parallèle avec la DL (direction du logement), les bénéficiaires parmi les citoyens.

Cependant, ce projet a suscité une certaine forme de partenariat, dans la mesure où l'État est responsable de la mise en place des VRD et de l'implantation des lots. Puis, pour la réalisation des logements, par le biais de la CNL, l'État octroie une aide financière au citoyen et c'est à lui de continuer le financement pour l'achèvement des travaux.

1.4.2. La maîtrise d'œuvre.

La démarche du projet urbain dépasse le modèle classique, selon lequel les maîtres d'œuvre sont seulement les architectes, les urbanistes et les ingénieurs. La maîtrise d'œuvre dans le cadre du PU devient une affaire de groupements des bureaux d'études ou de cabinets de consultation de diverses spécialités, qui s'associent pour faire face aux multiples exigences, méthodologiques, sociales, conceptuelles et techniques, tout en négociant avec le maître d'ouvrage.

Dans notre cas d'étude, le projet était confié à des bureaux d'études étatiques (URBABLIDA, URBASETIF, URBATIRET, URBATLEMCEN), chaque bureau avait la charge de faire l'étude d'un groupement de lots séparément. La programmation d'équipements d'accompagnement (administratifs, éducatifs, sanitaires, etc.) et la forme urbaine, étaient faites par les bureaux d'études, et la DUC, après consultation, ne fait qu'approuver. Pour la mise en œuvre, plusieurs entreprises privées étaient choisies selon le critère du moins disant.

Pour la réalisation des logements, le BET et la réalisation dépend de chaque citoyen. Ce qui risque d'avoir dans le futur des incohérences et une pauvre qualité de l'espace urbain.

1.4.3. La maîtrise d'usage.

La légitimité, l'acceptation et l'appropriation du projet urbain par les habitants tient à leur implication tout au long le processus (le diagnostic, les stratégies, et la mise en œuvre). La participation des habitants, soit directement ou à travers des associations ou autres, selon ses différents niveaux ; l'information, la consultation, la concertation et la coopération, permet de répondre aux besoins réels des habitants.

Dans un contexte de diversité culturelle, marqué par la conflictualité, l'implication des habitants, sans distinction, est une condition pour un mieux vivre ensemble. La participation à l'élaboration d'un projet urbain est l'opportunité pour la revitalisation des liens sociaux et de médiation entre les personnes et les groupes en conflit. Elle renforce leur pouvoir d'agir dans la vie et le dynamisme de leur cadre de vie et dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des projets de territoire qui les concernent. Cela, aide à promouvoir et perpétuer le dialogue intercommunautaire et donc l'échange et l'interconnaissance.

La participation dans les projets est une responsabilisation des habitants dans la production de l'espace urbain présent et futur.

Dans notre cas d'étude, la prise en compte des habitants dans le processus des projets des lotissements était limitée dans l'information et une implication indirecte dans l'étape du choix des bénéficiaires. En fait, la population était informée par l'existence du projet, mais n'était pas prise en considération ni dans le diagnostic, ni dans l'élaboration des perspectives du futur projet. Dans la commune de Ghardaïa, les représentants des associations étaient impliqués dans l'établissement des listes des acquéreurs. Cependant, cette implication est facultative et dépend des vice-présidents de l'APC et des délégués si ils veulent les inclure ou non.

Dans la commune de Bounoura, a majorité mozabite, la situation diffère. L'APC en collaboration avec les institutions traditionnelles, ont établi les listes des bénéficiaires après plusieurs discussion avec la population au sein des mosquées, pour définir les nécessaires prioritaires.

De ce fait, les futurs usagers de l'espace en production étaient réduits à des consommateurs. Même la question de la division ethnique de l'espace n'était pas discuter avec les bénéficiaires, la décision était prise entre l'APC et l'APW. En interrogeant des bénéficiaires de la communauté arabe, ils ne savaient même pas que les futurs lotissements étaient divisés selon le critère ethnique. Cette division répond peut être à une aspiration de la communauté mozabite, mais elle n'a fait que transplanté la division ethnique dans les nouvelles extensions urbaines, et par là, a transmis le conflit aux générations futures.

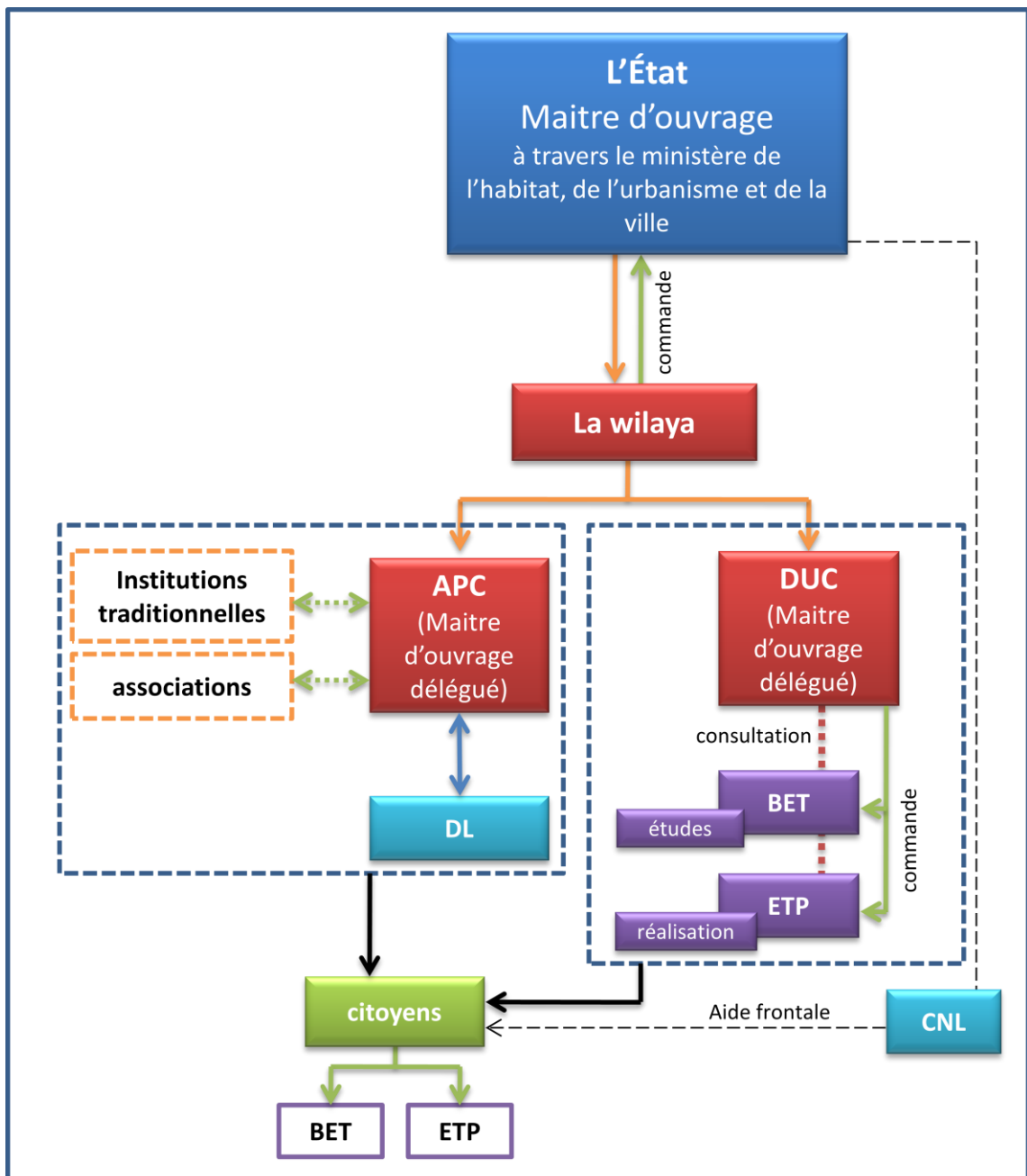


Fig.22.Schéma des acteurs impliqués dans le processus du projet des lotissements

Source : auteur

1.5. Synthèse sur la lecture entre le PU et le projet des lotissements.

Cette lecture du projet des lotissements par le projet urbain nous a révélé la prédominance de l'acteur public dans l'étude et la réalisation selon une démarche descendante où l'APC est reléguée au second plan et les citoyens sont mis en marge.

Le projet des lotissements est le résultat d'une réponse urgente à un besoin quantitatif où l'étape du diagnostic, supposée être l'étape majeure dans la construction collective d'un avenir partagé, était faite selon une procédure formelle, sectorielle et administrative, sans implication des acteurs concernés, et sans prise en considération des enjeux locaux ; identitaires, économiques et politiques.

L'État a lancé le projet de 30 000 lots viabilisés, plus aide frontale, dans différentes communes de la wilaya de Ghardaïa pour absorber le déficit en matière de logement. Mais, malgré l'interdépendance des communes de la vallée, le projet n'avait pas une vision globale, qui suppose la transversalité et l'articulation entre les communes et entre les secteurs, faisant du projet une juxtaposition des actions ponctuelles dans l'espace.

Le projet des lotissements témoigne des faiblesses et des menaces au niveau de la gouvernance dont souffrent les institutions publiques, en générale, à différents niveaux. Sur le plan juridique et réglementaire, le projet manque d'une réglementation correspondante, qui oriente les décideurs dans leurs choix des bénéficiaires au niveau local, ce qui a donné lieu à des improvisations, des fraudes et des détournement des ressources foncières et financières, influant la réussite du projet et accentuant les iniquités d'accès aux ressources publiques.

Le projet présente une certaine forme de partenariat financière entre l'État les bénéficiaires. Mais, en raison de l'absence d'un diagnostic territorial partagé, de la non coordination entre les trois niveaux ; maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, maîtrise d'usage, ainsi que la faiblesse du cadre juridique, le projet annonce des prémices de l'échec, contrairement aux prévisions. Parce que la mise en œuvre des logements est dépendante des citoyens, le terrain a révélé au moins trois catégories de bénéficiaires ; la première est celle des vrais nécessiteux d'un logement, ils suivent les étapes, poursuivent l'aide et continuent la mise en œuvre de sa maison ; la deuxième est celle des bénéficiaires qui font les travaux de gros œuvres pour accéder à la deuxième tranche de l'aide financière, sans achever les travaux ; la troisième, est celle des acquéreurs

ayant postulés par cupidité, ils suivent les étapes, poursuivent la première tranche de l'aide frontale de 600.000 DA, sans réaliser les travaux, la seule mesure prise à leur égard est de les envoyer des mise en demeure.

Sans oublier les incohérences en matière de qualité architecturale.

Nous ne pouvons pas avancer des proportions ou des détails concernant la mise en œuvre, car le projet est en cours. Mais, plusieurs de nos enquêtés, nous ont affirmé que le but de la majorité des postulants est financier ; ils veulent de l'argent et le terrain reste une réserve financière.

Mise à part le partenariat créé entre les bénéficiaires et l'État, ce projet est loin d'intégrer les principes de la démarche du projet urbain ; transversalité, globalité, intercommunalité, participation, durabilité, multi-temporalité, etc., il se présente comme un ensemble de projets ponctuels qui ne s'inscrivent pas dans une approche globale adéquate pour un développement territorial durable.

La démarche du projet urbain dans les projets d'aménagement est une nécessité dans des contextes marqués par des conflictualités dont l'enjeu crucial est le sol. Depuis le diagnostic, en passant par le développement des stratégies et des objectifs, jusqu'à la concrétisation des visions et scénarios adoptés, le projet urbain produit un urbanisme qui **réunisse**. La concertation et la participation des différents acteurs exigées tout au long le processus, permettent de mettre en confrontation les différents enjeux et intérêts locaux, elles ouvrent la voie du dialogue, qui, malgré les collisions d'intérêts et des visions inhérentes, est une occasion pour les habitants et les communautés de produire collectivement une vision partagée où l'intérêt général prime.

Le projet que nous avons élucidé ne présente pas les principes du projet urbain. Il s'inscrit dans la logique des politiques urbaines adoptées au niveau national. Toutefois, des pistes d'amélioration possible du processus d'aménagement de l'espace urbain, peuvent trouver de l'inspiration à partir du local.

Les initiatives communautaires, que nous avons cité plus haut, tel que le ksar de Tafilelt, le ksar de Tinemmirine et autres, sont instructifs en matière de gestion du projet, ils ont la particularité d'être le produit d'une dynamique participative des habitants et d'une forte solidarité du groupe. Nous n'avons pas analysé ces projets, mais, ils ont faits l'objet

d'études de plusieurs chercheurs¹, qui s'accorde sur les caractéristiques du processus de ces projets.

Brièvement, quand l'idée d'un nouveau ksar apparaît, elle est exposée aux habitants du ksar concerné par l'extension, ainsi un comité sociale composé de notables de la ville est créée afin de choisir les bénéficiaires en collaboration avec l'association du ksar et ses différents *achairs*. L'association créée pour la réalisation du projet, elle a pour mission : la gestion du projet, en collaboration avec la population, et elle constitue le médiateur entre les habitants et les autorités locales officielles (tel l'association Amidoul pour le cas du Tafilelt). Quant au comité des notables, il joue le rôle d'intermédiaire entre les habitants et les gestionnaires du projet (l'association), de plus c'est une sorte d'autorité morale, car il constitue un garant auprès des prêteurs.

Après l'élaboration de la liste des bénéficiaires, l'association en collaboration avec les habitants, entame les procédures administratives, les permis de construire et la réalisation des travaux, tout en prenant en compte les évaluations, les avis et critiques des bénéficiaires. Pour la mise en œuvre des projets, un montage financier est mis en place, selon les cas : ça peut être des bienfaiteurs, la contribution de la population en plus de l'aide étatique (à travers la CNL) et les bénéficiaires. Les parties communes sont réalisées dans le cadre de Touiza, qui trouve place, aussi, dans la gestion et l'entretien du ksar après son occupation.

Depuis le pilotage, la mise en œuvre jusqu'à la gestion du projet après son occupation, les habitants sont impliqués étape par étape, ce qui assure leur appropriation et acceptation du produit final. Les partenariats créés pendant le processus les responsabilisent envers leur milieu et assure l'efficacité sur le long terme.

Ces projets évoluent dans le temps, ils s'adaptent aux besoins de la population, ils ne sont pas fixes et figés. Ils s'inscrivent dans le présent, en s'appuyant sur le passé et ses ressources, tout en ayant une vision d'avenir.

Ces projets, réalisés selon une démarche "*bottom-up*", présentent des ingrédients de la démarche du projet urbain : la concertation, le partenariat, la solidarité, la transversalité, la multi-temporalité, la flexibilité, qui émanent du local.

¹ Pour plus de détails revenir sur l'article suivant : ADAD Med Cherif, MAZOUZ Toufik, Les anciens et nouveaux ksour : étude comparative. Cas du M'zab, Courrier du Savoir – N°16, Octobre 2013, pp.77-87.

Ceci dit, ces projets ne concernent que la communauté mozabite. Ils peuvent constituer une source d'inspiration pour les autorités locales officielles dans les projets d'aménagement de l'espace urbain, mais en incluant tous les habitants sans exclure une catégorie. Ainsi, il est nécessaire de prendre en considération les territorialités différentes des communautés, leurs organisations sociales, et les institutions traditionnelles, qui sont une autorité morale et ont de l'influence sur les habitants. Cet exercice n'est pas aisé, vu la multitude des enjeux et des intérêts liés au territoire.

2. Les priorités et les enjeux à long terme.

Les rapports entretenus entre différents groupes d'acteurs sont déterminés par les enjeux et les intérêts. Dans notre cas d'étude, la conflictualité a mis sur scène au moins trois principaux groupes d'acteurs : l'institution officielle (l'État et ses instances), la communauté arabe et la communauté mozabite. Tout en prenant en considération que les deux derniers s'entremêlent avec le premier, puisque plusieurs acteurs sont à la fois représentant de l'État et de la communauté à laquelle ils appartiennent.

L'enjeu majeur est celui du pouvoir, c'est-à-dire : qui contrôle le territoire?, mêlé à d'autres ; identitaires, économiques, historiques, spatiales, etc. L'État, en tant que pouvoir officiel, légal, domine la scène de la gestion du territoire, mais, en coulisse, chaque communauté déploie des stratégies pour accéder au pouvoir et donc contrôler la gestion de la ville et de ses ressources.

Jadis caractérisées par une complémentarité et une domination, les relations entre les deux communautés sont marquées actuellement par la conflictualité et la compétition. Quand à leurs rapports avec l'État, ils se varient entre l'adaptation et la résistance.

La position officielle de l'État, qui peu être dite assimilationniste, a aggravé les tensions entre les deux communautés. Appartenant désormais à une société plus large, la communauté mozabite, par ses institutions traditionnelles, a opté pour des stratégies défensives afin de confirmer sa différence et garder sa domination sur le territoire. Quand à la communauté arabe, peu organisée que l'autre, s'est adaptée au système officiel afin d'affirmer sa légitimité et son droit à la ville.

Aujourd'hui, c'est inéluctable pour les deux communautés de dépasser leurs contentieux, et de travailler ensemble pour une vie sociale harmonieuse nécessaire à

l'épanouissement de la société et au développement du territoire. Mais ce processus n'est pas sans défis.

Les enjeux sont de taille, et nécessitent des efforts inter et multisectoriels sur les différents plans ; économique, social, politique, administratif, culturel, urbanistique, etc., les conflits sont en état de latence et le potentiel de recrudescence des violences est élevé.

3. Une esquisse d'un projet urbain pour un mieux vivre ensemble.

Le projet urbain recouvre de nombreuses situations et ambitions. Il se caractérise par des temporalités et des échelles variées d'interventions sur un territoire. Il est stratégique, donc, il ne peut être réduit seulement à un projet d'urbanisme ou d'architecture. Le projet urbain est une démarche de réflexion globale sur un territoire donné. C'est un projet politique, un projet de ville, qui traduit des images collectives du futur, autour desquelles se mobilisent différents acteurs ; élus, institutions publiques, économiques, habitants, et autres. Un projet de ville émane d'une volonté politique, et correspond à une planification stratégique, qui nécessite d'identifier les atouts, les faiblesses et les enjeux majeurs d'un territoire, en se basant sur l'intégration (par des partenariats et une démarche participative) de différents acteurs, pour assurer leur adhésion au(x) projet(s) et produire une vision partagée d'un avenir commun.

Un projet de ville se décline en plusieurs sous projets, qui sont le résultat des objectifs stratégiques et des axes généraux de développement choisis collectivement par les acteurs concernés. Donc, il peut répondre, selon le contexte, à des enjeux économiques, politiques, sociales, culturelles, spatiales ou autres, selon une série de démarches interliées. Cela explique l'exigence d'une optique transversale ; intercommunalité, intersectorialité, interdisciplinarité.

Cette série de démarche se décline généralement en quatre niveaux:

- L'initiation et la maturation du projet.
- L'élaboration d'un projet de territoire
- La mise en œuvre d'un projet de territoire
- L'évaluation et le suivi

3.1. La démarche du projet urbain.

3.1.1. Initiation et maturation du projet.

C'est le point de démarrage, qui est le résultat d'un souhait, d'une intention politique, d'une situation difficile, d'un constat de dysfonctionnements grandissants, d'une inquiétude exprimée par les acteurs locaux, ou comme dans notre cas, pourrait être les évènements violents entre les deux communautés.

Cette phase est l'étape d'identification, elle est nécessaire pour mettre en place les jalons d'un projet de territoire. Il s'agit de ; développer une idée, une réflexion à partir d'une (ou des) problématique(s) identifiée(s) ; de mettre un plan de travail ; d'identifier la population cible, les acteurs concernés et les partenariats possibles ; de définir un périmètre du projet, qui doit être suffisamment précis pour être opérationnel mais aussi suffisamment élargi pour prendre en compte les interactions entre les différentes échelles spatiales de la problématique étudiée. Cette étape nécessite du temps pour mieux éclaircir une vision d'avenir.

3.1.2. L'élaboration d'un projet de territoire.

C'est l'étape qui conditionne le passage à l'action. Elle est une évaluation préalable de la situation du périmètre territorial, qui ne peut s'effectuer par les méthodes traditionnelles de l'analyse urbaine, mais selon une approche globale et concertée avec les habitants, à travers un "diagnostic territorial partagé". Ce dernier permettra de définir les enjeux et les objectifs stratégiques, puis, de mettre en place des scénarios et un plan d'actions.

3.1.2.1. Le diagnostic territorial partagé.

Le diagnostic territorial est avant tout un outil d'aide à la décision. Il se caractérise par le recueil de données quantitatives et objectives, mais aussi de données qualitatives qui ont pour but de faire apparaître les caractéristiques, les atouts, les faiblesses et les potentialités d'un territoire donné. Le diagnostic territorial est à la fois un outil de légitimation d'une démarche globale de territoire, un outil de connaissance de son fonctionnement et un outil de médiation et de dialogue entre ses divers acteurs.

De ce fait, son efficacité tiens à :

- Analyser le territoire de manière collective et globale et non plus de manière sectorielle ;
- Répondre à des besoins réels et à des priorités locales ;
- Associer les acteurs du territoire à toutes les étapes de l'élaboration du projet (diagnostic, détermination des enjeux, stratégies, programme d'actions...etc.).

L'élaboration du diagnostic partagé consiste à :

- Recueillir les données quantitatives et qualitatives
- Évaluer les actions antérieures sur le territoire concerné
- Établir un état des lieux partagé, c'est-à-dire fondé sur l'expression des acteurs concernés en fonction de leurs visions du territoire en question où il s'agit de déterminer les besoins et les attentes de différentes catégories d'habitants selon une approche d'écoute et de proximité, sans exclusion, car c'est dans cette étape que commence l'inclusion sociale.
- L'analyse collective des données issues de l'état des lieux afin de débattre les problématiques majeures et d'identifier les atouts sur lesquels s'appuyer pour définir la stratégie à mettre en œuvre.

A partir des résultats du diagnostic partagé, il est possible de passer à l'étape des scénarios, au cours du quelle est élaborée une stratégie afin de proposer des actions qui permettront d'atteindre une vision partagée du territoire.

3.1.2.2. Les orientations stratégiques.

A l'issue du diagnostic partagé, les enjeux se précisent et les objectifs à atteindre sont définis. Cette étape est charnière entre le diagnostic, qui permettra un positionnement par rapport aux facteurs internes et externes, et l'exercice de prospective.

Les objectifs de cette phase sont :

- Formuler, à partir des éléments essentiels du diagnostic, une vision prospective du territoire sur le long terme

- Définir les axes stratégiques susceptibles de concrétiser cette vision et choisir les grands domaines d'action dans lesquels des modifications substantielles sont envisagées.
- Décliner chaque axe stratégique en projets, programmes ou actions structurants et en mesurer la cohérence générale.

Suivant des méthodes d'analyse en groupe, les professionnels élaborent des scénarios possibles. Puis, le processus de participation mène les acteurs qui y prennent part vers le choix d'un scénario, jugé ; souhaitable pour orienter l'avenir du territoire et optimal d'un point de vue de la maîtrise de ses impacts.

Les axes stratégiques, développés dans cette étape, indiquent les domaines dans lesquels des changements importants, qualitatifs et quantitatifs, doivent être réalisés, pour que l'objectif soit atteint. Ces axes stratégiques sont d'abord exprimés globalement, puis, ils se déclinent en des sous objectifs. A partir de ces derniers, une liste d'actions et de projets, ordonnancés et articulés dans le temps, doit être dressée.

3.1.2.3. Le plan d'actions.

Cette étape ne peut commencer effectivement que si la vision à long terme et les axes stratégiques ont été élaboré et validé par les différents acteurs concernés, tout en laissant la possibilité d'éventuelles modifications.

Il s'agit d'établir un plan indiquant les actions à réaliser dans le court, le moyen et le long terme, en négociant les divers éléments du plan, tout en assurant sa cohérence, car il faudra coordonner les projets qui ont des financements différents, des processus de planification distincts et des groupes d'acteurs différents.

Le choix des actions et des projets doit tenir compte de ce qui est acquis et de ce qui est possible, tout en prévoyant des inflexions éventuels de la trajectoire, afin qu'il soit possible d'introduire dans le plan de nouveaux projets.

3.1.3. La mise en œuvre des stratégies.

C'est la phase de mise en œuvre des projets. Il s'agit de savoir qui va faire quoi? Quand? Combien et Où ? C'est l'ordonnancement et le planning de l'exécution des actions.

Une fois un projet du territoire est partagé et adopté, commence la concrétisation des visions. Au-delà des aspects techniques de gestion et réalisation des projets, la mise en œuvre interpelle l'équipe opérationnelle sur certaines activités déterminantes pour la réussite du processus, il s'agit notamment ; de mettre en place des comités de pilotages ; d'élaborer un cadre contractuel de réalisation des projets convenus particulièrement dans le plan d'actions prioritaires ; d'établir un système de suivi-évaluation à la fois. Cependant, il faut insister que la mise en œuvre d'une stratégie dépend d'acteurs multiples, donc la communication et la collaboration, dans ce processus qui se veut participatif, est décisive dans cette phase

Grosso modo, cette étape s'agit des procédures des appels d'offres en direction des maîtres d'œuvre, des études urbanistiques, des travaux d'aménagement. Cette phase est l'objet d'un monitoring permanent dans le cadre duquel la participation des acteurs, leur collaboration et leurs négociations continuent et la révision des actions reste possible.

3.1.4. L'évaluation et le suivi.

Cette phase consiste à déterminer dans quelle mesure et avec quel degré de succès ou d'échec, les objectifs escomptés du projet ont été atteints. L'évaluation se fait le long du déroulement des opérations, elle sert à ; la correction à temps de tout problème ou dysfonctionnement rencontré dans la conception et la mise en œuvre, donc, une possibilité de redéfinition des objectifs stratégiques, des programmes et des plans d'action ; comparer les réalisations avec les prévisions et tirer les enseignements de l'expérience du passé pour améliorer la formulation et l'exécution de projets similaires dans le futur.

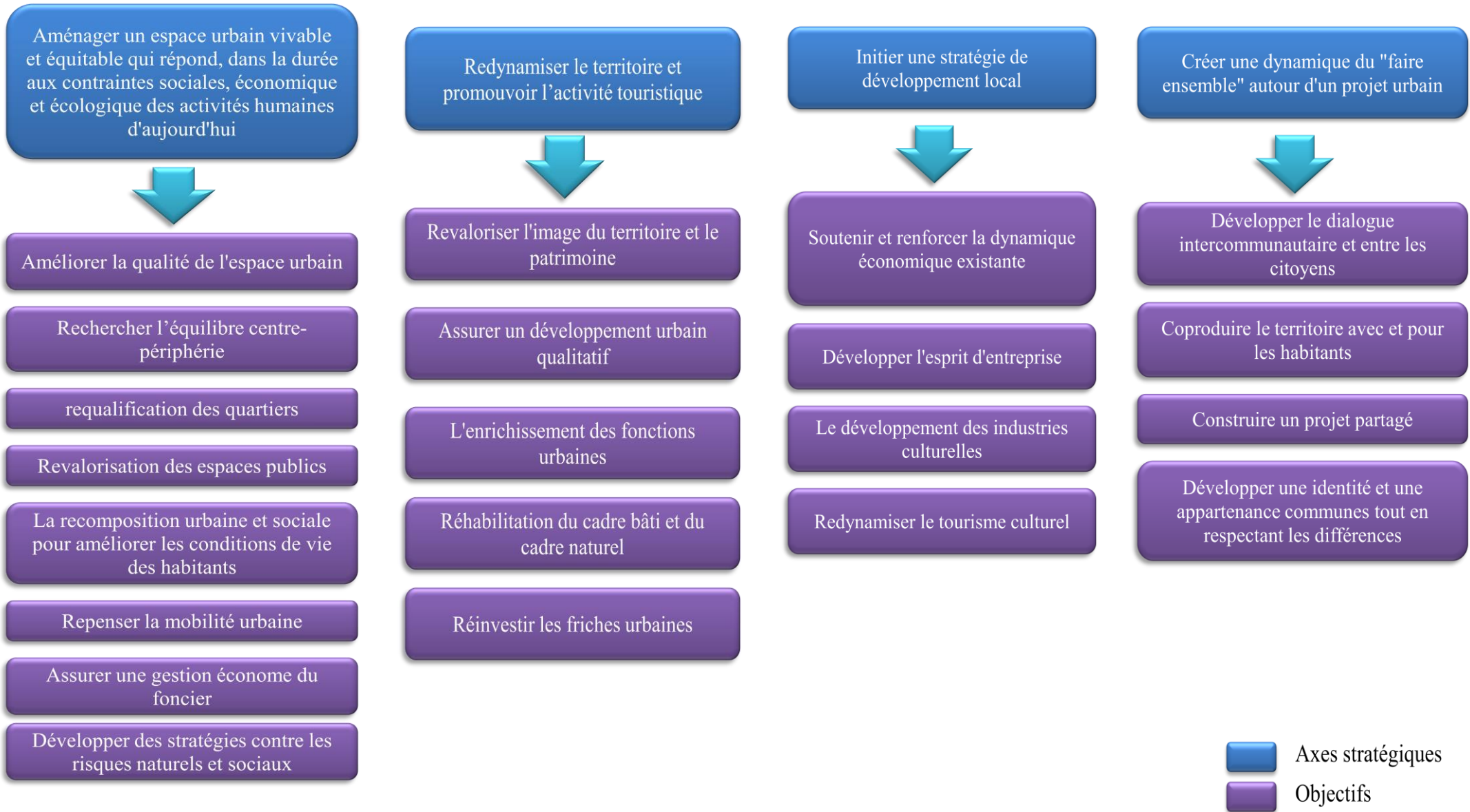
Elle doit se faire en concertation avec les habitants pour assurer la visibilité des opérations, et, pour développer leur capacité à réfléchir et à proposer des solutions à leurs problèmes, au lieu d'exercer des pressions et des demandes et de dépendre sur la prise de décision politique et technique.

3.2. Des axes de réflexion et actions possibles pour le cas de Ghardaïa.

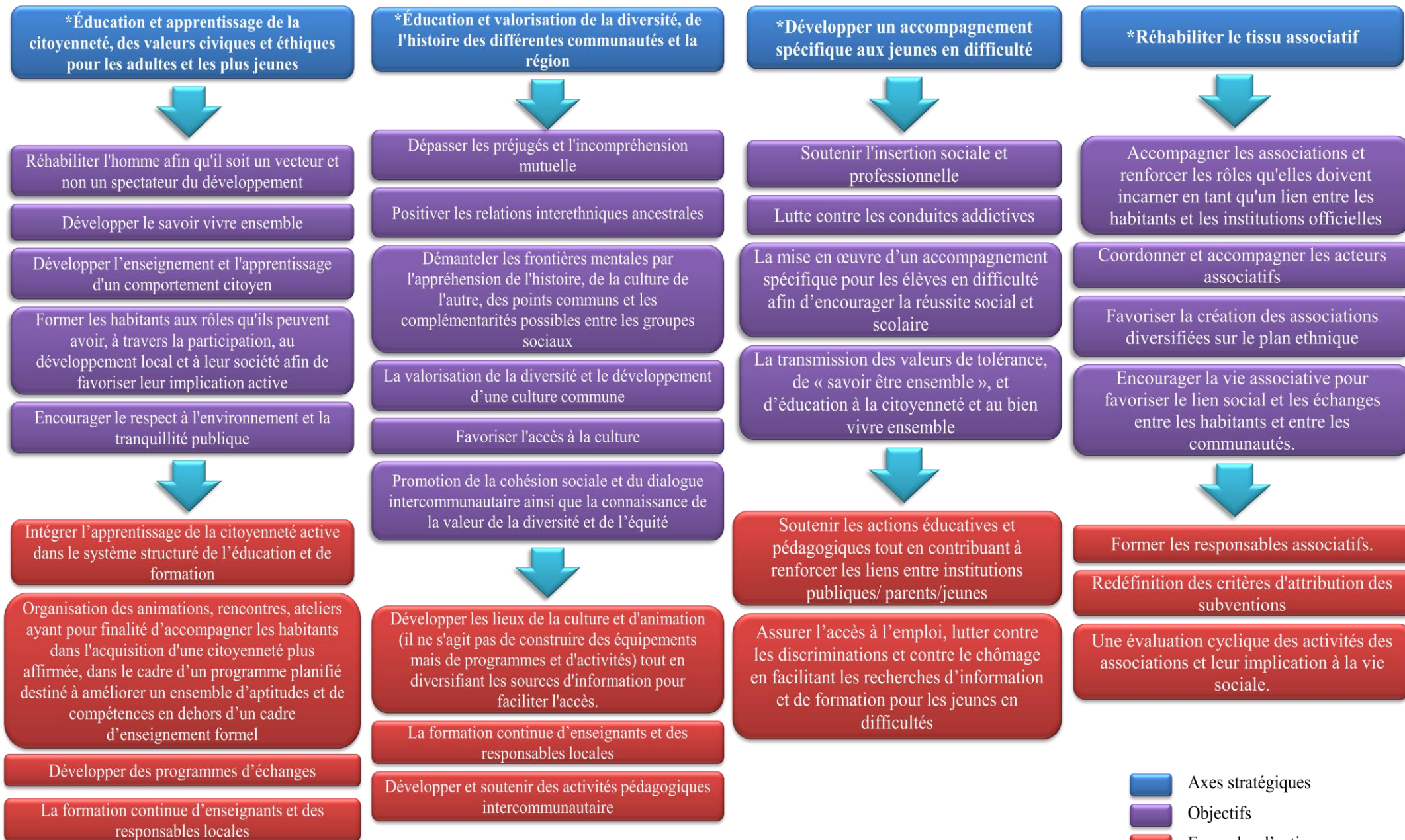
La production de l'espace urbain et sa gestion sont essentiels pour assurer la cohésion sociale, mais, comme nous avons expliqué auparavant, la dimension spatiale du système urbain, n'est pas la seule à prendre en considération pour un mieux vivre ensemble dans un territoire marqué par les conflits. Les projets urbanistiques (quels soit une extension

urbaine, une amélioration urbaine, la création de nouveaux pôles de croissance, le renouvellement des quartiers ou autres) doivent suivre une démarche de projet urbain pour assurer une efficacité sur le long terme et un équilibre entre les enjeux et les intérêts liés au territoire. Mais, ces projets doivent eux-mêmes s'inscrire dans un projet urbain globale (un projet de territoire), dont les aspects sociaux et économiques sont considérés comme aussi importants que les aspects spatiaux.

A partir du constat établi, le territoire de Ghardaïa est devant une série de défis dont les autorités locales doivent relever pour un mieux vivre ensemble. Pour cela, nous avons pu esquisser des axes de réflexion qui peuvent constituer la voie vers la paix et le développement harmonieux du territoire. Tout en ayant l'équité comme valeur conductrice, ils doivent être l'objet d'une maturation et peuvent être parachevés par l'adjonction d'autres, car il s'agit d'une seule vision, qui est la notre, alors que l'élaboration d'un projet urbain se fait par l'ensemble des acteurs concernés.



Volet spatial et économique



- Axes stratégiques
- Objectifs
- Exemples d'actions

Volet social et culturel

Néanmoins, atteindre ces objectifs suscités passe par l'accomplissement de certaines conditions, que nous résumons comme suit :

La première condition de tout projet urbain est le dialogue, la concertation, entre les différents acteurs, et entre les institutions. La communication par divers moyens est cruciale dans un contexte marqué par des conflictualités.

La composition sociale et la continuité spatiale du tissu urbain nécessite une intercommunalité, donc le portage du projet doit être assuré par l'ensemble des communes concernées ainsi que leurs services et ne doit pas être sectorialisé, surtout que le territoire comprend des sites classés comme patrimoine. Cela pose principalement trois défis : défi politique ; la nécessaire recomposition des solidarités institutionnelles (intercommunalité, transversalité), défi conceptuel par l'introduction de l'interdisciplinarité dans le processus de conception et défi méthodologique pour inventer des méthodes et des outils du passage de l'intention à la réalisation

Ainsi, sur le plan spatial, la révision des instruments d'aménagement existants est incontournable pour relever les défis du territoire. L'inadéquation des instruments d'urbanisme (PDAU, POS) complique d'avantage les dysfonctionnements et les réalités locales. Le besoin de nouveaux outils flexibles trouve ici tout son sens, en plus de la nécessité des nouvelles mesures juridique et réglementaire pour encadrer la démarche du projet urbain.

Au final, La coexistence de plusieurs pouvoirs locaux juxtaposés, le défi de l'exclusion et du repli identitaire nécessite une nouvelle forme d'action publique : la bonne gouvernance, qui est " un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions, pour atteindre des buts propres discutés et définis collectivement dans des environnements fragmentés et incertains"¹. La bonne gouvernance est un processus continu de coopération et d'accommodement entre des intérêts divers et conflictuels, tout en ayant comme fondement : **l'éthique publique**, qui exige ; **la transparence, la responsabilité, la participation, l'efficacité, l'État de droit et l'équité.**

¹ BAGNASCO Arnaldo, Le GALÈS Patrick., Les villes européennes comme société et comme acteur, in Villes en Europe, éd. La Découverte, 1997, cité dans GILLES Pinson. Projets et pouvoirs dans les villes européennes. Une comparaison de Marseille, Venise, Nantes et Turin. Thèse de doctorat. Université Rennes 1, 2002.

Conclusion.

À travers ce chapitre nous avons essayé d'esquisser des axes stratégiques qui peuvent être une référence d'un projet urbain pour un mieux vivre ensemble.

Assurer une cohésion sociale dans une société fragmentée ne peut être achevée par la mixité sociale, par le développement des projets économiques, ou d'autres projets ponctuels, qui peuvent être une escapade vers une paix sociale provisoire, sans résoudre les conflits sur le long terme.

La ville est tel un organisme vivant, un système urbain composé de sous-systèmes fortement interdépendants, où l'intervention sur l'une de ses dimensions aura une influence sur les autres. Ainsi, afin d'optimiser les relations interethniques, il serait indispensable la mise en place d'un projet urbain global, qui intervient sur les différentes dimensions ; sociale, culturelle, politique, spatiale, économique, etc.

La ville de Ghardaïa souffre du déclin de son espace urbain, d'une stagnation économique, d'une division ethno-spatiale planifiée et de liens intercommunautaires fracturés, d'où l'intérêt de créer une dynamique du "faire ensemble" pour un développement harmonieux du territoire.

A travers les axes développés, nous avons mis l'accent sur les dimensions spatiales et économiques, mais surtout sociales et culturelles, car il nous semble que le changement majeur est celui des mentalités et des pensées. Toutefois, ce changement ne viendra que si la sensibilisation est répandue à tous les niveaux et cela passe inévitablement par l'éducation des valeurs éthiques communes, de la citoyenneté et de l'importance de la diversité.

En outre, un nouveau mode de gestion qui se base sur la bonne gouvernance semble inéluctable pour une recomposition de la relation entre la société civile et le gouvernement ainsi que ses institutions.

Assurer une paix durable dans une société plurielle n'est pas une tâche aisée, ça nécessite un engagement et une volonté de tous les acteurs concernés, car c'est un processus sur le long terme.

Conclusion de la troisième partie.

À Belfast, l'ouverture des politiques urbaines sur les questions de divisions ethno-spatiales était un premier pas dans le processus de la réconciliation sociale. La volonté politique et l'engagement de la société civile avaient boosté le processus de la paix, qui, en s'appuyant sur des stratégies ; économiques, politiques, urbaines, sociales et culturelles, et dans le cadre d'un projet de ville, avait comme objectif l'équité entre les communautés locales. L'implication des habitants, les divers partenariats suscités, le travail collectif ainsi que la vision globale, partagée et orientée vers un avenir commun sont tous des facteurs qui, progressivement, ont mené vers une certaine forme de vivre ensemble, malgré que les divisions ethno-spatiales et les tensions entre les communautés existent toujours.

À partir de l'exemple choisi, il était clair que : instaurer un mieux vivre ensemble, dans un milieu diversifié et marqué par des conflictualités "ethniques", nécessite un engagement non seulement des pouvoirs publics mais surtout des groupes ethniques antagonistes, en s'appuyant sur le dialogue intercommunautaire et la concertation dans les affaires collectives qui les concernent, tout en ayant l'équité comme valeur et objectif.

De ce fait, il nous semblait essentiel la définition de quelques principes pour un mieux vivre ensemble (tout en prenant en considération les divers enjeux et facteurs alimentant les tensions entre les groupes dans notre cas) ; le dialogue intercommunautaire, comme instrument de médiation et d'échange ; la culture urbaine, comme une condition d'une implication efficace et active de la société civile ; l'équité urbaine, qui assure le droit à la ville à tous les citoyens ; l'éducation des valeurs éthiques ; le développement local, condition de l'épanouissement social et économique ainsi que le projet urbain en tant qu'une démarche décloisonnée, globale et participative, permettant d'intervenir d'une manière innovante sur les problématiques qu'affronte un territoire jalonné par des conflits intercommunautaires

Assurer un mieux vivre ensemble est un processus sans fin qui s'étale sur le long terme et nécessite une volonté politique et citoyenne. Le projet urbain en tant que démarche stratégique, itérative, flexible et multi-temporelle s'avère important pour notre cas d'étude. Les défis qu'affronte le territoire de Ghardaïa requièrent un projet urbain global qui traite les différentes dimensions des malaises entretenant les conflits. En générant

une culture du "faire ensemble", le projet urbain permettra un développement local harmonieux qui valorise la différence et la diversité.

Les axes de réflexion que nous avons esquissé pourraient être une référence pour un projet urbain de vivre ensemble, il ne s'agit pas d'un projet figé, achevé, ni d'une solution, mais plutôt d'une stratégie à développer, à mûrir, dans le cadre d'un projet urbain global, par les acteurs locaux concernés ; les associations, les autorités locales, les institutions traditionnelles, la société civile (des deux communautés), les acteurs privés, les enseignants, les éducateurs et toute catégorie de la population locale.

Conclusion générale.

L'intervention du gouvernement algérien pour éradiquer les violences qui ont eu lieu à Ghardaïa, entre l'année 2013 et 2015, s'est résumée en des opérations ponctuelles, sectorielles et superficielles. La problématique des violences était prise par l'État comme une simple altercation qui trouve son explication dans le chômage et la manipulation des jeunes. Mettant en marge les vrais enjeux qui alimentent les tensions entre les deux communautés "arabe" et "mozabite".

Notre réflexion a été centrée sur la portée des enjeux sociaux et urbains qui engagent dans des conflits, et sur le rôle des politiques urbaines dans l'entretien des tensions entre les communautés locales.

La diversité ethnique qui caractérise le territoire de Ghardaïa, la vallée du Mزاب particulièrement, est indéniable. Elle se traduit dans la mise en forme d'une mosaïque spatiale où chaque communauté s'approprie des quartiers plus au moins homogènes, créant une discontinuité ethnique dans l'espace urbain.

Cette situation engendre une dualité spatiale, surtout repérable après les conflits, où chaque communauté se replie dans son camp jusqu'à l'apaisement des tensions.

En fait, comme nous l'avons indiqué auparavant, les relations interethniques entre les communautés locales étaient caractérisées, avant l'avènement de l'État nation, par une interdépendance (économique et militaire) mais aussi par un rapport de dominant-dominé, où la communauté mozabite, majoritaire, contrôlait le territoire de la vallée. Toutefois, avec les diverses mutations, peu ou mal encadrées, qu'a connu le territoire national, en général et le territoire local en particulier, l'équation a changé, et tous les individus, quelque soient leurs appartenances communautaires, sont devenus égaux.

L'instauration du nouveau pouvoir et le déséquilibre démographique dans le territoire étaient perçus par la communauté mozabite comme une menace pour son identité et son pouvoir, quant à la communauté "arabe" c'était une opportunité pour s'intégrer définitivement dans le territoire de la vallée. De ce fait, les communautés, "mozabite" et "arabe", se sont lancées dans une compétition pour le pouvoir sur le territoire, pour s'accaparer les assiettes foncières, en utilisant des stratégies diverses.

Cependant, les politiques urbaines algériennes s'inscrivent dans une idéologie prônant le nationalisme, visant l'unification et l'intégration nationale. Cette option a volontairement mis entre parenthèses les réalités locales (sociales, culturelles et territoriales). Elles tendaient à éluder les enjeux identitaires et territoriaux. Mais, la défaillance de ces politiques, ainsi que la volonté de nier le territoire (au sens géographique du terme), et les particularités locales n'a fait que renforcer les rivalités, tout en accentuant la ségrégation ethno-spatiale à Ghardaïa.

A travers la lecture rétrospective du processus d'urbanisation de la vallée du Mزاب, il était clair que l'agglomération urbaine de Ghardaïa a évolué en deux sens, mettant l'espace et la société en état de division et de désolidarisation. L'analyse du projet récent de distribution des lots nous a permis de se pencher sur l'étude contextuelle du rôle des politiques urbaines dans la pérennisation des divisions ethniques et dans l'accentuation des conflits.

En fait, en plus de l'absence d'un projet de société et des dysfonctionnements dont souffre la ville de Ghardaïa (telles les autres villes algériennes d'ailleurs) en matière de qualité des services et de l'espace urbain, les conflits se trouvent exacerbés par la mauvaise gouvernance. Le projet que nous avons étudié, nous a révélé la faiblesse de la réglementation, la sectorialisation, la corruption et le flou qui caractérisent le processus du projet. La défaillance en matière de gestion et de planification urbaine est à l'origine d'une distribution inéquitable des ressources foncières et financières.

Les politiques urbaines affichent une "neutralité" à l'égard des appartenances communautaires, les plans d'aménagement, à première vue, ont une "apparence normale". Mais, nos enquêtes ont révélé l'existence d'une division ethnique, tolérée et autorisée par les autorités locales, mais contournée dans les débats et les concertations avec les futurs usagers.

Les conflits à Ghardaïa sont alimentés par plusieurs facteurs. Ainsi, assurer un mieux vivre ensemble sur le long terme passe par l'instauration d'un projet de territoire, qui se base sur le dialogue et la communication, avec une vision globale, et qui intervient sur les différentes dimensions du système urbain ; sociale, spatiale, culturelle, économique et politique.

La mise en place d'une stratégie de développement local, doit s'appuyer sur la diversité culturelle comme source d'enrichissement nécessaire pour améliorer les conditions de vie des habitants, mais est aussi une opportunité d'action collective autour d'intérêts communs. Il est important de rappeler que le développement local se fonde sur la mobilisation de la population locale autour de projets utilisant des ressources locales. Le territoire de Ghardaïa présente des potentialités surtout dans le secteur du tourisme et une économie locale à développer, dans le cadre d'un projet urbain globale.

À Ghardaïa les ressources foncières suscitent des enjeux variés ; économiques, identitaires, symboliques et historiques, entre les communautés et les individus. Ainsi, assurer une équité dans l'accès au sol est plus que nécessaire dans un contexte où la diversité ethnique est palpable. Or, cela n'est possible que par l'implication et la participation de la population locale à la gestion et à la production de leur espace urbain. Cela, ne signifie pas une transformation magique des relations intercommunautaires, mais cette mesure permettra de changer, sur le long terme, l'antipathie en empathie.

Toutefois, la planification collaborative exige un ensemble de comportements, semés notamment par l'éducation, qui relève de la culture urbaine ; la citoyenneté, l'engagement civique, le respect de la différence, une culture de la participation à la vie sociale et urbaine. Elle exige le développement de valeurs communes et d'un sens d'appartenance commun minimum afin d'assurer un échange et une communication cohérente et efficace entre les communautés ethniques et entre les individus.

La planification urbaine classique, technique et rigide ne peut résoudre les problématiques d'une ville divisée, car elle ne permet pas de mettre en liaison les dimensions physiques, sociales, économiques, environnementales et culturelles du développement et leur forte relation avec la cohésion et l'inclusion sociales nécessaires à la résolution des conflits. Ainsi, le projet urbain comme une nouvelle culture d'action publique qui favorise l'échange et la communication doit être mise en place pour encadrer une vision d'avenir partagée. Le projet urbain est " *une stratégie pensée et dessinée de la ville. (...) Il organise un territoire afin d'en améliorer l'usage, la qualité, le fonctionnement, la dynamique économique et culturelle et les relations sociales. (...) il doit représenter un résultat souhaité de manière suffisamment claire pour pouvoir donner lieu à un débat démocratique (...), il est interprétable et non fermé. Il représente*

un avenir désirable mais non certain"¹. Cela, exige une nouvelle politique de la ville qui se base sur la bonne gouvernance.

Cependant, opter pour la démarche du projet urbain ne signifie pas la standardisation et l'uniformisation de l'action collective en suivant d'autres expertises, sous peine de tomber dans des contradictions. Le local revêt des expériences qui présentent quelques principes du PU. Ainsi, Une réelle décentralisation est incontournable pour faire des acteurs locaux en général et des collectivités locales en particulier, les acteurs privilégiés de l'action publique urbaine locale. De plus, l'intercommunalité dans notre contexte est inévitable et elle ouvre la voie à des nouvelles possibilités de développement local. Mais, cela n'est possible que grâce à une forte volonté politique et un engagement déterminé des pouvoirs publics, car l'État et ses institutions sont les principaux acteurs des politiques et actions publiques urbaines.

En conclusion, dans des situations de développement local, la diversité ethnique ou culturelle ne peut être jugulée sous peine d'exacerber les sentiments d'iniquité, d'inégalité et de ségrégation. Une démarche de projet urbain, avec une planification souple et "itérative" permet de réajuster les objectifs et les méthodes de façon à "éviter" de laisser des doutes et des sentiments de frustrations. La notion de gagnant/gagnant est une condition pour motiver les "acteurs" et éloigner les rivalités.

¹ MASBOUNJI Ariella, Le projet urbain à la française, 2002, pp.23-31, cité dans, BEREZOWSKA AZZAG Ewa, Comprendre la démarche du projet urbain, Alger, Syergie, 2012.p.64.

Bibliographie.

Ouvrages:

- *AMAT Charles. Le M'zab et les M'zabites. Paris, éd. Challamel et Cie, 1888.
- *BEN WALHA Abd El Hamid, Abn'a el Chaânba wa mara'hil el tatawour el had'ari li bilad el chebka, (Les Chaanba et les étapes de l'évolution urbaine de la chebka). Ghardaïa . Sobhi, 2014. Ouvrage en arabe.
- *BENYOUCEF Brahim. Le M'zab : parcours millénaire. Alger, éd. Alpha, 2010.
- *BEREZOWSKA-AZZAG Ewa, Projet urbain, guide méthodologique, tome 2: comprendre la démarche du projet urbain, éd. Synergie, Alger, 2012.
- *CALASSANTI-MOTYLINSKI Adolphe, Guerara depuis sa fondation, éd. ADOLPHE JOURDAN, Alger, 1885.
- *CAUNEILLE Auguste. Les Chaanba, leur nomadisme : évolution de la tribu durant l'administration française. Paris, éd.CNRS, 1968.
- *CHERIFI Brahim. Le M'zab études d'anthropologie historique et culturelle. Alger, éd. Sédia, 2015.
- *Collectif, Histoire de l'Algérie à la période coloniale, co-éd. La Découverte et Barzakh. Alger/Paris, 2012.
- *COULON Alain, L'École de Chicago. Que sais-je ?, Cinquième édition, éd.PUF. Paris, 2012.
- *DARMON Pierre. Un siècle de passions algériennes : Une histoire de l'Algérie coloniale (1830-1940), éd. Fayard. Paris, 2009.
- *DONNADIEU Catherine, DIDILLON Henriette. Habiter le désert: les maisons mozabites, 3ème édition, éd. Mardaga. Bruxelles, 1977.
- *FOUCHER Michel, Obsession des frontières, éd., Perrin. Paris, 2007.
- *GAFFIKIN Frank, MORRISSEY Mike. Planning in Divided Cities: Collaborative Shaping of Contested Space. éd. Blackwell Publishing Ltd. Oxford, UK, 2011.
- *GRAFMEYER Yves, JOSEPH Isaac, L'école de Chicago, naissance de l'écologie urbaine, éd. Champs Flammarion, 2004.
- *GREFFE Xavier, territoires en France, les enjeux économiques de la décentralisation, éd.Economica, Paris, 1984.
- *JUTEAU Danielle, L'ethnicité et ses frontières. Presses de l'université de Montréal, 1999.
- *KADDACHE Mahfoud, Histoire du nationalisme algérien 1919-1951, éd. Paris-Méditerranée. Paris, 2004.
- *KYMLICKA Will et MESURE Sylvie, Comprendre les identités culturelles, éd. Puf. Paris, 2000.
- *LACHERAF Mostafa, L'Algérie. Nation et Société, éd. Maspéro, Paris.1965.
- *LACOUTURE Jean, L'Algérie algérienne : Fin d'un empire, naissance d'une nation, éd. Gallimard , coll. Témoins. Paris, 2008.

- *MERCIER Marcel. La civilisation urbaine au Mzab, études de sociologie africaine. Alger, éd. Emile Pfister, 1922.
- *MERGHOUB Belhadj. Le développement politique en Algérie : étude des populations de la région du M'zab. Paris éd. ARMAND COLIN, 1972.
- *MICHAUD Guy, Identités collectives et relations interculturelles, éd. Complexe. Bruxelles, 1978.
- *PARK Robert Ezra, BURGESS Ernest, Introduction to the Science of Sociology, Chicago, University of Chicago Press, 1921.
- *PHILLIPS Barbara E., City lights: urban suburban life in the global society, 3rd edition, Oxford University Press, New York, 2010.
- *POUTIGNAT Philippe et STREIFF-FENART Jocelyne. Théories de l'ethnicité. Suivi de : les groupes ethniques et leurs frontières de Fredrik BARTH, Paris, PUF, 1995.
- *REMAOUN Hassan (Dir.), L'Algérie: histoire, société et culture, éd. Casbah. Alger, 2000.
- *RONCAYLO Marcel, la ville et ses territoires, éd. Gallimard-Folio, Paris, 1990.
- *SAIDOUNI Maouia, Eléments d'introduction à l'urbanisme, Histoire, méthodologie, réglementation, éd. Casbah, Alger, 2010.
- *SIDI BOUMEDIENE Rachid (dir.), L'urbanisme en Algérie: échec des instruments ou les instruments de l'échec, éd. Alternatives urbaines, Alger, 2013.
- *SHIRLOW Peter, MURTAGH Brendan, Belfast, Segregation, Violence and the City. London, Pluto press, 2006.
- *STEBE Jean-Marc, MARCHAL Hervé, la sociologie urbaine, Que sais-je, éd. PUF.Paris, 2007.
- *STORA Benjamin, Le nationalisme algérien avant 1954, CNRS. Paris, 2010.
- *VERMEULEN Hans, GOVERS Cora (eds), the anthropology of ethnicity; beyond ethnic groups and boundries", éd. Het Spinhuis, Amestredam, 2000.
- *WEBER Max, Économie et société. L'organisation et les puissances de la société dans leur rapport avec l'économie. Traduit de l'allemand par Jacques Chavy et d'Éric de Dampierre (dir.), Pocket, 1995.
- *WINTER Elke, Max Weber et les relations ethniques. Du refus du biologisme racial à l'État multinational, Presse de l'université Laval, 2004.

Articles:

- *AUCAPITAINE Henri. Les Béni Mezab, annales des voyages, chapitre 2, p. 178-220.
- *BALLIF Florine, Les peacelines de Belfast, entre maintien de l'ordre et gestion urbaine, Cultures & Conflits, n° 73, 2009. URL : <https://conflits.revues.org/17533>.
- *BALLIF Florine, « Les peacelines de Belfast : le provisoire qui dure », Hermès La Revue, n° 63, 2012, p. 116-119. URL: <http://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2012-2-page-116.htm>

- *BALLIF Florine, ROSIÈRE Stéphane, « Le défi des « teichopolitiques ». Analyser la fermeture contemporaine des territoires », *L'Espace géographique*, Vol. 38, 2009, p. 193-206. URL: <http://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2009-3-page-193.htm>
- *BARTH Fredrik, "Les groupes ethniques et leurs frontières", *in* P. Poutignat et J. Streiff-Fenart, *Théories de l'ethnicité*, 1995.
- *BIGO Didier, BOCCO Riccardo, PIERMAY Jean-Luc, « Logiques de marquage : murs et disputes frontalières », *Cultures & Conflits*, n° 73, 2009. URL: <https://conflits.revues.org/17484>
- *BISSON Jean, *Les villes sahariennes : politique volontariste et particularismes régionaux*, Maghreb-Machrek, n°100, 1983.
- *BOLLENS Scott A., *Role of Public Policy in Deeply Divided Cities: Belfast, Jerusalem, and Johannesburg*, *in* Timothy Sisk and Igor Koryakov. *Democracy At The Local Level: The International IDEA Handbook on Participation, Representation, Conflict Management, and Governance*. Pp. 82-89. Stockholm: Institute for Democracy and Electoral Assistance. URL : www.researchgate.net.
- *BONNEMAISON Joël, *voyage autour du territoire, mission ORSTOM au Vanuatu*, *L'Espace Géographique*, n° 4, 1981, pp 249-262. URL : www.persee.fr/doc/spgeo_0046-2497_1981_num_10_4_3673
- *BROMBERGER Christian et MOREL Alain (dir.), *Limites floues, frontières vives*, éd. de la MSH, 2001, 386 p. URL : www.scienceshumaines.com.
- *CALAME Jon, RICHARD Thomas, « La ville divisée : les minorités hors les murs », *Politique étrangère*, Vol.75, n°4 2010, p. 783-797. URL : <http://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2010-4-page-783.htm>
- *CHABERT Alexandre. *Le comportement économique des musulmans : une exception : les Mozabites*. *Revue d'histoire économique et sociale*, Vol. 39, No. 3, 1961, pp. 330-351.
- *CHAKER Salem, « La voie étroite : la revendication berbère entre culture et politique », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Tome XXVIII, éd. CNRS, Paris, 1989. URL: http://centrederechercheberbere.fr/tl_files/doc-pdf/question-1989.pdf.
- *COÏNE Abel André. *Le Mzab*. *Revue Africaine*, vol.23, éd. A. Jourdan, Libraire-Éditeur, Alger, 1879. pp.183-210. URL: <https://www.algerie-ancienne.com/livres/Revue/revue.htm>
- *DI MEO Guy, *De l'espace aux territoires : éléments pour une archéologie des concepts fondamentaux de la géographie*. *L'information géographique*, Vol 62, n°3, 1998. pp. 99-110. URL : www.persee.fr/doc/ingeo_0020-0093_1998_num_62_3_2586
- *DI MEO Guy, *Identités et territoires : des rapports accentués en milieu urbain ?*, *Métropoles*, 2007. URL : <https://metropoles.revues.org/80>
- *DI MEO Guy. *L'identité : une médiation essentielle du rapport espace / société*. *Géocarrefour*, Vol. 77, n°2, 2002. pp. 175-184. URL : www.persee.fr/doc/geoca_1627-4873_2002_num_77_2_1569
- *DOUMANE Saïd, *Heurs et malheurs de la modernité en Algérie*, *Campus*, n°12, p. 12-15, URL: www.ummo.dz/IMG/pdf/Heurs_et_malheurs_de_la_modernite_en_Algerie.pdf
- *ESCALLIER Robert, *Les frontières dans la ville, entre pratiques et représentations*, *Cahiers de la Méditerranée*, 73, 2006. URL : <https://cdlm.revues.org/1473>

- *FABRICE Patez. Les relations communautaires ethniques selon Max Weber. Les Cahiers du CERIEM, Centre d'Études et de Recherches sur les Relations Interethniques et les Minorités, 1997, pp.53-61.
- *GAFIÏTI Hafid, « The Monotheism of the Other, Language and De/construction of National Identity in Postcolonial Algeria », in BERGER Anne-Emmanuelle (dir.), Algeria in others' languages, Ithaca, Cornell University press, 2002. URL: <https://books.google.dz>
- *GAUTHIER Ève, JOANNETTE Jean-Yves, LATENDRESSE, Anne. Dossier " Le droit à la ville ", A Bâbord!, n°22, déc. 2007/janv. 2008. Repéré à : <https://www.ababord.org/Le-droit-a-la-ville>
- *GHOUATI Ahmed. Entre nation et tribus : diversité culturelle et linguistique en Algérie. in. COHEN James et al. (Dir.), Citoyenneté et diversité, EHIC Presses Universitaires Blaise Pascal, 2009, pp.283-304. URL : <https://hal-clermont-univ.archives-ouvertes.fr/hal-01323751/document>
- *HACHEMAOUI Mohammed, « Y a-t-il des tribus dans l'urne ? », Cahiers d'études africaines, 205, 2012. URL : etudesafricaines.revues.org/16975.
- *HERIBERT Adam, Les politiques de l'identité. Nationalisme, patriotisme et multiculturalisme, Anthropologie et Sociétés, vol. 19, n° 3, 1995, p. 87-109. URL: www.erudit.org/fr/revues/as/1995-v19-n3-as798/015371ar/
- *HOBSBAWM Eric. Qu'est-ce qu'un conflit ethnique? In: Actes de la recherche en sciences sociales. Vol.100, décembre 1993.pp. 51-57. URL : www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1993_num_100_1_3072
- *KAISER Wolfgang, penser la frontière – notions et approches, Histoire des Alpes, n°3, 1998. pp.63-74. URL : www.e-periodica.ch
- *LAMARCHE Lucie, Le droit à la ville "Made in Québec" : un exercice de gouvernance marqué par le pragmatisme? Le cas de Montréal, Revue Gouvernance, vol.5, n°1. 2008. URL: <https://www.erudit.org/fr/revues/gouvernance/2008-v5-n1-gouvernance02966/1039104ar/>
- *LAYACHI Azzedine, Ethnicité et politique en Algérie. Entre l'inclusion et le particularisme berbère, NAQD, n° 19-20, 2004, p. 27-54. p.33. URL : <https://www.cairn.info/revue-naqd-2004-1-page-27.htm>
- *LE COADIC Ronan, Le multiculturalisme, in. Le Coadic Ronan et Filippova Elena (dir.), Débats sur l'identité et le multiculturalisme, Institut d'ethnologie et d'anthropologie, Académie des sciences de Russie. Moscou, 2005, p. 25-51. URL: https://www.academia.edu/4770531/Le_multiculturalisme
- *LEPERLIER Tristan, « L'arabisation, un mythe ? Pouvoirs et langues dans l'Algérie indépendante », La Vie des idées, 2012. URL : www.laviedesidees.fr/L-arabisation-un-mythe.html
- *LEYDET Dominique, POURTOIS Hervé, Pluralisme et conflit, dans les théories contemporaines de la démocratie, Archives de Philosophie du droit, 2005, pp.71-92. URL: www.philpapers.org/rec/LEYPEC
- *LOSCHAK Danièle, Espace et contrôle social. (sans date). URL: www.u-picardie.fr/curapp-revues/root/8/loschak.pdf

- *MAAROUF Nadir, L'Algérie pluriculturelle : droit à la différence et différence du droit, NAQD, n° 5, 1993, p. 14-25. URL : www.cairn.info/revue-naqd-1993-2-page-14.htm
- *MARCUSE Peter, Enclaves yes, Ghettos no ; segregation and the state, in. VARADY David P.(éd.), Desegregating the city : Ghettos, Enclaves and inequality. Albany, State University of New York Press, 2005. pp.15-30.
- *MARCUSE Peter, The enclave, the citadel and the ghetto: what has changed in the post-Fordist U.S city. Urban affairs review, vol. 33, n°2, November 1997, pp.228-264. URL: <http://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1177/107808749703300206>
- *MERHOUM Nesma, Le berbérisme algérien, une ethnicité imaginée, Sciences Po, Campus Menton, 2016. URL: http://www.academia.edu/30255795/Le_berbe_risme_alge_rien_une_ethnicite_imagine_e
- *MOERMAN Michael, Ethnic identification in a complex civilization: who are the Lue?, American Anthropologist, New series. Vol.67, N°5, Part 1 (Oct., 1965), pp.1215-1230. URL: <https://www.jstor.org/stable/668364>
- *MORANGE Marianne, SPIRE Amandine, Le droit à la ville. URL: <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article698#>
- *PEACH Ceri, The ghetto and the ethnic enclave, in. VARADY David P.(éd.), Desegregating the city : Ghettos, Enclaves and inequality. Albany, State University of New York Press, 2005. pp.31-48.
- *REMAOUN Hassan, Colonisation, mouvement national et indépendance en Algérie : à propos de la relation entre le religieux et le politique. Insaniyat, Université d'Oran et CRASC. URL : insaniyat.crasc.dz
- *RIPOLL Fabrice et VESCHAMBRE Vincent, Introduction : L'appropriation de l'espace comme problématique, Norois, 195, 2005, mis en ligne le 05 août 2008. URL: <https://norois.revues.org/477>
- *ROCHER François et WHITE Bob W., L'interculturalisme québécois dans le contexte du multiculturalisme canadien, Études IRPP, n° 49, novembre 2014. URL: http://classiques.uqac.ca/contemporains/rocher_francois/interculturalisme_qc_contexte_can/interculturalisme_qc.html
- *RUI Sandrine, Conflit, in. PAUGAM Serge (dir), Les 100 mots de la sociologie, Que sais-je, éd. Puf, 2010. pp.54-55. URL : <https://sociologie.revues.org/676>.
- *SUEUR Jean-Pierre, Demain la ville - Rapport présenté à Martine Aubry, Paris, La Documentation française, 1998. URL: www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/984000572/index.shtml.
- *WIRTH Louis, The Ghetto, The American Journal of Sociology, Vol 33, N°1, University of Chicago Press. Chicago, Jul.,1927. pp.57-71 URL: <http://www.journals.uchicago.edu/doi/abs/10.1086/214333>

Articles de presse:

- *El Watan , " Abécédaire du M'zab effervescent : Ghardaïa les mots clés du conflit ", le dimanche 05 Janvier 2014.

*El Watan, " Alors que le conflit intercommunautaire perdure à Ghardaïa : Réaction tardive du gouvernement" le dimanche 29 décembre 2013.

*El Watan, "Le nouveau plan du gouvernement dévoilé", le Mercredi 23 Juillet 2014.

*El Watan, "Situation sécuritaire à Ghardaïa : L'armée prend le relais", le dimanche 19 octobre 2014.

*Le Quotidien d'Algérie " Le Mzab en deuil: manifeste pour la paix", le jeudi 26 Décembre 2013.

Rencontres scientifiques:

*BONNEMAISON Joël et al., Le territoire, lien ou frontière ?, Identités, conflits ethniques, enjeux et recompositions territoriales : colloque, Université Paris-IV et ORSTOM, Paris - Sorbonne 2 – 4 octobre 1995, éd. ORSTOM, Paris, 1997. URL: http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers08-09/010014865.pdf

*WSEVOLOD W. Isajiw, Definition and dimensions of ethnicity: a theoretical framework. Paper presented at "Joint Canada-United States Conference on the Measurement of Ethnicity", Ottawa, Ontario, Canada, April 2, 1992. URL: https://tspace.library.utoronto.ca/retrieve/132/Def_DimofEthnicity.pdf

*WIEVIORKA Michel, Multiculturalisme : le débat est il clos?. Conférence donnée le lundi 2 mars 2015, à l'INALCO, dans le cadre de Sociétés plurielles, programme interdisciplinaire en SHS de l'Université Sorbonne-Paris-Cité, URL : www.wieviorka.hypotheses.org.

Mémoires et thèses:

*BADIANE Etienne. Développement urbain et dynamiques des acteurs locaux : le cas de Kaolack au Sénégal. Thèse de doctorat. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2004.

*BALLIF Florine. Les *peacelines* de Belfast. Du maintien de l'ordre à l'aménagement urbain (1969-2002). Thèse de doctorat. Université Paris XII Val de Marne, 2006. URL: <https://tel.archives-ouvertes.fr/file/index/docid/80475/filename/these.pdf>

*GILLES Pinson. Projets et pouvoirs dans les villes européennes. Une comparaison de Marseille, Venise, Nantes et Turin. Thèse de doctorat. Université Rennes 1, 2002. URL: <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00125323/document>

*MBONABUCYA Jean Baptiste. Ethnicité et conflit ethnique : approches théoriques, en perspective de l'analyse du conflit des Rwandais. Mémoire de Licence en Sociologie. Université de Genève, Juillet 1998. URL: <https://repositories.lib.utexas.edu/bitstream/handle/2152/5203/2508.pdf?sequence=1>

*RAHMOUN Naima, La planification urbaine à travers les PDAU-POS et la problématique de la croissance et de l'interaction villes/villages en Algérie. Références empirique à la wilaya de Tizi-Ouzou, Thèse de doctorat, université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou.

*RINAUDO Christian. La construction sociale de l'ethnicité en milieu urbain. Production et usages des catégories ethniques dans le cadre d'un quartier sensible. Thèse de doctorat. Université SOPHIA ANTIPOLIS, Nice, 1998. URL: <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00080447/document>

Textes réglementaire et documents officiels:

*Council of Europe Ministers of Foreign Affairs, White Paper on Intercultural Dialogue "Living Together As Equals in Dignity", Strasbourg, 2008. URL : https://www.coe.int/t/dg4/intercultural/source/white%20paper_final_revised_en.pdf

*La constitution du 28 Novembre 1996

*La constitution du Mars 2016

*La loi n° 89-11 du 5 juillet 1989, Relative aux associations à caractère politique.

*La loi n° 90-08 relative à la commune

*La loi n° 11-10 relative à la commune

*Rapport de la Nouvelle Stratégie et Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Cohésion sociale, 2010. URL: http://www.coe.int/t/dg3/socialpolicies/socialcohesiondev/source/2010Strategie_PlanAction_CohesionSociale.pdf

*Rapport mondial sur le développement humain 2004 : La liberté culturelle dans un monde diversifié. URL: http://base.afrique-gouvernance.net/docs/rapport_mondial_d_veloppement_humain.pdf

*Rapport PDAU de Ghardaïa 2007(en cours).

*Rapport UN-HABITAT, Réduire la fracture urbaine: le droit à la ville, Mars 2010. URL : <http://mirror.unhabitat.org/documents/SOWC10/FR/R12.pdf>

Sites internet:

*www.algerie-ancienne.com

*www.cairn.info

*www.c-lab.columbia.edu/0223.html

* www.collectivitesviables.org/articles/equite/

*www.elwatan.com

*www.encyclopediecanadienne.ca

*www.hypergeo.eu

*www.joradp.dz

*www.richwainwright.com

Table des matières.

Introduction générale.	1
Problématique.	3
Méthodologie.	6

PARTIE 1:

ETHNICITE, TERRITOIRE ET POLITIQUE PUBLIQUE: CONCEPTS ET THEORIES

Introduction de la première partie	9
<u>Chapitre 1: Ethnicité, territoire et frontière ethnique</u>	10
Introduction	10
1. Le groupe ethnique : de l'ethnie à l'ethnicité	11
2. Théories de l'ethnicité: du primordialisme aux frontières ethniques	16
3. Territoire, Identité et frontière ethniques:	20
3.1. Identité ethnique et territoire:	20
3.1.1. L'identité ethnique, individuelle et collective	20
3.1.2. Le territoire, un espace d'identification	22
3.2. La frontière ethnique, entre identité et territoire	28
4. Les frontières ethniques ; la théorie Barthienne	30
5. Qu'est ce qu'un conflit ethnique?	33
Conclusion.	35
<u>Chapitre 2: L'École de Chicago ; les études des communautés en milieu urbain.</u>	36
Introduction	36
1. La ville de Chicago ; un kaléidoscope culturel	37
2. L'étude des communautés ; une ethnologie dans la ville	38
3. Le cycle des relations ethniques.	42
4. Le processus d'assimilation : du ghetto à l'enclave et la banlieue.	44
5. L'assimilationnisme et le pluralisme culturel.	45
6. Le contexte politique.	48
Conclusion.	50
<u>Chapitre 3: Les Politiques publiques et la diversité culturelle</u>	51
Introduction	51
1. Les politiques de l'identité : l'assimilationnisme et le multiculturalisme.	51
2. La planification urbaine et la diversité:	56
2.1. Stratégies urbaines et gestion de la diversité	56
2.2. La planification collaborative	60
Conclusion.	61

Conclusion de la première partie	63
----------------------------------	----

PARTIE 2:

POLITIQUE PUBLIQUE ET DIVERSITE ETHNIQUE EN ALGERIE A TRAVERS LE CAS DE GHARDAÏA.

Introduction de la deuxième partie.	64
-------------------------------------	----

Chapitre 1: l'État nation, Politique publique et diversité ethnique

Introduction	65
1. Du mouvement national et de l'identité nationale	66
2. Du volontarisme politique :	69
2.1. L'État : acteur unique.	71
2.2. Les réformes des politiques publiques	73
2.2.1. Les lois relatives à la commune ; une tentative de décentralisation et de démocratisation.	74
2.2.2. Aperçu des politiques urbaines depuis 1990	75
3. La complexité de la question identitaire	78
3.1. Une arabité " stratégique "	78
3.2. Émergence de facteurs identitaires supranationaux (1988-2000).	83
3.3. La revendication berbère.	84
Conclusion	88

Chapitre 2: Ghardaïa, un territoire multicommunautaire

Introduction	90
1. Présentation de la wilaya de Ghardaïa	90
2. Aux origines de la diversité ethnique	92
3. Les relations interethniques	97
4. L'organisation politique et urbanisation pendant l'occupation française:	105
4.1. L'organisation politique et administrative	105
4.2. La croissance urbaine et urbanisation dans la vallée	109
Conclusion	115

Chapitre 3: L'avènement de l'État nation : appartenances ethniques, urbanisation et politiques urbaines

Introduction	116
1. L'organisation administrative et politique	117
2. La croissance démographique et le processus d'urbanisation :	120
2.1. Le processus d'urbanisation:	122
2.1.1. Les initiatives privées et collectives.	122
2.1.2. Les initiatives publiques.	126
2.2. Des tentatives de planification urbaine	131
3. Des plans d'aménagement au dessus des appartenances ethniques ?	135
4. Les enjeux liés au territoire.	145
Conclusion.	148

<u>Chapitre 4: Ghardaïa; un territoire au cœur des conflits</u>	149
Introduction	149
1. Une relecture des conflits de 2013 à 2015	149
1.1. Un cycle de violence non contrôlable	149
1.2. Les actions menées pour endiguer le conflit	152
1.3. Les interprétations du conflit	154
2. La géographie des affrontements	155
Conclusion.	158
Conclusion de la deuxième partie	159

PARTIE 3:

POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE. UNE DEMARCHE DE PROJET URBAIN.

Introduction de la troisième partie.	160
--------------------------------------	-----

Chapitre 1: L'expérience de Belfast ; projet ou division?

Introduction	161
1. Le conflit Nord Irlandais.	161
2. Belfast, un territoire disputé.	162
3. Le conflit en termes urbains:	163
4. Les <i>peacelines</i> , marqueurs de frontières.	164
5. Les politiques urbaines face aux espaces confessionnels.	167
6. Le processus de la paix, à la recherche de l'équité.	169
7. L'espace urbain pour favoriser les liens sociaux.	171
Conclusion.	172

Chapitre 2: Pour un mieux vivre ensemble, les concepts de base. cas de Ghardaïa.

Introduction.	173
1. Le rôle de la planification urbaine.	173
2. La mixité sociale et ses limites.	174
3. Synthèse sur les éléments du malaise social à Ghardaïa	176
4. Des facteurs de la cohésion sociale.	178
4.1. Le dialogue intercommunautaire.	178
4.2. De la culture urbaine ; citoyenneté, civisme et civilité.	179
4.3. L'équité urbaine	180
4.4. Le citoyen comme acteur actif.	181
4.5. Le développement local : un projet partagé pour un futur commun	182
5. Le projet urbain	183
Conclusion.	185

Chapitre 3: Une esquisse d'une démarche "projet urbain" pour le cas de Ghardaïa.

Introduction.	186
---------------	-----

1. Une lecture entre le projet urbain et le projet des lotissements :	186
1.1. L'émergence du Projet.	186
1.2. La flexibilité et l'ouverture.	187
1.3. La multi-temporalité.	187
1.4. Acteurs, démarche et partenariats :	187
1.4.1. La maîtrise d'ouvrage.	188
1.4.2. La maîtrise d'œuvre.	188
1.4.3. La maîtrise d'usage.	189
1.5. Synthèse sur la lecture entre le PU et le projet des lotissements.	191
2. Les priorités et les enjeux à long terme.	194
3. Une esquisse d'un projet urbain pour un mieux vivre ensemble :	195
3.1. La démarche du projet urbain :	196
3.1.1. Initiation et maturation du projet	196
3.1.2. L'élaboration d'un projet de territoire :	196
3.1.2.1. Le diagnostic territorial partagé.	196
3.1.2.2. Les orientations stratégiques.	197
3.1.2.3. Le plan d'actions.	198
3.1.3. La mise en œuvre des stratégies.	198
3.1.4. L'évaluation et le suivi.	199
3.2. Axes de réflexion et actions possibles pour le cas de Ghardaïa.	199
Conclusion.	204
 Conclusion de la troisième partie.	 205
 Conclusion générale.	 207
 Bibliographie.	 211
Tables des matières.	218
Annexes.	
Annexe n°1. Les conventions.	I
Annexe n°2. Lettre du gouverneur Randon aux habitants du Mzab du 24 Janvier 1853.	III
Annexe n°3. Proclamation de l'annexion du Mzab.	IV
Annexe n°4. Les coefficients de représentation et l'appartenance ethnique des conseillers en 1958.	V
Annexe n°5. Les élus municipaux en 1967 selon leur appartenance ethnique.	VII
Abstract.	
ملخص	

Annexes.

Annexe n° 1: Les conventions

Extrait d'une convention confédérale de 1726¹:

[...], ceci est le kanoun des sept ksour du Mezab, dont les articles ont été proposés et décidés d'un commun accord, suivant la coutume des ancêtres aussi loin que nous pouvons remonter dans le passé, et cela dans l'intérêt général du pays, par la djemaa réunies de : Melika, Beni Isguen, Bounoura, El Atteuf, Guerrara Berriane, Ghardaïa :

[...]

-Lorsque un habitant des sept villes veut changer de résidence, il en est parfaitement libre et peut aller habiter un autre ksar.

-Si c'est un Arabe, eut-il épousé une femme du pays, il ne peut se fixer dans l'une des bourgades.

-Si un Arabe meurt dans l'un des ksour, ses héritiers sont autorisés à venir recueillir son héritage sans pouvoir se fixer dans la ville

-Si cet Arabe a un associé dans le ksar, il doit faire estimer l'héritage et prendre sa part (en laissant celle de son associé).

Extrait d'une convention de Juillet 1731²:

Les Azzaba et la djemaa se sont réunis et ont décidé d'infliger une peine à quiconque introduirait dans la ville un malikite qui y introduirait une des règles malikites. Ils ont alors institué que, comme punition de celui qui logera un malikite dans la ville, il sera chassé par la force, c'est-à-dire qu'ils expulseront l'introducteur pour avoir violé la décision d'interdiction.

Extraits de la convention de novembre 1776³ :

Voici les dispositions qui ont été prises par les gens de Ghardaïa, Azzaba et djemaa ...

¹ AUCAPITAINE Henri. op.cit. p.219.

² Cette convention et celles qui suivent ont été traduites et délivrées à la date du 30 décembre 1902 par la Mahkama Ibadite de Ghardaïa. L'ensemble porte le numéro 156 du registre 48. cité dans CHERIFI Brahim. op.cit.

³ Idem

Voyant qu'il leur était difficile d'expulser les malikites et autres Arabes des maisons bâties qu'ils possèdent étant donné leur longue occupation, ils ont décidé à ceux qui le voudrait la faculté de les convertir en magasin couvert pour l'entrepôt de marchandises sans pouvoir y habiter ou les vendre aux Ibadites moyennant le prix qu'ils voudraient. Les maisons à convertir en magasins sont celles qui ont été bâties antérieurement à la date de cet acte mais il leur interdit d'en acheter ultérieurement. Toute acquisition ultérieure sera nulle et le vendeur, le rédacteur de l'acte et les témoins seront condamnés par les Azzaba et la djemaa, quel que soit l'objet de la vente, maison ou magasin.

Ils ont décidé que quiconque deviendrait propriétaire d'une maison ou d'un magasin par suite d'héritage du chef d'un Ibadite en recevra la valeur en argent et sera astreint à la vendre à moins qu'il ne se trouve avec lui un cohéritier Ibadite ; le prix sera estimé par des hommes justes, (du corps de Lawmna).

Ils ont également décidé que quiconque résisterait aux Azzaba, par injures ou outrages, ou aurait à la main un bâton ou une pierre ou une arme serait sur le champ déféré aux préposés de la justice. Et que quiconque commettrait un méfait serait banni pour quatre ans en vertu d'une décision rendue par la djemaa, bannissement qui aurait lieu sur les côtes de la mer...

Extrait d'une convention d'avril 1795¹:

Il a été décidé qu'aucun malikite ne pourra jamais acheter un immeuble dans la ville, qu'il s'agisse d'une maison ou d'une boutique, sauf les meubles anciens appartenant aux Beni Merzoug at aux Mdabih.

Quant aux Mdabih, ceux qui ont été maintenus dans leur propriété y resteront eux ou leur héritier, mais ils ne pourront en consentir la vente qu'aux gens de la ville. Toute vente faite à d'autres sera nulle et le vendeur comme les témoins et le rédacteur seront punis [...]

¹ CHERIFI Brahim. op.cit . p. 187

Des conventions de Beni Isguen¹:

Extrait de la convention de 1776:

Par laquelle il a été décidé qu'un individu n'appartenant pas à la doctrine Ibadite ne pouvait être propriétaire dans la ville, ni y posséder une maison, un magasin, un palmier, un arbre quelconque ou une terre [...] Il a été également décidé que, chaque fois qu'un étranger hériterait d'un immeuble quelconque, la valeur de cet immeuble estimée par des experts, lui serait remboursée. En aucun cas, il ne pourra être autorisé à résider en ville, comme locataire ou à tout autre titre.

Convention de 1871:

Interdit à tout nomade habitant sous la tente de s'installer dans la ville. Aucune alliance ne devra être contractée avec les étrangers ; ceux qui épouseraient une fille étrangère devront sortir de la ville.

Annexe n° 2 : Lettre du gouverneur Randon aux habitants du Mzab du 24 Janvier 1853²

Le gouverneur général de l'Algérie, comte Randon, à la fédération des Beni Mzab à savoir aux gens de Ghardaïa, de Beni Isguen, Berriane, Melika, Guerrara, El Atteuf, Bounoura, à tous grands et petits, salut:

La djemaa que vous m'avez envoyée s'est rendu auprès de nous à Alger et nous a rendu compte de vos intentions au sujet de vos nouveaux rapports avec nous. Après l'avoir entendu, nous vous faisons savoir que vous n'avez point compris ce que nous voulons de vous. Il ne saurait être question d'un traité de commerce entre vous et nous, mais bien de votre soumission à la France. En dehors de cette pensée, il ne peut y avoir aucun arrangement. Si donc vous prenez conseil de la raison et de vos intérêts, voici ce que vous ferez ; dans le délai de deux mois, c'est-à-dire au 1er avril, une djemaa ayant tous les pouvoirs des villes de l'Oued se rendra à Laghouat conduisant une gada pour ville et pour accepter le tribut annuel que nous imposons à chacune d'elle. Vos ressources de toute espèce nous sont connues, chaque ville ne paiera que ce qu'elle peut raisonnablement payer. Si vous faites cela, vous serez comptés comme nos serviteurs et

¹ MORAND Marcel. Les kanouns du Mzab. éd. Adolphe Jourdan, Alger, 1903

² MERGHOUB Belhadj. op.cit. p.164.

notre protection vous couvrira partout dans vos voyages à travers nos tribus et pendant votre séjour dans nos villes. Votre commerce ne sera grevé d'aucun droit, dont nous ne voulons pas entre vous et nous. Nous ne voulons en aucune façon nous mêler de vos affaires intérieures. Vous resterez à cet égard comme par le passé. Ce sera donc à vous à régler dans vos villes le mode de perception de la somme que vous devez verser chaque année au Beylik. Nous ne nous occuperons de vos actes que lorsqu'ils intéresseront la tranquillité générale et les droits de nos nationaux et de nos tribus soumises. Quant à votre commerce avec le Maroc et avec la Tunisie, il continuera, avec l'obligation de payer, à nos frontières, aux postes que nous vous indiquerons, les droits que la France impose aux marchandises étrangères. Faute de se conformer à ces prescriptions, vos caravanes seront confisquées par les gardiens de la frontière ou par les Arabes du Sud. Nous voulons aussi que vous fermiez vos villes et marchés à nos ennemis et que vous les repoussiez par la force, comme doivent faire les serviteurs. Songez à ces prescriptions qui sont celles de la France qui a une puissance très redoutable entre les mains, pour faire exécuter ce qu'elle veut de juste et de raisonnable. Songez que votre soumission dépend votre commerce et la fortune de vos enfants que vous envoyez dans nos villes. Nous n'avons pas à nous en plaindre, mais ils sont vos frères, solidaires de vos actes et le nombre des européens et des arabes qui nous demandent à prendre leurs places et leurs industries, parmi nous est grand. Si vous restez sourds à ces conditions, ne vous en prenez qu'à vous des malheurs qui s'en suivront.

Annexe n° 3 : Proclamation de l'annexion du Mzab¹

Habitants du Mzab,

Lorsqu'en 1853 vous avez fait votre soumission à la France, nous vous avons promis que notre puissante protection vous couvrirait dans vos voyages à travers nos tribus et pendant votre séjour dans nos villes. Nous avons tenu notre promesse. Tous, vous avez apprécié les avantages que procure le fonctionnement régulier de nos institutions.

En échange des garanties qui vous étaient données, et de la liberté qui vous était laissée de régler vous-mêmes vos affaires intérieures, vous vous étiez engagés à maintenir l'ordre dans vos villes et à ne rien faire qui put porter atteinte à nos intérêts ni à notre politique. Ces engagements n'ont pas été tenus! En proie à l'anarchie la plus complète, le

¹ GOUVION (Marthe et Edmond), le kharidjisme, monographie du Mzab. Casablanca, imprimerie de la vigie marocaine, 1926. cité dans MERGHOUB Belhadj. op.cit.

Mzab n'a pas cessé de donner à nos tribus le funeste spectacle de ses désordres et de ses luttes sanglantes. Les villes sont devenues les refuges assurés de tous les malfaiteurs poursuivis par nos lois. Les marchés sont restés ouverts à tous les insurgés du Sud, et ils leur ont fourni en abondance toutes les munitions de guerre.

Cependant, nous ne vous avons ménagé ni nos conseils ni notre appui moral, ni les avertissements salutaires. Vous n'avez pas voulu, ou vous n'avez pas pu en tenir compte!

Aujourd'hui, appelés par tous ceux qui souffrent de ces désordres, nous venons rétablir chez vous l'ordre, le calme et la sécurité. Tout en resserrant les liens qui déjà vous unissent à la France, nous respecterons vos institutions traditionnelles.

Nous ne vous imposerons ni agha, ni kaid, ni kadhi Arabes ; vous conservez dans la mesure possible, vos djemaa pour vous administrer et vos cheikh abadhites pour rendre la justice.

Nous affirmerons l'autorité de vos chefs locaux, et ferons respecter leurs décisions, lorsqu'ils agiront avec équité.

Mais aussi nous saurons atteindre et frapper ceux qui manqueraient à leurs devoirs, soit vis-à-vis des administrés, soit vis-à-vis du gouvernement de la République française.

Annexe n° 4: Les coefficients de représentation et l'appartenance ethnique des conseillers en 1958¹

Coefficient de représentation, moyenne régionale : un siège pour 530 habitants

<u>Ghardaïa</u> (20 000 hab) Ibadite630 Beni Merzoug...300 Mdabih.....833 Chaanba.....833 Israélite.....1000	<u>Melika</u> (6 589 hab) Ibadite840 Chaanba.....666 Européens.....150	<u>Bounoura</u> (2 406 hab) Ibadite285 Chaanba.....400	<u>Beni Isguen</u> (5 008 hab) Ibadite.... 193
<u>Guerrara</u> (11 061 hab) Ibadite666 Attatcha.....750	<u>Berriane</u> (5 030 hab) Ibadite666 Ouled Yahia.....750	<u>El Atteuf</u> (4 810 hab) Ibadite642 Chaanba.....300	

¹ MERGHOUB Belhadj. op.cit. pp. 81- 82.

L'examen de ces coefficients permet d'indiquer que dans toutes les localités du Mzab, sauf à Melika, la majorité absolue des sièges revient aux Ibadites

Appartenance ethnique et politique des conseillers

	Ibadites		Malikites	Israélites	Europén.	Totaux
	Conser.	Réformis.				
Ghardaïa	7	13	7	1	-	28
Guerrara	-	14	4	-	-	18
Berriane	-	9	4	-	-	13
Melika	5	-	3	-	2	10
Beni	26	-	-	-	-	26
Isguen	1	6	1	-	-	8
El Atteuf	5	2	1	-	-	8
Bounoura						
Totaux	44	44	20	1	2	111

Les "réformistes" contrôlaient les trois plus importantes villes du Mzab et El Atteuf, où ils entreprirent d'appliquer leur programme. [...]

Dans les cités "conservateurs", ou à majorité moins affirmée comme Melika [...] Les partis ou les groupes politiques étaient dans une position d'expectative défensive. Ils veillaient surtout à ce que leurs positions ne se dégradent pas à la faveur d'une décision ou d'une nouvelle mesure. Ces conseillers, surtout lorsqu'ils n'étaient pas membres d'un groupe aussi politisé et structuré que le "réformisme", paraissaient être les représentants prédestinés et résignés d'une fraction de tribu qu'ils avaient la charge de défendre en vertu de leur position sociale, déterminée par leur fortune, leur religiosité, leur instruction ...etc.

Annexe n° 5: Les élus municipaux en 1967 selon leur appartenance ethnique

Critères géographiques	Nombre d'élus	Critères politiques et ethniques	Nombre d'élus
Ghardaïa	16	Ibadites	22
Melika	2	Réformistes	7
Béni Isguen	6	Conservateurs	4
Bounoura	2	Malikites	6
El Atteuf	3	Chaanbi	2
		Medbouhi	3
		Merzougui	1
Total			29

Abstract.

Urban ethnic divisions are the product and reflection of stakes, often associated with ethnicity and political affiliation, ethnic discrimination, unfair situations or changing power relations between majority and minority ethnic groups. These issues accentuate inter-community tensions that often turn into conflicts and violence.

This work questions the rivalries between the two communities "Arab" and "Mozabite", which coexist in the territory of Ghardaïa. Often referred to as ethnic, the conflicts between these communities find their explanations in stakes related to power, territory and identity.

Urban policies emanate from the state's ideology, so they deliberately ignore sub-national identities. At the local level in Ghardaïa, this policy has sparked competition over the city and its space between ethnic groups, where access to the city and its management has become a sign of power and its land resources a source of tension. Urban planning, as an instrument for the social shaping of space, has a role in the stability or instability of inter-ethnic relations, and it is in this sense that we have tried to highlight its effects on the ethnic-spatial organization therefore on intercommunity relations.

The management of public resources, especially land, in a territory marked by cultural diversity is determining. Given the management dysfunctioning of Algerian public institutions in general and the challenges faced by the territory of Ghardaïa in particular, a new urban management model and a more inclusive and qualitative approach to urban production seem necessary.

The urban project, as a global and participatory approach, is a tool for ensuring urban equity, which is fundamental to a better living together in a diversified society. Thus, it is essential to set up a territory project, which has a shared vision for a common future, around which the local actors concerned commit themselves in order to, ensure an improvement in economic conditions, the quality of urban space and inter-ethnic relations.

Keywords: Conflicts - interethnic relations - ethnic-spatial division - Ghardaïa - Urban project - urban policies - better living together - social cohesion - urban equity.

ملخص.

الانقسامات المكانية الإثنية في الفضاء الحضري هي نتاج وانعكاس رهانات، التي غالبا ما ترتبط ب : الانتماء الإثني والانتماء السياسي، التمييز الإثني ، حالات اللانصاف أو تغيير علاقات القوة بين أغلبية وأقلية إثنية. هذه الرهانات تبرز و تزيد من حدة التوترات بين المجموعات الإثنية، وغالبا ما تتحول إلى صراعات وعنف.

هذا العمل يتناول موضوع الصراعات الدائرة بين الطائفتين المسميتين "العرب" و "الميزابيين" المتواجدتان في إقليم غرداية. هذه النزاعات كثيرا ما يشار إليها بإثنية ، إلا أنها تجد تفسيراتها في رهانات متعلقة بالسلطة ، الأرض والهوية.

السياسات الحضرية منبثقة من إيديولوجية الدولة، لذلك فإنها لا تأخذ بعين الاعتبار الهويات الإقليمية أو الإثنية. على الصعيد المحلي في غرداية، أثارت هذه السياسة منافسة بين المجموعات الإثنية على المدينة وفضائها . حيث أصبح الولوج إلى المدينة وإدارتها علامة قوة ، ومواردها من الأراضي مصدرا للصراعات. عملية التخطيط الحضري، باعتبارها أداة للتشكيل الاجتماعي للفضاء، لها دور في استقرار أو عدم استقرار العلاقات بين المجموعات الإثنية ، بهذا المعنى حاولنا إبراز آثارها على الانقسامات المكانية الإثنية وبالتالي على العلاقات بين المجموعات الإثنية.

إن إدارة الموارد العامة، خاصة الأراضي، في إقليم يتسم بالتنوع الثقافي هو أمر مهم. وبالنظر إلى الاختلالات التي تعاني منها إدارة المؤسسات العامة الجزائرية ، بشكل عام ، والتحديات التي يواجهها إقليم غرداية على وجه الخصوص، يبدو من الضروري وضع أسلوب جديد للإدارة الحضرية، من جهة، ومقاربة أكثر شمولية ونوعية للإنتاج الحضري، من جهة أخرى.

يعتبر المشروع الحضري، كنهج شامل وتشاركي، أداة لضمان الإنصاف الحضري الأساسي لتعايش أفضل في مجتمع متنوع. لذلك، من الضروري إقامة مشروع إقليمي له رؤية مشتركة لمستقبل مشترك، تلتزم به الجهات الفاعلة المحلية المعنية من أجل تحسين الظروف الاقتصادية، نوعية الفضاء والعلاقات بين المجموعات الإثنية.

الكلمات الرئيسية : الصراعات - العلاقات الإثنية - الانقسامات الإثنية-المكانية - غرداية - مشروع حضري - السياسات حضرية - تعايش أفضل - التماسك الاجتماعي - الإنصاف الحضري.

Résumé.

Les partitions ethniques urbaines sont le produit et le reflet des enjeux, souvent, liés à l'ethnicité et l'affiliation politique, à des discriminations ethniques, à des situations inéquitables ou à des relations de pouvoir changeantes entre des groupes ethniques majoritaires et minoritaires. Ces enjeux accentuent les tensions intercommunautaires qui se transforment souvent en conflits et violences.

Le présent travail interroge les rivalités entre les deux communautés "arabe" et "mozabite", qui coexistent sur le territoire de Ghardaïa. Souvent qualifiés d'ethniques, les conflits entre ces communautés trouvent leurs explications dans des enjeux de pouvoir, de territoire et d'identité.

Les politiques urbaines émanent de l'idéologie adoptée par le pouvoir central. Elles ignorent volontairement les appartenances identitaires infranationales. Au niveau local, à Ghardaïa, cette politique a suscité une compétition sur la ville et son espace entre les groupes ethniques, où l'accès à la ville et sa gestion est devenu un signe de pouvoir et ses ressources foncières une source de tensions. La planification urbaine, en tant qu'instrument de la mise en forme sociale de l'espace, a un rôle dans la stabilité ou l'instabilité des relations interethniques, c'est dans ce sens que nous avons essayé de mettre en exergue ses effets sur l'organisation ethno-spatiale et donc sur les rapports intercommunautaires.

La gestion des ressources publiques, foncières particulièrement, dans un territoire marqué par la diversité culturelle s'avère déterminante. Devant les dysfonctionnements dont souffrent les institutions publiques algériennes, en général, et les défis qu'affronte le territoire de Ghardaïa, en particulier, un nouveau mode de gestion urbaine et une nouvelle démarche plus inclusive et qualitative de la production urbaine semblent nécessaires.

Le projet urbain, en tant que démarche globale et participative, est un outil permettant d'assurer une équité urbaine fondamentale à un mieux vivre ensemble dans une société diversifiée. Ainsi, il apparaît indispensable de mettre en place un projet de territoire, qui a une vision partagée pour un futur commun, autour duquel s'engagent les acteurs locaux concernés afin d'assurer une amélioration des conditions économiques, de la qualité de l'espace urbain et des relations interethniques.

Mots clés: Conflits - relations interethniques - division ethno-spatiale - Ghardaïa - Projet urbain - politiques urbaines - mieux vivre ensemble - cohésion sociale - équité urbaine.